SUBJECT

The First Balkan Conference (Pan-Bankan Union) at Athens.

SEE ALSO : 770.001 - Pan-Balkan Union

DATE

5/27/30

CASE NUMBER

770.A ATHENS - 1930

1-31

JACKET No. 1

Please do not disarrange or remove papers from this jacket or deface jacket with office stamp or notations.

1—1338 U. S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1929

PM RECD

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Athens, May 27, 1930.

No. 1363

JUN 13 30

DEPARTMENT OF STATE
JUN 14 1930
DIVISION OF
NEAR EASTERN AFFAIRS

Subject: The First Balkan Conference.

NEAR INDEX BUREAU
770.A - Athens - 1930

FOR DISTRIBUTION - CHECK Yes No
To the Field
In U. S. A.

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

In previous despatches I have discussed the possibility of creating somewhere in the Balkans a centre around which might be collected the activities of a Pan-Balkan Union similar in its organization to the Pan-American Union. I still believe that if the Balkan States succeed in sinking their local differences and thereby in providing the world with another guarantee of peace, it will be through the slow processes of some such Union. In the meantime, the International Peace Bureau, whose conference was held in Athens last October, urged on no doubt by Mr. Papanastasiou and his friends, has summoned "The First Balkan Conference" which, all going well, will meet in Athens on October 5th next.

The International Peace Bureau has held 27 Congresses, the most of them long ante-dating the foundation of the League of Nations.

FILED
JUL 10 1930

of Nations. It still looks upon itself as somewhat important, although it is not quite easy to discover its true function, unless perhaps that it gives opportunity for many well-meaning people without official responsibility to sit together as a conference and legislate on different subjects. At the last conference, held in Athens, a sub-commission set itself up, composed of representatives of Balkan countries, and laid before the Congress itself a resolution as follows:

> "The necessity of limited federation within the framework of universal federation having been recognized, the Congress considers that a union between the Balkan peoples is absolutely indicated and that, with this in view, such special Balkan conferences should be organized annually.
>
> "The Congress having noted with satisfaction the agreement obtained in the Balkan Commission between representatives of the Balkan States, requests the Secretariat of the International Peace Bureau to take the initiative in convoking, in collaboration with international parliamentary organizations, and if possible under the auspices of the League of Nations, the First Balkan Conference, and to set up a provisional bureau for this purpose.
>
> "The Congress considers that it would be desirable that the representatives of the above mentioned organizations and of the International Peace Bureau participate in the Conference in question. Considering that a systematic effort to bring the Balkan peoples together would be useful, the Congress expresses the desire that the League of Nations should create an Institute of Balkanic Cooperation, similar to the Institute of Intellectual Cooperation."

Acting under the directives above set forth, the International Peace Bureau has addressed a message to the Ministers of Foreign Affairs of Albania, Bulgaria, Greece, Rumania, Turkey and Yugoslavia, informing them that the Conference will be held beginning on October 5, 1930, at Athens. The communication

to the

to the Foreign Ministers suggests that the Conference be composed of persons representing the political parties, commerce and industry, agriculture, labor organizations, all pacifist societies, universities, intellectual classes, and the press of each country. "The Conference, although non-official, independent and involving in no manner the responsibility of governments, nevertheless could scarcely get along without the material and moral support of the latter, who should be represented by observers capable of informing the Conference and of informing their own Governments upon the labors, suggestions and intentions of the body." The directing committee of the International Peace Bureau has laid down a tentative program for the Athens Conference in which the following are the principal elements:

> "To study every question of special interest to the Balkan States, the solution of which might bring them together; to study ways and means by which, in each of the countries, different circles might be led to labor in favor of indispensable and fruitful understandings."

The above is all that I can find in the outline of the program, and it must be said that this seems a little vague. It has been suggested that the number of delegates for each country shall be limited to 30. Apparently it is the intention of the International Peace Bureau to convoke the delegates who are to be selected from Chambers of Commerce, Chambers of Agriculture, Chambers of Working People, Municipalities, and "important Associations which work directly or indirectly for the rapprochement of peoples by the diffusion of ideas of right, law, justice and international solidarity."

The weak spot in the machinery, which has already been pointed out by those sceptical persons who are always ready to find fault with new ideas, is that the International Peace Bureau, having set in motion certain arrangements looking to the Balkan Conference, cannot keep out of the conference itself, leaving it entirely to its own devices. The Directors of the International Peace Bureau have proposed to sit, themselves, at the Conference "in a consulting capacity," and furthermore, to invite the attendance as "benevolent observers," of one or two representatives of "the League of Nations, the International Bureau of Labor, the International Chamber of Commerce, the Interparliamentary Union, and the Parliamentary Union of International Commerce," under the express condition that "such representatives are not to be bound in fact or in law by resolutions taken or by suggestions proposed."

However, we all know that "observers" are just as likely, (and sometimes are more likely) as officially accredited delegates, to participate actively in conferences which they attend, and we may expect, therefore, that the Conference in Athens will be run to a very large extent by those excellent persons who belong to no Balkan country, but who are always ready and willing to be heard from when there is opportunity for speech-making and giving advice.

It will not do, nevertheless, to minimize the importance of the undertaking. After all, it is a positive effort to do something. It is quite within the realm of the possible that these unofficial delegates from the Balkan States may be able to get rid of superserviceable outside advisers and to meet

again , possibly under some official auspices, and eventually to bring into being the sort of a Pan-Balkan Union which I have written about from time to time.

Mr. Papanastasiou has made a public announcement in regard to the initiative of the International Peace Bureau, the most important passages of which run as follows:

> "It has been said that it would be preferable to hold a political conference, that is to say, an official conference, but it is evident that the coming conference cannot have a more official character than it will have, since it is convened by a private international organization. In order to bring together a political conference, it would be necessary to constitute it exclusively of delegates of Governments who would accept the engagement to ratify legislatively the decisions of the conference itself. Unhappily, we have not yet reached this point, and therefore the International Peace Bureau has done as much as is possible, and until the idea of the Balkan Union has ripened, these conferences will be held, and will work upon the solution of existing conditions. It is not impossible that these conferences in their evolution may become the instrument which will ensure the foundation of a Balkan Union."

The press accepts the call of the International Peace Bureau with mild interest, and without comment of striking character thus far.

I have the honor to be, Sir,

Your obedient servant,

Robert P. Skinner.

Copy to E.I.C., Paris.

RPS/cwf

PM RECD

INDEX BUREAU DEPT. OF STATE

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA
Tirana, Albania.

No. 30. June 19, 1930.

JUL - 3 30

FOR DISTRIBUTION - CHECK Yes No
To the Field
In U. S. A.

DEPARTMENT OF STATE
JUL 7 1930
DIVISION OF
FAR EASTERN AFFAIRS

INDEX BUREAU
770, a - Athens - 1930/2

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

I have the honor to report that Minister for Foreign Affairs Fitso informed me that the Albanian Government had received an invitation from the International Peace League to attend the Balkan Conference to be held at Athens in October. This invitation called for an observer. He said he felt sure that the Albanian Government would send an observer to the conference as Albania was interested in any organization or movement for the preservation of peace in the Balkans.

FILED JUL 8 - 1930

I have the honor to be, Sir,

Your obedient servant,

Herman Bernstein

Herman Bernstein.

HB:KK

NE

DEPARTMENT OF STATE

DIVISION OF NEAR EASTERN AFFAIRS

File
Cma

Index Bureau
RECEIVED
JUL 10 1930
Dept. of State

June 18, 1930.

Mr. Murray:

Before sending the suggested letter to Mr. Skinner on the Balkan Union, I believe you will be interested in looking over the most recent despatch on the subject.

No 1363 - May 27 - Legation Athens.

770.A-Athens 1930/1

770.A-Athens-1930/3

"The First Balkan Conference" will meet in Athens on October 5th of this year. It will be unofficial in character, under the auspices of the International Peace Bureau.

Mr. Papanastassiou, the leading spirit of the movement in Greece, has made a pronouncement of his views as follows:

> "It is not impossible that these conferences in their evolution may become the instrument which will ensure the foundation of a Balkan Union."

It can not be denied that the idea of a Balkan Union is making surprising progress at the present time. It seems clear from the facts brought out in Mr. Skinner's despatch No. 1363 that an effort will be made at the meeting in October to tie the proposed Balkan Union to the League of Nations.

If this is done, it can lead only to the same old hurdle of "moral leadership" by the European Powers,

and

FILED
JUL 11 1930

and the Balkan countries will continue to be "bad children". Furthermore, the idea that the Balkan countries can and should set their own house in order would receive a decided check just at the moment it is showing such promise of ripening.

On the other hand, should the Carnegie Endowment manifest some interest in the plan for a Balkan Union - and do this before October - I believe that it would not only be generally welcomed, but that it might conceivably alter the future course of events.

CWA

NE CWA:HN

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Athens, July 7, 1930.

No. 1423

JUL 25 30

File

DEPARTMENT OF STATE
JUL 26 1930
DIVISION OF NEAR EASTERN AFFAIRS

INDEX BUREAU
770.A-ATHENS, 1930/4

FOR DISTRIBUTION - CHECK

Subject: Inter-Balkanic Conference.

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

I have the honor to report the substance of an interesting conversation which I had a day or two ago with my colleague, the Minister of Yugoslavia, in regard to the Inter-Balkanic Conference which will take place in Athens on October 5th next. Mr. Voutchkovitch was confident that the first conference would result in nothing positive, but was, on the other hand, hopeful that it might prepare the way for an official conference. Only an official conference, he was persuaded, could bring about results of material value. He had discussed the program of the unofficial conference with Mr. Papanastasiou, who will be its President, and, as matters now stand, this program is more or less as follows:

The order of the day of the conference itself has been fixed by the International Peace Bureau, and it includes chiefly:

(1) General principles justifying the organization of a Balkan Union.

(2) By-laws of Inter-Balkanic Conferences.

(3) Measures susceptible of contributing to the economic development of the Balkan States.

(4) Measures for political and intellectual cooperation between the Balkan States.

There is some anxiety lest the more adventuresome spirits in the Conference introduce highly controversial political issues. Bulgaria has already manifested some desire to discuss the frontier question, and more especially the question of minorities, and Mr. Papanastasiou has decided that if matters of this kind are projected into the discussion, he will rule them out of order. On the other hand, the items in the agenda in regard to economic and political rapprochement will be discussed only in the sense of devising a program which can be dealt with at some subsequent conference. Furthermore, there will be some debate concerning international protection of the tobacco industry, the foundation of a Balkan Bank, the conclusion of a Balkan "Locarno," the form of teaching history in the Balkan countries, and communications.

One of the particularly interesting subjects likely to come up at the Conference is that of the improvement of railway communications between the various capitals. Already, an Anglo-Italian financial group has been studying a line connecting Durazzo, Tirana, Saloniki, Cavalla, Rhodosto and Stamboul. This line would be 802 kilometers in length, of which 510 kilometers would be upon Greek territory. It is said that if this line can be brought into being, it will be pos-

sible

possible, with the assistance of ferry-boats operating between Bari and Durazzo, to effect an economy of 19 hours between Paris and Athens. Already, Italian politics have been discovered back of the project, which is likely, therefore, to provoke lively opposition.

Obviously, in the above, and despite the intention of Mr. Papanastasiou to keep controversial politics out of the conference, it will be as difficult for him to do so as it was for the husband of Mrs. F'saunt to keep the head of King Charles out of the conversation.

It may be assumed, also, that during the Conference the reported decision of the Yugoslavian Government to open a Balkan Institute at Belgrade will be studied, either publicly or privately. The purpose of the proposed institute is to examine into economic, industrial, commercial and intellectual progress in all the Balkan countries, with a view to producing cooperation. Already, my fears, long since expressed, that a project of this kind, unless put forward by American agencies, would immediately provoke jealousies, have been realized. The "HESTIA" says of the Yugoslavian proposal: "The idea of a Balkan Institute had its origin here and the Institute should be established at Saloniki."

I am therefore more confirmed than ever in my convictions that -

> It will require many years of patient effort to bring the Balkan peoples together in unity of spirit. The results will be worth the effort.

Anything

Anything that can be done to accomplish this desirable result will strengthen the cause of world peace.

A well planned "Pan-Balkan Union," with a competent secretariat is essential in order that an effective union of nations may be slowly welded together.

The Carnegie Endowment for International Peace is the only organization now existing which seems to be qualified by its resources and nationality to give substantial form to a strong working union.

American unofficial participation in a Pan Balkan Union, to the extent of providing necessary funds, would not be out of harmony with our traditional national policy.

I have the honor to be, Sir,

Your obedient servant,

Robert P. Thurston.

RPS/cwf

COPY FOR [redacted]

Copy to Constantinople.

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA
Sofia, Bulgaria.

No. 67. July 12, 1930.

Office of Economic Adviser
AUG 19 1930
DEPARTMENT OF STATE

JUL 30 1930

FOR DISTRIBUTION ... No
Copy sent to MID by NE - Aug. 15
CWA

DEPARTMENT OF STATE
AUG 15 1930
WESTERN EUROPEAN AFFAIRS

INDEX BUREAU
N
770.A-ATHENS, 1930/5

DEPARTMENT OF STATE
1930

CWA

The Honorable

The Secretary of State

Washington

Sir:

I have the honor to inform the Department that during the past month there has been considerable discussion in local political circles and particularly in the Sofia press concerning collaboration between, and even federation of, the Balkan States.

The occasion for this discussion has been the message addressed by the International Bureau for Peace at Geneva to the various Balkan States, including Turkey, suggesting that representatives from these states confer at Athens this October with a view to seeking ways and means to bring about a Balkan understanding.

It will....

AUG 19 1930
FILED

It will be recalled that a "Peace Congress" was held in Athens last year under the auspices of the International Bureau. At this unofficial congress Bulgaria was "represented" by Dr. S.Kyroff, President of the Bulgarian Society for Peace and the League of Nations and Professor of Co nstitutional Law at the University of Sofia, and by Professor D. Micheff, a member of the Bulgarian Academy of Sciences and Bulgaria's leading publicist. At this congress a committee was created for the purpose of examining into the question of inter-Balkan collaboration and it is understood that the recent message of the International Bureau for Peace was sent upon the recommendation of this committee.

According to Mr. Dobreff, Secretary-General ad interim of the Bulgarian Ministry for Foreign Affairs, the International Bureau's message, although sent to the Bulgarian Government, was in fact an unofficial communication intended for the local Society for Peace and the League of Nations and the Bulgarian "delegates" to the "Peace Congress" of last Fall. Therefore there will be no reply to this message from the Bulgarian Government although it seems that the message expressed the hope that the Governments of the Balkan States might be represented at the Conference by unofficial observers.

In addition to the message of the International Bureau there has been received by the Bulgarian Government a communication from Mr. Psirimokos, President of the Greek Chamber of Deputies, concerning the proposed meeting in Athens. To this latter communication, Mr.

Bouroff.....

Bouroff, the Minister for Foreign Affairs, and Mr. Naidenoff, the President of the Sobranje, have addressed identical notes of a colorless nature congratulating Greece upon its move in behalf of peace and a Balkan understanding.

Thus far no definite action has been taken either by the Bulgarian Government or by the Bulgarian Society for Peace and the League of Nations with reference to the message of the International Bureau.

According to the local press, Mr. Liaptcheff while in Vienna last month expressed skepticism with reference to the proposal of the International Bureau but more recently while in Prague he is said to have stated that Bulgaria will be represented at Athens. At the same time, according to press reports, the Bulgarian Prime Minister was careful to point out that the conference, if it materializes, will be of an entirely unofficial nature.

It appears to be the unanimous opinion of the Bulgarian press that the message of the International Bureau was inspired by Greek sources, notably by Mr. Papanastassiou. The press has reported, however, that the efforts of Mr. Papanastassiou toward Balkan reconiliation and collaboration have not received the blessing of Mr. Venizelos and in fact that Mr. Venizelos stated on the floor of the Greek Chamber of Deputies that the time has not yet arrived when one may expect immediate and concrete results from such a conference and that therefore it is not for those who are occupied with the

not true

conduct.....

conduct of affairs to concern themselves with such a conference. In this connection it may be added that the local correspondent of the "Eleftherion Vima" finds that the ground, despite ten years of peace, has not yet been turned in preparation for Balkan collaboration. According to him the peoples of the Peninsula still think as they did twenty years ago despite all that has happened in the interim. He believes, however, even if the idea of political collaboration encounters serious obstacles at this time, that the peoples of the Balkan States sincerely approve efforts calculated to bring about cultural and economic rapprochement within the Peninsula. In this latter opinion he is seconded by the local Socialist organ, the "Narod". Even this journal, however, finds Greece, Rumania and Yugoslavia protagonists of the conference idea largely because of a desire to render permanent the territorial provisions of the peace treaties.

With reference to the proposed conference the "Preporetz" remarks that there are some problems the solution of which should be entrusted to the dead for they alone are strangers to the spirit of hate and dispose of the leisure of centuries. Among these problems is to be found, according to this journal, that of Balkan federation. Nevertheless this journal expresses the opinion that it would be a mistake for Bulgaria to abstain from the conference. The presence of Bulgarian delegates would at least have the merit of proving that Bulgaria's desire to bring about an understanding is great even though her means since the war are so small as to render unrealizable for her dreams which are so far removed from reality as those of Mr. Papanastassiou.

The.....

The "Democraticheski Sgovor" announces that Bulgaria has and will continue to adhere resolutely to the path of peace, that it has never abandoned the search for peace in its relations with the other Balkan States, and that it is because of this fact that Bulgaria finds itself to-day in a situation much improved from that left to it by the War. However, this journal does not believe the moment opportune for official participation in an inter-Balkan conference. According to it there are too many unsettled large and small problems still dividing the Balkan States and embroiling their relations. Now, so this journal intimates, is the time to dispell the charged atmosphere of the Balkans by according justice to each state thereof in the matter of national aspirations after which will come understanding and collaboration.

The "Slovo" believes that Bulgaria is justified in viewing with skepticism the plans for a conference this Fall, as measures considered by Bulgaria indispensable to the realization of the federation ideal have not been taken by Greece, Rumania and Yugoslavia, namely these states have not yet respected the rights of the Bulgarian minorities found within their respective boundaries. In this connection "Slovo" recalls to mind the refusal of Greece to idemnify over 6,000 Bulgarian refugee families because they had failed to file their petitions within a stipulated period of time.

The.....

The "Mir" wonders whether the origin of the conference idea might not be traced to Paris where some years ago there was given to the world the idea of the Little Entente. In connection with mention of the Little Entente it may be added that in certain quarters in Sofia wonder has been expressed as to how Yugoslavia and Rumania, members of the Little Entente, could at the same time participate in a Balkan federation. Connected with this thought is another freely expressed in Sofia, namely that Rumania has long felt herself too good to be classed as a Balkan State and that more recently Yugoslavia has had much to say about its role as a Central European state.

The "Mir" also calls attention to the fact that despite the provisions of thepeace treaties no suggestion that the terms thereof be reviewed in the light of the present has been made in connection with the proposed conference. This journal therefore sees in the proposal one more indication that so far as the victor states are concerned these treaties are to be looked upon as unalterable and timeless in their application.

The "Nezavissimost" recalls that in 1912 Bulgaria was an active supporter of a Balkan Alliance but that little good came of its efforts in behalf of this ideal. Even the "Zemnedelsko Zname", one of the Agrarian organs, states that the ideal of Balkan union can be fully realized only on the basis of justice and equality to every state within the Pensinsula.

The recent statement of the Rumanian Minister for

Foreign Affairs to the effect that a Balkan union can be constituted only on the territorial bases fixed by the peace treaties, gives considerable point to much that has recently appeared in the Bulgarian press.

However, it may be safely predicted that should a conference be held in Athens, and there seems every reason to believe at the present time that it will, Bulgarian representatives will attend. That the Conference will have immediate results in political matters seems most unlikely, but its indirect results, and those there most surely will be, may be productive of much in the future. I may add in this connection that the economic crisis common to all the states of the Peninsula and to Turkey at this time is a factor working for collaboration between the Balkan States.

Mr. Cambon, the French Minister at Sofia, on two recent occasions laughingly made light of the conference plan. "Is is", he said, " a journalists' dream, conceived in the mind of some cheerful enthusiast of international leanings. It is a suggestion that will not bear the light of close scrutiny, in view of the many open questions between the countries of the Peninsula. It is far in advance of its time, although I feel that a closer bond between all of the countries of Europe is on the way, but the first states to come together will not be in the Balkan Peninsula." More recently, at Varna, Mr. Cambon reiterated the above view, but added that such dreams appearing in unexpected quarters prove the existence of a psychological basis for the larger plan of a federated

Europe.....

Europe, which is in the making.

Mr. Waterlow, the British Minister at Sofia, indicated that while the idea was a good one, he did not think anything could be accomplished at this time, "when even the simplest problems between Balkan nations seem impossible of solution." He concluded by saying that it was a hopeful sign that such constructive thoughts as that of federation were appearing from time to time even in these countries.

Mr. Georges Poulieff of the Bulgarian Foreign Office made light of the Balkan conference idea. "I don't think anything will come of it, and it is being put forward to prepare the way for the federating of Europe in such a manner that there can be no relief for oppressed minorities for an indefinite period. Those who wish to see an improvement in Bulgaria's condition will have nothing to do with it."

I have the honor to be, Sir,

Your obedient servant,

Henry W. Shoemaker,

Henry W. Shoemaker,
American Minister.

Copy to E.I.C. Paris.

File No. 711.

4937

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA
Tirana, Albania.

No. 62. August 14, 1930.

AUG 27 30

DEPARTMENT OF STATE
AUG 27 1930
KC

DEPARTMENT OF STATE
A-C-G
SEP 11 1930
ASSISTANT SECRETARY OF STATE

FOR DISTRIBUTION - C
To
In U. S. A.
Copy to Dept. of Agriculture
" " " Commerce
SEP 12 1930

INDEX BUREAU
N 770.A-ATHENS-1930/6

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

770.A-Athens 1930/2

Referring to my despatch No. 30, dated June 19, 1930, I have the honor to report that Ali Asllani, Albanian Minister to Greece, will represent the Albanian Government as an observer at the Inter-Balkan Conference to be held in Athens in October. In addition to this official observer, the Albanian intellectuals and the Albanian Association of the League of Nations will be represented at the Conference by Father Gjergj Fishta, the poet, Midhat Frasheri, and Mehmet Konitza, brother of the Albanian Minister to the United States.

The local newspapers have published the following letter

letter addressed to the Tirana Chamber of Commerce by the Athens Chamber of Commerce, in connection with the forthcoming Conference:

"We were sincerely happy to learn of the news of the convocation of the Balkan Conference, to which we too have been invited.

"We deem it reasonable that, to that end, we should address this letter to the Chambers of Commerce and Agriculture of the Balkans to inaugurate a systematic co-operation so that we may make as good a showing as possible at that meeting.

"Surely you have in view the mutual interest which closely binds together the agrarian classes of the Balkans. In the various agricultural products from the Danube to Crete the necessity for co-operation is clearly evident. No one can doubt that co-operation, as unorganized as it is, can overcome technical obstacles and attain favorable results. Organized co-operation not only will serve the agrarian classes, but will also assist in civil and human progress.

"Contact between us, organization of our mutual means, co-operation to arrive at a mutual end, the removal of the inconveniences of individualism, will unite the social ideals of our countries. There is no doubt that the fall in the prices of agricultural products, the lowering of the purchasing power of the agrarian classes, the lack of capital for farmers' credit, the difficult movement of capital, are the

consequences

consequences of technical, economic, political and taxational obstacles and of the lack of understanding and co-operation between our small and weak countries.

"We hope that, animated by these sentiments, you will inaugurate negotiations with the various organizations of your country for the formation of a single representative body at the forthcoming Conference and that you will be kind enough to advise us of your activities in time, so that the voices of the Balkan agrarian world may jointly be heard at the Balkan Conference."

Respectfully yours,

Herman Bernstein.

Herman Bernstein.

Copy to Athens.

HB:KK

RECD

LEGATION OF THE

UNITED STATES OF AMERICA

Bucharest, September 8, 1930.

No. 509

INDEX BUREAU DEPT. OF STATE

SEP 29-30

FOR DISTRIBUTION - CHECK ... No

770-A-1930/7

INDEX BUREAU

DEPARTMENT OF STATE
SEP 29 1930
DIVISION OF
NEAR EASTERN AFFAIRS

File

The Honorable

The Secretary of State,

Washington, D. C.

Note 770.00 Pan Balkan Union

Sir:

I have the honor to enclose herewith a translation of the opinion prepared by Mr. Mironesco, Rumanian Minister for Foreign Affairs, on the subject of the Balkan Conference to be held at Athens in the month of October next.

The article, of which the enclosed is a translation, was published in LA NATION ROUMAINE of September 6, 1930 and was preceded by a statement that it was prepared in response to a series of questions addressed to the Ministers for Foreign Affairs of the states intending to participate in the Athens Conference.

Mr. Mironesco has, I believe, expressed not only his own opinion in this respect but also that of all persons in Rumania having its welfare at heart and

aspiring

aspiring to contribute to the peace of this part of the world. Rumania is far from being flattered by a Balkan classification, for by sentiment it faces westward and aspires to be considered among the nations of western Europe. Mr. Mironesco very deftly states that "from a purely geographic viewpoint, the Balkanic Union should comprehend all the countries lying between the Black Sea, the Aegean, the Adriatic and the Danube River." He adds that Rumania falls within these limits by reason of its trans-Danubian province and it should participate in the proposed conference for the further consideration of its interests in the Black Sea and the necessity of having outlets to the Adriatic and the Aegean Seas.

Respectfully yours,

Charles A. Bay,
Chargé d'Affaires ad interim.

Enclosure:
"The Balkan Union - The Opinion of Mr. Mironesco," in translation from LA NATION ROUMAINE of September 6, 1930.

500

qn.

Three copies to E.I.C., Paris.

In translation from
LA NATION ROUMAINE of
September 6, 1930.

American Legation,
Bucharest, Rumania,
Despatch No. 509,
Enclosure No. 1.

THE BALKAN UNION

The Opinion of Mr. Mironescu

The realization of the rapprochement and the collaboration of all peoples in a single effort is impossible. It should be attempted by stages.

I have had opportunity to say on several occasions that one should begin by creating regional unions formed by two or three countries.

One of these possible leagues is that of the Balkan countries.

Consequently, I consider it very useful and necessary, in the interest of stabilization of peace and the unimpeded progress of Europe and humanity, that a Balkan League be created.

Rumania is very favorably disposed toward the idea of such a union.

It is certain that a pacific spirit reigns today over the Balkans since most of the Balkan countries have definitively adhered to the great idea of peace.

Consequently, the present time appears propitious to me for the discussion of a project of a Balkan entente. Furthermore, in the midst of a serious economic crisis which we are experiencing, the need of cooperation between neighboring peoples has become more urgent and there is a better appreciation by the masses of such collaboration.

The entente should be political and economic.

Moreover, a close political entente would beget necessarily, in my opinion, economic cooperation.

Nevertheless, in the event it should be impossible to arrive at an entente for the immediate realization of

political

political and economic cooperation, it would manifestly be very useful to organize a collaboration on economic grounds alone.

Although the question presents many obstacles, I persist in believing that economic collaboration may be more easily realized among countries which are at the same stage of industrial development, such for example as the Balkans.

But this union, whether it be a truly political confederation or simply a close economic cooperation, should not in any case have as its purpose opposition to any country whatsoever or the provocation of rivalries between different nations. This union should have the avowed intention of neutralizing antagonisms and by these means usher in an entente still more extensive. It is for this reason, moreover, that a country should participate in one or several regional unions of the same nature. It is my opinion that each regional union should constitute a nucleus about which should be concentrated the greatest number possible of countries.

National egoism, the political or simply economic spirit, strictly nationalist, this represents one of the most serious difficulties to an entente of the countries in the Balkan peninsula.

However, this egoism is not found exclusively in the Balkans. Everywhere it constitutes a serious obstacle to the rapprochement of nations.

But I do not believe it is an insurmountable obstacle.

It is necessary that public opinion of the various countries be enlightened on the advantages of cooperation

by

by the peoples and on the dangers of isolation, of which nationalist egoism is the apostle.

The difficulties to be overcome are numerous, but statesmen should not be discouraged by that fact.

If, by some unhappy coincidence, it is not possible to have these fundamental principles admitted by certain countries, a local Balkan union could be formed without them. Countries which remain outside the union may be admitted later.

From the purely geographic point of view, the Balkan union should comprehend all the countries situated between the Black Sea, the Aegean, the Adriatic and the Danube.

Rumania is included in these limits by reason of its trans-Danubian province. My country is only Balkanic in part; but it should participate in the union of Balkan peoples in consideration of its important interests in the Black Sea and the necessity of having outlets on the Aegean and Adriatic Seas.

The Balkan Union should comprehend Greece, Rumania, Yugoslavia, Bulgaria, Albania and Turkey.

But I repeat: If, for the present, one of these countries should decide not to participate in the Balkan Union, it seems to me that the other countries should not give up the formation of this union.

DOCUMENT FILE

NOTE

SEE 765.75/92 FOR #80

FROM Albania (Bernstein) DATED Sept.26, 1930

NAME

TO

1—1127

REGARDING:

Statement of the King relative to his intention to send an Albanian representative to the Pan Balkan Conference to be held in Athens in 1930. (Amplification of despatch 30, June 19, 1930, file number 770-A-Athens-1930/2).

INDEX BUREAU

770-A-ATHENS-1930/8

Wi

Despatch No. 30, June 19.

As reported in my despatch No. 62, dated August 14, 1930, Albania will be represented at the Inter-Balkan Peace Conference by the Albanian Minister at Athens as an observer, and by several unofficial delegates.

The King told me recently that when he was asked whether he would be willing to send a representative to

to this Conference, he replied that he would be glad to send either official or unofficial representatives, as the organizers of the Conference preferred, and that he would be glad to have Albanian representatives participate in the Conference whether it was held in Athens or in Belgrade. He made this statement to indicate how eager he was for friendlier relations with his neighbors, and also to show that Albania would not be influenced by Italy in this matter.

Despatch No. 32, June 19.

DEPARTMENT OF STATE

DIVISION OF NEAR EASTERN AFFAIRS

1B

Please place

with file on

Balkan Conference

CMA

OCT 10 1930

From the Christian Science Monitor.

BALKAN PARLEY PLANS SECURITY FOR MINORITIES

Resolution Passed Urging Meeting of Foreign Ministers Every Year

BY RADIO TO THE CHRISTIAN SCIENCE MONITOR

ATHENS — The Balkan conference achieved significant success in its plenary session by passing unanimously a political resolution involving the question of minorities which has formed the most difficult point of all the discussions.

In the preceding debate disagreement was rife, notably between the Serbian and Bulgarian delegates, but harmony was finally secured by an amendment introduced by a Bulgarian which found general approval. Alexander Papanastassiou, president the conference and Mr. Pella, Rumanian representative rendered great service in reconciling opposing views.

The resolution says that: "Conscious of the necessity of assuring an era of fruitful peace in the Balkans as early as possible and considering that it is necessary for this reason to remove the difficulties hindering rapprochement by giving the Balkan states complementary guarantees of security within the cadre of peace treaties particularly for the protection of minorities, the conference expresses the desire that the Foreign Ministers of the Balkans meet regularly every year to exchange views on Balkanic affairs and on the means of assuring solidarity among their countries, and that a treaty should be framed based on the following principles, outlawry of war, settlement by pacific means of all differences, and mutual assistance in case of violation of their engagements not to make war."

A special committee is to be formed charged with the study of the draft of the Balkan pact and examination of the difficulties hindering political rapprochement and will submit its report at the next conference.

The committee on Balkanic intellectual rapprochement passed a number of resolutions urging establishment of regular intercourse among divers intellectual organizations and institutions, exchange of professors and students, increased teaching of Balkanic languages, special passport and excursion facilities, establishment of a Balkanic week at fixed dates in all countries, translation of folklore and modern literature, formation of an institute of coöperation for the press, regular exchange between museums, reform of teaching history, establishment of popular universities and conferences in villages.

Bulgarians Pleased

BY RADIO TO THE CHRISTIAN SCIENCE MONITOR

SOFIA—The development of the Balkan conference now being held in Athens is proving very satisfactory here. The Bulgarian public is especially pleased that delegates have been permitted freely to express views on the minority question and to urge scrupulous observance by neighbors of the minority clauses of peace treaties. This clearing of the atmosphere has brought about confidence as a result of which Bulgarian representatives will whole-heartedly participate in discussions of other matters tending to a general Balkan understanding.

End of M...

770.A-ATHENS 1930/9

FILED
OCT 17 1930

LA NATION ROUMAINE

Mercredi 27 Aout 1930

La Conférence interbalkanique

Une circulaire du Bureau International de la Paix

Le Bureau International de la Paix a adressé la circulaire-invitation suivante aux cercles parlementaires et milieux politiques, aux associations qui tendent au rapprochement des peuples, aux Chambres de Commerce et d'Industrie, aux Chambres d'Agriculture, aux Bourses de Travail, aux organisations d'ordre intellectuel ou scientifique, aux Universitaires, aux associations féminines et à la presse d'Albanie, de Bulgarie, de Grèce, de Roumanie de Turquie et de Yougoslavie.

„Ainsi que vous en êtes informés par la presse, le Bureau International de la Paix a été chargé d'organiser une Conférence Interbalkanique dont le but sera de soumettre à un examen impartial la question des voies et moyens les plus propres à amener au rapprochement des peuples des Balkans.

Conscient de l'importance des fins envisagées, le Bureau International de la Paix s'est mis immédjatement à l'oeuvre, et après s'être assuré nonobstant le caractère inofficiel de l'entreprise, l'appui bienveillant des gouvernements, il vient solliciter votre concours.

La Conférence comprendra, en effet, une délégation d'une trentaine de membres pour chacun des six pays entre lesquels se partage le territoire de la péninsule balkanique et qui sont énumérés en tête de la présente.

Pour que chaque délégation nationale soit, dans toute la mesure du possible, à l'image du pays, nous désirerions qu'elle comprit des représentants de tous les milieux politiques, économiques, sociaux, intellectuels dont l'activité détermine l'orientation de l'opinion publique.

Des démarches viennent d'être entreprises en vue de la constitution d'un Comité local qui aura à veiller, notamment, à ce que les différents milieux envisagés soient représentés d'une façon adéquate et en proportion de leur importance.

Mais nous tenons à vous dire, dès maintenant, que nous comptons sur la bienveillante collaboration de toutes les Organisations à qui est adressée la présente invitation.

L'ordre du jour définitif de la Conférence Interbalkanique, qui s'ouvrira à Athènes, dans la Salle des Séances du Parlement le 6 Octobre, sera établi ultérieurement sur la base du programme suivant:

I a) Principes généraux sur lesquels on doit envisager l'Organisation de l'Union balkanique. (Organes de son fonctionnement, compétence, rapports avec la S. d. N. et une éventuelle Fédération européenne).

b) Organisation des Conférences Balkaniques.

II) Mesures propres à favoriser les rapprochement politique et intellectuel des pays balkaniques.

III) Mesures propres à favoriser leur rapprochement économique.

Parmi les questions de détail qui seront débattues à la Conférence figurent:

1) L'utilité et possibilité d'un Locarno balkanique.

2) Création d'un Institut de coopération intellectuelle balkanique.

3) Réforme de l'Enseignement de l'Histoire dans les Ecoles.

4) Développement des communications ferroviaires, aériennes, maritimes, postales, télégraphiques, téléphoniques entre les Etats de la Péninsule.

) Création d'une banque interbalkanique.

DEPARTMENT OF STATE

DIVISION OF NEAR EASTERN AFFAIRS

October 18, 1930

IB

Will you please file the attached newspaper clippings with the Balkan Conference file?

Thank you.

NE:MJH

MJH

Index
OCT 1
Dept. of State

Before the Balkan Conference

September 25, 1930

File

3J7

AVANT LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

LES RAPPORTS SOUMIS PAR LA DÉLÉGATION HELLÉNIQUE

IV.-COMMUNICATIONS INTERBALKANIQUES PAR AUTOMOBILES

PAR M. F. IOANNIDÈS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AUTOMOBILE ET TOURING-CLUB DE GRÈCE

L'Union des peuples des Balkans étant sans conteste d'une impérieuse nécessité il va de soi que tout moyen propre à accélérer sa réalisation doit attirer notre intérêt. Pour y arriver, un moyen, et des plus appréciables, est celui qui faciliterait le développement de l'amitié et de la connaissance mutuelle entre ces peuples. Dans ce but il faudrait multiplier les visites de pays à pays et donner des facilités de voyage ne se limitant pas aux simples lignes de chemin de fer, mais beaucoup plus étendues et par voie naturelle qui est la route, c'est-à-dire par l'automobile grâce au progrès duquel les distances sont pour ainsi dire annulées.

L'Automobile facilitera aussi les échanges commerciaux entre les peuples en question, fera connaître les produits des pays de l'Union, non seulement à une minorité de personnes, mais à tout le peuple, car ce moyen de transport étant moins onéreux que les chemins de fer, permettra même au plus pauvre d'acquérir un produit provenant de la contrée limitrophe.

Pour que cette Union puisse être réalisée dans un prochain avenir, il faut que le Congrès Balkanique émette le vœu que les Gouvernements des pays intéressés entreprennent d'un commun accord la réfection des routes existantes ou la création de nouvelles routes aboutissant aux frontières, non pas seulement dans un point déterminé, mais si possible au moindre village en deçà, au moindre village au-delà.

Pour la réalisation de ce vaste projet, il faudrait diviser les routes de chaque pays en différentes catégories qui seraient les suivantes :

Routes nationales, (Routes Internationales reliant les Balkans à l'Europe Occidentale), dont la surface serait d'une construction excessivement résistante et présentant le minimum d'entretien possible tout en tenant compte de la diversité du trafic donc routes coûteuses à établir.

Routes Départementales, ou de seconde importance, avec une surface résistante, pas aussi coûteuse, mais aboutissant aux routes précédentes.

Chemins vicinaux, reliant les différents villages entre eux, et aboutissant de préférence aux Routes Départementales, et qui, vu leur surface et leur largeur, seraient bien moins coûteuses que les routes précédentes.

Après avoir admis ce qui précède, il faudrait envisager le tracé de la route internationale, c'est-à-dire des Routes Nationales ; car ces routes qui devront être unies avec celles de l'Europe Occidentale, formeront pour ainsi dire une ligne ininterrompue de trafic entre les frontières des pays Balkaniques.

Elle devront être très larges, de 10 mètres au minimum, et présenter un tracé aussi droit que possible et avec des virages relevés, en un mot, être des routes modernes sous tous les rapports et permettre une vitesse horaire sinon supérieure du moins égale à celle des chemins de fer balkaniques. Les embranchements des Routes Départementales sur les Routes Nationales devront être fréquents, avec indication sur Poteaux Indicateurs, des distances kilométriques, tournants, ponts, passages à niveau, conformément au Code de la Route Internationale, indication en deux langues, langue du pays et français, pour faciliter la route aux automobilistes et en augmenter le nombre en leur offrant la sécurité absolue même s'ils n'ont pas de cartes routières entre les mains.

Ces Routes Nationales devront aboutir aux frontières respectives sans trop de détours et de manière que les étapes à parcourir pour arriver dans une ville ou dans un grand village et y passer la nuit, ne soient pas trop fatigantes ce qui découragerait les meilleures bonnes volontés et engendrerait des difficultés.

Certes c'est là un projet coûteux mais qui est compensé par de multiples avantages. Il faudrait parallèlement examiner la possibilité d'amélioration du réseau actuel des Routes Nationales de chaque pays tout en envisageant que peut-être ces dernières sont destinées à devenir, dans l'avenir, des Routes Principales.

Actuellement leur tracé, aussi bien que leur état, laisse beaucoup à désirer, d'autant plus qu'une grande partie de ces routes, en hiver, dès la tombée des neiges ou des pluies fréquentes, deviennent presque impraticables et ainsi le bénéfice de la circulation automobile se trouve en partie éliminé pour plusieurs mois de l'année. Cela doit immédiatement faire l'objet d'une sérieuse entente entre les Gouvernements Balkaniques. Car, en améliorant les communications, on donnera con

fiance aux populations rurales et aux futurs usagers des gr an- de des routes qui, voyant que les intempéries n'amèneront pasoie perturbation dans leur trafic journalier, accueilleront avec j une politique routière nouvelle fut-elle onéreuse.

Dans un autre ordre d'idées, mais qui se rattache aussi à l'intensité du trafic entre les différents peuples balkaniques, il faudrait envisager les facilités douanières et même policières (visas de passeports etc.) tout en faisant bénéficier les voitures automobiles, omnibus ou camions, de l'avantage de la Loi Internationale des Carnets de Passages en Douanes en vigueur heureusement depuis longtemps, et qui est régie par les Clubs respectifs des différents pays, sauf pour l'Albanie. Il faudrait amener les Gouvernements à envisager cette question très sérieusement, car l'affluence des voyages multipliera forcément les échanges de marchandises et c'est là-dessus surtout que se basera l'amitié des peuples, qui voyant augmenter le bénéfice de leurs transactions commerciales seront entraînés eux-mêmes à se connaître, à s'apprécier mutuellement et à fraterniser pour le bien des individus comme pour celui de leurs pays. Il en résultera alors une situation nouvelle qui ne tardera pas à donner les fruits attendus et le présent Congrès balkanique devra être fier d'en avoir eu l'initiative si heureuse.

Automobile et Touring Club de Grèce
Le Secrétaire Général
F. IOANNIDES

UNE RECTIFICATION

Dans le rapport sur l'«Union Postale Interbalkanique» qui est soumis à la Conférence par M. J. C. Lachnidakis, chef de section à la Direction des P.T.T. (voir notre numéro du 19 septembre), il s'est glissé une omission du copiste. Bien qu'il ne s'agisse que de peu de mots, elle entraîne une altération assez sensible du texte pour qu'il soit nécessaire de le rétablir en entier. Nous reproduisons par conséquent l'article 2 du Projet de convention postale interbalkanique, en marquant en italiques le passage omis.

Article, 2.—Les pays contractants s'engagent à transporter librement et gratuitement, par l'intermédiaire des services de transports terrestres et maritimes qu'ils utilisent pour leur propre correspondance, la correspondance qui leur est remise par un autre pays de l'Union Postale Interbalkanique pour un pays quelconque faisant partie de cette Union ou de l'Union Postale Universelle.

Le pays d'origine devra toutefois supporter les frais de transport terrestre et maritime de la correspondance, lorsque le transport ultérieur nécessitera l'intervention de pays ou de services étrangers à l'Union Postale interbalkanique ***et lorsque ledit transport sera onéreux.*** Il en est de même pour les correspondances confiées à la Compagnie Internationale des Wagons-lits, et destinées à un autre pays de l'Union Postale interbalkanique, à la seule exception que le pays balkanique transitaire sera rémunéré seulement des sommes qu'il a réellement versées à la dite Compagnie Internationale.

Before the Balkan Conference

September 27, 1930

AVANT LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

LES RAPPORTS SOUMIS PAR LA DÉLÉGATION HELLÉNIQUE

VI.-LE RÈGLEMENT UNIFORME DES QUESTIONS OUVRIÈRES BALKANIQUES

PAR LE Dr D. CALITSOUNAKIS, PROFESSEUR A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

(Première partie)

Les économistes croient, avec raison peut-être, que la base de toute collaboration entre les Etats, est, avant tout, un accord sur les grandes questions économiques, entre les pays qui veulent entrer en relation, mais on ne peut nier pourtant que le règlement des problèmes politiques ne joue aussi dans ces pourparlers un rôle des plus importants. Le but du présent mémoire est de montrer les différences fondamentales que présentent les Balkans dans la question ouvrière et d'indiquer la voie à suivre pour le règlement uniforme des questions ouvrières dans la Péninsule. Un tel règlement, aussi uniforme que possible, aurait pour résultat un rapprochement économique plus étroit de ces pays et un contact plus facile des classes ouvrières, dans ces Etats.

Ces dernières années, le Bureau International du Travail, a travaillé de toutes ses forces à la réalisation de cette tâche, dans une mesure générale et presque universelle. Malgré cela, il subsiste encore plusieurs lacunes qu'il importe de combler pour rendre, autant que possible, uniformes les solutions déjà données aux questions ouvrières. Comme principales bases de cette comparaison, nous allons étudier les questions suivantes :

1) Heures de travail.
2) Travail des femmes et des mineurs.
3) Indemnité aux victimes des accidents du travail et assurances sociales.
4) Egalité de traitement des travailleurs étrangers et nationaux, en matière de réparation des accidents du travail.
5) Réglement de la question du chômage.
6) Inspection industrielle
7) Liberté syndicale.
8) Droit de participation particulière des classes ouvrières à la vie économique et publique. (Chambres de Commerce ouvrières, Conseil économique supérieur).

1) HEURES DE TRAVAIL

La Bulgarie, la Grèce et la Roumanie ont assez tôt admis en principe la loi des huit heures de travail, en ratifiant la Convention Internationale de Washington de 1919. Dans cette question la Yougoslavie est en retard, mais elle est en train de préparer cette ratification par une législation intérieure.

De plus la Bulgarie a fait une innovation, en adoptant la loi (5)VI 1920) sur le travail obligatoire. De cette façon, la protection ouvrière, qui n'était qu'une question concernant une seule classe du peuple, a pris un tel essor, qu'elle est considérée maintenant comme une question sociale générale. Ce travail obligatoire commun a pour but l'organisation des forces du pays et leur utilisation, autant qu'il est possible, au profit de la production ; elle contribue aussi indubitablement, à faire aimer la collaboration et à améliorer la condition morale et économique du peuple. En Grèce, cette clause a été admise aussi dans la loi des Mairies et des Communautés, mais non dans une mesure aussi large, qu'en Bulgarie.

2) TRAVAIL DES FEMMES ET DES MINEURS

1) Les règlements concernant le travail des femmes dans des conditions spéciales (travail de nuit, travail des femmes enceintes etc.) et celui des mineurs (limite d'âge minimum pour les travaux industriels, travail de nuit, etc.) ont été adoptés par la Bulgarie, la Grèce et la Yougoslavie. Tous ces pays ont ratifié les lois relatives de la Conférence de Washington, mais avant cette conférence, tous possédaient déjà une législation intérieure relative à la protection.

3) INDEMNITÉ DES VICTIMES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ASSURANCES SOCIALES

Il y a de plus grandes différences dans la réparation des accidents du travail (industriel et agricole). La Bulgarie a ratifié la convention internationale de la session de Genève (1921) pour les accidents du travail agricole, ainsi que celle de 1925 pour les accidents industriels, tandis que la Grèce a simplement recommandé à ses corps législatifs la ratification de cette convention internationale pour l'indemnité des accidents du travail agricole, se contentant de ses lois intérieures quant aux réparations des accidents industriels. En Roumanie et en Yougoslavie, au contraire, il n'y a aucun règlement international ou intérieur, en ce qui concerne les accidents du travail agricole, tandis qu'en ce qui concerne les accidents du travail industriel, la Yougoslavie a voté la loi internationale de 1925 et la Roumanie a simplement recommandé cette ratification.

Le chapitre plus général de l'assurance obligatoire globale est en retard dans toute la Péninsule Balkanique. La Bulgarie a accepté et ratifié la convention internationale (Genève 1925) sur les indemnités des maladies professionnelles», tout en recommandant à son autorité législative l'assurance contre les maladies des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture. En Grèce on a recommandé la ratification de la loi internationale sur la réparation des maladies professionnelles, tandis qu'on est en train d'élaborer une loi relative spéciale, ainsi qu'une autre sur l'assurance contre les maladies des ouvriers de l'industrie. En Roumanie, on a renommandé la ratification de la loi internationale sur les réparations des maladies professionnelles, tandis qu'on a ratifié la loi internationale de l'assurance contre les maladies des ouvriers de l'industrie et du commerce et des employés des établissements privés (session de Genève 1927) avec une loi relative intérieure, supplémentaire et exécutive.

En Yougoslavie, nous avons déjà une plus ancienne prévoyance législative, ainsi qu'une ratification de la loi internationale sur l'indemnité pour les maladies de profession (1925) ainsi qu'une convention ratifiée sur l'assurance contre la maladie des ouvriers de l'industrie, du commerce et des employés privés. En général, pour les assurances sociales nous avons la situation suivante dans les Balkans (voir tableau ci-dessous) :

APERÇU DE L'ÉVOLUTION DES ASSURANCES SOCIALES DANS LES BALKANS

	Assurances contre les maladies	*Indemnité d'acci dents*	*Assurance contre l'invalidité*	*Assurance contre la vieillesse et en profit des enfants abandonnés*
ALBANIE	—			
BULGARIE	Assurance obligatoire (1918) des ouvriers de l'industrie et du commerce	Assurance obligatoire des ouvriers de l'industrie et du commerce	Assurance obligatoire de tous les ouvriers (1920)	Assurance obligatoire de tous les ouvriers (1924)
GRÈCE	Projet de loi	Loi de 1914	Loi	Caisses spéciales de pension de retraite
ROUMANIE	Assurance obligatoire (1912) des ouvriers de l'industrie	Assurance obligatoire (1911) des ouvriers de l'industrie. Amendement 1924	Assurance obligatoire (1912) des ouvriers de l'industrie	Assurance obligatoire (1912) des ouvriers de l'industrie
TURQUIE	L'observateur représentant de la Turquie à la Conférence International du Travail (1928) a souligné que la Turquie ne manquerait pas de s'inspirer des solutions adoptées par le Bureau International du Travail. La Turquie est soucieuse de se donner un code de Travail complet ; cet effort fait partie de l'œuvre de modernisation générale de la Nation Turque.			
YOUGOSLAVIE	Assurance obligatoire (1910) des ouvriers de l'industrie et (1922) de tous les ouvriers	Assurance obligatoire (1910) des ouvriers de l'industrie et (1922) de tous les ouvriers	(1922) Tous les ouvriers	(1922) Tous les ouvriers

4) ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS ET NATIONAUX EN MATIÈRE DE RÉPARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En ce qui concerne les droits égaux des ouvriers étrangers et nationaux dans les questions des accidents du travail, imposés par la loi internationale de chômage de Washington, loi ratifiée presque par tous les pays balkaniques, (Voir plus haut No 5) la situation est la suivante :

La Bulgarie et la Yougoslavie ont ratifié la loi internationale de la session de Genève de 1925. La Grèce et la Roumanie se contentent de recommander sa ratification (*), tandis que l'Albanie défend formellement l'entrée des ouvriers étrangers dans son territoire en vertu de la loi du 23 Mars 1925. Voici les deux principaux articles :

Art. II. Aucun ouvrier étranger, quelle que soit sa nationalité, ne peut être admis, pour quelque raison que ce soit.

Art. III. Les commerçants, les industriels ou les spécialistes de nationalité étrangère qui veulent visiter la République albanaise doivent, lorsqu'ils demandent le visa d'entrée en Albanie, présenter aux représentants officiels ou aux consulats de la république les lettres échangées, indiquer le nom et la raison sociale du commerçant, de l'industriel ou de l'artisan avec lequel ils sont en relations et déclarer s'ils viennent dans le pays pour raison d'affaires. .

5) LE REGLEMENT DE LA QUESTION DU CHOMAGE

Le règlement de la question du chômage présente dans la Péninsule Balkanique l'évolution suivante :

La loi internationale sur le chômage de la Conférence de Washington a été ratifiée par la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie et la Yougoslavie, tandis que des lois relatives, de même nature, lui servent de supplément. La Grèce n'a prévu l'assurance contre le chômage que pour une seule branche, celle des ouvriers des tabacs.

6) INSPECTION INDUSTRIELLE

L'expérience nous apprend que les arrêts protecteurs concernant le travail sont en retard, étant donné qu'il n'y a pas d'autorités spéciales, chargées de les faire observer et expédier rapidement les sanctions des infractions relatives.

En Bulgarie, la loi de 1905, de protection des femmes et des mineurs, prévoyait déjà un service particulier d'inspection. Mais c'est surtout la loi de 1917 qui comprend les clauses spéciales sur l'inspection du travail. Nous avons donc des inspecteurs locaux et des inspecteurs généraux avant une instruction spéciale supérieure, technique, médicale, juridique et économique. Ces inspecteurs ont toujours une entrée libre dans les exploitations, qui dépendent de la loi d'inspection.

En Grèce, en vertu de la loi de 1920, l'inspection du travail a été renforcée. Les inspecteurs dénoncent les infractions à la loi relative et sont obligés de soumettre au Ministère une fois par an un rapport sur l'application dans le pays des lois relatives au travail.

En Roumanie, le corps des inspecteurs est entretenu par l'industrie et il a presque les mêmes droits que dans les autres pays des Balkans. Les infractions à la loi relative, sont dénoncées par les inspecteurs et portées à la connaissance des préfets et des Ministres compétents.

En Yougoslavie enfin, les inspecteurs du travail ont le droit d'interroger toute personne qui travaille dans une entreprise sur l'application des arrêts de protection relatifs et sur les conditions du travail. Enfin ils veillent à ce que tous les arrêts des lois de protection soient appliqués.

Dr D. CALITSOUNAKIS
Professeur à l'Ecole Supérieure
des Sciences Economiques et Commerciales

(*) En Grèce nous avons aussi la loi intérieure qui tend à préparer la ratification internationale ci-dessus.

Le Messager d' Ath

BUREAUX : 3A RUE IPITOU-TÉLÉPH. 76 98

UN NUMÉRO

ATHÈNES & DÉPARTEMENTS: 1 DRACHME

Le plus Ancien Paraissant des Journaux à Athènes

F

ANTOINE Z

JEANNE Z.

50-DEUXIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE No 2513

MARD

LA PRESSE ÉTRANGÈRE

LA RUPTURE DE L'ÉQUILIBRE DANS LA MER NOIRE

Article du *Times* :

Les navires de guerre de la Russie soviétique ***Pariskaya Kommuna*** et ***Profintern*** continuent à mouiller dans la mer Noire et leur présence continuant commence à inspirer une certaine inquiétude dans les milieux politiques turcs. On se rappelle que ces deux vaisseaux des Bolcheviks sont entrés dans la mer Noire par les Détroits en janvier dernier. La Commission des Détroits, à laquelle le gouvernement soviétique n'a jamais envoyé de représentant ne fut pas avisée du passage de ces deux navires. Et, ainsi que le gouvernement anglais, qui avait signé à Lausanne le traité réglant le régime des Détroits, en fut informé plus tard, l'entrée dans la mer Noire de navires de guerre d'une des Puissances qui a un littoral sur cette mer, ne constitue pas une violation des dispositions du traité.

Le gouvernement soviétique, qui a signé un traité d'amitié et de neutralité avec la Turquie cinq semaines à peine avant le passage des navires, annonça qu'ils resteraient dans cette mer jusqu'en avril. Mais avril passa et l'on annonça au surplus que les trois autres dreadnoughts de l'escadre russe de la Baltique visiteraient aussi peut-être la mer Noire. Cette visite ne fut pas réalisée; mais cela n'exclut pas la possibilité que le gouvernement soviétique fasse usage de son droit, afin de troubler l'équilibre naval dans la mer Noire. En d'autres termes, c'est une sorte de chantage pour le cas où le gouvernement turc manifesterait le désir d'entrer dans la S.d.N. ou ne montrerait pas de partie de l'opinion publique clairvoyante de la Turquie, a commencé par soupçonner que le gouvernement d'Ismet pacha s'est laissé remorquer plus que de raison par Moscou et ce fait a eu pour conséquence que beaucoup d'occasions pour une collaboration avec l'accident ont été perdues.

L'accroissement de la flotte soviétique de la mer Noire presque aussitôt après la visite de Karahan à Angora, et l'éventualité que la flotte soviétique dans la mer Noire pourrait augmenter encore, ne peut naturellement que mécontenter l'opinion publique; bien qu'Ismet pacha puisse et il y est manifestement décidé — opposer comme réponse à la critique exercée en l'occurrencecontre sa politique, qu'un traité d'amitié avec un voisin puissant, comme la Russie, est une garantie contre l'antagonisme naval.

Ismet n'a pas tort, mais cela ne l'empêche pas lui, pas plus que ses ministres, de suivre avec inquiétude les mouvements de la flotte russe de la mer Noire parce que l'opinion publique en Turquie continue à être méfiante à l'égard des visées russes. Elle n'oublie pas la tentative des représentants russes à Lausanne pour entraîner le gouvernement turc à fermer les Détroits aux navires de guerre de toutes les autres Puissances sauf celles qui ont des côtes sur la mer Noire.

Mais quelque hostilement disposé que fut alors le gouvernement d'Angora envers les puissances occidentales, il n'a pas suivi M. Tchitcherine en tout ce qu'il lui conseillait. Elle consistait en une politique qui ressemblait d'une façon stupéfiante à celle qui fut exercée en 1833 par le tsar Nicolas 1er et à laquelle lord Curzon s'opposait pour les mêmes raisons pour lesquelles Palmerston sapait et enfin renversa le traité

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR

LES CONVERSATIONS FRANCO-ITALIENNES DE GENÈVE

ELLES TENDRAIENT VERS UN ÉCHEC, LA FRANCE NE CONSENTANT PAS A LA PARITÉ NAVALE SUR LAQUELLE INSISTE L'ITALIE

LONDRES, 22.— Le correspondant à Genève du «Daily Telegraph» affirme que les conversations qui se poursuivent en cette ville entre M. Briand et le chef de la délégation italienne M. Scialoja, en vue de la limitation des armements navals des deux pays, tendent vers un échec.

Selon des informations du correspondant, la France ne consent pas à la parité navale avec l'Italie mais réclame sur celle-ci une supériorité de 250.000 tonnes.

ANGLETERRE

La Conférence Impériale

Londres, 22 (A.A.). On annonce officiellement que le premier ministre du Canada ne pouvant arriver à Londres avant le 30 septembre, l'ouverture de la Conférence Impériale a été ajournée au 1er octobre.

Les communications aériennes Londres-le Cap

Londres, 22 (A. A.). Les communications aériennes régulières entre Londres et le Cap, qui commenceront l'année prochaine, abrégeront de moitié le temps actuellement nécessaire pour effectuer ce parcours. Tout d'abord le voyage exigera 11 jours, mais plus tard il n'en faudra que 9. Les gouvernements du Soudan, de Kenya, de l'Ouganda et de Tanganyika, ainsi que de la Rhodésia du Sud, collaborent avec le gouvernement égyptien afin de fornir toutes facilités possibles :

Le congrès ouvrier

Londres, 22 (A.A.).—Au congrès international de la Fédération des ouvriers des transports qui s'est réuni aujourd'hui à Londres assistent des représentants de plusieurs Etats. C'est la première fois que ce congrès

illuminée. Le premier ministre sera reçu solennellement aujourd'hui par le conseil municipal qui tiendra une séance extraordinaire.

CHINE

Mort du président du conseil intérimaire

Londres, 22 (A. A.). On mande de Nankin: On annonce le décès du général Tan-Yen-Ken président provisoire du gouvernement nationaliste chinois pendant l'absence du général Chang-Kei-Shek qui reste auprès des armées. Le défunt était âgé de 55 ans et il avait été président du conseil administratif chinois en octobre 1928.

LA TEMPÊTE DANS LA MANCHE

Le «Théodoros Voulgaris» a été abandonné

Londres, 22. Par suite de la tempête d'une extrême violence qui a sévi ces derniers jours sur le littoral occidental de la France, il s'est produit de nombreux accidents maritimes.

Selon le Lloyd anglais, parmi d'autres navires le vapeur grec ***Théodoros Voulgaris*** s'est échoué près du cap Finistère, et a dû être abandonné par son équipage qui a été recueilli par le vapeur anglais ***Advocate***.

La cargaison de blé que portait le *Théodoros Voulgaris* a été transbordée sur le vapeur anglais.

Autres accidents

Paris, 22 (Havas).— On mande du Hâvre : Une violente tempête a occasionné des dégâts sur le littoral. Un marin a été tué par une plaque

Before the Balkan Conference

September 29, 1930

Le Messager

BUREAUX : 3A RUE IPITOU-TÉLÉPH. 76 98

UN NUMÉRO

ATHÈNES & DÉPARTEMENTS: 1 DRACHME

Le plus Ancien Paraissant

50-DEUXIÈME ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE—N

LA PRESSE ÉTRANGÈRE

LA QUESTION DES MINORITÉS

Du *Temps* de Paris, à propos de la discussion sur les minorités:

On en a fini, hier, à Genève, avec le débat sur les minorités nationales que les représentants de l'Allemagne et de ses anciens alliés ont absolument tenu à instituer à la sixième commission. A vrai dire, ce débat était sans objet. La procédure élargie relative aux pétitions des groupes minoritaires qui fut arrêtée l'année dernière, au cours de la session du conseil tenue à Madrid, n'a pas encore été complètement expérimentée et rien ne permet de dire qu'elle ne donne pas des garanties suffisantes pour la protection efficace des minorités ethniques, linguistiques et religieuses si l'on entend rester dans le cadre des traités, si l'on veut sincèrement sauvegarder les droits des minorités sans chercher à dresser systématiquement celles-ci contre les Etats dont elles dépendent. Soulever une fois de plus la question à Genève alors qu'aucun fait nouveau ne la ramène en ce moment sur le terrain de l'actualité politique, cela constitue une manœuvre sur la portée de laquelle on ne saurait se méprendre.

Dans l'espoir de pousser malgré tout une manœuvre, une tentative qui n'avait aucune chance d'aboutir, on a vu M. Koch-Weser, porte-parole du Ceich, appuyer la thèse pour le moins singulière du comte Apponyi, délégué hongrois, suivant laquelle la Société des Nations aurait le droit d'appliquer toute procédure qu'elle jugerait utile pour sa garantie. Or, il est bien évident pour tout esprit de bonne foi que le premier devoir de la Société des nations est d'agir avec le plus scrupuleux respect de l'esprit et de la lettre des traités et qu'elle ne saurait adopter aucune procédure qui aurait pour effet d'atténuer ou d'élargir les stipulations des accords existants. Les puissances de la Petite-Entente ont absolument raison de leur histoire. Ce n'est pas que leur mentalité ait changé ce miracle, hélas ! ne s'est pas encore accompli, mais leurs intérêts ne sont plus les mêmes. Aujourd'hui, ils réclament la protection la plus complète des minorités, alors que pendant de longues années ils ont opprimé, persécuté et dépouillé les minorités sur leur propre territoire.

Le discours prononcé hier par M. Briand a mis les choses au point et ramené le débat sur son véritable terrain. Le porte-parole de la France a montré que la Société des Nations s'acquitte de tout son devoir envers les minorités nationales et que personne n'a intérêt à provoquer des ébranlements dans un Etat quelconque. Avec tout l'esprit de conciliation qu'on lui connaît, mais aussi toute la fermeté qu'imposent les circonstances, il a rappelé que les accords existants doivent assurer aux minorités nationales certaines garanties, mais qu'ils n'ont pas été conclus en vue de créer au sein des Etats des foyers de révolte. M. Briand a souligné avec force que le respect des traités constitue la base même de la Société des Nations et que c'est dans leur limite que l'institution de Genève fait son devoir. Ces paroles doivent être entendues. Pour le problème des minorités comme pour tous les autres problèmes politiques de l'heure actuelle, la seule réalité absolument sûre est l'esprit et la lettre des traités. Il faut s'y tenir inébranlablement.

LE RETOUR DE M. MICHALAKOPOULOS

Jusqu'à hier soir, il n'existait pas d'informations officielles quant à la date du retour de Genève du ministre des affaires étrangères M. Michalakopoulos. Une lettre de M. Michalakopoulos à sa famille, datée d'une semaine environ, rapportait seulement que le ministre comptait rentrer à Athènes demain mardi, en s'embarquant à Marseille sur le *Patris II*. En ce cas il aurait dû quit-

NOUVE

LA RUPTURE

COMMENTAIRES DE L
ÉLECTIONS A

ROME, 28 (T.S.
ment à la rupture
franco-italiens sur la
le, quelques journa
la France a rompu
par suite de la répe
nières élections allen
est ainsi, la rupture
dérée comme très reg
encouragera les élén
en Allemagne.

D'autres journaux
l'opposition entre le
des journaux parisie
tagés, les uns sout
gleterre doit offrir s
la reprise des pourpa

FRAN

Une motion de
de Comm

Paris, 28 (Havas).
Marseille: Le IVè
Chambres de Comm
la Méditerranée a e
tion économique de
et a adopté une m
que l'avis des Chamb
avant la conclusion
commerciales et l'ap
sures douanières pr
transactions comme
pour la question d
économique de Gèn

ANGLET

Les Souverains re

Londres, 28 (A.A.
trera de Balmoral
prochain. Le roi et
ront par le train roy
au palais de Buckin

Les sentimen
de deux A

de la lettre des traités et qu'elle ne saurait adopter aucune procédure qui aurait pour effet d'atténuer ou d'élargir les stipulations des accords existants. Les puissances de la Petite-Entente ont absolument raison de ne consentir à aucune nouvelle modification de la procédure établie qui serait en fait dirigée contre les Etats liés par les traités et les déclarations relatives au minorités nationales et qui, tels quels, constituent déjà une gêne parfois assez sérieuse pour l'exercice de leur souveraineté.

Tout est factice dans l'agitation que l'on cherche à entretenir au sujet des minorités les principes, les doctrines et les faits. Qu'il ait été nécessaire, à la suite des changements territoriaux survenus en Europe, d'assurer dans une certaine mesure la protection des minorités soumises à des pouvoirs nouveaux, personne ne le conteste. Les garanties résultant des traités et des conventions sont suffisantes, et la Société des nations accomplit en couscience tout son devoir en veillant, comme elle le fait, à leur application par une procédure qui ne saurait avoir en aucun cas le caractère d'une mesure de méfiance à

d'informations officielles quant à la date du retour de Genève du ministre des affaires étrangères M. Michalakopoulos. Une lettre de M. Michalakopoulos à sa famille, datée d'une semaine environ, rapportait seulement que le ministre comptait rentrer à Athènes demain mardi, en s'embarquant à Marseille sur le *Patris II*. En ce cas il aurait dû quitter Genève vendredi et Marseille avant-hier.

Mais le manque de nouvelles à ce sujet, s'explique peut-être par la prolongation des travaux des commissions de la S. d. N., qui a probablement amené M. Michalakopoulos à ajourner son départ de Genève. Il se peut que le ministre des affaires étrangères attende aussi que le comité des juristes rende son avis sur la demande du gouvernement hellénique tendant à la nomination d'un arbitre chargé de se prononcer sur le différend gréco-bulgare relatif aux forêts du Rhodope.

Les progrès de la Grèce

Le discours de M. Michalakopoulos à Genève

Selon des informations complémentaires de Genève, au cours de la réception qui a eu lieu au Club International et à laquelle ont assisté les

Les Souverains re

Londres, 28 (A.A.
trera de Balmoral
prochain. Le roi et
ront par le train roy
au palais de Buckin

Les sentimen de deux A

Londres, 28 (A.A.)
ney : Le consul gén
claré que deux Aus
ferts, au nom de trois
battants, de s'enrôler
naliste chinoise, déclar
sympathie pour les
sul général a décliné p
La ligue des anciens
ignorer complètement

AUTR

La crise mi

Paris, 28 (A. A.)
Vienne: Le vice-pré
des ministres a re
constituer le nouv

La crise

Rome, 28. —On
L'absence du Dr Sei
actuellement à Osl
tion de la crise m
prolongera probabl
retour. On prévoit
solution de la Cha

Before the Balkan Conference

October 1, 1930

AVANT LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

LES RAPPORTS SOUMIS PAR LA DÉLÉGATION HELLÉNIQUE

VII.- LES PRINCIPES ESSENTIELS DEVANT SERVIR DE BASE A L'UNION BALKANIQUE

PAR M. A. PAPANASTASSIOU, ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL, PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

(Dernière partie)

8) Une fonction également essentielle de l'Union balkanique consistera à développer la collaboration économique des Etats des Balkans dans un esprit de solidarité organisée.

Ces Etats sont surtout agricoles. Pourtant il existe parmi eux une différenciation relative de production. La Roumanie produit et exporte principalement des céréales, mais aussi du bétail, du bois, du pétrole. La Yougoslavie exporte surtout des céréales, du bétail, des pruneaux, du bois. La Bulgarie,du tabac, des céréales, des produits d'oviculture, du bois, de l'huile de rose. L'Albanie, des produits d'élevage. La Turquie, du tabac, du bétail, des cocons. La Grèce, du tabac,du raisin sec, des produits d'oliculture, des cocons, des figues, des hespéridées et d'autres produits horticoles. Elle a également une navigation développée, une industrie qui l'est à un moindre degré, et, bien qu'elle soit un Etat egricole, elle importe des céréales en quantités relativement grandes. La Roumanie, la Yougoslavie et, dans une certaine mesure, la Bulgarie présentent aussi un certain développement industriel.

Malgré tout cela, malgré leur voisinage, malgré que ces Etats aient pour la plupart des voies maritimes et terrestres communes pour leur commerce avec l'étranger, les transactions intra-balkaniques de chacun d'eux sont bien inférieures à leurs transactions avec les Etats non balkaniques. La Grèce, constituant une exception, importe des autres pays balkaniques de grandes quantités de marchandises alors qu'elle y exporte des quantités relativement minimes.

C'est là le résultat de la politique économique erronée que les Etats balkaniques ont suivie jusqu'à ce jour. Une coopération économique entre eux contribuera à l'accroissement de la consommation de leurs produits agricoles dans la péninsule balkanique qui deviendra ainsi un grand marché pour les produits des pays Balkaniques en général ; il contribuera à la protection en commun des mêmes produits particulièrement des produits agricoles sur les marchés étrangers, à l'organisation plus scientifique de la production agricole par la culture de ce qui s'adapte le mieux à la nature du sol et aux conditions climatériques de chaque pays, enfin au développement de l'industrie et de l'artisanat balkaniques.

La crise agricole pèse lourdement sur tous les peuples des Balkans. Ils ne réussiront à s'en dégager que par l'union et la protection en commun de leurs produits agricoles.

Pour qu'une pareille coopération soit possible et efficace pour tous les Etats balkaniques il est nécessaire qu'elle ait en vue la protection en commun non seulement d'un genre de produit, mais de tous et principalement des produits agricoles de ces Etats, qu'elle ne se base pas sur la seule consécration d'un tarif spécial d'Etats limitrophes pour le commerce intra-balkanique, mais aussi sur une application commune de la même politique commerciale extérieure lors de la conclusion des conventions y relatives pour la protection efficace de leurs produits.

Cette collaboration doit se compléter par un échange obligatoire entre ces Etats de leurs produits respectifs, dans le cas où par le plus bas tarif d'Etats limitrophes, non assujettis à la clause de la nation la plus favorisée, il n'aurait pas été possible d'assurer, dans une limite raisonnable, la balance des importations et exportations interbalkaniques de l'un des Etats participants, comme aussi par la liberté de chacun des membres de l'Union Balkanique d'échanger directement ses produits avec des pays non balkaniques dans le cas où, par l'Union il n'aurait pas été possible de protéger suffisamment hors des Balkans une exportation importante de ses produits.

Il est clair que par un groupement économique de cette nature on ne visera pas à constituer un front unique, opposé aux autres Etats. On tâchera seulement d'assurer la consommation intérieure et extérieure des produits, surtout agricoles, des Etats balkaniques dont la balance du commerce extérieur est déficitaire. On tâchera en outre d'imprimer une directive plus scientifique à leur production qui est entravée aujourd'hui par la division en petits Etats de la péninsule Balkanique. Ainsi seront également appuyés les efforts en vue d'un rapprochement économique plus général des peuples.

Une collaboration économique plus étroite, telle qu'elle a été exposée, impliquera évidemment l'octroi d'une égalité complète de traitement de tous les sujets des Etats participants quant à leur établissement et à l'exercice de leur profession, dans chacun de ces pays sans distinction de nationalité.

9) L'Union balkanique aura aussi en vue le rapprochement intellectuel et en général civilisateur des Etats la composant. Il est vrai qu'ils se différencient par la langue,mais les coutumes, les idées, leur façon de vivre se ressemblent étrangement. Malgré la différence de langue, il est facile, par une organisation appropriée, de faire mieux connaître mutuellement de l'un à l'autre les créations intellectuelles et artistiques de chacun d'eux, de mettre en un contact plus étroit leurs savants, leurs artistes, leurs étudiants. Non moins aisé sera l'assimilation juridique des Etats balkaniques. Ils s'enrichiront mutuellement de cette façon ils resserreront de plus en plus étroitement les liens qui les unissent comme il convient à des peuples qui, par leur position géographique, par les conditions économiques dans lesquelles ils vivent, par leur histoire, constituent une vaste famille nationale.

De plus, l'union balkanique entreprendra par ses organes la réglementation d'importantes questions d'intérêt commun,outre les questions économiques, telles que communications, hygiène et toute autre qui serait considérée comme relevant de sa compétence.

10) L'organisation du fonctionnement de l'Union Balkanique devra être telle que,tout en assurant l'égalité politique des Etats participants, elle ne porte pas atteinte à leur souveraineté et favorise l'entente et la collaboration entre ceux ayant des intérêts pareils, plus généralement entre tous ceux qui ont les mêmes opinions à quelque Etat qu'ils appartiennent. L'entente des peuples et la suppression des différends entre eux s'en trouveront ainsi hâtées.

Dans ce but il faudrait que l'Union Balkanique disposât de deux organes principaux, l'un, composé de représentants de chaque peuple et l'autre de représentants du chaque gouvernement. Il serait pratique qu'il y eût auprès de ces deux Corps un secrétariat permanent, composé de délégués des Etats participants, présidé alternativement par les mêmes et qui serait subdivisé en sections correspondant aux fonctions principales de l'Union, soit politique, économique, de coopération intellectuelle, des communications etc.

Il serait indispensable d'instituer aussi, en dehors de ces organes, une commission permanente de conciliation ou d'arbitrage comprenant sept membres, choisis parmi les légistes éminents des Etats participants et qui seraient désignés par les établissements d'enseignement supérieur sous la présidence d'un délégué de la S.d.N. A cette commission seraient référés les différends de nature juridique ou même politique. Contre les propositions de cette Commission, les Etats intéressés devraient pouvoir, comme il a été dit, recourir au Conseil de la S.d.N, ou à la Cour permanente de la Haye, selon la nature de leur différend.

L'exposé ci-dessus concernant les principes sur lesquels doit se baser l'Union balkanique constitue une simple esquisse d'une valeur absolument relative. Quand aura mûri la réalisation de ce projet d'union, alors seront formulés d'une manière définitive les conditions dans lesquelles cette Union sera formée ; alors les principes mentionnés plus haut subiront des modifications, selon toute probabilité. Ce qu'il sera difficile de changer, a sont les principes fondamentaux ayant servi de base aux réflexions ci dessus.

Dès lors, il serait vain pour la Conférence de s'occuper à formuler les principes de détail. Il lui faut en premier lieu déterminer les principes généraux et fondamentaux d'où découlent tous les autres et dans lesquels serait irréalisable l'Union des peuples balkaniques, désireux de maintenir leur existence nationale en même temps que leur indépendance politique.

La réalisation d'une Union pareille dans toute l'acception du terme, exigera, ainsi qu'il a été déjà dit, des efforts variés et systématiques. Pour le début ce serait un progrès remarquable si l'on parvenait à organiser d'une part des Conférences régulières,d'autre part des rencontres entre les membres des gouvernements balkaniques respectifs.

Ce progrès eût été plus important encore si les facteurs économiques des peuples des Balkans, commençaient à resserrer leur contact et leur collaboration en vue de la protection en commun de leurs intérêts économiques, si l'on faisait un premier pas vers une entente destinée à régler les questions qui préoccupent au même titre ces pays, comme celle des communications, si l'idée d'un rapprochement intellectuel était mise en application. Un contact plus suivi entre ces peuples, de façon à se mieux connaître, une coopération régulière, la communauté de leurs intérêts, voilà ce qui contribuera à dissiper bien des erreurs du passé, à faire naître des sentiments de solidarité, de telle sorte que les premiers pas vers le rapprochement en entraînent d'autres plus audacieux encore non seulement sur le terrain économique mais sur le terrain politique aussi et que l'organisation relachée du début se développe graduellement et pour ainsi dire physiologiquement, en un groupement fédéral.

Nul ne conteste que même pour une organisation embryonnaire de l'Union balkanique des obstacles se présentent, dérivant des différends de nature politique qui existent entre les Etats Balkaniques. Il ne s'agit point d'ignorer ces différends. Mais, puisque l'ancien moyen de solution des différends nationaux, la guerre, est non seulement désavoué par les peuples, exclu par le Pacte de Paris et par la S.d.N. qui est en mesure, vis-à-vis des petits pays d'imposer ses décisions, mais qu'il constitue, et pour les petites et pour les grandes Puissances un moyen précaire, par excellence, de résoudre ces différends, comme l'a prouvé une expérience de plusieurs siècles. Alors, la seule route qui reste à suivre est celle de l'entente à l'amiable, laquelle est plus facile entre Etats peu nombreux et intéressés qu'entre Etats nombreux et n'ayant pas tous un intérêt suffisant.

De par le rapprochement des peuples balkaniques et, à plus forte raison, de par leur Union, les différends existants seront portés par devant l'opinion publique des Balkans qui favorisera la prédominance du droit. Cela sera d'autant plus facile que l'Union aura fait perdre à ces différends leur acuité et beaucoup de leur importance.

C'est là, pour les Etats les plus faibles, le moyen le plus sûr et le plus rapide de poursuivre la satisfaction de leur droit. Ceux qui se considèrent comme plus puissants acquerront une sécurité plus grande leur permettant de se consacrer davantage au bien-être de leur peuple.

Sur la base des considérations ci-dessus, je soumets à la Conférence le projet de résolution suivant sur le 1er point de l'ordre du jour :

PROJET DE RESOLUTION SUR LES PRINCIPES GENERAUX DEVANT SERVIR DE BASE A L'UNION BALKANIQUE

La première Conférence balkanique, ayant en vue la décision du 27e Congrès universel de la Paix, selon laquelle, en vue de la consolidation de la paix, du renforcement de l'œuvre de la S.d.N., du progrès des intérêts civilisateurs et économiques des peuples balkaniques, leur Union s'impose absolument,

Interprétant les vœux de ces peuples et ayant en vue leur volonté de maintenir leur existence nationale et leur indépendance politique,

Approuve chaleureusement l'idée de l'Union Balkanique grâce à laquelle seront posées des bases sûres pour la prospérité des peuples balkaniques, et

Déclare que leur Union doit avoir le caractère d'un groupement de nationalités indépendantes, ne pas porter atteinte à la souveraineté des Etats participants, ne pas tendre à étouffer les entités ethniques existantes, mais consolider seulement la paix entre eux, et par un contact libre et plus suivi, par une entente plus directe, une collaboration plus systématique, multiplier leurs éléments communs de civilisation et harmoniser leurs forces pour le bien de tous sans exception ; que, de plus, elle doit se constituer dans le cadre et l'esprit de la S.d.N.

En vue du succès de ce noble but, si bientaisant pour les peuples balkaniques, elle fait appel à ceux-ci, et tout particulièrement à leurs dirigeants pour jeter à l'oubli les anciens différends et pour que, s'inspirant de sentiments humanitaires et de solidarité, ils travaillent systématiquement à leur Union qui constituera une étape importante de leur histoire et le point de départ d'un état de choses tout nouveau dans les Balkans, augurant bien de l'avenir

A. PAPANASTASSIOU
ancien Président du conseil,
Président du Comité d'Organisation
de la Conférence Balkanique

Before the Balkan Conference

September 30, 1930

AVANT LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

LES RAPPORTS SOUMIS PAR LA DÉLÉGATION HELLÉNIQUE

VII.-LES PRINCIPES ESSENTIELS DEVANT SERVIR DE BASE A L'UNION BALKANIQUE

PAR M. A. PAPANASTASSIOU, ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL, PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

(Première partie)

La première Conférence balkanique a été convoquée à la suite d'une décision du 27ème Congrès international de la Paix, lequel avait considéré que, dans l'intérêt de la paix et du bien-être des peuples, le groupement fédératif des Etats par régions s'imposait et plus précisément un tel groupement des Etats balkaniques.

Cette Conférence est appelée à travailler en vue de la réalisation de ce noble but, qui répond aux nécessités économiques et pacifistes de l'heure actuelle, au vif désir des peuples balkaniques aussi bien qu'à l'esprit de notre époque caractérisé par la tendance vers l'union des peuples libres dont la vie, au siècle dernier et jusqu'à la guerre mondiale, avait été déterminée par l'idée du principe des nationalités.

En conséquence, il n'y a pas lieu pour la Conférence de mettre en discussion le but final ci-dessus, déjà posé, but dont la nécessité est reconnue en principe par les Etats balkaniques, participant à la Conférence. Celle-ci, en outre, ne peut se charger de la rédaction d'un projet de Charte constitutive de l'Union balkanique. Ses partisans les plus chaleureux ont eux-mêmes conscience des efforts variés et systématiques à accomplir avant de voir mûrir l'idée d'une Union de ce genre.

Il serait toutefois parfaitement opportun d'éclaircir à l'avance les principes généraux sur lesquels la Conférence balkanique doit se baser. On éviterait ainsi des malentendus et des oppositions reposant sur des conceptions erronées quant au but, à l'étendue et à l'organisation de l'Union; on rendrait plus aisée la coordination des efforts visant à réaliser celle-ci.

* *

Il est avant tout nécessaire de proclamer que l'Union balkanique se propose d'être un groupement de nations indépendantes, ayant pour objet de garantir de façon permanente la paix entre Etats balkaniques, de constituer ceux-ci en un organisme économique et d'harmoniser les forces existant en eux-mêmes à l'effet de servir des buts civilisateurs. Il faut encore proclamer que, non seulement l'Union balkanique ne sera pas dirigée contre une autre puissance, mais qu'elle favorisera au contraire l'union plus large des peuples et la consolidation de la paix dans le monde.

De ce principe général de base découlent, selon une nécessité logique les principes, suivants:

1) L'Union balkanique ne visera pas à étouffer les entités ethniques particulières, mais simplement à multiplier les éléments communs de leur civilisation et à supprimer les divergences qui les séparent.

Les nations balkaniques se sont formées au cours des siècles et leurs traits caractéristiques se maintiennent en dépit de leur voisinage, de leur cohabitation séculaire au sein du même Etat, en dépit de leur contact et de leur croisement.

D'un certain point de vue, cette variété ethnique constitue une richesse susceptible d'être profitable à tous les peuples des Balkans, dont chacun peut sûrement accroître son pouvoir créateur dans le domaine intellectuel, civilisateur et même économique, en utilisant les éléments et l'expérience de sa vie nationale, enrichis des meilleurs éléments qu'il empruntera à la vie des autres peuples balkaniques.

Les différends entre nations ne sont pas un obstacle à une collaboration harmonieuse des peuples balkaniques. La Suisse en est un exemple frappant. Il suffit que l'idée de chaque nationalité particulière soit épurée de l'antithèse intérieure que crée l'attribution à celle-ci d'un sens absolu, lequel a comme conséquence la négation des autres nationalités. Il suffit que l'on organise la manière de régler pacifiquement leurs divergences.

2) L'Union balkanique ne restreindra pas la souveraineté des Etats participants et ne favorisera pas la suprématie de l'un sur les autres. Elle aura pour base l'égalité absolue entre eux. Non seulement ils disposeront tous de la même puissance de votes, mais dans le cas où une décision quelconque porterait atteinte à la souveraineté de l'un d'entre ces Etats, il faudrait le consentement des délégués de tous les autres, ou du moins des Etats intéressés et des Parlements de chacun d'eux.

Les minorités nationales qui existent nécessairement dans chaque Etat n'y créent aucune anomalie. Elles contribuent plutôt, dans un certain sens, à rendre plus riche son existence. Mais cela, à la condition que l'on ne s'efforce pas de les utiliser comme base pour les buts de propagande ou pour le succès de tentatives de conquête en faveur du pays d'affinité ethnique.

Pour cette raison, là où la protection des minorités s'impose, il est non moins imposé que soit étouffée toute activité, constituant une dérogation à la légalité, de la part de ces minorités envers les Etats dans lesquels elles vivent, activité qui tend à exploiter pour des buts purement nationalistes la protection qui leur est accordée.

4) La forme à donner à l'Union balkanique ne peut être une Confédération dans le genre de la Confédération allemande ou américaine, ou même de la Fédération helvétique. Les différences nationales qui existent dans les Balkans ne le permettent pas. En outre, il ne serait pas suffisant que l'Union prît la forme d'une simple entente, ou encore une forme analogue à la S.d.N. Il lui serait impossible de cette façon de remplir son rôle, comportant la création aussi d'une solidarité économique, d'une vie commune, par lesquelles la paix sera mieux garantie en même temps que seront plus efficacement poursuivis le progrès et le bien-être des peuples.

Il sera conséquemment nécessaire de recourir à une forme de fédération spéciale, se rapprochant plutôt selon toute probabilité de la confédération allemande d'avant 1870 (Statenbund).

5) L'Union Balkanique aura pour fonction primordiale d'exclure absolument toute guerre entre les Etats participants. Aujourd'hui s'opposent contre la guerre la Société des Nations, le Pacte de Paris et les autres pactes de non agression, de conciliation, d'amitié et d'arbitrage.

Le Covenant, contrairement à la proposition initiale de Wilson, n'a pas exclu absolument la guerre. Cela était impossible, étant donné les conditions qui existaient lors de la conclusion de ce pacte.

Le Pacte de Paris l'exclut absolument, malgré les réserves de certains Etats. Mais ce Pacte n'a présentement qu'une valeur morale. Il est vrai que l'on s'efforce d'adapter le Covenant au Pacte de Paris par des modifications aux articles 12, 13 et 15 du premier et par l'adjonction d'un accord concernant l'octroi d'une aide financière des Etats membres de la S.d.N. à l'Etat victime d'une agression. Mais ce travail n'a pas encore abouti à des décisions définitives et il est douteux que, dans un proche avenir, le Covenant puisse complètement s'adapter à une suppression absolue de la guerre. Pour en arriver là, il faudrait que la S.d.N. s'assurât au préalable une volonté souveraine dans les questions de la paix et les moyens propres à imposer ses décisions.

Les autres Pactes particuliers d'amitié, de non-agression etc.(*) constituent incontestablement un renfort pour la paix. Mais ceux qui sont bilatéraux ont une valeur simplement morale, puisque leur maintien est à la merci de l'une des deux parties. Par contre les Pactes multilatéraux présentent des sécurités plus grandes puisque plus nombreux les Etats ayant garanti qu'on n'y porterait pas atteinte. En raison justement de cette plus grande, garantie pour la paix que fournissent les accords de Locarno, il n'est venu à l'idée de personne que ces accords étaient superflus après le Pacte de Paris.

L'Union balkanique aura tous les avantages des pactes à plusieurs contractants (genre Locarno). Elle exclura la guerre entre les Etats participants et, de plus, elle sera d'une part plus stable, puisque s'appuyant sur une plus vaste communauté d'intérêts, d'autre part plus large, puisqu'elle constituera une garantie non seulement contre un conflit entre les Etats participants, mais aussi contre une agression de tiers dirigée contre eux, en raison de la solidarité qui animera les membres de l'Union et de la force qu'ils représenteront ainsi groupés.

Il va sans dire que toutes les garanties de paix devant résulter de l'Union balkanique seront des garanties supplémentaires, puisque toutes celles dérivant de la S.D.N. et du Pacte de Paris seront maintenues.

L'exclusion de la guerre entre les Etats participants de l'Union balkanique doit avoir comme corollaire logique leur désarmement. Les armements auxquels ils recourent aujourd'hui sont dus au danger d'une guerre entre eux-mêmes. En écartant une telle éventualité, on les priverait de leur principale justification.

Le danger d'une agression de la part d'autres Etats contre les Etats membres de l'Union balkanique serait plus efficacement affronté avec les garanties générales de la Société des Nations et la solidarité que l'Union créera entre ces Etats, plutôt que par les armements considérables de chacun d'eux en particulier.

Le désarmement, des Etats de l'Union ne serait pas seulement un soulagement financier pour les peuples balkaniques chargés aujourd'hui lourdement à cause de leurs dépenses militaires, mais il contribuerait au développement de l'esprit pacifiste et au resserrement de liens amicaux entre eux.

Cette influence morale du désarmement non moins que sa valeur économique rend sa réalisation encore plus indispensable et justifie pleinement les efforts déployés dans ce sens, bien que ces efforts il convient de le souligner ne puissent être couronnés de succès, pour autant qu'ils ne marchent pas de pair avec l'organisation de la sécurité et de l'arbitrage.

6) L'Union balkanique sera constituée et elle fonctionnera dans le cadre et dans l'esprit de la S.d.N.

Cela signifie non seulement que le pacte constitutif de l'Union Balkanique sera déposé au Secrétariat de la S.d.N., mais aussi que toutes les obligations découlant du Covenant resteront en vigueur et que la S.d.N. sera comme une instance supérieure pour l'entente et la solution des différends interbalkaniques, dans les cas où il n'aurait pas été possible de leur donner une issue favorable au sein de l'Union balkanique. Celle-ci apportera en outre son aide à tous les efforts de la S.d.N. pour la collaboration des Etats, économique, intellectuelle ou tout autre, en même temps qu'elle lui épargnera le souci d'un examen immédiat des questions purement intra-balkaniques. Il en résulterait un renforcement de la S.d.N. qui, pour accomplir sa mission, a besoin de rapprocher plus étroitement ses membres et d'acquérir, comme il a été déjà dit, une volonté souveraine. Et pour autant que cela n'est guère facile à réaliser dans le vaste cercle que forment aujourd'hui les Etats membres de cet organisme mondial, il y a lieu de poursuivre la réalisation de ce même but, en appliquant la méthode de l'induction, par des groupements régionaux dont la formation, plus aisée, est d'ailleurs prévue à l'art. 21 du Covenant.

Il ne sera pas nécessaire que l'Union balkanique se présente à l'Assemblée de la S.d.N. comme un organisme politique unique. Il sera au contraire plus avantageux que chacun des Etats participants y soit représenté à part. Il serait cependant à souhaiter que dans un avenir plus ou moins proche le Conseil de la S.d.N. réservât un siège permanent à l'Union, qui occuperaient à tour de rôle des représentants des Etats balkaniques.

Tout ce qui a été dit au sujet de la S.d.N. s'applique également pour la Fédération Européenne que l'on projette de fonder. Même après la formation de cette dernière, il existera des intérêts communs et des problèmes du ressort exclusif des peuples balkaniques. C'est pourquoi M. Briand, dans son mémoire du 1er mai dernier sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne, souligne fort justement que cette fédération n'est pas incompatible avec d'autres groupements en Europe ou hors d'Europe. De même, l'Union juridique internationale, dans un projet d'union fédérale européenne qu'elle a élaboré récemment, prévoit la formation de groupements régionaux de ce genre, en laveur desquels elle se prononce en suggérant d'octroyer à ces groupements le privilège d'une représentation permanente au Conseil de l'Union Européenne.

7) Le maintien de conventions internationales existantes avec les Etats Balkaniques ou la participation de ces derniers à d'autres groupements internationaux ne sera pas incompatible avec l'Union Balkanique qui, à l'avenir aussi, n'exclura pas la participation de ses membres à de nouveaux accords internationaux ou à des groupements avec d'autres Etats, ni la conclusion de pareils accords entre certains des pays balkaniques.

Ainsi la non adhésion de la Turquie à la S.d.N n'influencera nullement la participation à celle-ci des autres Etats Balkaniques. La non participation de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Grèce et de la Turquie à la Petite Entente n'obligera pas la Yougoslavie et la Roumanie de s'abstenir de leur collaboration avec la Tchécoslovaquie. Il sera loisible aux pays balkaniques, producteurs des tabacs orientaux, de s'entendre pour la protection en commun de leurs tabacs de choix.

Il faut toutefois que le principe ci-dessus, conformément au but et au caractère de l'Union balkanique soit soumis aux restrictions suivantes : a) que les accords ou groupements interdictions suivantes : a) que les accords ou groupements inter-

gences qui les séparent.

Les nations balkaniques se sont formées au cours des siècles et leurs traits caractéristiques se maintiennent en dépit de leur voisinage, de leur cohabitation séculaire au sein du même Etat, en dépit de leur contact et de leur croisement.

D'un certain point de vue, cette variété ethnique constitue une richesse susceptible d'être profitable à tous les peuples des Balkans, dont chacun peut sûrement accroître son pouvoir créateur dans le domaine intellectuel, civilisateur et même économique, en utilisant les éléments et l'expérience de sa vie nationale, enrichis des meilleurs éléments qu'il empruntera à la vie des autres peuples balkaniques.

Les différends entre nations ne sont pas un obstacle à une collaboration harmonieuse des peuples balkaniques. La Suisse en est un exemple frappant. Il suffit que l'idée de chaque nationalité particulière soit épurée de l'antithèse intérieure que crée l'attribution à celle-ci d'un sens absolu, lequel a comme conséquence la négation des autres nationalités. Il suffit que l'on organise la manière de régler pacifiquement leurs divergences.

2) L'Union balkanique ne restreindra pas la souveraineté des Etats participants et ne favorisera pas la suprématie de l'un sur les autres. Elle aura pour base l'égalité absolue entre eux. Non seulement ils disposeront tous de la même puissance de votes, mais dans le cas où une décision quelconque porterait atteinte à la souveraineté de l'un d'entre ces Etats, il faudrait le consentement des délégués de tous les autres, ou du moins des Etats intéressés et des Parlements de chacun d'eux.

Il est bien entendu que ne peut être considérée comme une restriction de la souveraineté la délégation volontaire, faite à l'Union, d'une partie des fonctions de chacun des Etats.

Chacun des Etats participants sera en outre libre de faire partie de l'Union ou d'en sortir après une déclaration y relative dans un délai déterminé.

3) Les minorités nationales, là où elles existent en réalité, doivent jouir d'une protection satisfaisante.

Sans cette protection l'Union des Etats balkaniques serait fondée sur le sable. Il est vrai que les guerres ont eu pour conséquence de rendre tous les Etats des Balkans plus nationaux que certains d'entre eux ne l'étaient auparavant. Néanmoins des minorités nationales ont subsisté dans tous ces pays. Une homogénéité nationale absolue était impossible. Les méthodes de violence qui ont servi, autrefois, à accroître l'influence de chaque nation parmi les peuples balkaniques et à créer l'homogénéité relative actuelle appartiennent au passé. Il n'est plus permis qu'elles se continuent, même partiellement, si nous voulons sincèrement tourner les yeux vers l'avenir et créer une vie commune.

l'Etat victime d'une agression. Mais ce travail n'a pas encore abouti à des décisions définitives et il est douteux que, dans un proche avenir, le Covenant puisse complètement s'adapter à une suppression absolue de la guerre. Pour en arriver là, il faudrait que la S.d.N. s'assurât au préalable une volonté souveraine dans les questions de la paix et les moyens propres à imposer ses décisions.

Les autres Pactes particuliers d'amitié, de non-agression etc.(*) constituent incontestablement un renfort pour la paix. Mais ceux qui sont bilatéraux ont une valeur simplement morale, puisque leur maintien est à la merci de l'une des deux parties. Par contre les Pactes multilatéraux présentent des sécurités plus grandes puisque plus nombreux les Etats ayant garanti qu'on n'y porterait pas atteinte. En raison justement de cette plus grande, garantie pour la paix que fournissent les accords de Locarno, il n'est venu à l'idée de personne que ces accords étaient superflus après le Pacte de Paris.

L'Union balkanique aura tous les avantages des pactes à plusieurs contractants (genre Locarno). Elle exclura la guerre entre les Etats participants et, de plus, elle sera d'une part plus stable, puisque s'appuyant sur une plus vaste communauté d'intérêts, d'autre part plus large, puisqu'elle constituera une garantie non seulement contre un conflit entre les Etats participants, mais aussi contre une agression de tiers dirigée contre eux, en raison de la solidarité qui animera les membres de l'Union et de la force qu'ils représenteront ainsi groupés.

Il va sans dire que toutes les garanties de paix devant résulter de l'Union balkanique seront des garanties supplémentaires, puisque toutes celles dérivant de la S.D.N. et du Pacte de Paris seront maintenues.

Au cas où un différend viendrait à surgir entre deux Etats participants de l'Union balkanique, les autres Etats seraient garants pour conjurer le conflit armé et faire observer la procédure de la conciliation amicale et de l'arbitrage. Le litige serait en premier lieu étudié amicalement par les délégués des Etats participants. Dans le cas où cet examen n'aboutirait pas par hasard à un résultat acceptable par les parties intéressées, celles-ci seraient obligées de recourir à l'arbitrage d'une commission spéciale interbalkanique. Si la sentence de cette commission n'était pas satisfaisante, les Etats intéressés devraient pouvoir porter leur différend par devant le Conseil de la S.D.N., si ce différend était d'ordre politique, ou par devant la Cour permanente de La Haye s'il était d'ordre juridique. Les décisions de l'un ou de l'autre seraient obligatoires pour les parties.

(*) De ces pactes entre Etats balkaniques il y en a déjà entre la Roumanie et la Grèce, la Yougoslavie et la Grèce, la Bulgarie et la Turquie, la Yougoslavie et la Roumanie. Un autre est en négociation entre la Grèce et la Turquie.

ment pour la Fédération Européenne que l'on projette de fonder. Même après la formation de cette dernière, il existera des intérêts communs et des problèmes du ressort exclusif des peuples balkaniques. C'est pourquoi M. Briand, dans son mémoire du 1er mai dernier sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne, souligne fort justement que cette fédération n'est pas incompatible avec d'autres groupements en Europe ou hors d'Europe. De même, l'Union juridique internationale, dans un projet d'union fédérale européenne qu'elle a élaboré récemment, prévoit la formation de groupements régionaux de ce genre, en faveur desquels elle se prononce en suggérant d'octroyer à ces groupements le privilège d'une représentation permanente au Conseil de l'Union Européenne.

7) Le maintien de conventions internationales existantes avec les Etats Balkaniques ou la participation de ces derniers à d'autres groupements internationaux ne sera pas incompatible avec l'Union Balkanique qui, à l'avenir aussi, n'exclura pas la participation de ses membres à de nouveaux accords internationaux ou à des groupements avec d'autres Etats, ni la conclusion de pareils accords entre certains des pays balkaniques.

Ainsi la non adhésion de la Turquie à la S.d.N n'influencera nullement la participation à celle-ci des autres Etats Balkaniques. La non participation de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Grèce et de la Turquie à la Petite Entente n'obligera pas la Yougoslavie et la Roumanie de s'abstenir de leur collaboration avec la Tchécoslovaquie. Il sera loisible aux pays balkaniques, producteurs des tabacs orientaux, de s'entendre pour la protection en commun de leurs tabacs de choix.

Il faut toutefois que le principe ci-dessus, conformément au but et au caractère de l'Union balkanique soit soumis aux restrictions suivantes : a) que les accords ou groupements internationaux n'auront pas le caractère d'une alliance militaire, b) qu'il n'y aura pas un accord contraire entre les Etats balkaniques et c) que les autres Etats balkaniques auront la possibilité d'adhérer à ces accords ou groupements internationaux pour autant qu'ils ont des intérêts s'y rapportant.

La liberté qui résulte pour les membres de l'Union balkanique du principe ci-dessus exposé et le caractère de cette liberté ont comme conséquence que chacun des Etats Balkaniques conservera le droit d'avoir une représentation particulière auprès des gouvernements étrangers.

A mesure cependant que se resserreront avec le temps les liens qui les unissent, il leur sera d'autant plus possible — et ce sera pratique — de désigner une représentation commune, surtout auprès des Etats où chacun d'eux n'aura pas séparément des intérêts sérieux à soutenir.

(La fin à demain)

A. PAPANASTASSIOU
ancien Président du conseil,
Président du Comité d'Organisation
de la Conférence Balkanique

Before the Balkan Conference

October 3, 1930

AVANT LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

LES RAPPORTS SOUMIS PAR LA DÉLÉGATION HELLÉNIQUE

XI.-RAPPORT SUR LA PROTECTION DES TABACS D'ORIENT

PAR M. A. BAKALBASSIS, ANCIEN MINISTRE

La Turquie, la Bulgarie et la Grèce représentent les pays producteurs de la plus grande quantité des tabacs connus sous la dénomination de «Tabacs d'Orient».

Bien que leur production, en regard de la production mondiale soit insignifiante au point de vue quantitatif, elle n'a jamais cessé cependant, grâce à sa supériorité qualitative, de constituer un facteur de réclame pour les manufactures internationales de cigarettes qui l'utilisent dans leurs mélanges.

Mais la place faite aux tabacs d'Orient dans la consommation étrangère n'a laissé indifférents ni l'industrie internationale du tabac, ni les Etats qui ont à cœur d'intensifier leur production nationale.

De nombreux et multiples intérêts, des raisons financières et d'économie nationale ont dicté, aux Pays consommateurs des tabacs d'Orient, la nécessité d'élever des barrières douanières pour réfréner l'élan de ces tabacs à s'imposer sur leurs marchés. Si bien que les tabacs d'Orient, malgré la supériorité de leur qualité et l'augmentation de la consommation mondiale en cigarettes, loin d'accuser une augmentation en rapport à la demande, ont traversé et traversent encore des crises de prix qui prescrivent des mesures à prendre aux Etats qui ont le privilège de leur production.

A cette crise des prix est venu s'ajouter l'organisation d'après-guerre de l'industrie internationale des tabacs, qui, sous la forme de monopoles, trusts ou Konzern, a anihilé l'initiative privée, a concentré dans ses mains la plus grande partie de l'écoulement des produits du tabac dans les grands centres de consommation, s'est mise en rapports directs avec une production à peu près désorganisée, a évincé tout nouveau concurrent, est parvenue, enfin, à s'ériger en régulatrice exclusive de la fluctuation des prix, sans masquer ses efforts à mettre sur un même pied d'égalité les qualités si différentes des tabacs d'Orient.

En cela, elle fut secondée par la politique du tabac inaugurée, dans la période d'après-guerre, par la Turquie, la Bulgarie et la Grèce, politique inspirée par certaines grandes industries qui, sous le prétexte de voir protéger la production, ne visaient qu'à satisfaire leurs propres intérêts au préjudice d'une évolution ultérieure des tabacs d'Orient, sous de meilleures auspices. Il nous faut ajouter que la pression exercée par le capital international était telle, qu'elle provoquait une certaine perturbation pour mieux cacher ses mobiles réels, à seule fin de favoriser les mesures préconisées par l'industrie étrangère, et qui se tournaient toujours contre la situation privilégiée des tabacs d'Orient. Une enquête à ce sujet incite à conclure que ces tendances de l'industrie internationale du tabac ont été fermement soutenues par les Gouvernements étrangers qui ont tablé sur l'organisation d'après-guerre de l'industrie et du commerce des tabacs pour améliorer leurs finances publiques.

Cet effort était pleinement justifié, du moment que sous cette forme nouvelle de l'organisation de l'industrie du tabac, les Etats intéressés obtenaient non seulement, ainsi que nous venons de le dire, le relèvement de leurs finances, mais favorisaient du même coup le développement de leur production nationale comme aussi la solution de problèmes sociaux.

Il est évident que tout ce qui précède n'inspire pas l'optimisme quant au sort qui est réservé aux tabacs d'Orient sur les marchés internationaux de consommation. Malheureusement les causes extérieures ne sont pas seules à justifier des appréhensions pour l'avenir. La position des tabacs d'Orient se trouve aggravée par le fait d'une production désorganisée, par les conditions défavorables du crédit agricole et commercial et plus particulièrement par l'antagonisme farouche des trois Etats producteurs des tabacs d'Orient, qui n'est pas sans favoriser la politique du commerce et de l'industrie du tabac dans les autres pays, ainsi que nous venons de l'exposer.

Cet antagonisme a laissé et laisse aujourd'hui encore à l'industrie internationale du tabac une liberté absolue dans le choix des régions d'achat.

Pas plus une action défensive isolée de l'un des trois Etats rique et qui avait fait, officieusement et à titre privé, l'objet d'un échange de vues au cours du 27e Congrès Universel de la Paix, tenu à Athènes, l'année dernière, fut inscrite à l'ordre du jour de cette première Conférence Balkanique.

A notre avis l'accord des trois susdits Etats est réalisable pour les principales raisons suivantes :

La Turquie, la Bulgarie et la Grèce sont des Etats essentiellement agricoles, soit en raison de la proportion des hommes travaillant la terre par rapport à la totalité de leurs populations, soit en raison de la valeur de la production totale. D'où la prospérité de ces pays dépend surtout du placement avantageux du produit de leur sol. Cette vérité inébranlable vient d'ailleurs d'être confirmée par la néfaste influence qu'exerce, sur l'économie nationale de ces pays, la crise. Celle-ci frappe leurs produits agricoles et particulièrement leurs tabacs qui, nul ne l'ignore, constituent un appoint important de leur budget et de leur richesse nationale.

On ne peut enrayer cette crise en augmentant la consommation du tabac dans les pays balkaniques. Donc l'unique solution indiquée est dans l'augmentation de la consommation des tabacs d'Orient sur les autres marchés mondiaux. Cette augmentation est d'autant plus facile que la balance de leur commerce extérieur accuse un déficit important ; si bien que, grâce à une sage politique commerciale, appuyée sur un plan d'action commune et sur le principe de la réciprocité, il sera facile aux trois Etats Balkaniques, de trouver un placement plus avantageux pour leurs tabacs.

Les Pays qui constituent les marchés de consommation ne font aucune distinction quant à la provenance des tabacs d'Orient. Les barrières de la douane et de l'octroi qu'ils dressent contre l'importation ou la manipulation des tabacs d'Orient frappent indistinctement ces tabacs quelle que soit leur origine.

L'effort isolé de chacun des trois Etats Balkaniques en vue d'assurer le placement de contingents déterminés de tabac, au moyen de dispositions spéciales contenues dans les conventions commerciales, ne peut aboutir qu'à une effervescence de l'antagonisme déjà existant entre les pays producteurs de tabacs d'Orient, car, les deux autres Etats mis, de ce chef, sur un pied d'infériorité, et poussés par la nécessité, s'empressent souvent de suivre, par des échanges unilatéraux, le chemin tracé par l'autre Etat.

Il est superflu, ce nous semble, de souligner l'intérêt qu'il y aurait pour le placement plus facile des tabacs, de voir la Turquie, la Bulgarie et la Grèce s'efforcer, par une action commune, de créer un front unique à l'usage des marchés consommateurs, et obtenir par une politique commune de leur commerce d'exportation une imposition moins lourde sur les tabacs achetés par les divers marchés.

Cet effort en commun contribuerait même à trouver plus facilement de nouveaux débouchés de consommation. De cette façon on éloignerait des Etats producteurs de tabacs d'Orient les conséquences défavorables provoquées par le nombre restreint des marchés acheteurs dans lesquels l'augmentation constante des charges fiscales, l'action des organisations commerciales et industrielles du tabac, et la diminution de la consommation en général, suffisent à bouleverser les conditions de production et à ébranler l'économie nationale de la Turquie, de la Bulgarie et de la Grèce.

Jugeant inutile de m'étendre davantage sur les raisons qui militent en faveur d'un accord et d'une collaboration entre les trois Etats Balkaniques, je vais suggérer le mode susceptible de réaliser cet accord et cette collaboration.

Je suis de ceux qui croient que ce projet ne sera mis au point que graduellement. Aussi, dans mes propositions, je m'efforcerai de m'arrêter aux possibilités et à ce qui peut être rapidement réalisé, en ayant soin de ne pas aborder des questions qui sont fatalement destinées à moisir dans le domaine de l'étude et de la discussion théoriques.

En ayant comme base l'intérêt qu'ont la Grèce, la Turquie et la Bulgarie à répudier leur antagonisme et à collaborer afin de mettre [illegible] d'Orient, j'estime que ces

lidation du régime ouvrier.

3) Par l'organisation plus systématique de la classe des producteurs qui doit pouvoir compter, cela est naturel, sur un crédit agricole de conception plus moderne. S'agissant de tabacs, ce crédit doit outrepasser les limites des emprunts agricoles personnels à courte échéance et des avances sur la production sur pied. Il doit renforcer la catégorie des emprunts à échéances moyennes et envisager tout seul ou avec la collaboration d'autres Etablissements de Crédit, l'éventualité de disposer du produit aux conditions les plus avantageuses.

On sait que le crédit agricole en ce qui concerne le tabac peut servir, s'il est coordonné judicieusement, à la réglementation de la production elle-même. Mais, à cette fin, l'accord des trois Banques Agricoles, turque, bulgare et grecque, devient aussi indispensable que l'application en commun d'un programme d'action solidaire.

L'amélioration des conditions du crédit doit s'étendre également au commerce et à l'industrie du tabac. Il est hors de doute que les entreprises industrielles et commerciales du tabac préféreront travailler d'autant plus avec les pays producteurs de tabacs d'Orient, qu'elles y trouveront des conditions de crédit plus favorables.

Ces considérations nous font aborder une question qui semble peut-être s'écarter de notre sujet. Il s'agit, en effet, d'examiner l'heureuse opportunité qu'il y aurait à fonder une Banque Interbalkanique dans le but de faciliter le service et le développement du commerce d'exportation des Etats de la Péninsule, dans le cadre d'une entente économique plus générale. Se limitant au financement du commerce extérieur, cette Banque servirait de trait d'union entre les Banques Agricoles et offrirait, entre autres avantages, au commerce et à l'industrie internationales du tabac des conditions susceptibles d'attirer la préférence sur notre production.

1) Mais indépendamment de la Banque Interbalkanique dont la fondation dépendra d'une entente entre les Etablissements Bancaires, nous croyons qu'il est indispensable de créer, au dessus des organismes régionaux pour la protection du tabac, un organisme financier commun, dont la mission sera de veiller à l'exécution du plan commun, de réglementer l'offre en tabacs de chaque pays par l'achat des excédents éventuels et par un avis sur la réduction de la production, de présider au choix du meilleur système de publicité et de propagande, d'étudier la situation au point de vue du commerce et de la consommation, et de suggérer aux Etats producteurs la politique commerciale à suivre en commun vis-à-vis des Etats consommateurs.

La création d'un front unique doit comprendre également les autres Etats Balkaniques. Si au cours de notre exposé sur l'opportunité d'un accord et d'une collaboration dans la question des tabacs, nous nous sommes limités à ne citer que trois des Etats Balkaniques, à savoir la Turquie, la Bulgarie et la Grèce, il faut imputer cet oubli volontaire au fait que ces trois Etats concentrent la majeure partie de la production des tabacs d'Orient, et que c'est sur eux que s'exerce plus directement la pression de l'industrie internationale.

Il est d'ailleurs connu que les tabacs d'Orient ne sont pas exclusivement produits par les trois Etats en question, puisque la Yougoslavie s'est même efforcée d'augmenter sa production surtout dans ses régions macédoniennes, (1) et que l'Albanie, pour insignifiante et inconnue que soit sa production au point de vue de la qualité et de la quantité, ne cultive pas moins le tabac.

Pour ce qui est de la Roumanie, elle a, grâce à l'annexion de la Transylvanie et de la Bessarabie, augmenté sensiblement, après la guerre, sa production de tabac qu'elle a portée, pendant ces trois dernières années, à 20.000,000 de kilos par an. Mais la production roumaine n'est pas classée dans la catégorie des tabacs d'Orient. De qualité inférieure, elle est absorbée par la consommation locale, à l'exception de faibles quantités qui sont réservées aux marchés européens.

Ce qui précède fait comprendre aisément les raisons qui, jusqu'à cette partie de notre exposé, nous ont amenés à ne comprendre dans le projet d'accord et de collaboration balkaniques que la Turquie, la Bulgarie et la Grèce. Mais le but de la Conférence et du présent mémoire est de protéger, entre autres, les produits agricoles de tous les Etats qui participent aux travaux de la Conférence.

Pour être complète et opérante cette protection devra prendre la forme d'une solidarité économique et donnerre interbalkanique. Par elle non seulement l'écoulement des produits de chaque Etat Balkanique à l'intérieur des autres Etats Balkaniques connaîtra des conditions plus favorables, ce qui correspond à la création d'un marché interbalkanique unique, mais

trouve aggravée par le fait d'une production désorganisée, par les conditions défavorables du crédit agricole et commercial et plus particulièrement par l'antagonisme farouche des trois Etats producteurs des tabacs d'Orient, qui n'est pas sans favoriser la politique du commerce et de l'industrie du tabac dans les autres pays, ainsi que nous venons de l'exposer.

Cet antagonisme a laissé et laisse aujourd'hui encore à l'industrie internationale du tabac une liberté absolue dans le choix des régions d'achat.

Pas plus une action défensive isolée de l'un des trois Etats susmentionnés pour réagir contre ces dispositions de l'industrie étrangère, qu'une réaction de la classe des producteurs, ne peuvent mettre des entraves à l'exécution du plan étranger qui fixe les prix et dirige les efforts tendant à la dépréciation des tabacs d'Orient, puisque nul ne peut contester la possibilité de substituer certains tabacs bulgares et turcs aux tabacs grecs et vice-versa. Substitution facile ne présentant aucune difficulté pour conserver, grâce à des mixtures appropriées, le type constant de certaines cigarettes. Pour ce qui est de cette substitution des tabacs, la Grèce est le seul Etat qui occupe en quelque sorte une place privilégiée. En effet, la Grèce, on le sait, produit toute une gamme de qualités presque totalement inconnues de la production turque ; et, quant à la production bulgare, si variée qu'elle puisse être, elle ne s'effectue que sur une très petite échelle. Il s'ensuit normalement que la participation de la Grèce à une entente a son importance.

Les efforts déployés jusqu'à ce jour par chacun des trois Etats Balkaniques, isolément, dans le but de s'imposer sur certains marchés consommateurs n'ont pas donné des résultats en rapport avec les sacrifices consentis.

Au cours de l'enquête que nous avons faite dernièrement sur la consommation des marchés européens, nous avons pu constater que les bénéfices obtenus par une action isolée de pénétration n'ont abouti à rien moins qu'à une recrudescence d'antagonisme entre les trois Etats. Cette constatation faite aussi par d'autres spécialistes a remis sur le tapis la question de savoir si, dans ce domaine, une entente est possible entre la Turquie, la Bulgarie et la Grèce. La discussion qui, jusqu'à ces temps derniers, s'était déroulée sur un terrain purement théorique, aboutissait en faveur d'un accord et d'une collaboration entre les trois Etats Balkaniques, je vais suggérer le mode susceptible de réaliser cet accord et cette collaboration.

Je suis de ceux qui croient que ce projet ne sera mis au point que graduellement. Aussi, dans mes propositions, je m'efforcerai de m'arrêter aux possibilités et à ce qui peut être rapidement réalisé, en ayant soin de ne pas aborder des questions qui sont fatalement destinées à moisir dans le domaine de l'étude et de la discussion théoriques.

En ayant comme base l'intérêt qu'ont la Grèce, la Turquie et la Bulgarie à répudier leur antagonisme et à collaborer afin d'améliorer la position des tabacs d'Orient, j'estime que ces trois Etats peuvent atteindre ce but :

1) Par la régularisation de la production. Point n'est besoin, je pense, d'examiner par le détail le mode selon lequel on obtiendra la régularisation des plantations. Chacun des trois Etats n'a-t-il pas déjà adopté et appliqué ne fût-ce que des mesures élémentaires dans ce sens ? En particulier la Grèce qui est en train de fonder un Institut du Tabac pour suivre scientifiquement la question dans son ensemble (enquête géologique, surveillance des pépinières, lutte contre les maladies, soins à donner aux plants, cueillette scientifique, séchage, manipulation et pétrissage) et qui, grâce à cet organisme rédigera la charte grecque du tabac, a prohibé, par une mesure législative, la culture du tabac sur des terres marécageuses ou simplement impropres. Et nous sommes à même de savoir qu'elle poursuivra à l'avenir l'application de cette mesure encore avec plus de rigueur, afin de sauver de la dégénérescence les variétés cultivées sur son sol, et d'arriver, par l'amélioration des plants à octroyer en quelque sorte une soupape de sûreté à sa production.

Evidemment cette mesure que le Gouvernement Hellénique a adoptée ne représente pas un programme. Elle constitue cependant la condition primordiale pour affronter, avec les autres Etats, toute question qui surgirait à ce sujet, puisque nous devons faire dépendre la valeur dont jouissent les tabacs d'Orient sur les marchés internationaux, de leur supériorité qualitative et de la réduction, dans la mesure du possible, du coût de la production et de la manipulation.

2) Par l'égalisation fiscale des charges qui, aujourd'hui, grèvent les tabacs d'Orient dans les pays producteurs, et la consommation

Before the Balkan Conference

October 2, 1930

il s'agirait aujourd'hui de suggérer un traité, et qui présenterait ce triple caractère.

1) d'engager simultanément tous les six Etats balkaniques.

2) de mettre la guerre hors la loi, pour tous les cas où elle servirait comme instrument du politique nationale (tout comme le pacte Kellogg).

3) de comporter, contre l'agression, la garantie matérielle des cinq autres Etats balkaniques.

Ainsi il ne resterait qu'à déterminer l'autorité qui aurait à préciser qui est l'agresseur. Or, il ne semble que cette autorité ne pourrait être exercée que par le Comité Balkanique précité, dont les membres pourraient facilement dans les 48 h. venir, le cas échéant, sur les lieux procéder à l'enquête nécessaire, et déterminer, naturellement à la majorité des 5 voix sur les 6, l'identité de l'agresseur.

IV

Je crois avoir assez nettement justifié mes suggestions et celles-ci sont, je pense, assez modérées dans la voie de la Confédération balkanique, pour que j'aie besoin de préciser davantage ma pensée. Je me bornerai donc à exprimer le ferme espoir qu'elles rallient tous les suffrages de la 1ère Conférence Balkanique. Et je n'ajouterai que la formule dont je propose l'adaptation :

« La 1ère Conférence Balkanique ;

« Soucieuse de contribuer à l'affermissement de la paix, à l'organisation internationale de la vie et au rapprochement politique des six Etats balkaniques ;

« Désireuse d'apporter, à cet effet, aux Gouvernements et aux peuples balkaniques des suggestions précises et immédiatement applicables ;

« Et espérant que, par ces suggestions, l'œuvre de l'entente balkanique sera fortifiée et la réalisation future de l'Union Confédérale entre les Nations balkaniques sera facilitée :

« Emet les vœux suivants :

« 1) que la procédure de la conciliation comme moyen de solution des différends internationaux soit établie dans les relations entre tous les Etats balkaniques ;

« 2) que les six Etats balkaniques s'entendent pour la création dans une ville des Balkans d'un Bureau balkanique chargé de recueillir tous les renseignements utiles sur les affaires balkaniques, et d'un Comité composé de leurs plus hauts magistrats nationaux et ayant pour mission d'émettre un avis autorisé et motivé sur tout différend interbalkanique, sur la demande soit des intéressés, soit de l'un d'eux, soit de trois Gouvernements balkaniques parmi les non-intéressés, soit enfin du Conseil de la S.d.N., qui pourrait d'ailleurs en désigner le Président;

«3) que dans tous les pactes de conciliation intervenus ou à intervenir entre Etats balkaniques une clause spéciale soit

ressort du «Rapport du Comité pour l'amendement du Pacte de la S.d.N. en vue de le mettre en harmonie avec le Pacte de Paris», cette mise en harmonie des deux Pactes consistera uniquement à modifier quelque dispositions du Statut de la S.d.N. qui ne cadrent pas avec la défense absolue de guerre proclamée par le Traité de Paris. Aucune procédure détaillée n'est prévue pour la solution des litiges pouvant surgir entre les Etats ainsi que c'est le cas pour les accords de Locarno. On n'y rencontre pas non plus les différentes garanties contenues dans ces accords.

Ensuite on ne doit pas perdre de vue que la Turquie fera part de l'Union balkanique et que, du fait que celle-ci n'est pas membre de la S.d.N., les obligations découlant, pour les autres Etats des Balkans des Statuts de la S.d.N., ne la lient pas.

On voit donc que les arguments juridiques mis en avant contre l'utilité d'un Pacte balkanique ne se peuvent point soutenir.

Mais même abstraction faite de ces deux arguments de nature juridique, qui à eux seuls, semblent décisifs, il y a aussi des raisons d'opportunité politique qui militent en faveur de la conclusion d'une convention spéciale. Un pacte général entre les peuples des Balkans contribuera certainement à fortifier en eux le sentiment de sécurité. Or, personne ne pourra nier l'influence psychologique d'un pareil pacte sur les esprits dans les Balkans. Donc, même en ne retenant aucun des arguments juridiques mentionnés, le simple effet psychologique d'un Pacte balkanique semble à lui seul, du point de vue de l'opportunité politique, en recommander la conclusion.

L'idée de l'utilité d'un Pacte balkanique étant ainsi acquise la question se pose du genre de Pacte à conclure.

Before the Balkan Conference

October 2, 1930

AVANT LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

LES RAPPORTS SOUMIS PAR LA DÉLÉGATION HELLÉNIQUE

VIII.-MESURES PROPRES A FAVORISER LE RAPPROCHEMENT POLITIQUE DES PEUPLES DES BALKANS

PAR M. JEAN SPIROPOULOS, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ

Messieurs, si vous voulez voir l'idée d'une Union balkanique se réaliser, sous quelque forme que ce soit, dans un avenir prochain, il vous faudra consacrer vos premiers efforts au rapprochement politiques des peuples des Balkans. Or, parmi les différentes mesures propres à favoriser ce but, il y en a une qui s'impose tout particulièrement à l'esprit : c'est la conclusion d'un «Locarno» balkanique.

Vous connaissez certainement tous les préoccupations qui ont suscité l'accord dit de «Locarno» conclu, il y a quelques années entre plusieurs grandes puissances ; — il est né de la nécessité d'assurer la paix par la renonciation absolue à la guerre d'agression et par la création d'une procédure détaillée de réglementation pacifique de tous les conflits surgissants entre les Etats en question.

Les motifs qui ont inspiré la conclusion de l'accord de Locarno ne semblent-ils pas aussi devoir susciter la conclusion d'un «Locarno» balkanique ?

On a exprimé des doutes sur ce point. Ceux qui ne sont pas favorables à l'idée en question, portent la discussion sur le terrain de l'utilité juridique et argumentent que la conclusion d'un Pacte général balkanique est superflue, vu l'existence de deux autres instruments de caractère universel : le Pacte de la S.d.N. et celui de Paris. C'est là une importante objection qui, si elle était fondée, rendrait en effet superflu, si non du point de vue de l'opportunité politique, du moins du point de vue de l'utilité juridique, la conclusion d'un Pacte général balkanique. Aussi y a-t-il lieu de l'examiner de plus près.

En ce qui concerne tout d'abord le Pacte de la S.d.N., on sait que celui-ci rend, il est vrai, la guerre difficile, mais qu'il ne l'exclut point. Le Pacte de Paris (Briand-Kellogg) d'autre part proclame le principe de la mise hors la loi de la guerre, mais il se borne à cette proclamation de principe sans créer en même temps la procédure juridique indispensable à son application.

Toutefois on pourrait encore faire valoir que l'œuvre de la mise en harmonie du Statut de la S.d.N. avec le Pacte de Paris a été déjà entreprise et que de ce chef un Pacte balkanique pourrait paraître superflu. Mais cet argument non plus ne tient guère, et pour les raisons suivantes.

D'abord, ainsi qu'il ressort du«Rapport du Comité pour l'amendement du Pacte de la S.d.N. en vue de le mettre en harmonie avec le Pacte de Paris», cette mise en harmonie des deux Pactes consistera uniquement à modifier quelque dispositions du Statut de la S.d.N. qui ne cadrent pas avec la défense absolue de guerre proclamée par le Traité de Paris. Aucune procédure détaillée n'est prévue pour la solution des litiges pouvant surgir entre les Etats ainsi que c'est le cas pour les accords de Locarno. On n'y rencontre pas non plus les différentes garanties contenues dans ces accords.

Ensuite on ne doit pas perdre de vue que la Turquie fera part de l'Union balkanique et que, du fait que celle-ci n'est pas membre de la S.d.N., les obligations découlant, pour les autres Etats des Balkans des Statuts de la S.d.N., ne la lient pas.

On voit donc que les arguments juridiques mis en avant contre l'utilité d'un Pacte balkanique ne se peuvent point soutenir.

Mais même abstraction faite de ces deux arguments de nature juridique, qui à eux seuls, semblent décisifs, il y a aussi des raisons d'opportunité politique qui militent en faveur de la conclusion d'une convention spéciale. Un pacte général entre les peuples des Balkans contribuera certainement à fortifier en eux le sentiment de sécurité. Or, personne ne pourra nier l'influence psychologique d'un pareil pacte sur les esprits dans les Balkans. Donc, même en ne retenant aucun des arguments juridiques mentionnés, le simple effet psychologique d'un Pacte balkanique semble à lui seul, du point de vue de l'opportunité politique, en recommander la conclusion.

L'idée de l'utilité d'un Pacte balkanique étant ainsi acquise la question se pose du genre de Pacte à conclure. On a parlé, dans cet ordre d'idées, d'un Locarno balkanique. Or, il va bilatéraux, des traités de non-agression et d'arbitrage, conventions qui contiennent la plupart des principes proposés ici pour le Pacte balkanique à conclure. A condition que tous les Etats des Balkans soient d'avance disposés, et ceci semble bien être le cas, à adopter les obligations contenues dans ces accords bilatéraux, la signature d'un Pacte général balkanique ne se heurtera certainement pas à de grandes difficultés.

En terminant notre exposé, nous vous proposons, Messieurs de voter pour les raisons exposées ci-dessus la motion suivante :

La Ire Conférence Balkanique, considérant qu'un Pacte général balkanique comblerait certaines lacunes laissées dans les rapports des Etats des Balkans par le Pacte de la S.d.N. et celui de Paris,

Considérant qu'un pareil Pacte contribuera certainement à favoriser grandement par son effet moral le rapprochement politique des peuples des Balkans,

Considérant que, dans ces circonstances, la conclusion d'un Pacte balkanique sera de la plus grande utilité,

«Enet le voeu que les Gouvernements de Etats représentés à la Conférence entrent en rapport pour étudier la question de la conclusion d'un Pacte balkanique et contractent l'obligation :

a) De ne se livrer, l'un envers l'autre, à aucune attaque ni invasion, et de ne recourir en aucun cas à la guerre ;

b) De soumettre à des procédures de règlement pacifique, toutes les questions de quelque nature qu'elles soient, qui viendraient à les diviser et qui ne sauraient être résolues par les procédés diplomatiques ordinaires ;

c) De prêter leur assistance à chacun d'entre eux envers qui le principe de la non-agression aurait été violé par un autre co-contractant.

Invite le Conseil de la Conférence à charger un Comité spécial de la rédaction d'un projet de Pacte général Balkanique, élaboré sur la base des principes susmentionnés et qui sera présenté à la prochaine Conférence Balkanique ».

J. SPIROPOULOS

Professeur de Droit International à l'Université de Salonique

DECLASSIFIED: E.O. 12065, Sec. 3-402; State Dept. guidelines, 6/7/79
By Walter O. Gustafson NARS, Date 1-28-80

[illegible] Un pacte général entre les peuples des Balkans contribuera certainement à fortifier en eux le sentiment de sécurité. Or, personne ne pourra nier l'influence psychologique d'un pareil pacte sur les esprits dans les Balkans. Donc, même en ne retenant aucun des arguments juridiques mentionnés, le simple effet psychologique d'un Pacte balkanique semble à lui seul, du point de vue de l'opportunité politique, en recommander la conclusion.

L'idée de l'utilité d'un Pacte balkanique étant ainsi acquise la question se pose du genre de Pacte à conclure. On a parlé, dans cet ordre d'idées, d'un «Locarno» balkanique. Or, il va sans dire qu'il ne pourra pas s'agir en l'occurrence, d'une imitation pure et simple de l'Accord conclu à Locarno entre plusieurs grandes Puissances. Les conditions dans les deux cas ne sont pas tout à fait les mêmes. Toutefois le pacte de Loearno pourra servir de modèle et on pourrait en emprunter les idées directrices pour le Pacte balkanique.

Quelles sont maintenant les idées qui devraient figurer dans le pacte à conclure? A notre avis ce seraient les suivantes:

a) Les Etats des Balkans devraient s'engager formellement à ne se livrer l'un envers l'autre à aucune attaque ni invasion et à ne recourir en aucun cas à la guerre. La simple proclamation de ce principe comme tel n'aurait, il est vrai que peu de valeur, la mise hors de loi de la guerre étant déjà proclamée par le Pacte de Paris, ratifié aujourd'hui par tous les Etats balkaniques. Ce qui importe, en l'occurrence, c'est l'application du principe en question. Or, en ce qui concerne ce point, nous croyons que la procédure prévue par l'accord de Locarno pourrait aussi trouver son application dans l'espèce. On pourrait peut-être même la modifier légèrement dans le sens d'une augmentation des droits du Conseil de la S.d.N. Aussi y aurait-il peut-être lieu, en application du principe de la renonciation à la guerre, d'insérer dans le Pacte balkanique à conclure, quelques obligations connues sous le nom de «suggestions allemandes en vue de prévenir la guerre» présentées à la S.d.N. et prévoyant des mesures propres à prévenir des hostilités (armistice obligatoire, etc.)

b) Les Etats balkaniques devraient s'engager à soumettre à des procédures de règlement pacifique toutes les questions de quelque nature qu'elles fussent, qui viendraient à les diviser et qui ne sauraient être résolues par les procédés diplomatiques ordinaires. L'«Acte général» élaboré par les soins de la S.d.N. pourrait servir de modèle. Peut-être, pourrait-on aussi penser à la création d'une commission de conciliation permanente balkanique, composée de membres choisis par les Etats balkaniques parmi leurs nationaux et chargée de la solution des différends de caractère politique.

c) En troisième lieu lesEtats balkaniques devraient s'engager à prêter leur assistance à celui d'entre eux au détriment duquel le principe de la non-agression aurait été violé par un autre Etat balkanique. Pour l'application de ce principe il y aurait peut-être lieu de s'en tenir aux traités modèles d'assistance actuelle, élaborés par les soins de la S.d.N.

Tels sont les principes qui, à notre avis, devraient figurer dans le Pacte balkanique à conclure. Si nous soulevons maintenant la question de savoir si l'idée en question aurait des chances d'être réalisée dans un avenir prochain, nous croyons pouvoir répondre par l'affirmative. D'ailleurs un commencement de réalisation peut déjà être enregistré. Plusieurs Etats balkaniques ont déjà conclu entre eux, par voie d'accords

DOCUMENT FILE

NOTE

SEE 770.001 Pan Balkan Union/14 FOR #1478

FROM Greece (Skinner) DATED Sept.27, 1930

TO NAME

1—1127

INDEX BUREAU
770.A-ATHENS-1930 /11

REGARDING:

Comments on likelihood of Bulgaria being represented at the Pan Balkan Conference.

wi

Athens, September 27, 1920.

No. 1478

Subject: Pan-Balkan Affairs.

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

I have received and read with much interest informal comment from the Chief of the Division of Near Eastern Affairs in regard to the possible connection of the Carnegie Endowment for International Peace with the Pan-Balkan project, a subject which I have brought to the attention of the Department during the last two years. I have noted especially that Prof. Elliot Means is expecting to discuss the matter with Dr. Nicholas Murray Butler, with a view to securing, through Dr. Butler's influence, an appropriation from the Carnegie organization for the erection of a Pan-Balkan building at some appropriate point in the Near East. While I shall be happy to receive Dr. Nicholas Murray Butler's views at any time, I think it might be premature for him to make proposals of a definite character just now to any of the prominent persons who are active in the first

Balkan

Balkan Conference which is to open in Athens early next month. The proposals, when made, should be made to governments.

I am personally convinced, and I know that that also is the opinion of the Foreign Minister, Mr. Michalakopoulos, that if the Pan-Balkan Union idea is to result in anything useful, it must take official form and obtain recognition from each one of the governments concerned, in substantially the same manner as the Pan-American Union is recognized in the Western Hemisphere.

It is too soon to decide whether the unofficial Balkan Conference which has been planned by the International Peace Bureau in Geneva is going to lead to better relations between countries and pave the way to an official union, or whether it will go up in smoke. No one knows at this moment whether the Bulgarians are going to be present at the Conference next month or not. They seem to be very difficult people to handle, eager to launch into discussions of the most contentious subjects at once, regardless of the fact that there are plenty of other subjects of less inflammable nature, and that in any case the discussion of the more contentious subjects by an unofficial body can come to nothing in particular.

Just now, political Athens is talking about the statement made by Prof. Tyrons in Sofia that, inasmuch as the question of minorities has been excluded from the program of the coming Balkan Conference, the Bulgarian delegation had decided to remain away - "having nothing to do in a Conference where the question of minorities will not be discussed."

Apparently

Apparently, the Bulgarian delegation has communicated this decision to the President of the Bulgarian Council. The latter is said to have instructed the Minister of Bulgaria in Athens "to follow the labors of the Conference." Mr. Papanastassiou, who is the practical organizer of the Conference, still hopes that the Bulgarian delegation will come, and remarks that if the question of minorities has been excluded from the program, it results not from any decision taken by himself or his colleagues, but from the decision of the International Peace Bureau in Geneva. He further remarks - "at the coming Conference it is not a question of organizing a Balkan Federation, but simply of preparing the ground for close collaboration between the Balkan States, out of which in the future may come a Federation."

I shall keep in touch, in a quiet way, with the members of the Conference while they are in Athens, and report to the Department any interesting developments.

Respectfully yours,

[illegible]

RPC/ewf

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Sofia, Bulgaria.

October 6, 1930.

No. 122.

DEPARTMENT OF STATE
OCT 24 1930
DIVISION OF
NEAR EASTERN AFFAIRS

Subject: Balkan Conference.

ASSISTANT SECRETARY OF STATE
DEPARTMENT OF STATE
OCT 23 1930
A-D

PM RECD

INDEX BUREAU
DEPT. OF STATE

INDEX BUREAU
770.A-ATHENS 1930/12

FOR DISTRIBUTION

Copy to M.I.D.

OCT 28 1930

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

I have the honor to inform the Department with reference to my despatch No. 67 of July 12, 1930, that as predicted by the Bulgarian press and Bulgarian political leaders in general, Bulgarian delegates will be present at the Balkan Conference which opens today in Athens.

Whether the Bulgarian delegates will remain until the Conference comes to a scheduled end, however, is another question. It is generally thought in Sofia that unless the Minorities question is dealt with by the Conference, the Bulgarian delegation will withdraw. This surmise

FILED
OCT 29 1930

surmise is based upon the fact that only a week ago it was understood that the Bulgarian delegates who had already been named by the Bulgarian Society for Peace on the League of Nations would not proceed to Athens, because of the exclusion of the Minorities question from the agenda of the Conference.

The Bulgarian Delegation includes Professor Balamezoff, a former rector of the University of Sofia, Professor Kiroff, a leading Bulgarian publicist, Dr. Kouleff, who until the recent reorganization of the Liaptcheff Cabinet was Minister of Justice, Dr. Sakazoff, the leader of the Bulgarian socialists, and Mr. Montchiloff, Director of the United Banks, one of the outstanding financial institutions of Bulgaria.

Respectfully yours,

Henry W. Shoemaker,

Henry W. Shoemaker.

File No.711

NOV 1 - 1930
Dept. of State

Before the Balkan Conference
October 4, 1930

File
868.00 Balkan Conf./39

AVANT LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

LES RAPPORTS SOUMIS PAR LA DÉLÉGATION HELLÉNIQUE

XII.-DE LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE DES ETATS BALKANIQUES

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR Mr DÉMÈTRE K. SANTIS PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE SALONIQUE

Pour rendre les Balkans aux Balkaniques la première étape du chemin à parcourir se trouve, indiscutablement, au tournant de leur rapprochement et de leur collaboration économique.

La collaboration économique appuyée principalement sur l'union douanière, dans sa plus large signification, ne constitue pas une idée nouvelle. Elle a, elle aussi, son histoire. Son premier jalon a été posé par la convention commerciale serbo-bulgare de 1897, qui, établie sur des bases prévoyant une collaboration économique plus générale, a abouti, par la suite, à la conclusion de l'union douanière serbo-bulgare (tsarinski sabez) de 1905. Celle-ci devait, en 1917, se généraliser pour prendre la forme d'une union douanière à très vaste conception.

Malheureusement ce premier grand pas vers la création d'une union économique Balkanique à laquelle se seraient ralliés aussi, depuis lors, les autres Etats Balkaniques (Roumanie, Turquie, Grèce, Monténegro) a été arrêté prématurément à la suite de l'intervention énergique et menaçante de l'Autriche-Hongrie. Cependant nous devons à l'histoire de reconnaitre aujourd'hui, que même si la pression politique de l'Autriche-Hongrie ne s'était pas exercée pour faire avorter cette union douanière, celle-ci n'était pas, de par sa forme et ses clauses, destinée à prospérer, sans encombre, dépourvue qu'elle était des conditions mêmes les plus élémentaires de la viabilité, tels, par exemple, la conclusion, en commun (Serbie et Bulgarie), de conventions commerciales avec d'autres Etats, la suppression des droits interméciaires entre les deux pays ec ainsi de suite.

Les lacunes, les bases erronées et les directives de cette première tentative, positive et organisée, en vue de réaliser l'union économique des Etats Balkaniques, doivent servir d'exemple à toute orientation nouvelle dans ce sens. Il est donc indispensable de faire une étude attentive et minutieuse de la situation économique actuelle des Balkans et, de conformer, selon la nature et le degré de possibilité de son extension, comme aussi, selon les dispositions psychologiques des peuples balkaniques, leur nouvelle organisation économique.

I

1. Les Balkans sont des Etats essentiellement agricoles. L'agriculture et l'élevage emploient la grande majorité de leur population ouvrière. (1) Les produits agricoles, forestiers et de l'élevage constituent, en principe, leur commerce d'exportation.(2) A ceux-ci il convient d'ajouter les produits industriels agricoles tels la farine, le vin, le sucre, l'huile etc. Tout au contraire les Etats Balkaniques importent surtout des produics manufacturés. (3)

Mais le commerce d'exportation interbalkanique, miroir fidèle des relations économiques entre les Etats de la Péninsule, comprend une infime partie du commerce extérieur de chacun de ces Etats. (4) Si nous examinons plus particulièrement le commerce interbalkanique de chaque Etat, nous arrivons à constater que, de tous, la Grèce seule, a une balance commerciale déficitaire vis-à-vis de tous collectivement et de chacun en particulier ; (5) et quant à la Bulgarie ses transactions avec les autres Etats Balkaniques, exception faite pour la Grèce, se limitent à peu de chose.

L'exemple de ces deux pays, et, plus en général, le spectacle d'un commerce interbalkanique réduit à sa plus simple expression, mettent à nu la politique d'isolement et d'indépendance empreinte souvent d'un protectionnisme exagéré, des Etats Balkaniques à l'égard l'un de l'autre, quand ces pays pourraient constituer un bloc économique puissant, englobant une population d'environ 60 millions d'habitants et une superficie d'environ 2 millions de kilomètres carrés, et qui, bien organisé, atténuerait, pour beaucoup, leur marasme économique et surtout la crise de leurs produits agricoles.

cette manière, le niveau général de la productivité s'élèverait d'une part, tandis que de l'autre, le placement des produits, grâce à une organisation capitaliste plus grande, s'effectuerait plus facilement, ce qui n'ira pas sans contribuer à diminuer la crise économique internationale. Partant de ce point de vue, on peut dire que cette Economie balkanique serait régie par la protection économique, solidaire et réciproque des Etats compris dans ce groupe et grâce auxquels le degré de leur prospérité économique, dans l'intérêt plus général de l'Economie internationale, se trouverait rehaussé.

3. L'Economie interbalkanique, telle qu'elle se manifeste dans la production et dans le commerce d'exportation, peut se classer en deux groupes.

Le ***premier groupe*** comprend les matières premières et les articles industriels produits dans les Balkans sur une très petite échelle à moins de n'être pas fabriqués du tout. Ceci dit pour le coton, les machines en général etc. Pour les articles de ce groupe, l'augmentation de la production, poussée au maximum, s'impose, et appelle, dans ce but, la contribution de toutes les ressources fournies par la science, l'art et le crédit, afin que grâce à ces articles on puisse satisfaire à tous les besoins de l'Economie interbalkanique. Mais tant que ce résultat ne pourrait être entièrement atteint, la politique commerciale exige qu'au moment de conclure des conventions commerciales avec les Etats extra-balkaniques, on demande des compensations en échange des articles imporés.

Le ***deuxième groupe*** comprend des articles qui, produits en abondance par quelques Etats balkaniques laissent de tels excédents, que, faute par la consommation de la péninsule de pouvoir les absorber entièrement ils sont exportés à l'Etranger. Mais leur placement à l'Etranger se heurte à une concurrence terrible qui va jusqu'à compromettre leur propre existence. Les produits de cette catégorie sont le blé, le tabac, le vin, la benzine, les ciments et d'autres encore. Pour que ces produits puissent soutenir, sans effort, la concurrence étrangère il faut, avant tout ,que les Etats balkaniques, eux-mêmes, leur ***donnent la préférence*** pour subvenir aux besoins de la consommation locale. Cela constituera la meilleure garantie pour leur existence. Leur protection par la solidarité balkanique et leur placement organisé auprès de l'Economie extra-balkanique, ne viendront qu'après.

II

1.— Donc, étant donné qu'aucun des Etats balkaniques n'arrive ni à fournir tous les produits agricoles, ni à fabriquer tous les articles industriels-agricoles, ni à consommer l'excédent de sa production, la nécessité d'organiser leur commerce extérieur et, en général, leur Economie nationale, apparaît inévitable, ce qui équivaut à l'adoption d'une politique commerciale et agricole plus collective.

Mais de quelle manière stimuler la consommation des produits balkaniques, agricoles, industriels et industriels-agricoles, à l'intérieur même des Balkans, de façon à ne réserver à l'Economie extra-balkanique que ce qui resterait après avoir satisfait pleinement à tous les produits balkaniques à concurrencer, sur les marchés étrangers, les produits similaires ?

Pour atteindre les buts purement économiques compris dans ces deux questions, il faut prendre toute une série de mesures qui, à coup sûr, aboutiront au rapprochement et à la collaboration économique étroite des Etats balkaniques.

Le système en vigueur des conventions commerciales basées sur la clause de l'Etat le plus favorisé, ne répond plus aux phénomènes économiques nés de la situation politique rurale actuelle. Il ne peut plus, en effet, être question de faire bénéficier des avantages douaniers accordés à un Etat, ceux qui ne sont pas disposés à accorder des compensations équivalentes. Il faut donc, pour que la clause de l'Etat le plus favorisé puisse être appliquée, que les Etats qui en bénéficient soient disposés à accorder des compensations équivalentes. Il faut donc, pour que la clause de l'Etat le plus favorisé puisse être appliquée, que les Etats qui en bénéficient soient disposés à accorder des compensations équivalentes.

dele des relations économiques entre les Etats de la Péninsule, comprend une infime partie du commerce extérieur de chacun de ces Etats. (4) Si nous examinons plus particulièrement le commerce interbalkanique de chaque Etat, nous arrivons à constater que, de tous, la Grèce seule, a une balance commerciale déficitaire vis-à-vis de tous collectivement et de chacun en particulier ; (5) et quant à la Bulgarie ses transactions avec les autres Etats Balkaniques, exception faite pour la Grèce, se limitent à peu de chose.

L'exemple de ces deux pays, et, plus en général, le spectacle d'un commerce interbalkanique réduit à sa plus simple expression, mettent à nu la politique d'isolement et d'indépendance empreinte souvent d'un protectionnisme exagéré, des Etats Balkaniques à l'égard l'un de l'autre, quand ces pays pourraient constituer un bloc économique puissant, englobant une population d'environ 60 millions d'habitants et une superficie d'environ 2 millions de kilomètres carrés, et qui, bien organisé, atténuerait, pour beaucoup, leur marasme économique et surtout la crise de leurs produits agricoles.

Il faut reconnaître cependant que la situation précaire du commerce interbalkanique est imputable aussi à l'absence totale d'un organisme interbalkanique de ***Crédit***, ce qui a contribué à renforcer encore davantage la crise qui sévit sur leurs produits agricoles. Et alors qu'ils auraient pu placer de gros excédents de leur production agricole et industrielle au sein même de la Péninsule Balkanique s'ils ignorent, presque totalement, ce facteur commun geoéconomique, et s'épuisent à conquérir, au préjudice de multiples intérêts économiques communs, des marchés aussi étrangers que lointains.

2.— La constitution géologique du sol, les conditions climatériques, la puissance économique, l'organisation capitaliste et, en général, la situation géoéconomique de chacun des Etats de la Péninsule, excluent la possibilité pour chacun d'eux de se créer une ***Economie indépendante et surtout dans le cycle des produits agricoles, industriels et industriels-agricoles,*** car, étant donné leur population et le pouvoir restreint de la production actuelle, aucun d'eux ne pourrait acquérir, à moins de faire appel à de nouveaux facteurs, une indépendance absolue dans son économie nationale.

Un simple coup d'œil sur l'économie nationale de chaque Etat Balkanique prouve le bien fondé de ce que nous avançons. Et d'ailleurs des raisons économiques internationales et balkaniques, d'une importance indiscutable, dictent la création d'une ***Economie balkanique*** pour tous les Etats de la Péninsule collectivement et non pour chacun d'eux. Ainsi on pourrait, en augmentant la production et en renforçant la consommation ainsi que par la rationalisation de la production agricole, par le raffermissement du mouvement coopératif et, en général par l'organisation du crédit agricole, industriel et commercial, réaliser une ***Economie interbalkanique*** qui, à l'instar de celle qui existe déjà pour le bois, le blé, le tabac, le bétail, la benzine, le pétrole, s'étendrait aussi aux instruments aratoires, aux machines agricoles, aux tissus de laine et de soie, aux filés de toute nature, au savon, à la houille et ainsi de suite.

Une pareille initiative ne s'oppose pas à l'esprit qui préside à Genève. On ne doit pas méconnaître que chaque Etat et partant, à plus forte raison, ***un groupe d'Etats*** constituant une unité géo économique, voire même une simple unité économique doit, dans l'intérêt de l'économie internationale elle-même, s'adonner de préférence à une production plus intense. Car, de

(1) En 1927, 76 o/o Bulgarie, 60 o/o Grèce, 70 o/o Yougoslavie, 78 o/o Roumanie et 81 o/o Turquie.

(2) 78 o/o Albanie, 85.9 o/o Bulgarie, 80.2 o/o Grèce, 53.2 o/o Yougoslavie, 59 o/o Roumanie, 78.5 o/o Turquie.

(3) 50.85 o/o Albanie, 20.51 o/o Grèce, 62.30 o/o Bulgarie, 60.25 o/o Yougoslavie, 66.71 o/o Roumanie, 63.50 o/o Turquie.

(4) Ainsi, en 1927, ce commerce représentait pour l'Albanie 24 o/o, pour la Bulgarie 18.4 o/o, pour la Grèce 2.8 o/o, pour la Yougoslavie 10.62 o/o, pour la Roumanie (en 1925) 12.9 o/o, pour la Turquie 8.19.

(5) Soit pour 1927 sur un total d'exportation de 6.282 millions de drachmes elle n'a exporté pour les Etats Balkaniques que 170 millions de drachmes seulement. Et sur un total d'importation de 12.488 millions de drachmes elle a importé des Etats Balkaniques 2.570 millions de drachmes.

les articles industriels-agricoles, ni à consommer l'excédent de sa production, la nécessité d'organiser leur commerce extérieur et, en général, leur Economie nationale, apparaît inévitable, ce qui équivaut à l'adoption d'une politique commerciale et agricole plus collective.

Mais de quelle manière stimuler la consommation des produits balkaniques, agricoles, industriels et industriels-agricoles, à l'intérieur même des Balkans, de façon à ne réserver à l'Economie extra-balkanique que ce qui resterait après avoir satisfait pleinement à tous les produits balkaniques à concurrencer, sur les marchés étrangers, les produits similaires ?

Pour atteindre les buts purement économiques compris dans ces deux questions, il faut prendre toute une série de mesures qui, à coup sûr, aboutiront au rapprochement et à la collaboration économique étroite des Etats balkaniques.

Le système en vigueur des conventions commerciales basées sur la clause de l'Etat le plus favorisé, ne répond plus aux phénomènes économiques nés de la situation politique rurale actuelle et des rapports économiques-ruraux. Pour affronter de nos jours les problèmes économiques et financiers des Etats balkaniques, il est nécessaire de faire appel à tout un système d'organisation économique et financière.

Le mode le plus familier aux premiers pas d'une collaboration économique si étroite;le mode économique et financier apte à organiser l'effort qu'il faut pour améliorer l'Economie interbalkanique, est ***dans la solidarité économique*** ou dans ***la franchise douanière***. Ce système également développé par l'académicien serbe Ghiga Gherchitsch, comporte une collaboration économique plus large en effet que celle établie par les conventions commerciales avec la clause de l'Etat le plus favorisé, mais n'a pas l'envergure d'une union douanière absolue du type surtout du Zollverein allemand. Il est vrai que son application est plus facile que celle de l'union douanière absolue et son action est plus intense que celle des conventions commerciales.

D'après le système de cette solidarité économique ou de la franchise douanière, chaque Etat balkanique contractant conservera ***son administration douanière propre*** et ***prélèvera*** ses droits d'entrée. On établira, alors, des droits spéciaux ou préférentiels pour tous lesarticles importés ou pour certains d'entre eux, pour autant que leurs exportateurs fassent partie des contractants balkaniques. Par contre, s'il s'agit d'Etats étrangers, on appliquera un tarif douanier ***commun*** qui protègera,d'un côté, les produits de l'Economie balkanique de la concurrence néfaste qui se pratique entre les Etats de la Péninsule, et, de l'autre, de la dangereuse concurrence étrangère. De même, des conventions commerciales communes seront conclues par tous les Etats compris dans l'organisation économique des Balkans. Ainsi, dans la conclusion de chaque convention commerciale on visera à la protection des produits balkaniques agricoles et industriels en présentant un front unique.

Mais étant donné les conditions spéciales, la nature et la contexture particulières de l'Economie interbalkanique en ce qui concerne surtout ceux de ses produits agricoles ***dont le placement*** dépasse souvent les limites du pouvoir d'absorption des Etats balkaniques, il est indispensable de compléter le mode de cette solidarité économique, par l'obligation à prendre par les autorités balkaniques, d'acheter un certain contingent de produits balkaniques agricoles ou autres, avec, cependant, la faculté de pouvoir les troquer contre des produits de même valeur provenant de l'Economie extra-balkanique

En concluant cette convention de solidarité économique ou de franchise douanière, les Etats contractants ne s'exposeront à aucun danger économique ou politique.

a) parce que la protection de l'indépendance économique de chaque Etat conserve, en principe sa liberté ; b) parce que leur tarif commun à l'égard des autres Etats, et leur front unique lors de la conclusion des conventions commerciales, les protégera contre la concurrence des tiers ; c) parce que même le plus petit danger de voir leur indépendance politique exposée à une influence étrangère, est exclu ; d) parce qu'ils ne courront pas le risque d'accorder, maladroitement, une plus large étendue à la clause de l'Etat le plus favorisé, attendu que des tiers étrangers à leurs accords ne pourront bénéficier des concessions

Etant donné que certains articles sont exclusivement produits par quelques-uns des Etats balkaniques on pourrait organiser des Cartels pour quelques produits seulement. Un rôle prépondérant dans l'organisation de ces Cartels sera assigné aux seuls Etats producteurs de ces articles. Ainsi, par exemple, dans le Cartel des blés nous verrions la Roumanie, la Yougoslavie, la Bulgarie et en partie la Turquie ; dans celui des tabacs, la Grèce, la Turquie et la Bulgarie, dans celui du bois, la Roumanie et la Yougoslavie et ainsi de suite.

Or, c'est précisément à cause de cet enchevêtrement des intérêts économiques communs, né de l'exclusivité de production, que les Balkaniques trouveront le terrain favorable pour affronter tous les obstacles qui s'opposeront à leur alliance économique.

3.— Il est encore d'autres moyens pratiques pour arriver au rapprochement économique et à la conclusion d'une alliance économique interbalkaniques, ce sont :

a) l'adoption d'une politique ferroviaire spéciale qui, d'un côté, favorisera le développement des communications interbalkaniques, et, de l'autre, facilitera le transport des produits destinés à l'Economie extra-balkanique.

b) la conclusion de conventions vétérinaires et phytopathologiques, indispensables pour le transport, le transit,et le commerce interbalkanique du bétail et des produits végétaux.

c) l'organisation du crédit balkanique qui, jusqu'aujourd'hui, fait complètement défaut et qui tonifiera, à coup sûr, le commerce interbalkanique.

d) la liberté absolue de circulation et d'installation pour les ressortissants des pays englobés dans la solidarité balkanique, et sans laquelle il n'est même pas possible de concevoir une collaboration économique dans sa signification la plus stricte.

Les bienfaits à attendre d'une telle solidarité économique sont les suivants :

a) La crise aiguë (celle des produits agricoles surtout) qui depuis des années, se manifeste dans l'Economie de ces Etats et qui en se prolongeant conduirait ceux-ci à la paupérisation totale, diminuera d'intensité. Grâce à la solidarité économique que nous préconisons, la consommation des produits balkaniques à l'intérieur de la configuration géographique que formeront ces Etats,augmentera dans les plus grandes proportions, ce qui entraînera la création d'un marché permanent et ferme pour leur écoulement.

b) Les efforts isolés de chaque Etat en vue de se créer des conditions économiques favorables à l'Etranger mais qui demeurent stériles, s'accoupleront et atteindront plus facilement le résultat recherché. Et

c) cessera, enfin, la concurrence préjudiciable que nous constatons entre certains Etats balkaniques producteurs des mêmes articles, et qui se fait au détriment de l'Economie interbalkanique.

D'ailleurs une ***solidarité économique*** de cette nature ne pourrait provoquer des récriminations de la part d'autres Etats, et ce, non parce qu'elle ne se tourne contre personne, mais parce que renforçant, par ce moyen, la position économique de chacun de ces Etats, elle augmentera leur pouvoir d'absorption en articles industriels qui sont importés presque exclusivement de l'Economie extra-balkanique.

4. Mais quelle que soit l'orientation qui sera donnée à la collaboration économique des Etats de la Péninsule ; quel que soit le mode économique ou financier qui sera choisi en vue de la collaboration et de l'organisation économique dans les Balkans, il est indispensable d'établir ***un tarif douanier uniforme***. Evidemment la réalisation n'en est pas facile. Elle dépend principalement de l'unification de la nomenclature et de la classification douanière, de la comparabilité des tarifs des Etats balkaniques et de la stabilité sans laquelle les deux premières conditions surtout ne sauraient être remplies. Aussi l'organisation de la collaboration économique doit-elle suivre les étapes suivantes :

a) Etude sur l'Economie interbalkanique en général, et sur les tarifs douaniers des Etats de la Péninsule et qui frappent les produits balkaniques.

b) Organisation de la solidarité économique balkaniqueet

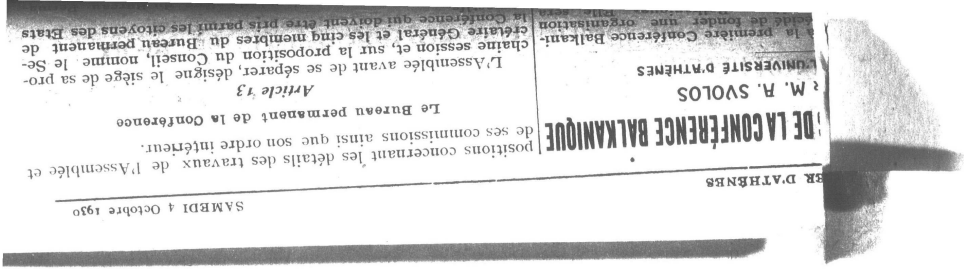
SAMEDI 4 Octobre 1930

...DE LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

...R D'ATHÈNES

...UNIVERSITÉ D'ATHÈNES

...M. A. SVOLOS

...la Première Conférence Balkani-
...réalisé de fonder une organisation
...positions concernant les détails des travaux de l'Assemblée et de ses commissions ainsi que son ordre intérieur.

Article 13

Le Bureau permanent de la Conférence

L'Assemblée avant de se séparer, désigne le siège de sa prochaine session et, sur la proposition du Bureau permanent de chaque Session et, sur la proposition du Conseil, nomme le Secrétaire Général et les cinq membres du Bureau permanent de la Conférence qui doivent être pris parmi les citoyens des Etats

chement des peuples Balkaniques du point de vue des relations sociales, économiques et politiques, implique avant tout la liberté du travail et en général de toute activité économique, ainsi que la liberté de circulation et la règlementation aussi libérale que possible du traitement des ressortissants de chaque pays Balkanique par chacun des autres pays respectifs, exprime le vœu. 1) Que la liberté de travail et d'établissement des ouvriers et des techniciens ressortissants d'un pays Balkanique soit garantie en droit et en fait dans tous les autres pays. 2) Qu'en ce qui concerne le régime de l'établissement des ressortissants respectifs dans chaque pays Balkanique et le régime du commerce exercé directement entre les commerçants non établis des pays respectifs, le principe du traitement national substitué au régime courant de la Nation la plus favorisée soit garanti par un traité interbalkanique.

Que l'octroi du régime national soit étendu sur tous les domaines du commerce et de l'industrie et des progressions libérales, aux droits civils, judiciaires et patrimoniaux,

Que les restrictions éventuelles résultant des prescriptions de police ou imposées par les nécessités de l'intérêt public soient limitées au strict minimum et qu'elles soient appliquées sans aucune discrimination en fait ou en droit,à l'égard du ressortissant de n'importe quel pays Balkanique. 3) Que le visa des passeports des ressortissants voyageant dans les pays Balkaniques soit supprimé par la voie d'une convention plurilatérale.

Athènes le 28 Septembre 1930

J. LAMBIRIS

XV.-LE ROLE DES FEMMES DANS LE RAPPROCHEMENT BALKANIQUE

PAR MME AVRA S. THÉODOROPOULO

L'immense effort accompli pendant ces dernières années par presque toutes les organisations féminines nationales et internationales pour éviter le désastre d'une nouvelle guerre et préparer le chemin vers une paix durable suffit pour prouver que la femme est une force pacifiste par excellence, qui jusqu'à présent n'a pas été suffisamment utilisée. L'idée de l'union balkanique, qui jusqu'à présent était considérée comme une utopie ou comme un beau rêve de poète, que nous envisageons aujourd'hui comme une possibilité et comme un premier pas vers l'union européenne, a déjà fait un grand chemin parmi les milieux féminins de certains pays balkaniques.

Pendant le Congrès féministe de Rome, en 1923 un groupe s'est formé comprenant des organisations féministes du sud-est Européen parmi lesquels on comptait la Roumanie, la Yougoslavie et la Grèce.Cette dernière était représentée par la «Ligue pour le droit des femmes». Depuis lors, et surtout dans les cinq conférences annuelles qui ont eu lieu dans les capitales des cinq pays représentés dans ce groupe, plusieurs côtés de la vie sociale, politique et économique de ces pays ont été étudiés très attentivement. Des statistiques comparatives ont été établies sur les différentes questions qui intéressent tout spécialement la femme, le point de départ, de notre travail commun étant de nous bien connaître réciproquement par des enquêtes minutieuses. Les conclusions que j'ai pu tirer de toute cette collaboration sincère et animée d'un zèle admirable pourraient être résumées comme suit :

1) Que les femmes dans les pays balkaniques, malgré un fond d'amertume qui leur reste encore comme conséquence naturelle des désastres de la guerre, désirent sincèrement la paix et sont prêtes à se donner la main toutes pour écarter toute possibilité d'un nouveau conflit.

2) L'idée d'une unité balkanique s'est fait sentir dans tous les congrès, l'absence de certains pays a été toujours regrettée et chaque fois le vœu a été énoncé de voir les organisations féminines de tous les pays balkaniques faire partie de ce groupe. Des démarches répétées ont été faites dans ce but.

3)Parmi les organisations féminines appartenant à ce groupe j'ai constaté la plus grande affinité entre celles des pays balkaniques. Les mœurs, les traditions et le folklore de tous ces pays ont tant de ressemblances, qu'un rapprochement entre eux est naturel et inévitable. En plus, le niveau culturel se trouve à peu près au même degré chez tous ces peuples.

4) Malgré leur patriotisme très prononcé, les délégations balkaniques dans tous ces congrès avaient pu reconnaître l'immense avantage qu'il y aurait pour tous d'envisager la région balkanique dans son ensemble, de faire des concessions mutuelles et de donner la prépondérance à l'intérêt général sur l'intérêt national. De cette manière plusieurs difficultés se trouvaient aplanies d'elles-mêmes, et des vœux ont été énoncés pour une union douanière, pour l'organisation de ports communs qui serviraient de débouché à toute la péninsule, pour l'unification des voies de transport et de communication sous une administration commune.

5) Reconnaissant l'importance incalculable de l'orientation de la jeunesse vers un idéal pacifiste, des résolutions furent adoptées dans tous ces congrès sur l'éducation. On avait même accepté un contrôle mutuel des livres d'école, surtout les livres d'histoire et on avait proposé la formation de commissions mixtes dans lesquelles tous ces pays seraient représentés et qui seraient chargées d'examiner minutieusement ces livres pour voir s'ils contenaient quoique ce soit qui pourrait attiser la haine entre ces peuples.Tout cet effort consciencieux et soutenu prouve combien les femmes de nos pays balkaniques tiennent à cœur de voir une paix durable établie dans cette région tourmentée.

En considérant tout ce travail déjà accompli, ainsi que la volonté déclarée des femmes organisées des pays balkaniques j'ai l'honneur de soumettre à la Conférence Balkanique une série de propositions dont quelques unes ont été déjà adoptées par le groupe des organisations féminines déjà mentionné. L'appui que leur apporterait la Conférence leur faciliterait aussi en grande partie l'appui des gouvernements des pays respectifs, et aiderait ainsi à leur réalisation. Je crois cependant que l'instrument le plus effectif pour mettre en pratique toutes ces propositions serait une ***Union Balkanique des femmes*** qui serait liée organiquement avec la Conférence Balkanique.

Voici les propositions qui constitueraient le programme de travail de l'Union Balkanique des femmes : a) Organiser des clubs féminins balkaniques dans chaque capitale et dans quelques grandes villes des pays balkaniques, où les femmes des pays voisins habitant, ou visitant ces villes trouveraient un accueil amical et un milieu fraternel.

b) Faire une propagande assidue parmi les mères de famille pour qu'elles habituent leurs enfants dès leur plus jeune âge à considérer leurs voisins desBalkans comme des amis et des camarades,interdire les jouets belliqueux armes, soldats, etc. introduire des poupées avec des costumes balkaniques, etc.

c) Former des commissions mixtes ou charger au besoin des personnes de nationalité extra-balkaniques d'examiner les livres d'école au point de vue pacifiste et dénoncer tout ce qui se trouverait dans ces livres qui pourrait porter atteinte à l'esprit de collaboration et de fraternité entre ces peuples. Les organisations féminines, étant indépendantes de toute politique de leurs pays, seraient indiquées plus qu'aucune autre organisation, pour un contrôle impartial.

d) Organiser des échanges d'enfants et de jeunes gens pour les vacances (écoliers et écolières, groupes sportifs, associations chrétiennes de jeunes filles ou de jeunes hommes, institutions artistiques, etc.

e) Instituer une ***semaine balkanique*** chaque année, à la même date pour tous ces pays. Pendant cette semaine on organiserait des fêtes, des processions en costumes balkaniques, des conférences publiques et dans les écoles des concerts de musique balkanique, des expositions de peintres balkaniques etc. etc.

f) Etudier à fond et dans tous leurs détails les lois concernant la femme et l'enfant dans les pays balkaniques et agir auprès des corps législatifs et des gouvernements des pays respectifs pour obtenir l'unification de ces lois en les conformant à celles qui sont plus parfaites et plus avancées. Ainsi les progrès réalisés par chaque pays serviraient aussi aux pays avoisinants.

La réalisation de tout ce plan de travail implique sans doute la collaboration de plusieurs organisations et l'appui des gouvernements, mais l'Union Balkanique des femmes serait le levier qui les mettrait en mouvement.

L'époque actuelle est une époque de germination intense. L'idéal de la Paneurope anime tous les esprits. Des problèmes énormes y sont impliqués. La formation d'unions régionales servirait comme un pont qui conduirait des petits groupements aux plus vastes unions. Il est plus facile de créer une conscience balkanique qu'une conscience européenne. Pour y arriver il faudrait mobiliser toutes les bonnes volontés, réquisitionner tous les moyens nécessaires.

La collaboration des femmes serait un facteur précieux pour cultiver une opinion publique favorable. La femme, avec son esprit pratique, trouverait des moyens encore insoupçonnés, des petites choses sans importance à première vue, mais qui auraient des résultats incalculables pour la création de cet esprit de collaboration, de cette atmosphère de cordialité entre nos peuples qui est indispensable pour la solution des grands problèmes économiques et politiques qui nous occupent en ce moment. Et c'est de cette solution que dépend la réalisation du projet grandiose de l'Union Balkanique.

AVRA S. THÉODOROPOULO

Présidente de la Ligue pour les droits des femmes

Before the Balkan Conference

September 26, 1930

AVANT LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

LES RAPPORTS SOUMIS PAR LA DÉLÉGATION HELLÉNIQUE

V. "DE L'UNION MONÉTAIRE BALKANIQUE„ PAR M. G. PESMAZOGLU

La pensée qui nous a conduits à rechercher une collaboration plus étroite entre les Pays balkaniques n'est pas due seulement au fait que, grâce à notre position géographique et à l'affinité de nos mœurs et de nos coutumes, nous pourrions mieux desservir, par cette collaboration, nos intérêts généraux, mais aussi bien à la certitude qu'une directive financière commune et une entente effective sur toutes les questions économiques contribueraient grandement au bien-être des Peuples de la Péninsule des Balkans.

Il va de soi que cette collaboration, si franche et si étroite qu'elle fût, ne devrait jamais être considérée comme devant aboutir à la gestion commune de nos intérêts financiers. Une telle solution serait en contraste flagrant avec le système de décentralisation financière que poursuit tout Etat moderne et qui va jusqu'à impliquer la gérance autonome des intérêts de chaque commune.

La Conférence Interbalkanique, se proposant d'examiner les lignes générales d'une telle collaboration, doit avant tout se préoccuper de la recherche d'un instrument d'échange unique qui servirait de mesure pour la valeur des objets échangés. L'utilité de cette mesure —en d'autres termes l'union monétaire— a été partout appréciée, et, depuis qu'on a reconnu le besoin d'un retour à l'étalon or, il se dessine déjà un effort très prononcé, qui tend à rechercher les moyens qui pourraient nous conduire à l'Union monétaire Universelle.

La base numismatique des Pays balkaniques, n'est malheureusement pas encore homogène (1) et dans leur situation monétaire nous trouvons des différences beaucoup plus importantes que celles qui existent entre d'autres pays dont les intérêts communs présentent moins de connexions mutuelles.

Il serait par conséquent utile de mettre à profit la rencontre heureuse de quelques-uns des spécialistes de nos pays pour examiner les points principaux de la question de l'Union monétaire balkanique dont la solution contribuerait puissamment au développement de nos échanges.

En ce qui concerne la base numismatique des différents Etats représentés à la conférence, il est facile de distinguer :

1) Les pays qui ont adopté la parité or (Albanie).

2) Ceux dont la monnaie est légalement stabilisée (Bulgarie, Grèce, Roumanie).

3) Ceux qui, pour le moment, se sont contentés de la stabilisation de fait (Yougoslavie).

4) Et enfin ceux qui n'ont pas encore pu régulariser leur situation monétaire (Turquie).

Pour atteindre notre but, il serait nécessaire d'arriver à l'unification de la base numismatique qui ne peut être que celle de l'or, universellement reconnue. Fort heureusement nous ne sommes pas loin de là, puisque les Gouvernements Yougoslave et Turc étudient depuis longtemps les meilleurs moyens pour la stabilisation définitive de leur monnaie. Quand celle-ci sera effectuée, il sera possible de procéder au nivellement de la valeur de nos différentes monnaies.

Mais la question la plus difficile à ressoudre, dans cette seconde partie de la tâche, sera le choix du niveau auquel l'union monétaire devra se faire, afin qu'elle puisse desservir le plus utilement possible nos intérêts respectifs.

La situation financière de nos pays se trouvant en pleine évolution, il est impossible de prévoir, d'ores et déjà, si nous devrions aspirer à la parité or, ou, comme d'autres nations l'ont fait, rechercher une unité moins importante, mais présentant avec l'étalon universellement reconnu, un écart bien inférieur à celui qui existe actuellement. Une telle prévision doit encore être considérée comme prématurée, pour cette raison que, dans le cas où l'effort poursuivi en vue de l'Union monétaire Universelle aboutirait à une solution, nous aurions tout intérêt à nous conformer à la décision internationale et nous soumettrions ainsi nos pays aux désavantages d'une double adaptation.

Il serait pourtant nécessaire de nous employer, dès maintenant, à l'examen minutieux des résultats que pourrait avoir sur la situation financière de nos pays respectifs un retour éventuel à la parité or. Un tel examen serait de toute utilité, quelle que fût la solution définitive, car il aiderait à discerner la répercussion que nos finances pourraient ressentir de n'importe quel changement apporté dans la valeur actuelle de nos monnaies.

D'après ce que nous venons d'exposer, si le champ des résolutions à prendre immédiatement, sur cette question, est restreint, celui d'un travail préparatoire n'en est pas moins vaste et il nous conduirait certainement au but que nous nous proposons.

Une autre mesure immédiate et provisoire qu'on pourrait se risquer à proposer, en vue de faciliter nos échanges, serait l'établissement d'une proportion décimale entre nos monnaies stabilisées. Il va de soi que l'utilité d'une telle mesure provisoire, ne doit être envisagée qu'au point de vue pratique qui serait d'éliminer tout excès d'agiotage et de faciliter l'évaluation exacte du prix des marchandises, sans des calculs parfois extrêmement compliqués pour les personnes peu versées dans les affaires.

On pourrait, par exemple, admettre qu'un lek Albanais vaudrait juste 15 Drachmes Grecques ou 30 Leva Bulgares ou 30 Lei Roumains. Dans ce cas la contenance or de nos monnaies subirait les variations infimes suivantes :

Le Lek contenant gr. or 290.322 ne perdrait rien de sa valeur. La contenance de la Drachme qui est de 0.019.526.34 serait de 0.019.348 et perdrait ainsi moins de 2)10.000. Le Leva au lieu de 0.011 contiendrait 0.09.674 gr. or et perdrait moins de 1 1)2) 10.000. Quant au Lek, au lieu de 0.010, il contiendrait 0.09674 g. or et perdrait même pas une moitié de 1)10.000.

On ne manquera pas d'objecter que, malgré les arguments exposés plus haut contre un changement immédiat de notre situation monétaire, nous finissons par le proposer. Mais la solution provisoire dont nous jetons l'idée, tout en ayant quelques avantages pratiques, ne risque pas d'avoir de répercussions fâcheuses sur nos finances, puisqu'elle n'apporte qu'une différence infime et pratiquement inappréciable dans la valeur de nos monnaies.

Mais sans insister davantage sur cette proposition provisoire nous nous bornerons à suggérer la motion suivante:

La Première Conférence Interbalkanique avant en vue qu'une *Union Monétaire balkanique* contribuerait largement à développer et à faciliter les échanges entre les pays de la Péninsule, décide:

1) D'émettre le vœu que les pays participants se mettent d'accord en vue d'encourager toute mesure tendant à hâter cette union.

2) Dans ce but la Conférence estime nécessaire la stabilisation des monnaies de tous les pays balkaniques.

3) Considérant qu'il est indispensable d'étudier les conséquences qu'aurait pour les finances de chaque Etat balkanique un retour éventuel à la parité or, elle charge un comité spécial de l'étude de cette question. Ce comité devra présenter ses conclusions à la prochaine Conférence Interbalkanique qui les discutera et en votera, s'il y a lieu, la publication.

Le rapporteur
GEORGES J. PESMAZOGLU

(1) Le Lek contient gr. or 0.290322 il vaut Dol. 0.12295
La Drachme " " 0.019526234 elle vaut Dol. 0.01298
Le Leva " " 0.11 il vaut Dol. 0.00722
Le Leu " " 0.010 " Dol. 0.00598

res, unis, vous serez les maîtres de votre destin. Mon petit pays surpeuplé a pris pour devise que l'union fait la force et je vous convie à la lui emprunter. La Belgique a eu cet honneur d'avoir été dénommée une terre d'expérience, un laboratoire de science sociale. Que son expérience vous inspire! Et que ne pourrez-vous pas accomplir en vos contrées au sol fertile, dont la population est huit fois plus nombreuse que celle de la Belgique, baignées sur leur pourtour presqu'entier par des mers aux flots bleus et par l'une des voies fluviales les plus considérables du monde.

«Il faudra de la persévérance pour poursuivre une telle tâche, il faudra unifier vos méthodes et vos législationsrépandre les données techniques dans les campagnes, organiser l'outillage économique, développer les voies de circulations, supprimer les formalités douanières et peut-être aboutir à un système douanier unique, renoncer aux mesures vexatoires des passeports et des visas, inaugurer en somme une politique de rapprochement, de coopération intense et journalière dans tous les domaines de l'activité matérielle et intellectuelle. Vous allez délibérer sur tout celà, mais je pense qu'il ne faudra pas délibérer trop longtemps: les actes doivent suivre les paroles et les suivre sans tarder. Ayez l'esprit de décision et d'accomplissement!

«Mais ayez aussi le sentiment du noble et grand devoir qui vous incombe et la volonté de le remplir avec prodigalité. Mais surtout ayez la foi et l'enthousiasme! Il ne faut pas douter de la réussite, il faut s'en aller vers le but entrevu d'un pas allègre et décidé comme le montagnard s'en va vers la cime convoitée.

Soyez convaincus que les pacifistes du monde entier suivent votre labeur avec une sympathie exaltée et que leur appui vous est acquis toutentier dans l'œuvre splendide que vous allez entreprendre. Vous pourrez faire sans hésiter appel à leur collaboration si au dehors de vos contrées il vous fallait une aide pour vaincre certaines résistances ou obtenir certains concours. C'est avec une joie sans réserve que nous avons participé à la préparation de la conférence inaugurée en ce jour. C'est avec une joie égale que nous resterons à vos côtés, heureux du succès qui couronnera vos efforts et que nous souhaitons triomphal, victoire, vierge de cris des douleur qui vous assurera au cours de siècles qui viennent, une gloire impérissable et fera de vous les pionniers d'une humanité réconciliée et enfin humaine.»

LES DISCOURS DES CHEFS DES DÉLÉGATIONS

M. N. K. Politis, Professeur à l'Univ[illegible] peu ordinaire qu'offre à nos yeux cette imposante assemblée de représentants hautement qualifiés de l'opinion publique des six pays balkaniques réunis dans cette antique cité d'Athènes à l'appel d'une idée généreuse qui a, n'en doutons pas, pour elle l'avenir. L'histoire ne nous a guère gâtés en fait de solennités de ce genre et les nobles promoteurs de cette réunion, auxquels nous adressons nos hommages reconnaissants, peuvent être vraiment fiers de voir leur rêve d'union et de fraternité se transformer en un corps visible et palpable qui attend de nous une âme unique formée des parcelles de nos âmes.

«Car interpréter notre présence ici comme un simple acte de courtoisie, comme une pure formalité vide de ce contenu positif que seule la volonté commune d'entente peut créer, serait faire offense aux éminentes personnalités des délégations ici présentes, dont les noms seuls sont le gage de l'esprit humanitaire mais non utopique qui doit planer sur cette noble assemblée.

«Union balkanique!

La Grèce fête cette année son centenaire et nous sommes heureux de constater les progrès merveilleux que le peuple hellène a su réaliser dans l'espace d'un siècle. Au cours de ce même siècle ces esprits d'élite de toutes les nations de la péninsule ont eu la vision nette des grands avantages communs que représenterait l'Union balkauique et, sous ce rapport, nous autres Bulgares nous sommes fiers d'avoir pu ajouter à la noble lignée des grands précurseurs, tels que Rigas Ferraios, Michel Obrenovitch et d'autres encore, les noms de nos plus grands révolutionnaires tels que Rakowsky et Christo Botev.

«Aux heures des grands mouvements balkaniques pour la liberté et l'indépendance, les pressentiments e les prédictions des élites se sont transformés en élans spontanés des peuples et les causes nationales ont été pendant assez longtemps considérées tout naturellement comme des causes balkaniques communes.

«Sous certaines influences qui ne venaient jamais d'en bas mais qui étaient souvent d'importation étrangère, le sentiment de la communauté balkanique a été graduellement obscurci et après une série de guerres qui ont déchiré la péninsule et empoisonné encore davantage les âmes, la méfiance mutuelle a augmenté au point que des initiatives comme celle de la Conférence d'aujourd'hui sont accueillies dans certains milieux balkaniques avec un scepticisme explicable sinon justifié. Car nul ne saurait prétendre que la paix qui a suivi les guerres était la meilleure de toutes [illegible] davantage la réalisation de l'Union fédérale de toutes les nations de notre continent. Si l'Europe souffrante, d'un regard douloureux, se tournait jusqu'à présent vers les Balkans, pleins encore du souvenir de certaines guerres, cette fois-ci, espérons-le, elle pourra y trouver l'élan nouveau de la paix.

«Les nations balkaniques, par une Union fédérale, pourront constituer de la sorte un élément des plus importants pour l'assurance de la paix non seulement dans cette région de notre continent, mais encore de la paix universelle.

«Les Nations balkaniques dominées par la conscience de leurs intérêts communs, par la solidarité intellectuelle, politique et économique qui les unit, fourniront ainsi la preuve qu'elles sont capables de se diriger elles-mêmes, qu'elles sont en mesure de réagir contre toute tentative destinée à les diviser pour les affaiblir, et pour les mettre ainsi, dans une situation d'infériorité incompatible avec les principes d'indépendance et d'égalité entre tous les Etats, principes qui sont à la base de la vie internationale contemporaine.

«C'est animés par de telles convictions, que nous devons nous attacher tout d'abord, aux problèmes qui sont de nature à nous unir. Les questions qui peuvent nous diviser, et quelle que soit leur importance, devront naturellement être étudiées afin de faire disparaître, *d'une manière progressive*, tous les obstacles qui s'opposent à l'obtention de la détente morale entre les nations balkaniques, détente que nous considérons comme une condition essentielle pour pouvoir poser sur des bases solides l'édifice futur de l'Union interbalkanique. Nous ne devons pas oublier, que si nous commençons notre œuvre dans un esprit de confiance réciproque, de loyauté et de conciliation, nous trouverons le moyen de résoudre toutes les difficultés inhérentes d'ailleurs à tout début.

«Pour nous, une Union Balkanique ne saurait se concevoir *sans le respect et l'exécution de bonne foi des traités qui sont actuellement à la base du Statut International de l'Europe.*

«Une Union Interbalkanique ne saurait également se concevoir sans que les minorités de race ou de religion, ne jouissent de la protection qui leur a été accordée par les traités. Assurer une telle protection, assurer le bien-être des minorités, ce n'est pas seulement un devoir pour tous les Etats, mais encore une mesure de sagesse, appelée à garantir leur propre conservation. Par la force et l'oppression on n'obtient jamais des résultats durables.

Les sentiments de large tolérance et de bonne entente entre tous les citoyens, quelle que soit leur origine ethnique, leur religion, leur langue, leur race, sont la base même de la civilisation moderne. Ils sont la condition essentielle de la paix et de la prospérité des peuples.

«Nous ne saurions terminer sans exprimer notre gratitude à la Société des Nations pour l'appui qu'elle a bien voulu donner à notre Conférence. Nous sommes heureux de saluer parmi nous le représentant du Secrétaire Général de la Société des Nations, M. Avenol, qui a bien voulu se rendre à notre invitation. Nous sommes également heureux de saluer la présence parmi nous de M. Rappard, Directeur de la Section des Mandats de la Société des Nations, qui a bien voulu se rendre à notre invitation.

«

de cris de douleur qui vous assurera au cours de siècles qui viennent, une gloire impérissable et fera de vous les pionniers d'une humanité réconciliée et enfin humaine.»

LES DISCOURS DES CHEFS DES DÉLÉGATIONS

M. N. V. Pella Professeur à l'Université, membre du B.I.P. et délégué de la Roumanie propose à l'Assemblée de nommer à la présidence de la Conférence M. Papanastassiou qui, par ses efforts inlassables, a rendu cette Conférence possible. La proposition de M. Pella est accueillie par des applaudissements et M. *Papanastassiou*, remerciant, dit qu'il fera son possible pour mener à bonne fin la tâche qui lui est confiée.

Le premier délégué de l'Albanie

Il donne la parole à *M. Mehmed Conitza,* président de la délégation albanaise, qui remercie au nom de ses compatriotes le B.I.P. et M. Papanastassiou de l'initiative prise par eux d'une Conférence balkanique. Il juge inutile de rapporter les querelles et les haines stupides de naguère.

«Les Balkans, dit-il, ont toujours été considérés par certains dirigeants des grandesPuissances comme la poudrière de l'Europe : ils en savaient quelque chose, puisqu'ils fournissaient la poudre. ...Nous sommes les légataires d'un triste héritage, mais les temps commencent heureusement à changer. Le fait que nous sommes ici est une preuve évidente que les peuples que nous représentons commencent à voir clair et à se rendre compte des erreurs du passé...»

Autrefois le peuple manquait de guides et souffrait en silence. Il s'éveille aujourd'hui et veut vivre avec ses voisins dans un esprit de concorde et de solidarité. Mais si le terrain est propice à une entente les difficultés à surmonter sont grandes. Il faut cependant que les gouvernements tâchent de donner une prompte solution aux prpblèmes qui peuvent causer des frictions, et surtout à celui des minorités. Alors il sera possible de «mener à bonne fin la grande œuvre de la pacification et de la fraternisation balkanique.»

Le 1er délégué de la Bulgarie

Le *Dr. Stephan Kyroff,* chef de la délégation bulgare monte à la tribune:

«Permettez-moi, dit-il, en cette heure solennelle, d'exprimer l'indescriptible émotion que je suis sûr de partager avec vous tous au spectacle empoisonné encore davantage les âmes, la méfiance mutuelle a augmenté au point que des initiatives comme celle de la Conférence d'aujourd'hui sont accueillies dans certains milieux balkaniques avec un scepticisme explicable sinon justifié. Car nul ne saurait prétendre que la paix qui a suivi les guerres était la meilleure de toutes celles qui auraient pu être instaurées, ni que ce qui était considéré juste pour les uns a été toujours acquis sans injustices évidentes pour les autres.

«A nous Bulgares qui avons suivi pendant les dix dernières années la voie douloureuse de Neuilly à la Haye et qui avons accompli intégralement et loyalement les obligation des traités, il nous sera permis de dire que la situation dans la péninsule aurait été bien meilleure aujourd'hui si tous le monde avait mis une partie de notre zèle à observer certaines autres clauses des mêmes traités.

«Comment s'interpénétrer, se connaître, s'apprécier et se respecter sans l'application de tout un système de mesures tendant à faciliter ce rapprochement matériel qui précèdera l'entente morale ?

«Toutes les questions à l'ordre du jour de notre Conférence sont en effet d'une importance énorme.

«Mais pour arriver au but, il faut écarter les obstacles, il faut d'abord les voir, les toucher du doigt et ne pas se fâcher contre ceux qui les montrent. La tactique la plus dangereuse pour notre Conférence serait celle de l'autruche. Car le mal qu'on ne veut voir existe quand même et on ne pourra l'enrayer les yeux fermés. L'un de ces obstacles, c'est le problème minoritaire.

«Contribuons à écarter les questions qui nous divisent et il n'y aura plus alors que celles qui nous unissent et qui nous uniront toujours plus, au plus grand bien de notre péninsule si éprouvée et au plus grand avantage de la paix et de la concorde entre les peuples.

«N'oublions pas que les regards de tout le monde sont concentrés en cette heure solennelle sur nous et sur nos délibérations!»

Le 1er délégué de la Roumanie

M.*Ciceo Pop,* Président de la Chambre des députés de Roumanie, chef de la délégation roumaine prend ensuite la parole :

«La noble et généreuse idée d'une union des Etats se trouvant dans cette région de l'Europe, facilitera qui leur a été accordée par les traités. Assurer une telle protection, assurer le bien-être des minorités, ce n'est pas seulement un devoir pour tous les Etats, mais encore une mesure de sagesse, appelée à garantir leur propre conservation. Par la force et l'oppression on n'obtient jamais des résultats durables.

Les sentiments de large tolérance et de bonne entente entre tous les citoyens, sont des sentiments *en quelque sorte innés* qui dominent fortement la conscience du peuple roumain.

Ce que nous demandons cependant aux minorités, c'est la loyauté pleine et entière.

«Si tous les Etats balkaniques, sont animés par de tels sentiments, si les minorités seront vraiment loyales, cette question j'en suis sûr, pourra être progressivement solutionnée.

«En commençant nos travaux,nous devons avoir la conviction que les problèmes qui doivent nous unir, sont plus pressants et plus importants, que les questions qui semblent encore nous diviser. N'oublions pas que les Nations Balkaniques, ***ou les Nations à intérêts balkaniques comme la mienne,*** souffrent encore des profondes blessures que leur a infligé la guerre et que l'humanité toute entière est sortie meurtrie de cette cruelle épreuve.

«Leur redressement dépend en premier lieu de l'obtention d'une garantie efficace de leur sécurité. A ce point de vue, ***nous ne pouvons approuver avec enthousiasme l'idée d'un Locarno Balkanique,*** idée dont la Roumanie, est fière de l'avoir sans cesse défendue, depuis 1925, aussi bien aux Assemblées de la Société des Nations, qu'aux Conférences Interparlementaires»

M. *Ciceo Pop* conclut en saluant M. Lafontaine et M. Papanastassiou pour leur initiative active en faveur de la paix balkanique, ainsi que M. Vénizélos pour ses services éminents à la cause de la paix, et en rendant hommage à la Grèce «que l'on glorifie d'avoir réalisé dans l'antiquité l'admirable institution des *Amphictyonie*».

Le 1er délégué de la Turquie

Hassan Husni bey, président de la délégation de la Turquie, constate que «l'évolution qui s'est produite depuis quelques années dans les esprits doit être bien profonde pour que des peuples, que des considérations étrangères à leurs propres intérêts avaient jusqu'ici dressé les uns qualités spécifiqueset leur valeur qui donneront demain un nouvel essor à la civilisation. Il suffit pour cela que les peuples de la Péninsule comprenne que leur sort sera toujours lié et qu'ils doivent par conséquent travailler à l'édification d'un foyer commun, de l'Union balkanique.

Il est très heureux que la jeune génération turque ait bien voulu prendre part à ce mouvement, bien que le centre de gravité de la Turquie se trouve désormais en Asie Mineure. Le problème de la question d'Orient est ainsi résolu.

Sous la désignation de «foyer commun», il faut entendre d'abord la création d'une union économique des Balkans. Cette vaste association avec un territoire de 2.000.000 de m2,plus d'un 1/5 de l'Europe,et ses 58.000.000 d'habitants, pour s'en tenir à l'évaluation actuelle, assurerait la paix de la Péninsule et affermirait son indépendance économique. Alors le rôle des Balkans dans l'histoire du monde serait considérable. Nous reviendrons à l'âge classique des Hellènes et nous le surpasserions peut-être, car notre nombre serait augmenté dans des proportions énormes, tandis qu'au point de vue des valeurs spécifiques nous ne changerions pas.»

L'Union Panbalkanique doit être poursuivie avec d'autant plus d'ardeur que nous avons déjà perdu un temps précieux. Ainsi nous arriverons sûrement à un haut degré de prospérité et de bonheur.

Après avoir terminé sa lecture, M. N. Yonitch a répété ce qu'il avait dit hier à la séance du Conseil et il a terminé en ces termes : «Suivons l'exemple des anciens Amphictyons qui se réunissaient à Delphes pour discuter amicalement les problèmes de cités grecques. Discutons, nous aussi, amicalement les problèmes communs de nos pays et tâchons de surmonter les obstacles qui s'opposent encore à leur solution.

L'OBSERVATEUR DE LA S. D. N.

La parole est alors donnée à M. Walter, observateur de la S. d. N.

«Si j'ai osé demander la permission de prendre la parole à cette séance d'ouverture de la Conférence balkanique, c'est parce que je tiens à y apporter dès le commencement les salutations et les souhaits du Secrétaire général de la Société des Nations et du Secrétariat tout entier.

C'était avec la plus grande satisfaction que le Secrétaire général a

l'Orient qui, durant tant de siècles, ont connu les pires des souffrances.

2) M. *Djourdjevitch* chef de la délégation yougoslave :

Les jeunes peuples Balkaniques possèdent d'immenses possibilités pour la création des valeurs culturelles. Heureux soit le commencement de la solution constructive du problème du Proche-Orient par voie d'entente et d'union économique. Il faut donner un bon exemple à l'Europe.

3) De M.Cudenhove-Kallergis, apôtre de l'idée de la Paneurope.

4) De M. P. *Tsaldaris*, chef du parti populaire hellène.

5) Du Dr *Pateff* (Sofia).

6) De M. *Nikiforoff*.

6) Des députés bulgares.

8) Du journal albanais *Demokratia* d'Argyrocastro.

La séance est levée à 11 h. 1/2 tandis que retentissent dans la salle les accents de l'Hymne Balkanique de M. Athanassiadès, mis en musique par M. J. Lambelet. L'Hymne a été écouté par les assistants, debout.

RECTIFICATION

Dans le compte-rendu publié hier, de la première séance du Conseil de la Conférence, après l'intervention de M. Sakazoff, le texte doit être rectifié comme suit :

Le Président déclare qu'il est d'accord avec l'honorable préopinant, qu'à cette Conférence on doit discuter en principe la question des minorités et en relever l'importance. Mais en ce qui concerne les détails, il faut attendre d'abord la création d'une atmosphère de conciliation etd'amitié.

LA DÉLÉGATION HELLÉNIQUE

Des changements ayant été apportés à la composition de la Délégation hellenique, nous donnons aujourd'hui la liste définitive des délégués :

Membres: MM. A. Papanastassiou, G. Kondylis, I. Leonidas, P. Argyropoulos, A. Bacalbassis, A. Mylonas, A. Anastassiadès, A. Hadjikyriacos, L. Makkas, G. Verdélis, G. Modis, D. Stratis, G. Mercouris, G. Pesmatzoglou, S. Loverdos, A. Svolos, D. Kaltsounakis, A. Sideris, D. Santis, I. Tournakis, D. Lampadarios, A. Delmouzos, I. Spyropoulos, S. Mercouris, B. Vekiarelis, Lascarakis, Mme Parren, Mme Vera Théodoropoulo, MM. P. Papadopoulos, L. Kaftandjoglou.

Experts: MM. Kougkéas, K. Triandafyllopoulos, G. Bouyoukas, Th. Pentheroudakis, J. Caramanos, N. Zarifis, L. Lambrinides, B. Leontopoulos, A. Tamvacopoulos, J. Lambiris, A. Zakkas, H. Evelpides, N. Bacopoulos, P. Caramanos, P. Simonides, P. Papatsonis, M. Mavrocordatos, S. Grigoriades, G. Trakakis, Djordjakis, M. Evlambios, N. Moschopoulos, A. Boyadjoglou, Mmes A. Svolou, Sifnaiou, Thiakaki, et MM. Th. Hoidas, Deirmendjoglou, Pirounakis, Pétalotis, Papamihalopoulos, P. Dertilis, Valvis, Yorgandas, Lychnos.

JOURNAL OF THE 1st BALKAN CONFERENCE

ATHENS - OCTOBER 5-12, 1930.

(October 5,1930)

LA PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL DE LA CONFÉRENCE

RÉSUMÉ DES DÉBATS SUR L'ORDRE DU JOUR.-LES SIX PREMIERS MINISTRES DES ETATS BALKANIQUES SERONT ÉLUS PRÉSIDENTS D'HONNEUR DE LA CONFÉRENCE.-CHAQUE DÉLÉGATION AURA LA PRÉSIDENCE D'UNE DES SIX COMMISSIONS

La séance du Conseil de la Conférence Balkanique s'est ouverte hier soir à 17 h. 1/2 à la Chambre des députés, sous la présidence de M. A. Papanastassiou.

Etaient présents les membres suivants:

Albanie : MM. Mehmed Konitza, Fazli Frasheri,P. Georges Fishta

Bulgarie : MM. D.S Kyroff, Janko Sakazoff, Prof S. Balamezov

Grèce : MM. A. Papanastassiou, A. Mylonas, A Loverdos

Roumanie : MM.Ciceo Pop, V.Pella, Vladesco Racoassa

Turquie : MM. Hasan Husni bey Hamdoullah Soubhi,Rechid Saylet

Yougoslavie : MM. Prof. Velbomir Vomitch Mme Militza Bogdanovitch.

Le *Président* déclare la séance ouverte et, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués étrangers, exprime la certitude que cette première Conférence donnera d'excellents résultats et contribuera beaucoup au rapprochement des pays balkaniques.

Il passe ensuite à l'examen du Règlement des travaux et demande aux délégués si quelqu'un a quelque amendement à proposer sur quelqu'un des articles.

L'art. 6 du Règlement mentionne qu'aucun délégué n'aura droit à plus de 3 voix. Or la Délégation de Yougoslavie ne se composant, par suite d'un accident, que de 7 membres, demande que ces 7 membres se répartissent les 30 voix réglementaires.Le conseil décide de faire droit à cette demande, mais à condition que cette mesure ne sera que provisoire.

Hassan Husni bey, chef de la Délégation Turque, estime que le programme de la Conférence est trop chargé et que les questions à examiner trop nombreuses; il est d'avis qu'il serait peut-être opportun d'alléger la tâche.

Le *Président* répond que 6 commissions devant se partager la besogne, il sera facile d'étudier toutes les questions dans l'intervalle de temps fixé, d'autant plus que ces questions ne seront pas épuisées dans tous les détails qu'elles comportent.

Le Conseil ayant adopté cette opinion, le *Président* expose que la Délégation Bulgare ayant demandé si [illegible] délégations. Il faut donc être prudent et attendre qu'une atmosphère atmosphère amicale se soit créée.

M. *Mehmed Konitza,* chef de la Délégation Albanaise pense au contraire qu'il faudrait la traiter en premier lieu afin d'écarter tout malentendu.

M. *A. Papanastassiou* répond qu'on doit d'abord traiter les questions pour lesquelles les intérêts balkaniques se rencontrent, afin de multiplier les points de contact entre peuples balkaniques et éviter tout froissement inutile.

M. le Dr. *S. Kyroff,* chef de la Délégation bulgare, critique l'exclusion de la question des minorités et croit qu'elle peut très bien être discutée en principe. On pourra ainsi éviter le côté épineux de la question.

M. le Prof. *Yonnitch,* chef de la Délégation yougoslave, prenant la parole, déclare qu'il y a deux grands obstacles à la réussite des travaux de la Conférence. D'abord l'opinion publique trop sceptique et matérialiste, qui est portée à se moquer de toutes les tentatives généreuses. Or, les hommes de bonne volonté dont se compose exclusivement la Première Conférence balkanique doivent montrer au monde que les Balkans ne sont pas seulement capables de détruire, mais qu'ils savent aussi créer. Le temps est passé des anciennes discordes dont on ne peut maintenant que rongir. Créons donc une atmosphère amicale et nous arriverons au but poursuivi.

L'autre obstacle est en nous-mêmes. C'est la volonté d'arriver tout de suite à la solution de toutes les questions. Après avoir d'abord montré à l'univers que nous pouvons nous entendre, et c'est déjà un grand pas, attelons-nous à la solution des autres questions qui, quoique telles, n'en sont pas moins très importantes. Ne perdons pas de vue que l'union balkanique ne peut se baser que sur des principes moraux.

La délégation yougoslave pense que la question économique est la question capitale. Les pays balkaniques, comme l'Europe d'ailleurs, souffrent d'une crise économique. La situation du prolétariat est terrible chez tous les peuples balkaniques. Tâchons de trouver un remède à cette crise, et si nous y réussissons, nous aurons, nous les intellectuels, bien mérité de nos peuples respectifs. Avant tout travaillons à transformer la mentalité et à créer chez grandes précautions. Les Problèmes économiques sont les principaux. Si l'on jette un regard sur l'histoire du Proche Orient, on n'y voit malheureusement que des dissensions, dont beaucoup peut-être avaient leur source dans les appétits de certaines Grandes Puissances. Il est temps pour les Balkans de s'unir. Une telle Union serait une force capable de jouer un rôle dans la politique générale.

M. *Sakizoff,* chef du parti socialiste bulgare, déclare au nom des paysans, des ouvriers et aussi des intellectuels qu'il représente à la Conférence, que l'on doit s'efforcer avant tout de réaliser la Fédération balkanique, et pour cela écarter les obstacles et toutes les causes qui pourraient faire échouer toute tentative de conciliation. Une de ces questions est celle de la Protection des minorités. C'est la grande pierre d'achoppement et c'est pourquoi son collègue M. Kyroff a d'abord voulu l'éclaircir. Mais il est bon de procéder avec précaution, et de remettre les questions épineuses à l'époque ultérieure où les esprits auront eu tout le temps de s'apaiser.

Le *Président* déclare qu'il est d'accord avec l'honorable préopinant. Il reconnait toute l'importance de la question, mais il convient avant d'en aborder la discussion; que l'atmosphère favorable se soit créée.

M. *Mylonas* déclare que le principe est reconnu et que tous les délégués sont d'accord.

La discussion étant close, se pose la question des *observateurs* titre qui ne sera octroyé qu'aux représentants des gouvernements balkaniques et des organisations internationales.

Il est enfin décidé qu'il sera proposé à la prochaine assemblée plénière d'élire Président d'honneur les six premiers Ministres des Etats balkaniques représentés et M. La Fontaine Président du Bureau International de la Paix.

Secrétaire général de l'Assemblée a été nommé par acclamations M. Périclès Papadopoulos. Chaque délégation aura la Présidence d'une des six commissions dans l'ordre suivant:

Ière Commission d'organisation : Grèce Prés. M. A. Papanastassiou.

IIe Commission de Rapprochement politique : Roumanie, Président M. Pella.

IIIe Commission de rapprochement intellectuel Turquie Prés. M. Amdoullah Soubhi bey.

LA LISTE DES DÉLÉGUÉS
A LA PREMIÈRE CONFÉRENCE BALKANIQUE

ALBANIE

1) *Mehmed Conitza,* Président de la Délégation, ancien Ministre des Affaires Etrangères, Ministre d'Albanie à Londres, ex-Consul de Turquie à Corfou et au Pirée.

2) *Al. Fishta,* Directeur du Lycée des Franciscains à Scodra, poète national, ancien député.

3) *Fazli Frashari,* de Corytza, ancien député.

4) *Maliq Boushati,* député de Scodra.

5) *Seid Toptani,* fils de Murad Toptani, député de Tirana.

6) *Léonidas Natsis* de Corytsa, professeur de Mathématiques, lincencié de l'Université d'Athènes, ex-Inspecteur général de l'Instruction Publique d'Albanie.

7) *Mme Eminé Toptani,* Présidente de la Société des Dames de Tirana.

8) *Bedri Pejani,* ex-député d'Ipek.

9) *Assim Vakova.*

10) *Stavro Stavri,* député de Kavaja, ex-ministre d'Albanie à Belgrade et à Athènes.

BULGARIE

1) M. le Docteur *Stephan Kyroff* Professeur à l'Université de Sofia, Président de l'Association Bulgare pour la paix et chef de la Délégation Bulgare à la Conférence Balkanique.

2) *I. Penakoff* Banquier.

3) M. le Professeur *Balamezoff* Pro-Recteur de l'Université de Sofia.

4) Dr *Petkow* Membre de l'Académie Diplomatique Internationale.

5) M. *Christo Silianoff* Député, Publiciste, Président de l'Association des journalistes bulgares.

6) M. *I. Sakazoff* Chef du parti socialiste bulgare.

7) M. *P. Neikoff* Publiciste, Rédacteur de la *Bulgarie.*

8) M. *Kanazirsky* Maire de Bourgas et Président de l'Union des villes bulgares.

9) M. *N. Momtchiloff* Directeur de banque

10) M. *W. Karakacheff,* Directeur de Banque, ancien directeur général des Chemins de fer de l'Etat

11) M. *Luben Danailov* avocat.

GRÈCE

1) *Al. Papanastassiou,* Président de la Délégation, ancien président du conseil.

2) *G. Cafandaris,* ancien président du conseil des ministres.

3) *P. Tsaldaris,* ancien ministre.

4) *C. Zavitsianos,* ancien ministre ancien président de la Chambre.

5) *G. Condylis,* ancien président du conseil.

6) *P. Argyropoulos,* ancien ministre, J. Vouyoukas, Penthéroudakis, Lachnidakis, B. Léontopoulos, J. Caramanos, Evelpidis, B. Simonidis, A. Tambakopoulos, G. Lambiris, D. Kyriazis, A Zaccas, M. Mavrocordatos, Voyadzoglou, B. Grigoriadis, L. Lambrinidis, Dzordzakis, J. Papadakis, M. Evlambios, Mmes Siphnéo, Svolou et Theiakaki, et trois représentants des Offices de protection du tabac.

ROUMANIE

1) *St. Ciceo Pop,* Président de la Chambre des Députés.

2) *V.V. Pella* Professeur Universitaire, membre du Bureau International de la Paix.

3) *G.Vladesco-Racoasa* Correspondant du B.I.T. en Roumanie. Secrétaire de l'Institut Social Roumain.

4) *Dem. Dobresco.* Maire de Bucarest, Président de l'Union des Villes de Roumanie.

5) *César Parthenie* Professeur Universitaire, Membre du Bureau International de la Paix.

6) *Mme Calypso Botez* Présidente du Conseil National des Femmes Roumaines.

7) *I. Miresco* Député Secrétaire de la Confédération Générale du travail.

8) *N. Batzaria* Ancien Ministre de Turquie, rédacteur du journal *Adeverul.*

9) *M. Serban* Recteur à l'Académie des Hautes Etudes Agronomiques, Cluj.

10) *M. Bucontza* Directeur à l'Education du Peuple et membre du P.E.N. Club.

11) *Joan Manca* Directeur de l'Exploitation Postale.

12) *Z. Pâclisâno* Directeur Général au Ministère de l'Instruction Publique.

13) *N. Cornatzeano* Membre de l'Union des Syndicats Agricoles.

14) *D. Pribegiano* Membre de l'Union des Syndicats Agricoles.

15) *G. Cantacuzino* Maître de conférences à l'Université de Bucarest. Membre de l'Union Intellectuelle de Roumanie.

16) *Sc. Stem* Secrétaire du groupe roumain de l'Union Interparlementaire.

17) *M. Grigoresco* Rédacteur au journal *Adeverul.*

18) *Al. Gr. Stirbu* Directeur général à la Société Nationale de l'Agriculture.

19) *A. Clarner* de l'Union des journalistes professionnels.

20) *S. Floroiu* du journal *Universul*

21) Un rédacteur du journal *Argus.*

22) *Deleano* rédacteur du journal *Dimineatza.*

23) *Al. P. Protopopescu* Délégué du

Le Président répond que 6 commissions devant se partager la besogne, il sera facile d'étudier toutes les questions dans l'intervalle de temps fixé, d'autant plus que ces questions ne seront pas épuisées dans tous les détails qu'elles comportent.

Le Conseil ayant adopté cette opinion, le *Président* expose que la Délégation Bulgare ayant demandé si la question de la Protection des Minorités serait exclue, il est d'avis que cette question pourra être abordée en principe, mais à un point de vue général; car c'est là un problème des plus épineux, et une discussion sur les détails risquerait de faire naître des dissensions entre les diverses questions, comme l'Europe d'ailleurs, souffrent d'une crise économique. La situation du prolétariat est terrible chez tous les peuples balkaniques. Tâchons de trouver un remède à cette crise, et si nous y réussissons, nous aurons, nous les intellectuels, bien mérité de nos peuples respectifs. Avant tout travaillons à transformer la mentalité et à créer chez nous une atmosphère de bienveillance et de concorde.

M. *Lafontaine*, représentant le B. I. P., croit que la Conférence doit unanimement écarter toutes les questions âpres ou inamicales, ou du moins qu'on ne devra les aborder que d'une façon générale et avec les plus

---

que vient à son heure pour servir efficacement les grands intérêts matériels et moraux des Pays participants, pour rapprocher les peuples qui, malgré leur voisinage et leur affinité, se connaissent si peu cependant, et créer ainsi, entre eux, des liens d'une entente sincère et étroite.

La première Conférence Balkanique, si elle réussit à affermir cet Institut et à en assurer le bon fonctionnement, posera les fondements les plus solides de la coopération et de la fraternité entre les peuples Balkaniques.

PROJET ANNEXÉ DES STATUTS DE L'INSTITUT ÉCONOMIQUE INTERBALKANIQUE

Art. 1er. — Sur l'initiative de la Conférence Balkanique, il est fondé un Institut Economique Interbalkanique (I.E.I.) entre les Etats participant à la Conférence Balkanique, soit l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Turquie et la Yougoslavie.

Art. 2. L'Institut Economique Interbalkanique a pour but :

1) De développer le trafic et les relations économiques et commerciales entre les Etats des Balkans;

2) D'établir et maintenir un contact et une entente, permanents, entre les hommes d'affaires et leurs organisations corporatives dans les Pays Balkaniques;

3) D'organiser des Expositions Panbalkaniques successivement dans les capitales ou principales grandes villes des Balkans;

4) De poursuivre la création, avec le concours de capitaux Balkaniques et dans le but de desservir les intérêts Balkaniques, des Sociétés commerciales, techniques et de transport;

5) D'étudier les amendements jugés nécessaires à être apportés aux contrats commerciaux et réaliser, ultérieurement et d'une façon graduelle, l'Union douanière des Etats Balkaniques;

6) De coopérer avec la Chambre de Commerce Internationale ou avec toute autre Institution poursuivant un même but.

Art. 3.—En vue de contribuer plus efficacement à la réalisation du but poursuivi, l'I.E.I. étudierait et préparerait la fondation d'autres Institutions et sociétés interbalkaniques chargées plus particulièrement de la réalisation des buts énumérés à l'Art. 2.

Art. 4.—L'I.E.I. dépendant de la Conférence Balkanique se compose de douze membres, soit de deux membres pour chaque Etat participant.

Ces membres sont élus, d'un commun accord, par les Chambres de Commerce, d'Industrie, Agricoles et Techniques de chaque Etat et les Comités locaux de la Conférence Balkanique.

Art. 5.—L'I.E.I. aura pour Siège pendant un an, la capitale de l'Etat Balkanique où sera convoquée la Conférence Balkanique, et se tiendra après l'expiration de ce délai, dans la ville où la Conférence prochaine se réunira.

Art. 6.—Le premier I.E.I. qui se réunira dans le plus bref délai possible, élit son Président et ses Vice-Présidents, élabore son programme d'action et le Règlement interne de son fonctionnement.

L'I.E.I. se réunit obligatoirement 4 fois par an, ou toutes les fois que le développement de ses travaux l'exigera.

La présence de six membres au moins, représentant les six Etats participants, est suffisante pour la constitution du quorum.

Tout membre a droit de représenter des membres absents indépendamment du nombre de ces derniers, et dispose d'un nombre de voix égal à celui des membres qu'il représente.

Art. 7. — L'I.E.I. est divisé en quatre Sections, soit Section Commerciale et de Transports, Section Agricole, Section Industrielle et Section Bancaire, dont la Direction sera confiée à des fonctionnaires compétents.

Chaque section concentre les éléments nécessaires pour l'étude des questions la concernant et élabore, suivant les instructions du Président, ses propositions au Conseil sur les questions à discuter, qui sont soumises aux membres en temps dû par le Président.

Le Conseil est convoqué par la suite pour discuter sur les propositions, et le Président en soumet les conclusions au Conseil de la Conférence Balkanique pour la suite qu'elles comportent.

Indépendamment de cette procédure de forme, chaque membre a droit de soumettre des propositions tendant à desservir les buts de l'I.E.I.

Lorsqu'il s'agit de la discussion de questions spéciales les membres du Conseil peuvent assister aux débats, accompagnés d'experts qui prennent part aux discussions sans droit de vote.

Le Conseil peut également nommer des Commissions spéciales d'experts, composés d'un nombre de membres égal aux Etats participants et proposés par les membres du Conseil qui auront à se prononcer sur des questions techniques, ou autres questions de nature spéciale.

Art. 8.—L'I.E.I. se réunira pour discuter sur la question de ses revenus qui lui permettront de fonctionner et d'atteindre ses buts.

Ces revenus seront éventuellement les suivants :

1) Les allocations des organisations financières locales.

2) Un pourcentage minime prélevé sur les revenus des Chambres de Commerce et d'Industrie des Etats Balkaniques participants.

3) Un pourcentage minime prélevé sur les droits d'importation perçus par les Etats Balkaniques sur des marchandises de provenance balkanique et qui serait alloué par les Gouvernements Balkaniques aux Caisses de l'I.E.I. dans un but de concours plutôt moral que matériel.

4) Les cotisations des membres des Chambres de Commerce Interbalkaniques qui seraient instituées par l'I.E.I.

5) Les donations, legs et cotisations des particuliers désirant seconder ainsi le but poursuivi.

Art. 9. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

La minorité a le droit de soumettre son propre rapport au Conseil de la Conférence Balkanique.

Un règlement plus détaillé sur le fonctionnement de l'I.E.I. sera publié par celui-ci après sa constitution.

IIe Commission de rapprochement politique : Roumanie, Président M. Pella.

IIIe Commission de rapprochement intellectuel : Turquie Prés. M. Amdoullah Soubhi bey.

IVe Commission économique : Yougoslavie, Prés. M. Yonnitch

Ve Commission des communications : Albanie, Prés. M. Léonidas Natsis

VIe Commission de Politique sociale : Bulgarie, Prés. M. Sakizoff.

La séance est ensuite levée.

---

1) *Al. Papanastassiou*, Président de la Délégation, ancien président du conseil.

2) *G. Cafandaris*, ancien président du conseil des ministres.

3) *P. Tsaldaris*, ancien ministre.

4) *C. Zavitsianos*, ancien ministre ancien président de la Chambre.

5) *G. Condylis*, ancien président du conseil.

6) *P. Argyropoulos*, ancien ministre des affaires étrangères.

7) *A. Bakalbassis*, ancien ministre

8) *A. Mylonas*, ancien ministre.

9) *A. Anastassiadis*, député, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Athènes.

10) *André Hadjikyriakos*, sénateur ancien ministre.

11) *Léon Maccas*, député d'Athènes

12) *Verdélis*

13) *Modis*

14) *A. Stratis*, sénateur,

15) *Calomiris*

16) *Sp. Loverdos*, Banquier,

17) *G. Pesmatzoglou*

18) *Al. Delmouzos*, professeur

19) *J. Spyropoulos*, » à l'Université

20) *D. Callitsounakis*, » »

21) *Sidéris*, »

22) *D. Santis*, » »

23) *J. Tournakis*, » »

24) *Sp. Mercouris*, Maire d'Athènes

25) *Lambadarios*, Recteur de l'Ecole Polytechnique

26) Mme *Avra Théodoropoulou*, Présidente de la Ligue pour les droits des femmes

27) *C. Parren*,

28) *Lascarakis*,

29) *Papadopoulos*

La délégation hellénique comprend aussi les experts MM. L. Caftanzo-

---

17) *M. Grigoresco* Rédacteur au journal *Adevérul*.

18) *Al. Gr. Stirbu* Directeur général à la Société Nationale de l'Agriculture.

19) *A. Clarner* de l'Union des journalistes professionnels.

20) *S. Floroiu* du journal *Universul*

21) Un rédacteur du journal *Argus*.

22) *Deleano* rédacteur du journal *Dimineatza*.

23) *Al. R. Protopopesco* Délégué de la Municipalité de Bucarest.

24) *C. Algiu* Délégué de la Municipalité de Bucarest.

25) *D. S. Niculesco* Délégué de la Municipalité de Bucarest.

26) *Gh. Reisse* Délégué de la Municipalité de Bucarest.

27) *Aurèle Volinlineano* Délégué de la Municipalité de Bucarest.

28) *J. Robau*.

29) *Batza*.

30) *N. Vassilescu-Vararu*.

TURQUIE

1) *Hassan Bey*, Président de la délégation, député de Trébizonde, et Vice-Président de la Grande Assemblée Nationale.

2) *Hamdoullah Soubhi bey*, ancien Ministre, député de Constantinople.

3) *Rouchen Echref bey*, député d'Afion.

4) *Yakoub Kadri bey*, député de Mardine.

5) *Rechid Savfet bey*, député de Kodje-Ili.

6) *Zeki Mesut bey*, député d'Andrinople.

7) *Midhat bey*, président de la Chambre de Commerce de Constantinople.

8) *Sabri bey*, ancien Ministre de l'Agriculture et Ministre Plénipotentiaire.

9) *Tahir bey*, Doyen de la Faculté de Droit de Constantinople.

10) *Vasfi Rachit bey*, professeur de Droit constitutionnel.

YOUGOSLAVIE

1) *Velibor Yonitch*, Professeur à l'Université, vice-président de la Délégation.

2) *S. Yankovitch* Professeur à l'Université.

3) *G. Grégoritch* Secrétaire des Organisations Industrielles et Commerciales.

4) *Th. Mohovitch* Secrétaire de la Chambre de Commerce de Lubljana.

5) *Miliko Bordanovitch*, Professeur à l'Université de Zagreb.

6) *Zivko Topalovik*, Secrétaire Général de la Chambre du travail.

7) *B. Georgévitch*, Vice-président des Organisations agricoles.

IN

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Tirana, Albania,

No. 89. October 10, 1930.

DEPT OF STATE
OCT 23 30

DEPARTMENT OF STATE
A-G/O
OCT 28 1930
ASSISTANT SECRETARY OF STATE

DEPARTMENT OF STATE
OCT 24 1930
DIVISION OF
NEAR EASTERN AFFAIRS

FOR DISTRIBUTION

Copy to M.I.D.

DEPARTMENT OF STATE
OCT 29 1930
OCT 31 1930
DIVISION OF
WESTERN EUROPEAN AFFAIRS

INDEX BUREAU
770-A-ATHENS-1930/13

NOV 1 - 1930

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

I have the honor to report that the Inter-Balkan Conference at Athens was opened on October 5, in the Assembly Hall of the Greek Parliament. The Conference was presided over by Mr. Papanastasiou, former Greek Premier. A Greek choir sang the new Balkan hymn composed for this special occasion. At the suggestion of the President, the Prime Ministers of the six Balkan states were elected honorary presidents of the Conference. Prime Minister Venizelos greeted the Conference and presented the best wishes of the Greek Government and people for the success of the Conference and for lasting world peace.

The

The Albanian delegation is composed of the following: Mehmet Konitza, President; Pater Gjergi Fishta, Vice President; Mrs. Emine Toptani, Stavre Stavri, Leonidha Nachi, Fazli Frasheri, Said Toptani, Asim Jakova and Maliq Bushati. The Albanian delegation did not start for Athens before it received assurances from Mr. Papanastasiou that the question of the minorities would be mentioned at the Conference. The Albanians did not raise the question at first, assuming that this most vital question would naturally be taken up at the Conference, but when it became known that the Bulgarian delegation declined to participate in the deliberations of the Converence when it was informed that the question of minorities was not on the agenda, the Albanians delayed their departure until they were assured that the question would be mentioned at the Conference.

Before the opening, the Council of the Conference discussed the question of minorities and, at the suggestion of Papanastasiou, it was agreed that the problem be taken up in principle. The Albanian delegates opposed this suggestion and demanded that the question be discussed in detail. The Bulgarian delegate, however, agreed with Papanastasiou, and proposed that a detailed discussion of the question of minorities be delayed until next year. The Yugoslav delegate did not commit himself, while the Roumanian and Turkish representatives sided with the President of the Conference.

On October 6 the Bulgarian delegation presented

the

the following resolution regarding the question of minorities:

"The first Balkan Conference, considering the question of minorities as one of the most difficult problems which must be solved in order to open the road for an inter-Balkan understanding, declares that it is necessary that the Balkan Governments and the minorities living in the different countries act loyally with regard to the mutual undertakings, in accordance with the treaties concerning minorities, and expresses the wish that the members of the Balkan Conference will exert all their influence to that end."

During that afternoon three different committees of the Conference discussed in principle Papanastasiou's memorandum for the Balkan Union.

A despatch from Mehmet Konitza, president of the Albanian delegation, published in the Tirana newspapers of October 10, reads as follows:

"Yesterday, Monday, at the meeting of the Political Committee, the Yugoslav representative, in the course of a speech, remarked that the independence of Albania is in danger, that this fact concerned all the Balkan states, and it was understood that he meant the Italo-Albanian Treaty. He also made some veiled references to the Bulgarians, the Turks and the Greeks. As a result of this talk and following the presentation by the Bulgarian delegation of the resolution regarding the minorities, the situation of the Conference was very delicate.

"At

"At the meeting of the same Committee on the following day the Yugoslav representative declared that he had not intended any insinuations against any Government and apologized if through his inadequate knowledge of the French language he had caused annoyance to any of his colleagues.

"Our delegation replied that it took note of the statement of the Yugoslav representative and added that Albanian independence will be in danger only after all Albanians will have disappeared. It also declared that if not for foreign threats there would have been no reason for the Italo-Albanian agreement."

The details and results of the Inter-Balkan Conference as far as the Albanian delegation is concerned, will be given in a forthcoming despatch.

Respectfully yours,

Herman Bernstein.

Copy to E. I. C.

HB/sjs

DOCUMENT FILE

NOTE

SEE 770.001 Pan Balkan Union/16 FOR letter

FROM Greece (Skinner) DATED Oct.2, 1930
TO
NAME

1—1127

INDEX BUREAU
770-A-ATHENS, 1930 /14

REGARDING:

Arrival in Athens of Earle D. Babcock of the Carnegie Peace Foundation for the purpose of observing the Pan Balkan Conference.

Wi

DEPARTMENT OF STATE

DIVISION OF WESTERN EUROPEAN AFFAIRS

JRM

[redacted]

JDH

This Balkan huddle has an interesting aspect. Caught between Russia, on the one hand, and the Great Powers (Italy, France, Germany) on the other, a regional union of the territories of the old Eastern Empire has a certain political logic. Presumably, Great Britain has no real objection to the movement and our own discreet share in its promotion is a good example of pacific statesmanship.

The recent Greco-Turkish rapprochement and the Balkan Conference's consideration of minorities, suggests that it may really grow up into something if the Great Continental Powers don't intervene. The recent Rumanian-Yugoslav grain agreement is another straw in the wind. Venizelos is a pretty shrewd old man and he wouldn't be backing this up without the tacit approval of London.

JR.

DEPARTMENT OF STATE

DIVISION OF NEAR EASTERN AFFAIRS

Assistant Secretary of State
NOV 11 1930
MR. CASTLE

November 11, 1930.

Dear Mr. Castle:

If you can spare the time to look over the first ten pages of the present despatch (there is no need to read the statutes which are contained on pages 11 to 20) I think you will find it well worth while.

While this Balkan Conference was unofficial, there are indications that it may develop into something decidedly official and of great importance to southeastern Europe. It is not without significance, I believe, that a press campaign has been carried on in Italy against the idea of a Balkan union. That would appear to indicate that Italy believes the Balkan Conference may really develop into something substantial.

The point mentioned by Mr. Castle had been covered in our [illegible] comment [illegible]

WSM/GC

PM RECD

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Athens, October 14, 1930.

No. 1494.

OCT 29 30

OCT 29 1930
NEAR EASTERN AFFAIRS

Subject: The First Balkan Conference.

DEPARTMENT OF STATE
A-O/O
NOV 14 1930
ASSISTANT SECRETARY OF STATE

FOR DISTRIBUTION

Copy to M.I.D
please send copy indicated "M.I.D"

DEPARTMENT OF STATE
DIVISION OF
WESTERN EUROPEAN AFFAIRS

INDEX BUREAU

770-A-ATHENS, 1930/15

NOV 15 1930

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

The First Balkan Conference, which lasted from October 5th to October 12th, is now over. It was unofficial and it remains to be seen to what extent governments will be guided by its deliberations. As to that, the present outlook is considerably more than hopeful. After the principal business sessions had been held in Athens, the Conference reassembled in the ancient theatre at Delphi, where the concluding meeting took place. The atmosphere in which the various delegations carried on their work, and the optimistic spirit in which they finally adjourned, may be judged from the text of the following "Message to the Balkanic Peoples" which was adopted unanimously as the last formal act of the Conference:

FILED
NOV 22 1930

"On the

"On the occasion of the closing of the labors of the First Balkan Conference in this place hallowed by the ancient Amphictyonies, we, the members of the Conference, feel the necessity of addressing a cordial salutation to the peoples, the governments, and the press of the Balkan nations.

"We proclaim that the immediate contact between ourselves and our collaboration in the course of the labors of the Conference have demonstrated in an evident fashion that we are fraternal peoples, and that we can resolve by reciprocal understanding and pacific means the differences which divide us.

"We have addressed each other sincerely. Each one has told his troubles and this has contributed to bring us together more closely in mutual affection and respect.

"We believe that only by our union shall we be able to ameliorate out lot. We have given our hands to each other, and we have promised reciprocal aid. Animated by this spirit, we have proposed salutary solutions for several questions.

"We beg that all - Albanians, Bulgarians, Greeks, Rumanians, Turks, Yugoslavians - shall follow our example. It depends only upon ourselves to become really independent, to acquire a great prestige in the world, to improve our condition, and at the same time to aid other peoples in surmounting the difficulties which oppress us. Nothing shall prevent us from following the new way which we have traced."

Nothing could have been more charmingly picturesque nor more suggestive historically, than this last meeting amid the decayed glories of Delphi, where more than one delegate saw in the Conference an attempted renewal of something like the old Amphictyonic League - the first League of Nations that ever accomplished very much.

The arrangements for the Conference proper in Athens were excellent. Hospitality, public and private, was offered in every conceivable form. The government took the keenest interest in the proceedings, and final adjournment took place with protestations of friendship on every side, and mutual resolves to meet again in Constantinople, where a second conference will be held next year.

It is supposed that by next year action by governments will have been taken in line with conference proposals - especially meetings of Foreign Ministers at one of the capitals. The personal factor to which the Conference is indebted for much of its success is Mr. Papanastassiou, its chairman. He conducted the proceedings with felicitous tact and ability, he ironed out difficulties and won praise from everybody, especially from Mr. Venizelos, a point of some interest in connection with Greek domestic politics.

More important than the positive action taken during the week is the fact that 120 prominent personages from the six States accepted as Balkan - Albania, Bulgaria, Greece, Rumania, Turkey and Yugoslavia - met together in a friendly way and actually discussed their several problems in a reasonable spirit. The next most important thing about the Conference was that it gave rise to a spirit of Balkan

consciousness

consciousness, something over-riding, at least for the time being, narrow national conceptions. As the resolution quoted previously says, there was a feeling among the delegates that it depends upon themselves to acquire prestige in the world - the small nations must always remain small and weak, but federated they might defend themselves against encroachments and be an important power in the world. This feeling has been intensified by the press comments from Italy, distributed during the Conference, setting forth in no uncertain terms that Italy, at all events, looked upon a Balkan Union as undesirable "because it would modify the situation in Central Europe."

There is no doubt at all that the delegates thoroughly enjoyed themselves. They enjoyed making speeches. They enjoyed commenting upon the speeches. They found it delightful to be legislating in regard to Balkan questions with no Great Powers to stifle them, and with innumerable newspaper correspondents to gather up and print their words. They enjoyed the many receptions which took place, in the course of which they could move about arm in arm and renew their discussions in the freer atmosphere of the buffet and the library easy-chair. And thus, having thoroughly enjoyed themselves, their formal discussions were bound to be of such character as would assure still other conferences in other capitals. So indeed, it has come about.

America and the Conference.

The average attitude of my non-Balkan colleagues towards the Conference has been one of polite but frigid skepticism. I do not think they like the idea of a Balkan federation at all.

They

They hope it will fail, because if it succeeds it may lead to the rise of another important - and let us hope, steadying - power in Europe, realizing its own responsibilities and not susceptible of being hectored about.

America, which is supposed to be interested in the Balkans only in a friendly or commercial way, somehow has been quite active behind the scenes. In the first place, it was the Pan-American Union that gave birth to the idea that such a thing as a Pan-Balkan Union could be organized. It was the policy of the Pan-American Union in bringing about understandings in regard to many minor matters of government, and in building up a broad acquaintanceship throughout North and South America, that suggested to the leaders of the present affair the direction which they should follow. In addition to these general considerations, we had, as is usual nowadays, an "observer." He bore no credentials from the Department of State, but he came as the representative of Dr. Nicholas Murray Butler on behalf of the Carnegie Endowment for International Peace, in the person of Dr. Earle B. Babcock, a friend of mine of long standing. We had, naturally, many conversations about what was taking place, and Dr. Babcock is now going back to consult Dr. Butler, and probably will give some such an account of his experiences as I am giving here. He will visit the Department of State. It may be that by the time this reaches the Department, he will have been able to persuade the Carnegie organization to contribute 100,000 gold francs for the carrying on of the Balkan Conference through next year, and to contribute on a more im-

portant

important scale when it becomes certain that a permanent and effective organization is going to grow out of the beginning in Athens. This is the one thing that we can do to support the cause of peace in this region, and I hope that the Department will give its encouragement to the proposal.

The Question of Minorities.

The major problem which troubled the Conference and plagued its originators, even before the delegates assembled, was the question of Minorities, or, in other terms, the difficulties between Yugoslavia and Bulgaria. The Bulgarian Delegation, some days before the Conference met, actually decided not to come at all, because this question of Minorities had no place in the program. When it was explained to them that the absence of the question from the program would not prevent them from raising any issue they might see fit, and that the work of the Conference was only preparatory after all, the Delegation decided to come, and played an important part in the proceedings. In the speeches of the opening day, the chief Bulgarian delegate, in moderate terms, said that the Conference must not adopt the ostrich policy of pretending not to see this very bothersome matter. "Let us contribute to resolve the questions which divide us," said he, "and there will remain only the questions which unite us and which shall unite us thereafter more and more." The President of the Rumanian Delegation then said that a genuine Balkan Union could not be conceived unless the Minorities of race and religion enjoyed the protection which had been accorded to them

by treaties

by treaties. The Yugoslavian Delegation made no objection to these very reasonable observations. I asked my Bulgarian colleague to give me in a few words the kernel of this Minority question, which he did somewhat in these terms:

> "We have a Bulgarian Minority in what is at present Yugoslav territory, who are guaranteed by treaty such rights as those of worshiping in their own way, the carrying on of schools in their own language. The Serbian authorities will not permit the organization of such schools, even though our people pay for their maintenance themselves, nor will they agree to Bulgarian churches. The Yugoslavians claim that our Minorities are really not Bulgarians at all, that the Bulgarian language which they speak is only a Serbian dialect, that the Orthodox Church is substantially the same as the Bulgarian Heterodox Church, and therefore there is no necessity for the granting of these rights. From our point of view, if these rights were granted, no possible harm could result to Yugoslavia, and we should derive an immense moral satisfaction."

During the last proceedings of the Conference, the Minority matter was settled to the satisfaction of all by its inclusion, by an unanimous vote, in a long resolution which, from the international point of view, is decidedly the most important action taken. The resolution runs as follows:

> "Conscious of the necessity of assuring as soon as possible an era of peace between the Balkanic nations, and of the sincere desire of securing mutual protection which animates these nations; considering that it is necessary to eliminate all difficulties which actually prevent a moral and political rapprochement between the Balkanic nations; considering that in order to arrive at such a result, it is necessary to give the Balkanic nations complementary guarantees of security within the frame-work of treaties in vigor, and to assure the loyal execution of all other obligations which arise from these treaties, <u>including those concerning Minorities,</u> we adopt the following resolution:
>
> (1) That the Ministers of Foreign Affairs of the Balkan States assemble regularly each year in one of the cities of these States for the pur-

"purpose of exchanging their views upon Balkan affairs and the means of assuring solidarity between their countries.

(2) That there shall be studied a pact between the Balkanic nations upon the basis of these principles:

(a) The outlawing of war.
(b) The regulation by pacific means of every difference of whatever nature which may arise between the Balkan nations.
(c) The mutual assistance on their part in case of the violation of their engagements not to make war.

(3) That the Council of the Conference direct a special committee to examine the project of a Balkanic pact and to study all difficulties which tend to prevent the political and moral rapprochement between the Balkanic peoples. This committee will present a report at the next Conference upon all questions contained in the present resolution."

The various other subjects which were studied at the Conference are of considerable importance, but of no great general interest. The program ranged over such matters as internal organization, relations with the League of Nations, intellectual development, economic relations, including post office facilities and communication by air, sea and rail. The several committees found a great deal to say on all of these diverse matters, and the decisions reached will be dealt with in full in the published report of the proceedings, which will be issued as soon as possible.

The Views of Mr. Venizelos.

I attended three different receptions at which were present the entire membership of the Conference, and came into personal relations with the principal personages of each of the delegations. I was surprised,

myself,

myself, by the progress of the spirit of fraternization between those who had assembled together at the beginning in a slightly cool atmosphere. My Bulgarian colleague said to me of this gathering:

> "Almost every international conference comes together with enthusiasm and separates in a spirit of dissatisfaction. Here it is the other way around, and especially with us Bulgarians. We came with no profound conviction that much could be accomplished, and we are going away enthusiastically converted to the idea that much good will result from this meeting. The speech which Mr. Venizelos made, at the closing banquet which was tendered to all the delegations, is a speech which a Bulgarian might have made and to which no Serbian could properly object. His influence has been very important at this time."

This speech by Mr. Venizelos was listened to, I am told, with the closest attention, and made a profound impression. The passages which seem to be of the principal importance are as follows:

> "Seventeen years ago, I believed in the idea of a Balkan Federation. I believed that it might be realized. Then the Second Balkan War proved that this could not be realized. Then came the Great War - sorrow, destruction, waves of misery. This brought about a reaction. The people asked themselves - should these tactics continue, which will result in our complete ruin? Then arose the idea of a Balkan Union, and this idea of a Balkan understanding now starts on the way of its practical application. The simple fact that you have gathered here, the representatives of six States, that you have felt the ground out between you in perfectly good faith, that you have become acquainted with each other, fortifies us in the conviction that we find ourselves on the right road. As we take up the practical matters, we must say to ourselves plainly that we recognize the difficulties which exist yet. One of these difficulties threatened to prevent the assembling of the Conference. It was the question of the Minorities. However, you have treated this question in such a happy fashion that everybody is satisfied, and I feel particularly the necessity of congratulating the Chief of the Bulgarian Delegation, Mr. Kyroff, who

"has treated this subject with great skill. It would be chimerical to believe that it would be possible to realize a Union of the Balkans without some settlement of pending questions, and notably that of the Minorities. When the Minorities cease to be the cause of general dissensions, the application of treaties will be entire. When treatment of the Minorities is carried on with every equity, their attitude will be more loyal, and when we shall attain to union we shall be able to assure ourselves that the Minorities are not an element of dissension, but an additional support to Balkanic solidarity."

The Yougoslavian Delegation listened to all that was said and accepted the decisions reached in good part, as will be observed from the concluding remarks of Mr. Yonitch, who followed Mr. Venizelos after the speech from which I have just quoted, and who then said:

"It must be recognized that we have all worked for the realization of the end which we pursue. The good results to which we have attained are due to the sentiments which we entertain, and possibly to the fact that we do not possess competence to resolve all the questions. The Athens Conference has rendered manifest the desire of the Balkan peoples to maintain peace and to realize Union."

I terminate this report with a complete translation of the Statutes of the Conference, which were adopted without dissent. The statutes are chiefly interesting in the opening declaration that the fixed purpose of the Conference is to bring about an actual Union between the six States concerned, and that only the French language is to be employed.

STATUTES

STATUTES OF THE BALKANIC CONFERENCE.

The 1st Conference of the Balkanic delegates assembled in Athens October 5 - 12, 1930, has decided to create a permanent organization under the title of "BALKANIC CONFERENCE," which will be governed by the present statutes:

Purposes of the Conference.

Article 1. - (1) The Balkanic Conference has as its object to contribute to the rapprochement and collaboration of the Balkan peoples in their economic, social, cultural, and political relations, with a view to directing this rapprochement finally as a union of the Balkanic States (Albania, Bulgaria, Greece, Rumania, Turkey and Yugoslavia).

Place of the Conference.

Article 2. - (1) The Balkanic Conference will sit, one after the other, in each of the Balkan countries.

Conference Organs.

Article 3. - (1) The Balkanic Conference possesses these organisms:

(a) Assembly General

(b) The Council

(c) The Bureau and the Secretariat

The National Groups

The National Groups in the Conference.

Article 4. - (1) The delegations present at the First Balkanic Conference, likewise the delegates who will take part each time in successive conferences, form in their countries the national groups of the Balkanic Conference. These groups will seek to associate with organizations pursuing the same object, or, in general, seeking to establish peace; likewise representatives of the political world (Parliamentarians or not), and of local administrative organisms. They will seek equally to associate with representatives of the press, commercial, industrial, agricultural, labor and intellectual organizations, and also feminine organizations.

(2) The national groups may organize themselves according to the laws of their country.

(3) The chiefs of the delegations for each Assembly of the Conference are considered to be the Presidents of their respective national groups until the next session of the Assembly. It is to them that the Bureau will submit all communications.

(4) Each group may have an elective chief who will act as assistant to the President and who will hold the title of Vice President, to serve in case the Presidential post should become vacant for any reason whatever.

(5) The national groups will be in contact with their Governments, and likewise with the representatives of the Balkanic Governments in their countries.

The Assembly General.

Article 5. - (1) The Assembly General of the Conference will meet regularly each year in the month of October on a date to be fixed by the Council.

(2) Three months before this date, each national group will come to an understanding with the Government of its country, for the constitution of a Committee on Organization which will be charged to name the delegates for the Assembly, also the chief of the delegation.

(3) Each delegation will include up to 30 delegates, with the exception of experts and secretaries. In the first line, the delegates will be chosen among representatives of the political and administrative worlds, the universities and other intellectual centres, the press and pacifists, professional and feminist organizations.

(4) Representatives of the Balkanic Governments at the seat of the Assembly have the right to follow its labors as observers and will be entitled to speak during debates.

(5) The League of Nations will always be invited to send observers to the Assembly. The International Peace Society and other similar organizations may also be invited.

Article 6.

Article 6. - (1) The Assembly will be summoned through the Secretariat which is also charged to communicate to the national groups, also to the Balkanic Governments, the order of the day, the reports and other documents which will be submitted to it.

Article 7. - (1) The President of the Council of the Conference will act as President of the Assembly until the latter has set up its bureau which will be composed of a President and of five Vice Presidents.

(2) Upon the proposition of the Council, the Assembly will proceed to the election of its President by a majority of votes. If, however, after the first ballot, no candidate is elected, a second ballot will be ordered and the successful candidate will be the one who has obtained the greatest number of votes.

(3) Each chief of delegation, unless he is elected as President, is by right Vice President of the Assembly.

(4) The Bureau will be assisted by six secretaries designated by the respective delegations. The Secretary designated by the delegation of the country where the Assembly sits will assume the function of Secretary General.

(5) The functions of President of the Assembly and of Secretary General terminate the 31st of January, on which date they will be transmitted to the President and Secretary of the country where the next meeting of the Assembly will be held.

Article 8 - (1) In the Conference, the following six commissions will function:

(a) Commission on organization.

(b) Commission on political rapprochement.

(c) Commission on intellectual rapprochement.

(d) Economic Commission.

(e) Commission on Communications.

(f) Commission on Hygiene and Social Policy.

(2) The Assembly, on the proposition of the Council, will form other commissions.

(3) Each delegation will designate among the delegates and experts at least two members of each commission.

(4) The Council of the Conference may convoke any commission during the interval between the sessions of the Assembly.

Article 9. - (1) The debates in the Assembly and in the commissions will take place in French. Delegates wishing to employ their own language will be obliged to translate their speeches into French.

(2) The plenary sessions of the Assembly are public.

Article 10. - (1) A quorum of voters in a plenary session and in the commissions is fixed at two-fifths of the total number of votes contained in the total of the delegations.

(2) Resolutions are adopted by an absolute majority of votes. However, a proposition cannot

be

be considered as accepted unless it has obtained a majority superior to three-fifths of the quorum.

(3) In case of the total absence of a delegation, the decisions of the Assembly are adjourned once.

Article 11. - (1) Each delegate possesses one vote. If the number of delegates of a country is below thirty, the chief of the delegation of such country has the right to designate among them such as will be permitted to have more than one vote, or three at the most. If, on the other hand, the number of delegates of a country is above thirty, the chief of the delegation will designate those amongst them who have the right to vote.

No delegation will dispose, in all, of more than thirty votes.

Article 12. - (1) In the commissions, each delegation possesses five votes at the most.

(2) In case of the total absence of a delegation, the decisions of the commission are adjourned once only.

Article 13. - (1) The procedure and the internal order of the Assembly and the commissions will be governed by a special regulation.

Article 14. - (1) The Assembly, before separating, and upon the proposition of the Council, will indicate the place of the next session.

Conference Council.

Article 15. - (1) The Council of the Conference is composed of the chiefs and two members of the delegations having participated at the last Assembly of the Conference.

(2) The President of the Conference assumes the functions of President of the Council until January 31, following the last meeting of the Assembly. After this date, these functions are transmitted to the President of the national group of the country where the next session of the Assembly will be held.

(3) The chiefs of the delegations are ex officio Vice Presidents of the Council.

(4) The other members of the Council are designated by each delegation before the closing of the session of the Assembly.

(5) The Council will be renewed annually.

Article 16. - (1) The Council is the supreme executive organ of the Assembly. It represents the Conference between meetings of the Assembly. It presents annually to the General Assembly an account of its labors. It approves the budget and controls its management. It fixes the precise date and the order of the day of the next Assembly.

Article 17. - (1). The Council meets upon the invitation of its President or upon the request of seven members.

The Council regulates its own interior organization.

Article 18. - The President has charge of the execution of the decisions of the Council and names its functionaries. He presides over the service of the Secretariat and supervises their activity.

Article 19. - The diplomatic representatives of the Balkan countries at the capital where the Assembly meets, together with the observer of the Government, may meet as a consulting committee to be consulted by the President of the Council upon questions relating to the labors of the Conference.

Article 20. - In cases of emergency, the President may convoke the members of the Bureau of the last Assembly in the place of the functioning Council.

Secretariat.

Article 21. - (1) The Secretariat is composed of the Secretary General and five other members, one from each delegation. It is charged with the correspondence, publication of reports of the Assembly, care of the archives, and the elaboration of the annual budget of the Conference. It will cause to be published a periodical bulletin in French, to which all the national groups are invited to collaborate.

(2)

(Secretariat - continued)

(2) The Secretariat will be divided into two sections, one of which will concern itself with the intellectual questions of the Balkanic countries. These sections may take the form of an institute, and in this case the Council will establish appropriate regulations.

Article 22. - The Secretariat is installed at the headquarters of the Council.

Finances of the Conference.

Article 23 - (1) The annual dues of the national groups will be established in accordance with the importance of the budget fixed by the Assembly.

(2) The Council of the Conference will assemble at the earliest possible date in order to make up the budget, and exceptionally to fix the dues of the first year.

(3) The service of accounts and the treasury department will be assumed by the Secretariat. All expenses must be approved by the Secretary General who will designate the treasurer among the Secretaries.

Final Dispositions.

Article 24. - The correspondence of the Conference will be carried on in French.

Article 25. - All delegations are expected to do their utmost in their several countries to bring the purposes of the Conference to success.

They will submit to the Assembly an annual report of the results of their efforts.

Article 26.- The emblem of the Conference consists of a parallelogram crossed with the colors white, blue, green, yellow, red and white, cut in the centre by a white sphere, circles with six surrounding stars.

It will be noted that while the foregoing provides for an unofficial Conference, nevertheless diplomatic representatives of the several States, and members of governments are woven into the mechanism in a clever way, indicative of a purpose to secure official recognition and, if need be, action.

Respectfully yours,

Robert P. Skinner.

RPS/cwf

AM RECD

INDEX BUREAU DEPT. OF STATE

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Athens, October 17, 1930.

No. 1501.

OCT 29 30

Subject: The Balkan Situation.

FOR DISTRIBUTION

DEPARTMENT OF STATE
OCT 30 1930
NEAR E[illegible]

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

The echoes of the Balkan Conference having subsided, it is interesting to know that official circles seem to be taking kindly to the suggestions emanating from that unofficial body. When the conference adjourned, we were all asking whether the several governments, and especially Greece, would send their foreign ministers into council at regular intervals. The answer, as far as Greece is concerned, is in the affirmative. This morning, Mr. Michalakopoulos said to me (and this was confirmed to two other ministers who likewise saw him) that his government certainly would. To me, he went further and said that Greece was ready to go into a Balkan federation. He was not at all sure that the others were prepared to go that far now.

Respectfully yours,

Robert P. Skinner

RPS/cwf

Copy to E.I.C., Paris.

770-A-ATHENS, 1930/16

FILED

NOV 13 1930

RECD

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Sofia, Bulgaria, October 20, 1930.

No. 134.

NOV 6 30

Subject: First Balkan Conference.

DEPARTMENT OF STATE
NOV 7 1930
DIVISION OF
NEAR EASTERN AFFAIRS

DEPARTMENT OF STATE
ASSISTANT SECRETARY OF STATE
NOV 1930
A-10/C

INDEX BUREAU
770-A-ATHENS, 1930/17

FOR DISTRIBUTION Yes No

Copy to M.I.D

NOV 15 1930

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

770.A-Athens, 1930/5

I have the honor to inform the Department, with reference to my despatches No. 67 of July 12, and No. 122 of October 6, 1930, that Sofia followed with keen interest from day to day the discussions which took place at the first Balkan Conference which was held in Athens from October 5 to 12. The nature of this interest, however, in the light of the newspaper comments of several months

FILED
NOV 18 1930

ago with reference to the conference, which emphasized in this connection the need for collaboration in the economic field, has been somewhat disappointing.

On the basis of what has been said in Bulgarian political circles and has appeared in the Sofia press during the past two weeks on the subject of the conference, it may be stated that Bulgarian interest in the Athens Conference has been confined almost exclusively to two subjects, (1) the application of the Minorities Treaties, and (2) the subject of a Balkan Locarno. And these very questions are the ones upon which such conferences as the one recently held at Athens, are the least likely to have any considerable effect in the near future.

It now seems that the Bulgarian point of view may be stated somewhat as follows: A Balkan(?) Bulgarian Federation based upon equality and justice to all is the ultimate hope of Bulgaria, but half measures in such matters are abhorrent. A federation which does not recognize the rights of racial minorities would be an anachronism.

Acting upon this point of view the Bulgarian delegates to the first Balkan Conference insisted upon, and despite the opposition of the Serbian delegates, succeeded in having the Conference adopt a motion to the effect that in order to eliminate the difficulties arising from the minorities problem, it is indispensable that the governments of all Balkan states, as well as the minorities themselves, abide loyally by the minorities treaties. A report on the situation of the minorities, it is understood, will be made by a special committee at the next conference.

The

The acceptance of the Bulgarian motion with reference to minorities, has been held here as a great success, and has even been so labeled by Mr. Quidde, Vice President of the International Bureau for Peace, who, following the conference, visited Sofia.

In connection with the conference deliberations on the subject of a Balkan Locarno the Bulgarian delegates obtained a commitment to the effect that such a development, should it occur, would not prejudice the rights of Bulgaria under Article XIX of the Treaty of Neuilly.

Respectfully yours,

Henry W. Shoemaker,

Henry W. Shoemaker,
American Minister.

MBH:MC
500

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Tirana, Albania,

No. 111. October 23, 1930.

Confidential.

NOV 6 30

DEPARTMENT OF STATE
NOV 13 1930
DIVISION OF
WESTERN EUROPEAN AFFAIRS

DEPARTMENT OF STATE
NOV 13 1930
DIVISION OF
NEAR EASTERN AFFAIRS

FOR DISTRIBUTION - CHECK Yes
To the field
In U. S. A.

770.A-ATHENS, 1930/18

INDEX BUREAU

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

Referring to my despatch No. 89 of October 10, I have the honor to report the impressions of the Inter-Balkan Conference by Mehmed Konitza, head of the Albanian delegation, who has just returned to Tirama. Before leaving for Athens, Konitza was very pessimistic regarding the usefulness and results of the Conference. Now he is very hopeful, believing that a good beginning has been made in the direction of friendlier relations among the Balkan states.

Mr. Konitza said:

"I

FILED
NOV 18 1930

"I never expected the Balkan Conference to be the success that it realy was. I feared that it would be mere waste of time. But now I feel that something worthwhile will be accomplished in time and a better understanding among the Balkan states may result from these conferences.

"At first, efforts were made to ignore or soft-pedal the issue of the minorities. Even the Bulgarian delegation displayed less courage than I had expected. The Yugoslav head of the delegation said that though he was inclined to discuss the question of the minorities, his delegation was not in agreement with his views. Then I asked him how he expected the delegations of the various Balkan states to reach an agreement when his own delegation did not agree with him.

"Papasnastasiu was very skillful in the handling of the delicate points at the conference. He was anxious for the representatives of the Balkan states to take up the easiest questions first and to arrive at an understanding concerning the economic differences of the Balkan states, leaving the question of minorities for the future conference. I pointed out that the question of minorities stood as a wall between the Balkan nations, and that no other questions could be settled before that wall was removed.

"Venizelos opened the conference. At first he, too, was disinclined to have the minorities problem discussed, but afterward he changed under pressure of public opinion. He talked quite differently several days later at the dinner in honor of the delegates. He mentioned then that

he

he himself had been in favor of such a conference several years before. But he failed to mention that then the conference was intended not for peace but for the formation of alliances- for war.

"At my suggestion, Constantinople was chosen as the next meeting place of the annual conference. I did not suggest Tirana at this time, because in Tirana the Albanians as hosts to the conference could not speak as freely as they may at Constantinople, which will be a more neutral meeting place than the other Balkan capitals. It has been decided that the Bureau of the Conference shall remain for one year in the city in which the conference is held. Thus it will function for the first year in Athens, the second in Constantinople, and then in the city where the following conference will be held.

"Each state is expected to contribute for the annual conference the sum of 2000 gold francs ($400) per month. The Yugoslav delegation was the only one that declared they did not know whether their Government would be willing to contribute this sum. And the Yugoslavs wanted to dominate the conference, because Yugoslavia has the largest population.

"When the Yugoslav delegate committed the indiscretion of alluding to our Treaty with Italy as a threat not only to our independence but also to the peace of the Balkans, Papanastasiu, the President of the Conference, pleaded with the Bulgarian delegation and with us to pay no attention to that remark, and assured us that the Yugoslav

would

would apologize and explain that there was no intention to slight any of the nations represented at the Conference. The Bulgarians agreed to make no reply, but we said that we could not pass the statement without noticing it. However, we toned down our answer somewhat. Privately I told the Yugoslav delegate that it was hardly in good taste for him to speak as he did of the Italo-Albanian Treaty, since Yugoslavia had a Treaty with France, which contained greater elements of danger than our Treaty does.

"When the delegates were asked whether they would be willing to accept a gift from the Carnegie Foundation to promote the work of the Conference, all of them were eager to accept it, but did not know whether it would look well, whether it would not give the impression that they would be influenced by this contribution. They hesitated to commit themselves. Then I suggested a formula which was acceptable. I said that in accepting the gift from the Carnegie Foundation we might say that although the Balkan States were not in the habit of accepting financial aid from outside sources, we would make an exception in this instance, in the interests of peace. All laughed heartily, and the proposition was accepted.

"When I was asked by a newspaperman whether Albania would be represented at the next conference if the question of the minorities is not adjusted by that time, I replied that Albania would not be represented in that event, but I added that Albania will be there because I believed that by that time the problem will be nearer solution than it is now.

"It

"It has been agreed that the heads of the delegations shall meet in two or three months in Athens, work out the details and find ways and means of translating into life some of the resolutions of the conference, and of making the necessary preparations for the next conference. I am firmly convinced that a great step forward has been made in the solution of the most vital question--that of the minorities.

"I talked with Venizelos privately about the Greco-Albanian differences, and he assured me that Greece is now ready to settle the question of indemnifying the Albanians in Greece for the expropriated property at the same rate as the Greeks received. He said that the matter will be adjusted within five months, and that payments will be made in instalments extending over a period of five or six years. He said that the Greek Government was sending a commission to that region, and suggested that an Albanian commission be sent to Greece to help work out the details. He assured me that the question of the schools and of the church will also be settled soon without difficulty.

"While this problem will be more difficult to solve in Yugoslavia, because of the much larger number of Albanians there, I believe that after the adjustment in Greece, Yugoslavia will also be inclined to take up the matter.

"Altogether I feel much more hopeful about peace in the Balkans after what I have observed at the Conference."

Respectfully yours,

Herman Bernstein.

4

F. P.

1 Copy in T B for note

G. W.

HB/sjs

RECD

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Belgrade, November 6, 1930.

Despatch No. NOV 20 30

FOR DISTRIBUTION - CHECK Yes No

Copy to MID
" " Legation Athens

DEC 2 1930

Copy ... by the
Commercial Office (A-C/C)
To Athens
12/1/30

DEPARTMENT OF STATE
NOV 21 1930
DIVISION OF
NEAR EASTERN AFFAIRS

N-S 770.A-ATHENS, 1930/19

INDEX BUREAU

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

I have the honor to report that the first Balkan Conference held in Athens last month has aroused remarkably little interest in Belgrade. The principal reason for this appears to be the fact that the conference was an unofficial one, and that accordingly the delegation from Yugoslavia had no official backing. The Yugoslav delegation was headed by Professor Yonich, of the University of Belgrade, who is expected to make to the Foreign Office here some sort of report of the proceedings in Athens, and until such a statement is filed Foreign Office officials have little to

say

FILED
DEC 4 - 1930

say about the Balkan Conference.

Mr. Fotich, Acting Assistant Minister for Foreign Affairs, states that a Balkan Conference concerning political matters could scarcely be held officially, at this time and under existing circumstances, whereas it may be hoped that unofficial discussions of such matters may in some cases lead to better feeling between nations and facilitate eventual official settlement. It is obvious that the Greek Government made much more of the conference than did the Yugoslav Government, a fact which Mr. Fotich explains by stating that Greece occupies in the Balkan peninsula a distinctly favorable and privileged political position at the present time, being on good terms with all of her important neighbors. On the other hand and apropos of this same conference, the unofficial criticism has been heard, that the uncomfortable position of Yugoslavia is at least in a measure due to a short-sighted political policy toward neighboring countries pursued over a period of years. The estimate of the Legation, in advance of a perusal of the report to be submitted by the unofficial delegation to the conference, is that in so far as Yugoslavia is concerned, any hope for political benefits brought about by unofficial conferences are highly optimistic, especially when Yugoslav delegates to such conferences happen to be, as in this case, men of no political character or influence in their own country. When and if an opportunity occurs to see and discuss with local officials the report of Professor Yonich, the Department will be informed.

Respectfully yours,

John Dyneley Prince.

John Dyneley Prince.

File No. 710-Quintuplicate.

Index Bureau
RECEIVED

DEPARTMENT OF STATE

DEC 4 1930

DIVISION OF NEAR EASTERN AFFAIRS

File
CWA

770-A-Athens
1930

Dept. of State

SECRETARY OF STATE
DEC 2- 1930

December 2, 1930.

Mr. Secretary:

It has occurred to me that the following brief outline of the Pan Balkan Conference may be of some interest to you in connection with the visit of Dr. Earle B. Babcock of the Carnegie Endowment for International Peace, who will, I understand, call on you today at 12 o'clock.

A year ago last October, the International Peace Bureau held a conference in Athens. At that time a sub-commission set itself up, composed of representatives of Balkan countries, and laid before the Congress a resolution requesting the International Peace Bureau to take the initiative in convoking a conference of the Balkan countries.

As a result of this, the first Balkan conference met last October in Athens. The conference was unofficial in that the governments of the various Balkan countries did not participate as such. But it was nevertheless the case that many of the delegates were men prominent in the political life of the various countries. The six countries represented were Albania, Bulgaria, Greece, Rumania, Turkey, and Yugoslavia.

Contrary to the general expectations, the conference seems to have been very much of a success. Even the age-old subject of Minorities, which it was thought at first would disrupt the

conference

770-A-ATHENS, 1930/20

FILED
DEC 4 1930

conference, seems to have been discussed in an atmosphere of friendliness and good-will. Among other things, a resolution was passed suggesting that the Ministers of Foreign Affairs of the six countries assemble regularly each year, in one of the cities of these States, for the purpose of exchanging their views upon Balkan affairs and the means of assuring solidarity between their countries. It now remains to be seen whether the governments will themselves act upon this suggestion.

While the entire movement seems still to be in the formative stages, it is quite apparent that the air has been generally cleared by the conference and that a promise is held out for a general rapprochement among the Balkan peoples.

I understand that the Carnegie Endowment is interested in the movement and that it has, in fact, indicated in an informal way that it may be willing to make a contribution for the creation of a permanent home similar to our Pan American Building in Washington. It is the hope and expectation of a number of well informed people that the present movement will grow in time into something very much like our Pan American organization. Professor Elliott G. Mears

visited

visited Athens last spring and Dr. Babcock was, I understand, in Athens at the time of the October conference.

I understand, also, that Mrs. Carnegie is very much interested in the idea of creating a permanent home for the Union, feeling that this would be a very fitting tribute to her husband. If this materializes it seems likely that the site selected will be one of the Greek islands, which will probably be to some extent internationalized.

I might add that the present movement toward a Pan Balkan Union is a subject in which our Minister, Mr. Skinner, has been very much interested ever since he has been in Athens. He feels that if the Balkan statesmen can be brought into personal contact in an atmosphere which is free from the domination of European powers, they will gradually forget their long standing hates and jealousies. Present developments seem to lend credence to the Minister's views. The Minister has carefully avoided anything which might suggest an official interest on the part of this Government but has given us a very interesting picture of developments as these have taken place.

Wallace Murray.

CWA/GC
CWA

RECEIVED

NOV 1 - 1930

Dep't. of State

SECRETARY OF STATE
DEC 2 - 1930
Dr Babcock
Sawtelle Secretary

Index Bureau
RECEIVED

DEC 6 1930

Dept. of State

Athens, October 15, 1930.

File

SECRETARY OF STATE
DEC 1 - 1930

Ans WHB 12/3/30

770.A
Athens
1930

INDEX BUREAU
770-A-ATHENS, 1930/21

Dear Mr. Secretary:

I have pleasure in introducing Dr. Earle B. Babcock, Assistant Director of the Carnegie Endowment for International Peace, who is about to visit Washingon, after having been present at the various sessions of the Balkan Conference in Athens. I think it likely that he will be able to give you an interesting and free account of the work of the Conference and the future political prospects in this part of the world.

My own feeling is that if the present unofficial Balkan organization should assume permanent form, it will be possible for the Carnegie Endowment to render important assistance, and I hope that you will give this aspect of the matter your careful consideration.

Sincerely yours,

Robert P. Skinner.

FILED
DEC 6 1930

The Honorable

Henry L. Stimson,

Secretary of State,

Washington.

RPS/cwf

IB

December 3, 1930.

Dear Mr. Minister:

The Secretary has asked me to acknowledge the receipt of your letter of October fifteenth, introducing Dr. Earle B. Babcock, Assistant Director of the Carnegie Endowment for International Peace. Dr. Babcock called at the Department and I arranged an appointment with Secretary Stimson. Later he conferred at length with Mr. Murray, Chief of the Near Eastern Division. The Secretary was very glad indeed to meet him.

Sincerely yours,

William H. Beck,
Assistant to the Secretary.

Honorable Robert P. Skinner,

American Minister at Athens.

S WHB:HHR

NE
WSK

CR

1930.

770-A-ATHENS, 1930/22

A true copy of the signed original

DOCUMENT FILE

NOTE

SEE 767.6811/6 FOR memorandum

FROM Secretary's Office (Stimson) DATED Dec.4, 1930

TO NAME

1—1127 GPO

INDEX BUREAU

770-A-ATHENS, 1930/23

REGARDING: Conversation with the Greek Minister concerningthe Pan Balkan Conference at Athens.

Wi

DOCUMENT FILE

NOTE

SEE 875.51/56 FOR #124

FROM Albania (Bernstein) DATED Dec.4, 1930
TO NAME

1—1127 ...

REGARDING:

Conversation with the Italian Minister to Albania who commented on the recent Balkan Conference.

kn

INDEX BUREAU
770.A-ATHENS/1930/24

Legation of the
United States of America

Tirana, Albania,

No. 184. December 4,1930.

Confidential.

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

I have the honor to report a conversation with the Italian Minister, Marquis di Soragna, who called at the Legation few days ago. After remarking that Sir Robert Hodgson, the British Minister, should have consulted the members of the diplomatic corps before delivering his address at the dedication of our Legation, since he spoke in behalf of his colleagues, di Soragna said:

"There were several unfortunate phrases in Sir Robert's speech, and those who heard it wondered whether it was directed against Italy or against Yugo-

slavia

Yugoslavia and France. I believe he attached too much importance to the Balkan conference. Personally I think very little of the prospects of that conference. As long as the question of minorities remains unsettled there will be trouble and dissatisfaction. It is different with countries that have small minorities. In time these minorities will be assimilated, and then there will be no irritating problems. But in Yugoslavia, for instance, or in Czechoslovakia, or Roumania, or Poland, where the problems of large minorities are acute, the question will have to be treated wisely before they can expect tranquillity and peace among their own people. The Balkan conference represented only some well-meaning elements of the various countries, but without great influence on their governments."

Answering my question whether there was any truth in the rumors that Italy was about to make a new loan to Albania, di Soregon said:

DOCUMENT FILE

NOTE

SEE 868.105/2 FOR #1554

FROM Greece (Skinner) DATED Dec.12, 1930

xxxx NAME 1—1127 GPO

REGARDING: the Pan-Balkan Conference. Reactions to -, in the various countries concerned are all favorable, and the matters dealt with during the Conference are being taken up, one by one.

dew

INDEX BUREAU

770.A-ATHENS 1930/25

There is nothing especially new to report in regard to the Pan-Balkan Conference and related matters. Since the Legation's 1478 of September 27th was forwarded, the Conference itself has taken place. Mr. Papanastassiou told me the other day that the reactions to the Conference in the various countries concerned were all favorable, and that the matters dealt with during the Conference were being taken up, one by one. He thinks the next Conference will show a very great advance over the first one. In the meantime, Dr. Earle B. Babcock has proceeded to the United States to discuss with Dr. Nicholas Murray Butler the desirability of supporting the Conference financially through the Carnegie Peace Foundation. I am expecting from day to day to hear from Dr. Babcock on this subject.

DOCUMENT FILE

NOTE

GM 770.A-ATHENS-1930/26

SEE 765.68/155 FOR Despatch #1560

FROM Greece (Skinner) DATED Dec. 17, 1930
TO NAME

1—1127 ofo

REGARDING: Excellent sentiments and contacts established as a result of the Balkan Conference.

sm

770.A-Athens-1930

DEPARTMENT OF STATE

DIVISION OF NEAR EASTERN AFFAIRS

1B

Please file with

Balkan Conference

CWA

Selon Dreptateau (10-10) on travaille avant tout à Athènes à réaliser la formule: les Balkans aux Balkaniques; les compétitions des grandes puissances dans les Balkans ont été le point de départ des plus graves conflits européens:

"Après la guerre, il n'a pas manqué de faits pour montrer que les querelles entre balkaniques contribuent puissamment à pousser les Etats qui ont des velléités d'expansion dans cette région à reprendre la politique qui a été auparavant si funeste... La Roumanie qui se trouve à la périphérie des Balkans et doit tout naturellement servir de trait d'union entre eux et l'Europe se considère comme assez intéressée et assez désintéressée à la fois dans les problèmes balkaniques pour apporter loyalement toute sa contribution à leur union. " (Drept. 10-10)

La conférence terminée, la Nation (30-10) constate qu'elle s'est beaucoup mieux déroulée qu'on n'aurait cru:

"La résolution la plus importante votée à Athènes est sans conteste l'engagement pris de défendre l'ordre créé par les traités en vigueur et de veiller à leur loyale exécution. Cette résolution dit mieux que de longs discours le cadre réel dans lequel devra se poursuivre la réalisation de l'Union balkanique." (Nation, 30-10).

M. Batzaria, qui faisait partie de la délégation roumaine, a rapporté aussi des impressions optimistes; on n'a pas réalisé l'Union balkanique mais on a constaté qu'elle n'est pas irréalisable; toutes les délégations ont montré un esprit conciliant:

"Une autre constation caractéristique que l'on a faite, c'est que l'idée de l'Union balkanique est basée nécessairement sur ce postulat que chaque Etat balkanique soit réellement indépendant et pleinement maitre de ses actes et décisions.

Son

Son attitude ne doit être influencée par aucun autre Etat voisin des Balkans ni par aucune grande puissance. Alors le principe: les Balkans aux peuples balkaniques, pourra devenir une réalité." (Adev. 18-10).

The following are extracts from the Turkish Press with regard the Balkan Conference:

"MILLIYET" Oct. 11, 1930. "The Role of Youth" by Zeki Mes'ut.

Any movement and enterprise of whatever nature that aims at creating a permanent and enduring work must take into consideration the youth. Especially those organizations which work for the future can never ignore the youth which is the master of the future. Ideals deprived of the love and sympathy of youth pass away as the flaming straw. The youth that will rule tomorrow affords a sound ground of investigation for the ideals of today. Causes that cannot win the youth cannot become idée force.

The Balkan Union is an ideal for whose realization this disturbed generation is struggling. It is this generation that cannot get rid of the influence of bitter memories awakened by the words "Balkan" and "Macedonia." However, these bitter memories and experiences have schooled us and have helped indirectly to the birth of this ideal. In order that the Balkan Union may become a reality, the ideal which is born of the school of experience must win the heart of youth and be backed by its love.

The originators of the Balkan Conference have considered this important point, and, in order to bring about an intellectual and mutual approach, have not neglected to prepare the youth according to the new ideal. The proposition referring to the reform of the history lessons in the school, forms an important step in this direction. Since long years, ideas have been infused into the young and innocent hearts full of ambition which are contrary to the common sense of this generation. To save the youth from the influence of books and of instructors who have the conviction that love for homeland can be established only by hating the neighbor, and foreign nations, and to

lead

lead the youth to better roads,--these are ideas to be desired and applied to the real peace of not only the Balkans, but also of the whole world.

To bring the youth nearer to the aims of the Balkan Conference, Balkan Athletic Games have been arranged besides the Conference. The young sportsmen of the nations taking part in the Balkan Conference, will play together in the Stadium of Athens and will make the acquaintance of one another. The kind of sport that does not encourage individualism, jealousy, and superiority, fosters the feelings of sympathy and love. It is this that is expected from these non-professional sports. In these games we must sacrifice personal caprice for the good of the nation and society. We think that the greatest aim of the sport is to unite or harmonize the interests of the home-land and the high virtues of manhood.

- - - - - - - -

"MILLIYET" Oct. 18, 1930.

The President of the Balkan Conference, Mr. Papanastasiou, interviewing the Turkish delegates, said:

"The Turkish delegates have won the hearts and the gratitude of the Greek nation. We feel as brothers and henceforth we have no claim from each other. We thank for the kind words of the Turkish delegates about us. The mutual approach of the Turkish and Greek nations will be a factor in the general rapprochement of the Balkan States. This was a right step towards a peaceful solution of the Balkan problems. The spirit of friendship has been developed."

- - - - - - -

"MILLIYET" Oct. 19, 1930. "Turkey in the Balkan Conference"

Zeki Mes'ut Bey comments on the participation of Turkey in the Balkan Conference as follows:

"The peace policy of Turkey is known throughout the world.

In

In every district in which Turkey's interests are related directly or indirectly, she acts as a factor of peace and agreement. Having in view this general trend of the policy of Turkey, it is not difficult to understand her attitude in the Balkan Conference.

The exceptional position of Turkey in the Balkans is once more proved in the conference at Athens. The prestige of the Turkey of Gazi among the Balkan nations is very high. In this Conference where all the Balkan nations came together, we noticed the truth that the Turkish nation, in spite of the evils of her old regime, has left in the Balkans a great social and cultural impression.

In the Conference the first thought of the other delegations on any problems was to find the Turkish viewpoint, because it is commonly believed that the Turkish viewpoint expresses the truth, and that Turkey has no arrière pensée in the Balkan problems.

They do not hesitate to acknowledge that Turkey is called to play the greatest role in the Balkan Union although the Balkans to this day awaken in us only sad memories. If we show ability as to how to make the best use of this situation, Turkish politics and Turkish prestige will be greatly benefited by it."

PM RECD

JAN - 8 31

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Athens, December 23, 1930.

No. 1566

Subject: Resolutions of the First Balkan Conference.

770.A-Athens 1930

DEPARTMENT OF STATE
JAN 9, 1931
DIVISION OF
NEAR EASTERN AFFAIRS

INDEX BUREAU
DEPT. OF STATE
PUBLICATIONS SECTION
JAN 8 1931
1 cop. encl. with cop. desp. to Li

770-A-ATHENS 1930/27
INDEX BUREAU

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

I enclose herewith a pamphlet containing in convenient form the Resolutions adopted at the First Balkan Conference, held in Athens in October last, as reported upon at the time.

Respectfully yours,

Robert P. Skinner

Enclosure as stated

RPS/cwf

FILED
JAN 21 1931

RÉSOLUTIONS

DE LA

1ÈRE CONFÉRENCE BALKANIQUE

ATHÈNES

5 – 12 OCTOBRE 1930

RÉSOLUTIONS

DE LA

1ÈRE CONFÉRENCE BALKANIQUE

RESOLUTION GENERALE SUR L'UNION BALKANIQUE

«La première Conférence balkanique, ayant en vue la décision du 27e Congrès universel de la Paix selon laquelle, en vue de la consolidation de la Paix, du renforcement de l'œuvre de la S.D.N., du progrès des intérêts civilisaliteurs et économiques des peuples balkaniques, leur Union s'impose absolument,

«Interprétant les voeux de ces peuples, et ayant en vue leur volonté de maintenir leur existence nationale et leur indépendance politique,

«Approuve chaleureusement l'idée de l'Union Balkanique grâce à laquelle seront posées des bases sûres pour la prospérité des peuples balkaniqes, et

«Déclare que leur Union doit avoir le caractère d'un groupement de nationalités indépendantes, ne pas porter atteinte à la souveraineté des Etats parpticipants, mais consolider seulement la paix entre eux, et par un contact libre et plus suivi, par une entente plus directe, une collaboration plus systématique, multiplier leurs éléments communs de civilisation et harmoniser leurs forces pour le bien de tous sans exception: que, de plus, elle doit se constituer dans le cadre et l'esprit de la S.d.N.

«En vue du succès de ce noble but, si bienfaisant pour les peuples balkaniques, elle fait appel à ceux-ci, et tout particulièrement à leurs dirigeants pour jeter dans l'oubli les anciens différends et pour que, s'inspirant de sentiments humanitaires et de solidarité, ils travaillent systèmatiquement à leur Union qui constituera une étape importante de leur histoire et le point de départ d'un état de choses tout nouveau dans les Balkans, augurant bien de l'avenir».

— Le Conseil de la Conférence est chargé d'adresser un questionnaire, portant sur la forme précise et les détails de l'organisation de l'Union Balkanique, à toutes les délégations nationales, qui sont invitées à faire parvenir leur réponse avant la IIe Conférence Balkanique.

RESOLUTION SUR LE RAPPROCHEMENT POLITIQUE

La 1ère Conférence Balkanique. Consciente de la nécessité d'assurer le plus tôt possible une ére de paix féconde entre les nations balkaniques.

Constatant le sincére désir de sécurité et de protection mutuelle qui anime lesdites nations.

Considerant qu'à cet effet il importe de faire disparaître toutes les difficultés qui s'opposent actuellement à la détente morale et au rapprochement politique entre les nations balkaniques.

Estimant que pour arriver à un tel résultat il est indispensable de donner aux nations Balkaniques des garanties complémentaires de sécurité dans le cadre des traités en vigueur et d'assurer l'exécution loyale de toutes les autres obligations qui découlent des-dits traités, y compris celles concernant les minorités.

Emet les voeux suivants :

1) que les Ministres des Affaires Etrangères des Etats balkaniques se réunissent régulièrement chaque année dans une des villes de ces Etats, à l'effet d'échanger leurs vues sur les affaires balkaniques et sur les

moyens d'assurer la solidarité entre leurs pays;

2) qu'il soit procédé à l'étude d'un pacte entre les nations balkaniques sur la base des principes suivants :

a) la mise hors la loi de la guerre,

b) le règlement par des moyens pacifiques de tout différend, de quelque nature qu'il soit, qui pourrait surgir entre les nations balkaniques,

c) l'assistance mutuelle de leur part, en cas de violation de leurs engagements de ne pas se faire la guerre, et décide,

Que le conseil de la Conférence charge un Comité spécial de l'examen d'un avant-projet de pacte balkanique et de l'étude de toutes les difficultés qui s'opposent à la détente morale et au rapprochement politique entre les peuples balkaniques. Ce comité présentera un rapport à la prochaine Conférence sur toutes les questions contenues dans la présente résolution.

RESOLUTION SUR L'UNIFICATION DU DROIT

A côté des résolutions prises sur la proposition des Commissions, l'Assemblée Plenière a adopté, sur la proposition du Conseil, le projet suivant :

La 1ère Conférence Balkanique

Considérant qu'une unification progressive du droit des pays balkaniques peut, elle aussi, contribuer au rapprochement entre les dits pays;

Estimant d'autre part qu'il est désirable de conclure des traités multilatéraux dans certains domaines où une coopération plus intense entre tous les Etats Balkaniques s'impose et notamment en matière d'extradition et d'assistance judiciaire,

Emet les vœux suivants :

1) Que le Conseil de la Conférence mette à l'étude le problème de l'unification progressive du droit des Pays Balkaniques,

2) Que les Gouvernements des pays représentés à la Conférence soient priés d'apprécier la nécessité de conclure un traité multilatéral en matière d'extradition et d'assistance judiciaire.

RESOLUTION SUR LE RAPROCHEMENT INTELLECTUEL

La 1ère Conférence Balkanique, consciente de l'importance de rapports suivis entre les institutions, les unions intellectuelles et les intellectuels des Pays balkaniques.

«Considérant qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent de vraie coopération intellectuelle dans les pays de la Péninsule Balkanique; que les peuples balkaniques ne se connaissent pas ou se connaissent mal; que cet isolement propage le préjugé et l'erreur qui engendrent des haines et des conflits; qu'une collaboration suivie est réalisable dans le domaine de l'esprit entre les peuples balkaniques pour le bien de l'humanité toute entière; qu'une telle coopération intellectuelle amènera certainement une détente, qui consolidera la paix,

«Recommande instamment les mesures suivantes pour activer les rapports intellectuels et pour rapprocher les peuples et les cultures de la Péninsule Balkanique :

1) Des échanges réguliers et des rapports suivis entre les associations, les unions intellectuelles et les intellectuels des Pays Balkaniques. Des échanges réguliers de Professeurs entre les Universités Balkaniques. Des expositions communes de beaux-arts, d'arts industriels et de métiers.

2) Des échanges réguliers d'étudiants entre les Universités Balkaniques. Des facilités accordées aux étudiants balkaniques pour prendre part à des cours dans les Universités d'Etat, les Universités libres ou populaires. La Commission recommande aux Gouvernements balkaniques la création d'universités populaires. L'organisation de conférences dans les villes et dans les villages pour éclairer les masses sur les points de ressemblance et de contact des Pays Balkaniques. Des foyers d'étudiants Balkaniques dans les cités universitaires créées à l'étanger.

3) Des échanges d'enfants entre les Etats Balkaniques pour les faire se mieux connaître et se mieux comprendre, des vacances d'enfants interbalkaniques;

4) Des mesures favorisant les relations entre les sociétés d'éducation physique.

5) L'enseignement d'une des langues et des littératures balkaniques dans les Universités ou les institutions d'enseignement supérieur. L'introduction dans l'enseignement normalien de cours et de directives inscri-

fes dans les programmes pour préparer un rapprochement Balkanique.

6) La création dans les Universités des chaires de Droit Comparé actuel des Pays balkaniques.

7) Des correctifs efficaces à apporter à l'enseignement en général et spécialement à l'enseignement de l'histoire dans les pays Balkaniques, l'enseignement inférieur et supérieur de la Péninsule Balkanique devant être au service de la Paix et ne pas avoir un caractère agressif. La Commission sollicite des gouvernements leur appui pour mettre en lumière les points de contact, les relations entre les institutions sociales et économiques, les créations intellectuelles et artistiques ou les civilisations des pays Balkaniques en éliminant des manuels d'histoire les chapitres qui excitent la haine ou qui rappellent des guerres. Elle pense que les directives peuvent être données en ce sens par les gouvernements.

8) Des échanges réguliers entre les musées balkaniques, spécialement la collaboration entre les musées par des conférences, conférences — promenades et échanges de reproductions d'œuvres d'art (moulages, photographies, dessins, etc.).

9) Une diffusion éclairée de l'humanisme classique, grec et latin, dans les Etats Balkaniques.

10) Des traductions du folklore Balkanique, faites à l'usage du peuple, par des spécialistes dans la langue de chaque Etat.

11) Des traductions réciproques, continues et organisées d'oeuvres littéraires et dramatiques modernes balkaniques dans la langue de chaque Etat, des reproductions d'œuvres d'art (peinture, sculpture, etc.), des relations plus suivies entre les associations d'écrivains, d'artistes, des sociétés chorales et des musiciens des Pays Balkaniques.

12) Des facilités de voyages, d'excursions, de passeports, de visas, de douane accordées aux intellectuels balkaniques voyageant sur la recommandation des institutions intellectuelles et des gouvernements respectifs. Exonération des taxes de douane pour les livres et les objets d'art prêtés et échangés entre les bibliothèques et les musées des Pays Balkaniques.

13) Une semaine Balkanique instituée dans chaque Etat Balkanique à une date fixe.

14) La collaboration avec les institutions intellectuelles déjà existantes dans les Etats Balkaniques et capables de faciliter leur rapprochement;

15) Décide que la Conférence, comme Institution permanente, se charge tout spécialement du developpemet de la coopération intellectuelle entre les Peuples balkaniques et qu'une des sections du Secrétariat, pouvant éventuellement se transformer en Institut, se charge du travail adéquat, aidée en celà par les groupes Nationaux de la Conférence.

16) Recommande tous les moyens propres à multiplier les relations entre la Presse balkanique; exprime sa satisfaction pour la résolution des journalites délégués à la Conférence de mettre leur activité au service d'une entente balkanique et de crèer une Association de la Presse balkanique; fait appel à toute la Presse pour qu'elle prépare la réalisation du but poursuivi. (1)

RESOLUTION SUR LE RAPPROCHEMENT ECONOMIQUE

La 1ère Conférence Balkanique, considérant:

«1) que les Etats balkaniques, qui constituent une unité géographique, ont négligé jusqu'ici de tirer profit de ce grand avantage;

«2) que la coopération économique qui s'impose entre eux à l'avenir comporte une organisation rationnelle de leur production, de leur consommation, de leurs exportations;

Résolution des Journalistes

Les journalistes balkaniques soussignés affirment leurs sentiments favorables au rapprochement, à l'entente et à l'union des six Etats balkaniques.

Ils s'engagent à exercer dorénavant toute leur influence et toute leur activité en faveur de cette noble cause.

Ils fondent à cet effet, dès aujourd'hui, une association de la presse balkanique en faveur de l'Entente balkanique.

Ils s'engagent à se réunir dans un delai de deux mois à Sofia, à l'effet d'établir les statuts de cette association, qui seront signés à Constantinople.

Ils s'engagent également à faciliter, par tous leurs moyens, l'adhésion à cette association des Corporations ou Syndicats dont ils sont les membres.

Et s'engagent à communiquer à leur réunion de Sofia les vues de ces Corpoations et Syndicats sur l'adhésion éventuelle de ces derniers à l'Association.

«3) que les peuples balkaniques éprouvent unanimement le besoin de soulager dans une large mesure la crise agricole dont ils souffrent et de relever leur bien-être par une collaboration économique étroite des Etats de la Péninsule sous la forme d'une union douanière partielle ou d'une solidarité économique, complétées par une orientation commune de leur politique commerciale extérieure; que les Conférences agraires européennes de cette année ont largement facilité l'œuvre de cette assemblée par leurs précieux travaux.

«Récommande instamment et à l'unanimité:

Que la Section économique du Secrétariat de la Conférence, aidée par ses groupes nationaux et pouvant éventuellement se transformer en Institut, se charge de procéder systématiquement à l'élaboration des études concernant la vie économique des peuples balkaniques, et de faciliter le contact immédiat et la collaboration des facteurs économiques des pays balkaniques, ainsi que la protection et le réglement en commun de leur production.

Toute action pour les questions susmentionnées doit avoir en vue :

a) L'abolition des entraves au commerce et au transit des marchandises entre les pays balkaniques,

b) L'unification de la nomenclature des tarifs douaniers et du classement tarifaire des marchandises en raison de leur transport,

c) La préparation d'une documentation spéciale des traités à conclure entre pays balkaniques et entre le groupe des pays balkaniques et les autres Etats,

d) L'examen de la possibilité d'appliquer en commun des dérogations à la clause de la nation la plus favorisée, en ce qui concerne les produits balkaniques,

e) L'adoption d'une politique commune en vue de la défense et de l'écoulement des produits balkaniques,

f) La formation d'une commission ad hoc composée de spécialistes et experts des pays les plus directement intéressés ayant pour mission d'étudier les mesures spéciales que comporte la protection du tabac d'Orient;

g) L'encouragement du mouvement coopératif et la stimulation de la collaboration étroite des organisations coopératives parmi les pays balkaniques,

h) L'étude des mesures nécessaires tendant à l'union monétaire des pays participants, et :

i) La collaboration des Etablissements de crédit des nations participantes en vue de faciliter les relations économiques et financières, principalement par l'extension des crédits bancaires.

«La Conférence émet enfin le vœu que les gouvernements des Etats intéressés veuillent bien se mettre le plus tôt possible en contact en vue de l'élaboration d'un pacte de solidarité économique s'inspirant des considérations et des recommandations ci-dessus».

RESOLUTION GENERALE SUR LES COMMUNICATIONS

La Conférence, considérant que le developpement des communications dans les Pays Balkaniques exercera une influence capitale sur le rapprochement des peuples des Balkans, ainsi que sur le relevement de leur situation économique, emet les vœux suivants :

I. Pour les communications ferroviaires

a) Que les réseaux ferroviaires des Pays Balkaniques soient raccordés entre eux, notamment que leurs capitales soient reliées par des voies directes et appropriées.

b) Qu' il soit pourvu, dans tous les cas, à la réalisation d'au moins deux lignes continues, dont l'une, allant du Nord au Sud et de l'Europe Centrale à la Mer Egée et l'autre remplaçant l'ancienne «Via Egnatia», traverseraient la Péninsule de l'Ouest à l'Est.

c) Que des tarifs communs et des règlements d'exploitation et de transport soient uniformément appliqués pour les réseaux balkaniques et que les formalités de connaissements balkaniques soient simplifiées dans une large mesure.

II. Pour les communications routières

a) Etant donné que les grandes voies ferroviaires constitueraient des travaux de longue haleine, que les réseaux routiers soient le plus tôt possible raccordés, afin de créer ou de developper le trafic.

b) Que les artères reliant les capitales et celles-ci avec le grand réseau touristique de l'Europe Centrale puissent constituer à l'avenir des routes autostrade.

III. Pour les communications Maritimes

a) Que les Etats Balkaniques s'engagent à assurer aux navires balkaniques un trai-

tement égal à celui de leurs propres navires, en ce qui concerne le libre passage des eaux et la complète jouissance des commodités dans les ports.

b) Que les Etats Balkaniques s'engagent à accorder des facilités douanières aux marchandises transportées par des bateaux balkaniques, chargées dans un port balkanique et à destination d'un pays balkanique.

c) Que les Etats Balkaniques facilitent et encouragent les ententes entre leurs entreprises maritimes respectives, afin d'établir des itinéraires qui se complètent.

d) Que la ligne Mer-Adriatique-Mer Egée-Mer Noire soit desservie par des bateaux des six Pays Balkaniques.

h) Qu'une entente et collaboration etroite soient obtenues entre les Administrations des ports balkaniques,afin de maintenir et de sauvegarder la situation de ces ports, pour ce qui touche les relations commerciales entre l'Europe et l'Orient.

IV. Pour les Communications aériennes

a) Que les lignes aériennes interbalkaniques soient exploitées par des sociétés à capitaux interbalkaniques.

b) Que les services aériens des Pays Balkaniques se communiquent les projets d'aéroports, ainsi que les données météréologiques nécéssaires à l'aviation à travers les Balkans.

V. Pour les communications postales

a) Qu'une Union Postale Interbalkanique soit conclue, instituant des tarifs entre les pays des Balkans égaux aux tarifs intérieurs eux-mêmes, sur la base du projet adopté par la Commission. (1)

b) Qu'un timbre portant l'inscription «Union Postale Balkanique» soit créé ad hoc.

c) Que les grands centres commerciaux Balkaniques soient réunis par des lignes téléphoniques.

(1) Considérant qu'une Union Postale interbalkanique contribuerait puissamment au rapprochement des peuples des Balkans, la 1ère Conférence a approuvé le projet de convention ci-après.

Projet de Convention postale Interbalkanique

Art. 1. — Les Pays entre lesquels est conclue la présente Convention forment, sous la dénomination d'Union Postale Interbalkanique, un seul territoire postal pour l'échange réciproque des correspondances. L'Union Postale Interbalkanique a également pour objet d'envisager l'organisation et le perfectionnement des divers services postaux interbalkaniques, tels que ceux notamment des lettres et des boîtes avec valeur déclarée, des petits paquets, des colis postaux, des valeurs à recouvrer, des abonnements aux journaux et écrits périodiques, et de la Caisse d'Epargne.

Toutes les questions non contraires aux clauses du présent traité sont régies par la Convention Postale Universelle, son règlement d'exécution et ses protocoles finals.

Art. 2. — Les Pays contractants s'engagent à transporter librement et gratuitement, par l'intermédiaire des services de transports terrestres et maritimes qu'ils utilisent pour leur propre correspondance, la correspondance qui leur est remise par un autre pays de l'Union Postale Interbalkanique pour un pays quelconque faisant partie de cette Union ou de l'Union Postale Universelle.

Le pays d'origine devra toutefois supporter les frais de transport terrestre et maritime de la correspondance, lorsque le transport ultérieur nécessitera l'intervention de pays ou de services étrangers à l'Union Postale interbalkanique et lorsque le dit transport sera onéreux. Il en est de même pour les correspondances confiées à la Compagnie Internationale des Wagons-Lits, et destinées à un autre pays à la seule exception que le pays balkanique transitaire sera rémunéré seulement des sommes qu'il aura réellement versées à la dite Compagnie Internationale.

Art. 3. — Les pays contractants sont tenus, exception faite du cas où le tarif interne est supérieur à celui appliqué dans le régime international de concéder, dans leurs relations réciproques, une réduction de 40 à 60 sur le tarif normal des correspondances internationales; mais lorsque le tarif interbalkanique, ainsi réglé, est inférieur à celui applicable à la correspondance interne, c'est ce dernier tarif qui fait loi.

Art. 4. — Les membres du Corps diplomatique des pays contractants jouissent, sous reserve de réciprocité, de la franchise de port pour la correspondance échangée tant dans le service interne de ces pays que dans le service interbalkanique. Les

VI. Pour le Tourisme

a) Qu'une Fédération Touristique soit instituée entre les Offices Touristiques des Pays Balkaniques; en raison de sa situa-

tion géographique la ville de Stamboul a été choisie provisoirement comme siège de cette Fédération, jusqu'à la prochaine Conférence; elle aura pour but d'harmoniser et de coordonner l'activité des organisations touristiques, de fixer les bases d'une propagande commune en Occident et en Amérique et de développer le tourisme entre les Pays Balkaniques.

Que lors des Conférences et Congrès internationaux, les Délégations des Etats Balkaniques s'entendent en vue de la protection de leurs interêts communs concernant les communications.

Qu'une section spéciale du Secrétariat de la Conférence soit chargée de poursuivre l'étude, préparer l'entente et proposer des mesures propres à développer les communications de toute nature entre les Pays Balkaniques.

Consuls jouissent, sous reserve aussi de réciprocité, de la franchise de port pour la correspondance officielle qu'ils expédient à leurs pays respectifs, pour celle qu'ils échangent entre eux ou qu'ils adressent au gouvernement des pays où ils sont accrédités.

Les Vice-Consuls jouissent de la même franchise quand ils remplissent les fonctions de Consuls.

La correspondance diplomatique pourra être soumise aux formalités de recommandation, sans frais, mais aucune indemnité ne sera accordée en cas de perte :

Art. 5. — Le montant de l'indemnité à payer pour la perte d'un envoi recommandé est fixé à 25 francs or.

Art. 6. — Les limites de poids et de dimension des objets de correspondance sont les mêmes que celles en vigueur dans le service interne de chaque pays.

Art. 7. — Les Administrations des pays contractants s'engagent, d'accord avec les Administrations ferroviaires respectives, à prendre les mesures nécessaires pour la circulation prochaine et directe de wagons-poste entre les pays balkaniques et dans les rapides utilisés pour le transport des correspondances.

Les frais de construction et d'entretien de ces wagons-poste seront supportés par les Administrations postales intéressées et dans la proportion de la longueur des lignes.

Art. 8. — Les parties contractantes s'engagent à proposer à leurs pouvoirs respectifs la création et l'utilisation en permanence d'un timbre-poste uniforme, portant l'inscription en français. «Union Postale Interbalkanique».

Art. 9. — Un Office central fonctionnant dans une des principales villes des pays contractants, qui sera défini par les Gouvernements respectifs sous la dénomination de Bureau International de l'Union Postale Interbalkanique, est chargé, en sus des attributions de même ordre que celles du Bureau International de l'Union Postale Universelle, de la liquidation des comptes afférents aux services exécutés entre eux par les pays contractants.

Le Directeur et le personnel du dit bureau seront nommés par les Gouvernements des pays signataires de la présente Convention.

Les dépenses de ce Bureau seront supportées en commun par tous les pays de l'Union.

Ceux-ci sont divisés, à cet effet, en quatre classes dont chacune contribue au payement de ces dépenses dans la proportion ci-après :

1ère classe	16	unités
2ème »	12	»
3ème »	6	»
4ème »	1	»

Les pays de l'Union sont classés ainsi qu'il suit en vue de la répartition desdits frais.

1ère classe	Roumanie
2ème »	Turquie, Yougoslavie
3ème »	Bulgarie, Grèce
4ème »	Albanie

Art. 10. — Tous les pays faisant partie de

RESOLUTION
SUR LA POLITIQUE SOCIALE

La 1ère Conférence Balkanique. Examinant attentivement la situation difficile des classes ouvrières et paysannes de cette région,

Considérant qu'une entente balkanique ne pourrait se réaliser sans la collaboration de la classe productrice la plus importante et la plus nombreuse de ces Etats,

Ayant en vue la différence de régime et de législation sociale des pays balkaniques,

Fait un appel chaleureux aux Gouvernements des Etats Balkaniques pour qu'ils veuillent bien se mettre en contact afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour:

1) Améliorer réellement et pratiquement le régime de travail existant aujourd'hui dans chaque pays;

2) Régler, autant que possible, d'une manière uniforme leur législation sociale, s'inspirant toujours des principes inscrits dans la Charte internationale du travail et des stipulations prévues par les conventions et les recommandations internationales de travail qui doivent être ratifiées et adoptées;

3) S'efforcer d'assurer une application loyale des lois sociales et des conventions internationales ratifiées, à savoir : durée du travail, liberté syndicale, assurances sociales obligatoires contre l'invalidité, les maladies, le chômage, les accidents de travail, la vieillesse, pour les ouvriers et les employés de l'agriculture, du transport et du commerce;

4) Faciliter les relations normales entre les organisations professionnelles de travailleurs industriels et agricoles des pays balkaniques pour assurer de cette manière une collaboration sincère des classes ouvrières à la paix et à l'entente des peuples des Balkans;

5) Assurer dans chaque pays aux ressortissants des autres pays balkaniques le traitement accordé aux nationaux en ce qui concerne la liberté de circulation, de travail et de toute autre activité économique. A cet effet, un comité spécial doit être chargé par le Conseil de la Conférence pour préparer les projets de convention y relatifs.

La Conférence se permet aussi d'attirer l'attention des gouvernements sur les points suivants :

1) Travailler pour l'amélioration des conditions de travail des femmes et des mineurs, pour l'élimination du travail des enfants et pour l'application du principe «à travail égal salaire égal»;

---

l'Union Postale Interbalkanique se communiquent par l'intermédiaire du Bureau International de ladite Union les propositions qu'ils ont l'intention de présenter aux Congrès de l'Union Postale Universelle. Cette communication doit avoir lieu 18 mois avant la date fixée pour la réunion du Congrès; elle a pour objet d'établir une entente pour l'appui unanime des propositions d'un caractère général.

Art. 11. — La présente Convention sera mise à exécution le 1er avril 1931 et demeurera en vigueur pendant un temps indéterminé. Chaque administration peut toutefois la mettre en vigueur dès qu'elle aura été ratifiée par son gouvernement.

2) Tâcher de préparer l'unification de la repression de la traite des femmes et l'abolition de la réglementation de la prostitution;

3) Envisager la réalisation d'une collaboration étroite entre les services sanitaires d'hygiène sociale et d'assistance publique des pays respectifs à l'aide des associations médicales, des autorités et des groupements intéressés.

STATUTS

La 1ère Conférence des délégués Balkaniques réunie à Athènes du 5-12 Octobre 1930 a décidé de créer une organisation permanente sous le titre de «Conférence Balkanique». Elle sera régie par les présents statuts.

But de la Conference

Art. 1. — La Conférence Balkanique aura pour but de contribuer au rapprochement et à la collaboration des peuples des Balkans dans leurs rapports économiques, sociaux, intellectuels et politiques, afin de diriger finalement ce rapprochement vers l'union des Etats Balkaniques (Albanie, Bulgarie, Grèce, Roumanie, Turquie et Yougoslavie).

Siege de la Conference

Art. 2. — La Conférence Balkanique siègera à tour de rôle dans chaque pays des Balkans.

Organes de la Conference

Art. 3. — La Conférence a pour organes :
a) l'Assemblée Générale
b) le Conseil
c) le Bureau et le Secrétariat
d) les groupes nationaux.

Les groupes nationaux de la Conference

Art. 4. — 1) Les délégations présentes à la 1ère Conférence Balkanique, ainsi que les délégués qui prendront part chaque fois aux Conférences successives, forment dans leur pays les groupes nationaux de la Conférence Balkanique. Ces groupes chercheront à s'associer les organisations qui poursuivent le même but ou en général le but de la paix ainsi que les représentants du monde politique (Parlementaire ou non) et des organismes d'administration locale. Ils chercheront également à s'associer les représentants de la presse, des organisations commerciales, industrielles agricoles, ouvrières, et intellectuelles ainsi que des organisations féminines.

2) Les chefs des délégations pour chaque

Assemblée de la Conférence sont considérés comme les Présidents des groupes nationaux respectifs, jusqu'à la nouvelle session de l'Assembée. C'est à eux que le Bureau fait toutes les communications.

3) Chaque groupe a le droit d'élire un président suppléant.

4) Les groupes nationaux doivent être en contact avec leurs Gouvernements ainsi qu'avec les représentants des Gouvernements Balkaniques dans leurs pays.

L'Assemblee Generale

Art. 5. — 1) L'Assemblée générale de la Conférence se réunit regulièrement chaque année au mois d'octobre à la date fixée par le Conseil.

2) Trois mois avant cette date chaque groupe national s'entendra avec le Gouvernement de son pays pour constituer un Comité d'organisation qui sera chargé de nommer les délégués pour l'Assemblée ainsi que le chef de la délégation.

3) Chaque délégation comprendra jusqu'à trente délégués, en dehors des experts et des secrétaires. En premier lieu les délégués seront choisis parmi les représentants du monde politique et administratif, des municipalités ainsi que des Universités et autres milieux intellectuels, de la Presse, des organisations pacifistes, professionnelles et féminines.

4) Les représentants des Gouvernements Balkaniques au siège de l'Assemblée ont le droit de suivre ses travaux en qualité d'observateurs et peuvent aussi prendre la parole dans les débats.

5) La S.d.N. et le B.I.T., seront toujours invités à envoyer des observateurs à l'Assemblée.

Art. 6. — L'Assemblée est convoquée par les soins du Secrétariat qui est aussi chargé de communiquer aux groupes nationaux ainsi qu'aux Gouvernements balkaniques l'ordre du jour et les rapports et autres documents qui lui seraint soumis à cet effet.

Art. 7. — 1) Le Président du Conseil de la Conférence fait fonction de Président de l'Assemblée jusqu'à la constitution de son bureau qui se compose d'un Président et de cinq Vice-Présidents.

2) Sur la proposition du Conseil, l'Assemblée procède à l'élection de son Président à la majorité absolue des voix exprimées. Si toutefois après le premier tour de scrutin aucun candidat n'a obtenu cette majorité, on procèdera à un second scrutin entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

3) Chaque chef de délégation, s'il n'est pas élu comme Président, est de plein droit Vice-Président de l'Assemblée.

4) Le bureau est secondé par six secrétaires désignés par les délégations respectives. Le secrétaire désigné par la délégation du pays où siège l'Assemblée, assume les fonctions de Secrétaire Général.

5) Les fonctions du Président de l'Assemblée et du Secrétaire Général prennent fin le 31 janvier, à laquelle date elles sont transmises au Président et au Secrétaire de la délégation du pays où siègera la prochaine session de l'Assembleé.

Art. 8. — 1) Dans le sein de la Conférence fonctionnent les six commissions suivantes:

a) Commission d'organisation.

b) Commission de rapprochement politique.

c) Commission de rapprochement intellectuel.

d) Commission économique.

e) Commission de communications.

f) Commission d'hygiène et de politique sociale.

2) L'Assemblée sur la proposition du Conseil, peut former d'autres commissions.

3) Chaque délégation désigne parmi les delégués et les experts au moins deux membres pour chaque commission.

4) Le Conseil de la Conférence peut convoquer n'importe quelle commission, même dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée.

Art. 9. — 1) Les débats, à l'Assemblée et dans les commissions, ont lieu en français. Les délégués qui veulent se servir de leur propre langue prendront soin de faire traduire leurs discours en français.

2) Les séances plénières de l'Assemblée sont publiques.

Art. 10. — 1) Le Quorum pour les votes dans la séance plénière et dans les commissions est fixé aux 2)5 du nombre total des voix dont dispose l'ensemble des délégations.

2) Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées. Toutefois une proposition ne peut être considérée comme acceptée si elle n'a pas obtenu une majorité supérieure aux 3)5 du quorum.

3) En cas d'absence totale d'une délégation les décisions de l'Assemblée sont ajournées pour une seule séance.

Art. 11. — 1) Chaque délégué dispose d'une voix. Si le nombre des délegués d'un

pays est inférieur à trente, le chef de la délégation de ce pays a le droit de désigner parmi eux ceux qui pourront avoir plus d'une voix, trois au maximum. Si inversement le nombre des délégués d'un pays est supérieur à trente, le chef de la délégation aura à désigner ceux d'entre eux qui pourront exercer le droit de vote.

Aucune délégation ne peut disposer, en tout, de plus de trente voix.

Art. 12. — 1) Dans les commissions chaque délégation dispose de cinq voix au maximum.

2) En cas d'absence totale d'une délégation les décisions de la commission sont ajournées pour une seule séance.

Art. 13. — La procédure des travaux ainsi que l'ordre intérieur de l'Assemblée et de ses commissions sont réglés par un règlement spécial.

Art. 14. — L'Assemblée, avant de se séparer, désigne sur la proposition du conseil le siège de sa prochaine cession.

Conseil de la Conference

Art. 15. — 1) Le Conseil de la Conférence se compose des chefs et de deux membres de chaque délégation.

2) Le Président de la Conférence assume les fonctions de Président du Conseil jusqu'au 31 janvier qui suit l'Assemblée. Après cette date ces fonctions sont transmises au Président du groupe national du pays où siègera la prochaine Assemblée.

3) Les chefs des délégations sont d'office les Vice-Pésidents du Conseil.

4) Les autres membres du Conseil de même que deux membres suppléants sont désignés par chaque délégation avant la clôture de la session de l'Assemblée.

5) Le Conseil se renouvelle tous les ans.

Art. 16. — Le Conseil est l'organe exécutif suprême de l'Assemblée. Il représente la Conférence dans l'intervalle des Assemblées. Il présente annuellement à l'Assemblée générale un compte-rendu de ses travaux. Il approuve le budget et contrôle sa gestion. Il fixe la date précise et l'ordre du jour de la prochaine Assemblée.

Art. 17. — Le Conseil se réunit sur l'invitation de son Président ou sur la demande motivée de sept membres.

Le Conseil règle lui-même son organisation intérieure.

Art. 18. — Le Président a charge exécutive des décisions du Conseil. Il nomme les fonctionnaires. Il dirige les travaux du Secrétariat et surveille son activité.

Art. 19. — Les représentants diplomatiques des pays balkaniques dans le pays où siege l'Assemblée et l'observateur gouvernemental, peuvent fonctionner comme comité consultatif que le Président du Conseil consultera éventuellement sur les questions se référant aux travaux de la Conférence.

Art. 20. En cas d'urgence le bureau convoqué par le Président peut prendre une résolution en lieu et place du Conseil.

Secretariat

Art. 21. — 1) Le Secrétariat se compose du Secrétaire Général et de cinq autres membres désignés à raison d'un par chaque délégation. Il est chargé de la correspondance, de la publication des procès-verbaux de l'Assemblée, du Service des Archives et de l'élaboration annuelle du budget de la Conférence. Il fera paraître aussitôt que possible un bulletin périodique en français auquel tous les groupes nationaux seront invités à collaborer.

2) Le Secrétariat sera divisé en sections selon les différentes activités de la Conférence. Les sections pourront être transformées en Instituts et dans ce cas le Conseil fixera le règlement de leur fonctionnement.

Art. 22. — Le Secrétariat est installé au siège du Conseil.

Les Finances de la Conference

Art. 23. — 1) Les cotisations annuelles des groupes nationaux seront établies en raison de l'importance du budget de dépenses fixé par l'Assemblée.

2) Le Conseil de la Conférence se réunira le plus tôt possible aux fins de fixer le budget et les cotisations pour cette première année exceptionnellement.

3) Les services de comptabilité de caise de la Conférence sont assurés par le Secrétariat. Toutes les dépensesdoivent être approuvées par le Président, qui désignera le trésorier parmi les Secrétaires.

Dispositions finales

Art. 24. — La correspondance de la Conférence se fait en français.

Art. 25. — Toutes les délégations sont engagées à agir de leur mieux dans leur propre pays pour la réalisation des résolutions et en général du but de la Conférence.

Elles soumettront à l'Assemblée un rapport annuel sur les résultats de leurs efforts.

Art. 26. — L'emblême de la Conférence Balkanique consiste en un parallélogramme de 20 × 13, rayé par les couleurs blanc, bleu, vert, jaune, rouge et blanc, coupé au centre par une sphère blanche cerclée de six étoiles jaunes. Les deux raies blanches sont de 20% plus larges que les quatre autres qui sont de largeur égale.

REGLEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

Article 1.

ASSEMBLEE PLENIERE

Ont le droit d'assister à l'Assemblée Plénière les délégués, les experts et les secrétaires de chaque délégation ainsi que les observateurs. Seuls les délégués et les observateurs ont le droit de prendre la parole.

Article 2.

Les questions mises à l'ordre du jour seront, sauf en cas d'urgence examinées d'abord par les commissions compétentes. La discussion de ces questions à l'Assemblée n'a lieu qu'après l'exposé des rapporteurs de chaque commission.

Article 3.

Le Président ouvre, suspend et lève la Séance et dirige les travaux de l'Assemblée. Il assure l'application du règlement, met les questions aux voix et proclame les résultats du scrutin. Dans l'accomplissement de ses fonctions, le Président est assisté des membres du Bureau.

Article 4.

Aucun orateur ne peut prendre la parole sans l'autorisation du Président. Les membres de la Conférence ne peuvent prendre la parole plus de deux fois sur la même question, exception faite pour les Présidents et les rapporteurs des Commissions lorsqu'il y a lieu d'expliquer leurs conclusions.

Les orateurs, à l'exception des rapporteurs et des Présidents des commissions, parlent à tour de rôle, dans l'ordre où ils auront demandé la parole. L'exposé fait par les rapporteurs ne pourra dépasser une demi-heure. Nul discours ne pourra dépasser vingt minutes, si ce n'est avec l'assentiment du Président.

Article 5.

Il suffit de la proposition de deux délégations pour clôturer la discussion. Si la parole est demandée pour s'opposer à la clôture, deux membres seulement de la Conférence seront autorisés à parler et cela pendant cinq minutes au plus.

Article 6.

Les projets de résolutions, amendements et motions relatifs à l'ordre du jour doivent être communiqués en temps utile et par écrit, au Président et des exemplaires en seront distribués aussi rapidement que possible aux membres présents à la Conférence. Il ne sera procédé à la discussion et au vote de projets de résolutions ou motions ne figurant pas à l'ordre du jour que si la Conférence les prend en considération et en autorise la discussion par un vote à la majorité des deux tiers des voix, après avoir entendu l'avis du Conseil et les explications sommaires des auteurs.

Article 7.

Les décisions de l'Assemblée et Commissions sont prises à la majorité des voix des membres présents et titulaires du droit de vote, conformément aux statuts.

Article 8

Lors des élections, si aucun candidat n'obtient la majorité des suffrage, il sera procédé à un scrutin entre les deux candidats qui auront obtenu le plus de voix. Les résultats des votes au scrutin secret sont établis par les scrutateurs désignés par la présidence.

Article 9

Les votes sont émis à main levée ou par appel nominal. Il est procédé au scrutin secret à la demande de quinze membres au moins.

Article 10

Le procès-verbal analytique de chaque séance est mis à la disposition des membres une demi-heure avant la séance ou pendant cette séance. Tout membre a le droit pendant cette séance, de réclamer contre sa rédaction. Il est immédiatement statué sur cette réclamation. A défaut de réclamation, le procès-verbal est considéré comme adopté.

Le procès-verbal sténographique des séances sera publié ultérieurement à moins que des circonstances exceptionnelles, dont le conseil sera juge, n'y mettent obstacle.

Article 11

Pour tous les cas prévus au présent réglement, les règles usuelles dans les assemblées délibérantes seront appliquées. En

En cas de controverse, on aura recours au réglement de la Chambre des députés du pays où se réunit l'Assemblée.

COMMISSIONS

Article 12

Les commissions prévues par les Statuts pourront être au besoin subdivisées en sous-commissions spéciales.

Article 13

Dans les commissions assistent et ont le droit de prendre part à la discussion en plus des délégués les experts et les observateurs.

Article 14

La discussion dans les commissions a pour point de départ les rapports soumis sur chaque question. Chaque délégation, a le droit de présenter sur chaque question un ou plusieurs rapports qui doivent être imprimés et communiqués au Bureau dix jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Article 15

Chaque commission nomme un ou plusieurs rapporteurs de ses délibérations et résolutions à l'Assemblée. On ne peut nommer deux rapporteurs appartenant à la même délégation.

Le Président, le Vice-Président et le Secretaire de chaque commission sont désignés par le Conseil. Chaque délégation ne peut avoir qu'un Président de Commission.

RESOLUTION CONCERNANT LE SIEGE DE LA PROCHAINE CONFERENCE

La Conférence décide que sa prochaine session sera tenue à Constantinople.

MESSAGE ADRESSÉ AUX PEUPLES, AUX GOUVERNEMENTS ET A LA PRESSE DES BALKANS

Avant de lever la dernière séance de la Conférence, à Delphes, M. A. Papanastassiou a proposé à l'Assemblée d'adresser aux peuples, aux gouvernements et à la presse balkaniques, le message que voici :

« A l'occasion de la clôture des travaux de la 1ère Conférence Balkanique, et de ce lieu sacré des anciennes Amphictyonies, nous, les membres de la Conférence, éprouvons le besoin d'adresser un salut cordial à tous les Peuples Balkaniques, à leurs gouvernements et à la Presse. Nous tenons à declarer que le contact direct entre nous, et notre collaboration pendant les travaux de la Conférence ont démontré d'une manière éclatante que nous sommes des peuples frères et que nous sommes en mesure de résoudre, par l'entente et les voies pacifiques, les différends qui nous séparent. Nous avons parlé les uns aux autres sincèrement, chacun a dit ce qu'il avait sur le cœur et celà a contribué a nous rapprocher encore, à nous faire nous respecter et nous aimer mutuellement. Nous sommes persuadés que c'est seulement par notre Union que nous pourrons tous améliorer notre sort. Nous nous sommes donné la main et promis de nous assister les uns les autres. Animés de cet esprit nous avons proposé, pour plusieurs questions, des solutions salutaires.

Nous conjurons tous les Peuples Balkaniques, Albanais, Grècs, Roumains, Turcs et Yougoslaves, de suivre notre exemple. Il ne dépend que de nous mêmes d'être vraiment undépendants, d'acquerir un grand prestige dans le monde entier, d'améliorer notre sort, et même d'aider d'autres peuples encore à sortir des difficultés qui les accablent. Rien ne pourrait nous empêcher de suivre la route nouvelle que nous nous sommes tracée. Notre Union : voilà l'idéal nouveau de tous les peuples des Balkans »

La proposition de M. Papanastassiou a été adoptée par acclamations.

RECD

INDEX BUREAU DEPT. OF STATE

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Tirana, Albania,

No. 161. January 2, 1931.

JAN 15 31

DEPARTMENT OF STATE
JAN 29 1931
DIVISION OF
WESTERN EUROPEAN AFFAIRS

DEPARTMENT OF STATE
JAN 16 1931
DIVISION OF
NEAR EASTERN AFFAIRS

FOR DISTRIBUTION - CHECK
To
In U. S.

N-S

INDEX BUREAU
770 A. ATHENS-1930/28

770.A. Athens 1930

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

I have the honor to report that on December 22, 1930, Prime Minister Pandeli J. Evangheli replied in Parliament to an interpellation introduced by Feizi Alizoti, deputy from Argirocastro, relating to the Balkan Conference held in Athens last October. Alizoti wanted to know whether the Albanian Government was officially represented at the Conference, and whether the Albanian delegation was authorized by the Government. The Prime Minister, who is also Acting Minister for Foreign Affairs,

replied

FILED
JAN 29 1931

replied that the Government had no part whatever in the Balkan Conference, and for that reason no answer to Mr. Alizoti's question was necessary. Mr. Alizoti was not satisfied with the Prime Minister's remark, and pressing his question, said:

"I am astonished that our Legation in Athens did not inform our Government of the arrival there of a mission composed of Albanian delegates."

Premier Evangheli answered:

"A conference of friends of peace was held in Athens. Because Albania is a country which always desires peace, the various Albanian societies and organizations interested in the promotion of peace sent their representatives to the Balkan conference. The Government as such took no part in the Conference."

The deputies applauded and expressed themselves as perfectly satisfied with the Prime Minister's explanation.

Mr. Alizoti is known to be strongly pro-Italian. He raised the question in order to please the Italians who look askance at any effort to create a better understanding and friendlier relations among the Balkan states.

Respectfully yours,

Herman Bernstein.

Herman Bernstein.

Copy to Rome.

Index + file.

WSM

FOREIGN POLICY ASSOCIATION

Incorporated

NATIONAL HEADQUARTERS: 18 EAST 41st STREET, NEW YORK

Telephone: Lexington 2523 *Cable Address: Forpolas*

Index Bureau

RECEIVED

JAN 17 1931

January 16, 1931

Dept. of State

DEPARTMENT OF STATE
JAN 17, 1931
DIVISION OF
NEAR EASTERN AFFAIRS

WSM File Dwa

Mr. Clayson Aldridge
Near East Division
Department of State
Washington, D. C.

My dear Mr. Aldridge:

I am returning to you today the supplements to the Messager d'Athènes which you sent me through Mr. Stone. You can guess how pleased I was to get them. I have gone through them very carefully and have extracted from them everything that I may need for our report on the first Balkan conference.

I shall probably have other questions to ask you later so you may expect to hear from me again in a few days.

Sincerely yours,

Elizabeth P. MacCallum

Elizabeth P. MacCallum

EPM:MH

NW 770-A-ATHENS, 1930/29

FILED

JAN 17 1931

AM RECD

LEGATION OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Tirana, Albania,

No. 316. August 12, 1931.

Confidential.

AUG 25 31

DEPARTMENT OF STATE
AUG 29 1931
A.C/C
ASSISTANT SECRETARY OF STATE

Office of Economic Adviser
AUG 28 1931
DEPARTMENT OF STATE

DEPARTMENT OF STATE
P.M.
AUG 27 1931
DIVISION OF
WESTERN EUROPEAN AFFAIRS

FOR DISTRIBUTION Yes No

Copy to MLD
CONFIDENTIAL

DEPARTMENT OF STATE
AUG 26 1931
DIVISION OF
NEAR EASTERN AFFAIRS

AUG 31 1931

STRICTLY CONFIDENTIAL

770-A-ATHENS, 1930/30

SEP 2 - 1931

The Honorable

The Secretary of State,

Washington.

Sir:

I have the honor to report that I have secured from Mehmed Konitza the texts of the letter he addressed as President of the Albanian delegation to the President of the Balkan Conference in Athens and of the memorandum received by Mr. Konitza from the Yugoslav delegation to the Balkan Conference. Translations of these are transmitted herewith.

Commenting on the Yugoslav memorandum, Konitza said:

"This

"This is the first effect of the recent arrangement for an Italian subsidy to Albania. The Yugoslavs were opposed to the Balkan Conference at Athens on account of the question of minorities. Now they will oppose it chiefly on the ground that Italy is interfering with the interests of the Balkans through the latest Italo-Albanian arrangement. The Yugoslavs could have made their case much stronger if they did not try to exaggerate by referring to Italian colonization in Albania. No colonization has been agreed upon. They are right, however, in their reference to Italy arming Albania, thus threatening the security of neighboring states. This question Yugoslavia should have taken up with the League of Nations. This is indeed a legitimate and most vital matter for the Legaue of Nations to investigate and act upon. But Yugoslavia apparently could not bring this matter to the attention of the League of Nations without embarrassment, for Yugoslavia herself is receiving aid for military purposes from France just as Albania is receiving such aid from Italy. I am wondering why it is that the world does not realize that a new war is being prepared right here openly, notwithstanding all the talk about peace. General Pariani said to me that he was convinced the war in this part of the world is sure to start within two years."

Konitza told me that he showed the Yugoslav memorandum to King Zog a few days ago and asked him how to answer it. The King asked Konitza to draft a reply and submit it to him. He admitted it was a delicate and difficult question. Konitza also informs me he told the King that he would resign as chairman of the Albanian Delegation to the

Balkan

Balkan Conference because he could not defend conscientiously and effectively the present Italo-Albanian policy.

I am inclined to believe that the recent arrangement between Italy and Albania and the acuteness of the question of the minorities may lead to the postponement of the Balkan Conference, which is scheduled to be held in Istanbul on October 12. It will probably be postponed until some time after the Disarmament Conference, the results of which will indicate whether war psychology is to be demobilized or whether the nations of Europe will intensify their preparations for a new conflict. If the Disarmament Conference should prove successful, even the Balkan nations will be able to get together and cooperate in peace. If the Disarmament Conference should fail, the Balkan Conference even with the best of intentions will be of no avail.

Respectfully yours,

Herman Bernstein.

Herman Bernstein.

Copies to Rome, Belgrade and E.I.C.

HB/SJS
500.

Enclosures:
As stated.

4 Carbon Copies

Received

2 copies attached for note.

(Enclosure to Despatch No. 316, dated August 12, 1931.)

American Legation,
Tirana, Albania.

TRANSLATION.

RE: Second Balkan Conference.
(Letter sent to National Group for the Balkan Conference, by Mr. Mehmed Konitza.

NATIONAL GROUP
FOR THE BALKAN CONFERENCE. Tirana, July 25,1931.

Mr. President:

We are not far from the second Balkan Conference, and in order to avoid any disagreeable surprise at this Conference, we have the honor to place before you herewith the point of view of our National Group, which is also that of the Albanian Government and of the Albanian people, on the burning question of the minorities.

You remember the efforts which were made at the Conference of Athens to introduce the question of minorities into the final resolution, and what difficulties had to be overcome to find just the words and the expressions not to discourage some and to give satisfaction to the others by relegating to second place a question which constitutes the very foundation of the Balkan entente, and which is besides a matter under the jurisdiction of the treaties.

We have, however, thought that the success of the Conference of Athens, the immense advantage that our peoples would derive from the rapprochement of our States, would have made the Balkan leaders reflect and consider the fate of the minorities and that they would begin by gradually improving their conditions, which would have facilitated our task enormously. Unfortunately, during the last ten months, that is, since the first Balkan Conference, the situation of the minorities has become worse.

The tendency which was manifested since the beginning of the Conference of Athens, has since outlined itself clearly and has assumed alarming proportions. From all that has lately been related from various Balkan sources and that has appeared in the press, it comes down to the fact that the national groups wish to subordinate the application of the minority rights to the conslusion of the Entente, in other words the intolerable situation imposed upon hundreds of thousands of individuals will remain the same until the day when the Balkan entente will be an established fact.

The minorities living in Albania enjoy, since the creation of this country as a free State, not only minority rights but also all the rights by which the Albanian citizens benefit, without the least restriction, and Albania is justified to ask reciprocity of her neighbors from the moment that the treaties no longer count. But notwithstanding this fact, the Albanians, in their keen desire to see the realization of the Balkan

Entente,

Entente, would willingly rally to the point of view of the above-mentioned groups if it were only a question, for instance, of continuing to deprive the minorities for still some time of their rights to have schools in their own languages. Unfortunately it is no longer a question of schools or churches only: it is the very existance of the minorities which is concerned.

It is evident that the greatest obstacle, perhaps the only one, to the Balkan entente is the question of ethnical minorities, and if we consider the very nature of this obstacle, we have the right to ask ourselves if there does not exist the intention of permitting the Conference to continue its way while waiting for the removal of the obstacle to the Balkan entente by the suppression of the minorities themselves, by forced assimilation or otherwise?

With such a state of things, it is doubtful whether Albania can continue to participate in the Balkan Conference without the question of the minorities finding an impartial solution. At the next Balkan Conference, the Albanian delegation will demand the recognition of the rights of ethnical minorities and the proper measures for the guaranty of these rights.

The national Albanian group would be grateful to the national Balkan groups if they would be good enough to let them know their attitude on these questions, before the opening of the Conference of Istanbul.

Please accept, Mr. President, the assurance of our highest esteem,

(s)- Mehmed Konitza,

PRESIDENT.

(Enclosure to Despatch No. 316, dated August 12,1931).

American Legation,
Tirana, Albania.

TRANSLATION. (Memorandum)

RE: Second Balkan Conference.
(Memorandum of the National Yugoslav Group of the Balkan Conference on the conditions of political rapprochement among the Balkan nations.)

The first Balkan Conference has, in very just manner, established in its resolutions two points of departure in its activity. It has said that all the Balkan nations would consider the creation of their national free States as their supreme acquisition. This national liberty and independence they hope and expect to conserve, to perfect, and to enjoy. For this purpose they need international peace and, most important, lasting pacific relations with their neighbors in the Balkans.

The first Balkan Conference has acted on the conviction that in order to guarantee to all the Balkan nations national independence and liberty so painfully acquired, and to assure peace and progress, it was indispensible that all the Balkan States be re-united in one Federation. Only this Federation would be capable of guaranteeing great economic progress, complete external security and, internally, peaceful development and the enjoyment of national civilisation.

According to the conviction of the first Balkan Conference, it is not possible to create this Federation by a single act but it is to be built up gradually by means of lasting efforts tending to obliterate among the Balkan States the oppositions of ideas and of interests and to establish among them as great a cooperation as possible.

We should, then, all be conscious of the fact that there exist certain divergences of interests and of conception. But, if we have at the same time the conviction that there exists equally the great need common to us all, not to create hostility among our States on account of these divergences of interests and conception, if we apply ourselves to diminishing these inequalities of conception, that is to say, if we are continually guided by an honest desire for understanding, we shall not fail to find the adjustment of all the difficulties. We take the liberty of citing the classic example of Yugoslavia and Greece who have settled their relationships and created a situation of solid confidence and friendship. It must be remembered that between these two countries there were very serious consequences of the non-execution of the Treaty of alliance from before the war, of complications during the war, of mistrust after the conclusion of the Treaties of peace. Great differences existed in political questions as well as in economic ones. But it is just becuase the two parties desired to reach an understanding and to liquidate, for the purpose of establishing a lasting reciprocal peace, all the disputed questions, that, by calm and patient action, they succeeded in liquidating absolutely all these questions and in creating an entirely new atmosphere as well as a firm relation between these two States.

The

The differences of interests and of conception existing between the States offer, then, neither a too great difficulty nor too great dangers. All depends on the spirit with which one approaches the action to overcome them. One must seriously desire understanding with one's neighbor, desire peace above all, be convinced that understanding and collaboration are an interest mush more vital than the insistence on maintaining one's point of view for the solution of some question or other on hand. The spirit of international cooperation demands a friendly attitude toward the neighbor's situation and the willingness to solve it by compromise.

Such a willingness excludes all hostile policies towards the neighbor and all threat against their internal and external tranquillity. We believe that it is not possible to reconcile the two following facts with a serious desire to arrive at a normal international viewpoint:

1. The interference with the internal life of the neighboring States for the purpose of hindering their consolidation, of troubling the peace and order of the latter, either directly or indirectly, by means of organization or the tolerance on its own ground of armed groups having for an object to attack the internal peace and the security of the neighboring States.

2. The rapprochements and the alliances with extra-Balkan States having the characteristic aims of conquest of tendencies of colonisation in Balkan territories, and whose own territory or whose own forces and institutions are put at disposition to be utilised against one or more of the other Balkan States.

The two following things should be the basis of all collaboration between the Balkan States: (1)- mutual respect of national liberty, of public security, and (2)- the strict application of the principle: "the Balkans for the Balkan people". Everything which is opposed, either by its purport or by its spirit, to the fundamental postulates represent in themselves an obstacle to any political rapprochement.

As the first practical steps in the policy of the rapprochement and of the union between the Balkan States , we consider the conclusion of commercial treaties on the preferential basis, which would be a step toward a customs union. As for that which concerns the political domain, we see no reason to accord, by means of conclusions of either bilateral or multi-lateral pacts with each one of the Balkan States, the complementary guarantees considered, in practice and in international life, as efficacious and necessary to the exclusion of every encounter of mutual war and to the pacific solution of all sorts of litigation.

JOURNAL
DE LA 1ère CONFÉRENCE BALCANIQUE
ATHÈNES 5-12 OCTOBRE 1930

ATHÈNES, MARDI 14-MERCREDI 15 OCTOBRE 1930

SUPPLÉMENT AU N° 2535 DU "MESSAGER D'ATHÈNES,,

LA SÉANCE DE CLOTURE A DELPHES

LE TEXTE DES STATUTS DÉFINITIFS DE LA CONFÉRENCE BALKANIQUE.-LES DISCOURS

Le présent numéro du Journal de la Conférence est publié afin de compléter la série des comptes-rendus des travaux de la 1ère Conférence Balkanique.

La dernière séance plénière de la Conférence a été tenue le 13 courant à 16 heures au théâtre antique à Delphes.

En ouvrant la séance, M. *Papanastassiou* fait savoir que le Président de la communauté de Delphes vient d'offrir à la Conférence un bouquet de rameaux d'olivier cueilli dans le bois sacré. Il communique également que la communauté de Delphes a décidé de nommer tous les membres de la Conférence citoyens honoraires de Delphes. M. *Papanastassiou* exprime à la communauté de Delphes les remerciements chaleureux de l'Assemblée et on passe à l'ordre du jour.

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que le Bureau International du Travail a nommé observateur auprès de la Conférence M. Racoassa, de la délégation roumaine.

Le Secrétaire général M. *P. Papadopoulos* communique à l'Assemblée les messages transmis à la Conférence pour la féliciter de son œuvre, par l'Association grecque des mutilés de guerre, par le groupement universitaire pour la propagation de la S. d. N., par l'Association des familles nombreuses de Corinthe et par le chef de la délégation albanaise, que des raisons de santé ont empêché d'assister à la séance de clôture, des travaux.

M. *Papanastassiou* donne lecture du texte élaboré par la 1ère Commission, pour l'organisation des statuts de l'institution permanente des Conférences Balkaniques.

La lecture de ce projet de résolution donne lieu à un certain nombre d'observations rédactionnelles, et de mises au point, à la suite de quoi le texte définitif du projet est unanimement adopté par l'Assemblée.

Ce texte est le suivant:

STATUTS DE LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

La 1ère Conférence des délégués Balkaniques réunie à Athènes du

Ils chercheront également à s'associer les représentants de la presse, des organisations commerciales, industrielles agricoles, ouvrières, et intellectuelles ainsi que des organisations féminines.

2) Les chefs des délégations pour chaque Assemblée de la Conférence sont considérés comme les Présidents des groupes nationaux respectifs, jusqu'à la nouvelle cession de l'Assemblée. C'est à eux que le Bureau fait toutes les communications.

3) Chaque groupe a le droit d'élire un président suppléant.

4) Les groupes nationaux doivent être en contact avec leurs Gouvernements ainsi qu'avec les représentants des Gouvernements Balkaniques dans leurs pays.

L'Assemblée Générale

Art. 5. —1) L'Assemblée générale de la Conférence se réunit régulièrement chaque année au mois d'octobre à la date fixée par le Conseil.

2) Trois mois avant cette date chaque groupe national s'entendra avec le Gouvernement de son pays pour constituer un Comité d'organisation qui sera chargé de nommer les délégués pour l'Assemblée ainsi que le chef de la délégation.

3) Chaque délégation comprendra jusqu'à trente délégués, en dehors des experts et des secrétaires. En premier lieu les délégués seront choisis parmi les représentants du monde politique et administratif, des municipalités ainsi que des Universités et autres milieux intellectuels, de la Presse, des organisations patronales, professionnelles et féminines.

4) Les représentants des Gouvernements Balkaniques au siège de l'Assemblée ont le droit de suivre ses travaux en qualité d'observateurs et peuvent aussi prendre la parole dans les débats.

5) La S.d.N. et le B.I.T., seront toujours invités à envoyer des observateurs à l'Assemblée. Peuvent aussi être invités à ce même but le B.I.P, ainsi que d'autres organisations internationales de buts similaires.

Art. 6. — L'Assemblée est convoquée par les soins du Secrétariat qui est aussi chargé de communiquer aux groupes nationaux ainsi qu'aux Gouvernements balkaniques l'ordre du

c) Commission de communications et f) Commission d'hygiène et de politique sociale.

2) L'Assemblée sur la proposition du Conseil, peut former d'autres commissions.

3) Chaque délégation désigne parmi les délégués et les experts au moins deux membres pour chaque commission.

4)Le Conseil de la Conférence peut convoquer n'importe quelle commission, même dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée.

Art. 9.—1) Les débats, à l'Assemblée et dans les commissions, ont lieu en français. Les délégués qui veulent se servir de leur propre langue prendront soin de faire traduire leurs discours en français.

2) Les séances plénières de l'Assemblée sont publiques.

Art. 10.— 1) Le Quorum pour les votes dans la séance plénière et dans les commissions est fixé aux 2/5 du nombre total des voix dont dispose l'ensemble des délégations.

2) Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées. Toutefois une proposition ne peut être considérée comme acceptée si elle n'a pas obtenu une majorité supérieure aux 3/5 du quorum.

3) En cas d'absence totale d'une délégation les décisions de l'Assemblée sont ajournées pour une seule séance.

Art. 11.— 1) Chaque délégué dispose d'une voix. Si le nombre de délégués d'un pays est inférieur à trente, le chef de la délégation aura à le droit de désigner parmi eux ceux qui pourront avoir plus d'une voix, trois au maximum. Si inversement le nombre des délégués d'un pays est supérieur à trente, le chef de la délégation aura à désigner ceux d'entre eux qui pourront exercer le droit de vote.

Aucune délégation ne peut disposer, en tout, de plus de trente voix.

Art. 12.—1) Dans les commissions chaque délégation dispose de cinq voix au maximum.

2) En cas d'absence totale d'une délégation les décisions de la commission sont ajournées pour une seule séance.

Art. 13.— La procédure des tra-

Le Conseil règle lui-même son organisation intérieure.

Art. 18.—Le Président a charge exécutive des décisions du Conseil. Il nomme les fonctionnaires. Il dirige les travaux du Secrétariat et surveille son activité.

Art. 19. Les représentants diplomatiques des pays balkaniques dans le pays où siège l'Assemblée et l'observateur gouvernemental, peuvent fonctionner comme comité consultatif que le Président du Conseil consultera éventuellement sur les questions se référant aux travaux de la Conférence.

Art. 20.—En cas d'urgence le bureau convoqué par le Président peut prendre une résolution au lieu et place du Conseil.

Secrétariat

Art. 21.—1) Le Secrétariat se compose du Secrétaire Général et de cinq autres membres désignés à raison d'un par chaque délégation. Il est chargé de la correspondance, de la publication des procès-verbaux de l'Assemblée, du Service des Archives et de l'élaboration annuelle du budget de la Conférence. Il fera paraître aussitôt que possible un bulletin périodique en français auquel tous les groupes nationaux seront invités à collaborer.

2) Le Secrétariat sera divisé en sections selon les différentes activités de la Conférence. Les sections pourront être transformées en Instituts et dans ce cas le Conseil fixera le règlement de leur fonctionnement.

[illegible] auprès du Secrétariat sera tallé au siège du Conseil.

Les Finances de la Conférence

Art. 23. — 1) Les cotisations annuelles des groupes nationaux seront établies en raison de l'importance du budget de dépenses fixé par l'Assemblée.

2) Le Conseil de la Conférence se réunira le plus tôt possible aux fins de fixer le budget et les cotisations pour cette première année exceptionnellement.

3) Le service de comptabilité et de caisse de la Conférence sont assurés par le Secrétariat. Toutes les dépenses doivent être approuvées par le Président, qui désignera parmi les Se-

Nous proclamons que le contact immédiat entre nous et notre collaboration au cours des travaux de la Conférence ont démontré de façon évidente que nous sommes des peuples frères et que nous pouvons résoudre par entente réciproque et des moyens pacifiques les différends qui nous divisent.

Nous nous sommes parlés sincèrement. Chacun a dit ce qu'il avait sur le cœur et cela a contribué à nous rapprocher davantage, à acquérir le respect mutuel et l'affection.

Nous croyons que seulement par notre union nous parviendrons à améliorer notre sort. Nous nous sommes donnés les mains et nous nous sommes promis une aide réciproque. Animés de cet esprit, nous avons proposé pour plusieurs questions des solutions salutaires.

Nous conjurons tous, Albanais, Bulgares, Grecs, Roumains, Turcs, Yougoslaves de suivre notre exemple. Il ne dépend que de nous-mêmes d'être réellement indépendants, d'acquérir un grand prestige dans le monde, d'améliorer notre sort, et encore de nous entr'aider pour surmonter les difficultés qui nous oppressent. Rien ne peut nous empêcher de suivre la nouvelle voie que nous nous sommes tracés. Notre idéal: l'Union des peuples des Balkans.

L'Assemblée ayant adopté par acclamation ce message, M. Papanastassiou en exprime sa vive satisfaction. Il a la conviction que ce dernier jour des travaux de la 1ère Conférence [illegible] nouvelle dans l'histoire des peuples Balkaniques. Plusieurs obstacles nous, dit-il, sont arrivés à la conférence [illegible] gés d'arguments et de tout l'arsenal de la dialectique pour se mesurer avec des adversaires éventuels. Mais, comme par miracle, dès le premier contact, les cœurs ont été désarmés et nous avons tous reconnu, les uns dans les autres, des frères, qui poursuivent des buts identiques par des moyens pacifiques.

Ce premier résultat suffirait à lui seul pour faire de la date de cette Conférence une date historique. Mais il faut s'empresser de dire que ce résultat n'est pas dû essentiellement, comme on l'a dit, aux efforts du Co-

travaux.

M. *Papanastassiou* donne lecture du texte élaboré par la 1ère Commission, pour l'organisation des statuts de l'institution pernanente des Conférences Balkaniques.

La lecture de ce projet de résolution donne lieu à un certain nombre d'observations rédactionnelles, et de mises au point, à la suite de quoi le texte définitif du projet est unanimement adopté par l'Assemblée.

Ce texte est le suivant :

STATUTS DE LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

La 1ère Conférence des délégués Balkaniques réunie à Athènes du 5-12 Octobre 1930 a décidé de créer une organisation permanente sous le titre de «Conférence Balkanique». Elle sera régie par les présents statuts.

But de la Conférence

Art. 1.—La Conférence Balkanique aura pour but de contribuer au rapprochement et à la collaboration des peuples des Balkans dans leurs rapports économiques, sociaux, intellectuels et politiques, afin de diriger finalement ce rapprochement vers l'union des Etats Balkaniques (Albanie, Bulgarie, Grèce, Roumanie, Turquie et Yougoslavie).

Siège de la Conférence

Art. 2.— La Conférence Balkanique siègera à tour de rôle dans chaque pays des Balkans.

Organes de la Conférence

Art. 3. — La Conférence a pour organes :

a) l'Assemblée Générale
b) le Conseil
c) le Bureau et le Secrétariat
d) les groupes nationaux.

Les groupes nationaux de la Conférence

Art. 4.—1) Les délégations présentes à la 1ère Conférence Balkanique, ainsi que les délégués qui prendront part chaque fois aux Conférences successives, forment dans leur pays les groupes nationaux de la Conférence Balkanique. Ces groupes chercheront à s'associer les organisations qui poursuivent le même but ou en général le but de la paix ainsi que les représentants du monde politique (Parlementaire ou non) et des organismes d'administration locale. Presse, des organisations pacifistes, professionnelles et féminines.

4) Les représentants des Gouvernements Balkaniques au siège de l'Assemblée ont le droit de suivre ses travaux en qualité d'observateurs et peuvent aussi prendre la parole dans les débats.

5) La S.d.N. et le B.I.T., seront toujours invités à envoyer des observateurs à l'Assemblée. Peuvent aussi être invités à ce même but le B.I.P, ainsi que d'autres organisations internationales de buts similaires.

Art. 6. — L'Assemblée est convoquée par les soins du Secrétariat qui est aussi chargé de communiquer aux groupes nationaux ainsi qu'aux Gouvernements balkaniques l'ordre du jour et les rapports et autres documents qui lui seraient soumis à cet effet.

Art. 7.—1) Le Président du Conseil de la Conférence fait fonction de Président de l'Assemblée jusqu'à la constitution de son bureau qui se compose d'un Président et de cinq Vice-Présidents.

2) Sur la proposition du Conseil, l'Assemblée procède à l'élection de son Président à la majorité absolue des voies exprimées. Si toutefois après le premier tour de scrutin aucun candidat n'a obtenu cette majorité, on procèdera à un second scrutin entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

3) Chaque chef de délégation, s'il n'est pas élu comme Président, est de plein droit Vice-Président de l'Assemblée.

4) Le bureau est secondé par six secrétaires désignés par les délégations respectives. Le Secrétaire désigné par la délégation du pays où siège l'Assemblée, assume les fonctions de Secrétaire Général.

5) Les fonctions du Président de l'Assemblée et du Secrétaire Général prennent fin le 31 janvier, à laquelle date elles sont transmises au Président et au Secrétaire de la délégation du pays où siègera la prochaine session de l'Assemblée.

Art. 8.—1) Dans le sein de la Conférence fonctionnent les six commissions suivantes :

a) Commission d'organisation.

b) Commission de rapprochement politique.

c) Commission de rapprochement intellectuel.

d) Commission économique.

à le droit de désigner parmi ceux qui pourront avoir plus d'une voix, trois au maximum. Si inversement le nombre des délégués d'un pays est supérieur à trente, le chef de la délégation aura à désigner ceux d'entre eux qui pourront exercer le droit de vote.

Aucune délégation ne peut disposer, en tout, de plus de trente voix.

Art. 12.—1) Dans les commissions chaque délégation dispose de cinq voix au maximum.

2) En cas d'absence totale d'une délégation les décisions de la commission sont ajournées pour une seule séance.

Art. 13.— La procédure des travaux ainsi que l'ordre intérieur de l'Assemblée et de ses commissions sont réglés par un règlement spécial.

Art. 14.— L'Assemblée, avant de se séparer, désigne sur la proposition du conseil le siège de sa prochaine cession.

Conseil de la Conférence

Art. 15.—1) Le Conseil de la Conférence se compose des chefs et de deux membres de chaque délégation.

2) Le Président de la Conférence assume les fonctions de Président du Conseil jusqu'au 31 janvier qui suit l'Assemblée. Après cette date ces fonctions sont transmises au Président du groupe national du pays où siègera la prochaine cession de l'Assemblée.

3) Les chefs des délégations sont d'office les Vice-Présidents du Conseil.

4) Les autres membres du Conseil de même que deux membres suppléants sont désignés par chaque délégation avant la cloture de la cession de l'Assemblée.

5) Le Conseil se renouvelle tous les ans.

Art. 16.—Le Conseil est l'organe exécutif suprême de l'Assemblée. Il représente la Conférence dans l'intervalle de l'Assemblée. Il présente annuellement à l'Assemblée générale un compte-rendu de ses travaux. Il approuve le budget et contrôle sa gestion. Il fixe la date précise et l'ordre du jour de la prochaine Assemblée.

Art. 17.—Le Conseil se réunit sur l'invitation de son Président ou sur la demande motivée de sept membres.

tallé au siège du Conseil.

Les Finances de la Conférence

Art. 23. — 1) Les cotisations annuelles des groupes nationaux seront établies en raison de l'importance du budget de dépenses fixé par l'Assemblée.

2) Le Conseil de la Conférence se réunira le plus tôt possible aux fins de fixer le budget et les cotisations pour cette première année exceptionnellement.

3) Le service de comptabilité et de caisse de la Conférence sont assurés par le Secrétariat. Toutes les dépenses doivent être approuvées par le Président, qui désignera parmi les Secrétaires le trésorier.

Dispositions finales

Art. 24.—La correspondance de la Conférence se fait en français.

Art. 25.— Toutes les délégations sont engagées à agir de leur mieux dans leur propre pays pour la réalisation des résolutions et en général du but de la Conférence.

Elles soumettront à l'Assemblée un rapport annuel sur les résultats de leurs efforts.

Art. 26.—L'emblème de la Conférence Balkanique consiste en un parallélogramme rayé par les couleurs blanc, bleu, vert, jaune, rouge et blanc coupé au centre par une sphère blanche cerclée de six étoiles jaunes. Les deux rayures blanches sont d'un tiers plus larges que les quatre autres qui sont de largeur égale.

M. *Papanastassiou* fait ensuite savoir que la délégation turque invite la Conférence à siéger l'année prochaine dans la ville de Stamboul. L'Assemblée accepte par des applaudissements unanimes et le Président remercie la délégation turque de son invitation.

M. Papanastassiou donne ensuite lecture d'un message qu'il propose à l'Assemblée d'adresser de Delphes aux peuples Balkaniques. En voici le texte :

A l'occasion de la clôture des travaux de la 1ère Conférence Balkanique, de ce lieu sacré des antiques Amphictyonies, nous les membres de la Conférence, sentons la nécessité d'adresser un salut cordial à tous les Peuples Balkaniques, aux Gouvernements et à la presse.

nous a été donné de voir les Balkaniques. Plusieurs d'entre nous, dit-il, sont arrivés à la conférence, chargés d'arguments et de tout l'arsenal de la dialectique pour se mesurer avec des adversaires éventuels. Mais, comme par miracle, dès le premier contact, les cœurs ont été désarmés et nous avons tous reconnu, les uns dans les autres, des frères, qui poursuivent des buts identiques par des moyens pacifiques.

Ce premier résultat suffirait à lui seul pour faire de la date de cette Conférence une date historique. Mais il faut s'empresser de dire que ce résultat n'est pas dû essentiellement, comme on l'a dit, aux efforts du Comité d'organisation. Si les modestes efforts déployés par ce dernier ont abouti au succès, ce fut parce que notre conférence a su poser ses fondements dans la conscience de nos intérêts communs, manifestée par des interprètes convaincus. Il faut en effet féliciter et remercier les membres de la Conférence pour la loyauté et la sincérité de leur collaboration à l'œuvre commune, pour la compétence qu'ils ont mise au service de cette œuvre et pour les efforts qu'ils ont prodigués pour aboutir à des résolutions salutaires. Nous savons tous, à présent, que nous avons acquis des soutiens à qui nous pouvons nous adresser en cas de besoin.

Au moment de clore les travaux, M. Papanastassiou prie les membres de la Conférence de transmettre à leurs gouvernements et à leurs peuples un salut cordial de la part du peuple hellène qui sera toujours prêt à tendre une main secourable à ses peuples frères, en cas de besoin.

Il ne reste qu'à souhaiter l'exécution intégrale de toutes nos résolutions. M. Papanastassiou termine en souhaitant un bon voyage aux Délégations qui retournent dans leurs pays.

M. *Quidde* (B.I.P) rappelle que si cette Conférence a été réunie à l'initiative du 27e Congrès International de la Paix, la réussite de son organisation est due à M. Papanastassiou, dont les efforts sont au-dessus de tout éloge.

On a dit que dans toute Conférence, il y a un moment critique, et qu'il vaut mieux que ce moment de crise intervienne au début qu'à la fin. Pour cette fois, la crise est intervenue

avant même la réunion de la Conférence, ce qui lui a permis de se dérouler dans des conditions de parfaite harmonie et dans un esprit d'entente, sans secousses.

Pour lui, il reconnaît que le succès de la Conférence a dépassé ses prévisions. Il termine en rendant un nouvel hommage à M. Papanastassiou pour son œuvre.

M. ***Neikoff***, délégué bulgare s'exprime en ces termes :

«Sur ce sol lourd d'histoire, raviné plus peut-être par les événements humains que par les éléments de la nature, nous sommes venus puiser aux sources sacrées de l'antiquité hellène des enseignements de sagesse.

« Delphes ! lieu vénéré entre tous où non seulement Hellènes et hellénisants du monde antique mais aussi les barbares farouches nos ancêtres lointains venaient, la crainte dans l'âme, consulter ou apaiser les puissantes divinités de l'Hellade.

«Delphes! région de terreur sacrée. dont l'instinct humain infaillible recherchant les groupements toujours plus vastes, a fait autrefois son centre sacrosaint.

«Delphes qui, forte du passé, a pu prédire l'avenir, accorde-nous en cet instant solennel, une force d'oubli et une inspiration d'avenir. Malgré l'âge de tes pierres, il y a en toi tant d'âme humaine souffrante, que tu ne peux rester insensible aux maux du présent.

«Nous ne sommes plus à l'époque où des cités, Etats modestes quant au nombre recherchaient en tâtonnant les fondements d'une coopération salutaire pour tous. Des nations puissantes de la péninsule viennent aujourd'hui déposer aux pieds de tes ruines vénérées, ô Delphes, des vœux d'union qu'elles pressentent vitales.

«Laisse parler aujourd'hui tes oracles, ô Delphes, pour nous dire dans ce langage plein de sagesse ce que nous devons faire pour vivre dans la vie du voisin et pour prospérer dans la prospérité commune. Dis-nous surtout qu'il ne faut pas attendre Xerxès pour fonder l'amphyctionie balkanique».

Russin Echref bey, délégué turc, s'exprime en ces termes :

«Les quelques paroles qu'on a l'habitude de prononcer dans des solennités semblables me suffiraient-elles pour exprimer toute l'émotion que je ressens ? Excusez cette apostrophe d'une âme en proie à un double enthousiasme, un enthousiasme provenant des travaux de la Con-

«Il me semblait voir sur ces eaux les anciens voiliers, des anciens rameurs dont les marbres savants ont immortalisé l'image jusqu'à nos jours, transporter des pensées, des poésies, des principes de politique et de sagesse, des principes de beauté et de grâce, enfin toutes les hautes manifestations intellectuelles, morales et esthétiques d'un monde qui a prêché la religion de la forme, qui a spiritualisé la forme;

«Par contre, ces mêmes voiliers emportent de là-bas, de l'Asie, des rouleaux et des papyrus qui contiennent les produits d'une autre conception, d'une conception qui veut donner à l'esprit une forme. Je voyais comment cet échange de produits spirituels se transforma peu à peu en lutte, en des armées, en des guerres sanglantes, comment il fit des héros et des martyrs. Je voyais comment l'une de ces idées a eu raison de l'autre et comment elle s'érigea en de nouvelles formes et en de nouvelles mentalités sur les ruines des monuments de l'autre. Mais dans la suite, les deux conceptions ne se sont-elles pas réunies pour se réconcilier sous une même coupole ? Et ne voit-on pas que St-Pierre de Rome est un monument imbu des idées grecques tout en manifestant les fastes de la religion chrétienne ? Et n'a-t-on pas raison de se demander devant la Pieta si Michel-Ange, qui chante pourtant Jésus, est le disciple de St-Pierre ou bien celui de Praxitèle ?

«Ces paroles qui semblent nous éloigner du sujet sont dites au contraire pour lui rendre un peu plus de relief. Par elles je veux signaler que dans le monde, toute chose en général, bien qu'elle traverse des étapes différentes et même contradictoires tend à la fin vers une entente. C'est ce qui explique l'harmonie universelle. Eh bien! nous-mêmes, ne nous sommes-nous pas entredéchirés pour faire valoir chacun notre vérité. Et maintenant ne nous tendons-nous pas la main pour créer une œuvre commune sous la coupole de laquelle nous nous reverrons chacun composant une partie de l'harmonie générale?

«C'est parce qu'elle répondait à ce besoin réel que la voix d'appel qui est partie d'Athènes a fait retentir ses échos par monts et vallées des Balkans, est parvenue d'un côté sur les rives des trois royaumes du Danube et d'un royaume de l'Adriatique, et de l'autre sur le haut plateau d'Anatolie au centre d'une jeune ré-

comme l'a dit un grand poète turc, Fouzouli :

Salikî-rahi takikat Aska eyler iklida c-à-d. celui qui s'engage dans la voie de la vérité ne peut pas avoir une autre idole que l'amour.

«Eh bien! c'est le premier fruit de notre effort collectif que nous voulons offrir ici aux divinités de Delphes. Nous apportons d'Athènes un trésor commun. Ce trésor n'est plus celui d'une ville, mais celui des pays. Et ne croyez pas que l'oracle qui nous prédirait l'avenir n'y est plus. Il y est, c'est notre conscience.

Et ne croyez pas qu'il n'y aura plus une Pythias qui conservera, qui protègera notre effort. Elle existe toujours ; c'est, pour chacun de nous, sa nation.

« O mont sacré, Phédriades qui gardes en toi les échos des vers de Sophocle, d'Euripide et d'Aristophane, ô toi qui a été la source d'une civilisation merveilleuse, mère de celle d'aujourd'hui, toi qui as été la résidence d'Apollon et de Dionysos, ô Parnasse qui as été la demeure des muses ! conserve et protège cette couronne de concorde, que te tendent aujourd'hui douze bras solides ; conserve-la beaucoup plus longtemps que tous ces trésors qui ont été jadis déposés sur tes flancs. Car cette couronne, nous la déposons non plus entre tes murs qui ont subi, hélas ! les ravages du temps, mais à ton esprit, mais sous la coupole du sanctuaire du ciel qui est plus durable que toute construction humaine. Puisse cet esprit nous inspirer toujours, et nous éclairer le chemin de l'avenir à travers l'espace et le temps ! »

M. ***Pella***, délégué roumain, exprime, au nom de la Délégation roumaine, ses sentiments de reconnaissance pour l'accueil dont il a été l'objet et sa satisfaction pour l'heureuse issue de la Conférence. En pensant, dit-il, aux difficultés qu'il faut surmonter pour arriver à stabiliser la Paix, il se rappelle les pélerins de Lourdes qui, pour avancer sur le chemin du sacrifice, ont l'habitude de faire trois pas en avant et deux en arrière. Mais il n'importe. On finit quand même par arriver, quand on en a la ferme volonté. Il faut voir un heureux présage pour le succès de notre tâche dans le fait que cette dernière réunion est tenue dans ce lieu, qui peut être considéré comme le sanctuaire de la Paix. La, Paix, nous y devons tous aspirer et nous y aspirons effet.

dans nos pays respectifs retrouver nos compatriotes qui nous ont délégués ici; à la veille d'aller leur rendre compte de notre mission, nous avons encore entrepris ce pélerinage que tant de fois les Hellènes de la glorieuse Hellade d'il y a vingt siècles ont accompli.

Non que nous soyons venus expressément pour consulter la Pythie. Depuis longtemps l'oracle s'est tu, il conserve le silence du sage, car dans les temps agités que nous traversons il ne pourrait plus suffire à répondre aux questions trop diverses qui viendraient se poser à sa clairvoyance. Notre intention n'est pas, d'ailleurs, de faire parler les devins, mais plutôt de nous recueillir en réfléchissant à la gravité de la mission que nous avons acceptée.

Si nous réussissons à conclure une Union Balkanique durable, les efforts que nous avons accomplis n'auront pas été inutiles. Si nous n'arrivons pas immédiatement au but, du moins aurons-nous la satisfaction d'avoir fait tout ce qui dépendait de nous pour poser la première pierre. Mais en tout cas, puisqu'un philosophe a dit que le génie est une longue patience, nous devons bien reconnaître aussi que le succès demande une active patience; et puisque cette qualité ne nous a pas fait défaut, puisqu'à travers toutes sortes de difficultés nous avons vu arriver ce jour de la réunion de la Première Conférence Interbalkanique, espérons que le succès lui aussi viendra.

C'est ce que je souhaite en formulant au nom de la Délégation Albanaise le vœu que la deuxième Conférence soit poursuivie à Stamboul avec autant d'empressement et de bonne volonté que le fut celle d'Athènes ; qu'elle réunisse des membres aussi éminents, aussi courtois que ceux de la Première Conférence et qu'elle continue dans la même voie de concorde sous la présidence de notre éminent collègue Hassan Bey.

A Monsieur le Président Papanastassiou, adressons nos remerciements les plus chaleureux ; adressons-les de tout notre cœur pour la maîtrise avec laquelle il a guidé nos travaux pendant cette semaine Interbalkanique.

A Madame et à Monsieur Sikélianos, exprimons notre admiration enthousiaste pour la grande tentative de résurrection d'art antique qu'ils ont conduite à un résultat triomphal.

A tout le Peuple Hellène, et en particulier à la resplendissante cité d'Athènes disons notre témoignage de très vive gratitude pour l'accueil tout fraternel qu'ils nous ont offert.

En nous séparant de tous ces monuments de l'art antique, qui nous ont pacifiquement inspirés, nous emportons dans notre souvenir, avec la pureté sereine de leur architecture, la grandeur des institutions qu'ils ont vu se développer à la fraîcheur de leur ombre marmoréenne.

Mlle ***Bogdanovitch***, déléguée yougoslave, prend également la parole pour adresser un salut de Paix à toutes les femmes des Balkans. Elle rappelle la légende populaire serbe de la ***Yevrosima*** et conjure les femmes des Balkans d'élever leurs enfants dans la haine de la-guerre fratricide qui souille les âmes, et dans l'amour de la Paix.

trouverez désirable de consulter quelques-uns des travaux de la S.d.N. dans ces domaines, et dans ce cas nous ferons ce qui sera en notre pouvoir pour fournir l'aide dont vous pourrez avoir besoin.

«Je suis autorisé par mon ami M. Vladescu-Racoassa, l'observateur du B.I.T., de dire la même chose en ce qui concerne les questions intéressant ce Bureau.

«Me sera-t-il permis aussi, puisqu'il s'agit ici d'une chose qui est un peu de mon métier, de féliciter le Secrétariat Général de votre Conférence de la façon admirable dont son Secrétariat s'est aquitté d'une tâche difficile, et en même temps de féliciter les rédacteurs des Procès-Verbaux sommaires si bien et si rapidement faits — et seulement ceux qui ont de l'expérience de ce travail savent combien il est difficile de le faire rapidement et bien.

«En observant vos délibérations, j'ai acquis la certitude que toutes les délégations sans exception ont été animées du désir sincère de faire quelque chose de réel vers l'affermissement de la Paix entre les nations qu'elles représentent. Il est hors de doute qu'en avançant vers ce but, la Conférence a travaillé dans le véritable esprit de la S.d.N., et a servi à l'aider dans l'accomplissement de sa tâche universelle».

M. ***Papanastassiou*** remercie tous les délégués de leur concours et tous les orateurs pour leurs bienveillantes paroles. Il prie M. Walter de transmettre ses remerciements à la S.d.N. et la séance est levée à 6 heures et demie.

LA RÉSOLUTION DE LA 5ème COMMISSION

A son avant-dernière séance, la Conférence plénière, après un exposé du Rapporteur de la 5ème commission des communications M. Verdelis, député d'Hermionide, adopta à l'unanimité la résolution suivante :

1) Que les réseaux des chemins-de-fer des pays balkaniques soient raccordés, aussi bien que les réseaux routiers eux-mêmes.

Au point de vue touristique il serait désirable que les grandes routes Belgrade-Sofia-Constantinople, et Bucarest-Sofia-Athènes soient prévues comme voies «autostrade».

2) Que les ports balkaniques coopèrent et syntonisent leurs efforts pour que la grande voie terrestre

ront pu, transformer en une réalité une chose qui paraissait être une illusion, et un enthousiasme provenant de ma visite à l'Acropole, aux temples, aux musées, qui renferment tant de vieilles réalités qui entrent sous l'influence cruelle du temps peu à peu dans le domaine de l'illusion.

«Ajoutez à cela les courses athlétiques du Stade, les danses de l'Olympia, vous comprendrez ce superbe contraste des visions différentes qui grisent une âme. Et mon âme ressemble maintenant à un vaste champ dans lequel résonnent des voix multiples qui célèbrent en bachanale le mariage de la réalité avec l'illusion. Et surtout depuis hier soir cet état d'âme fait en moi son ascension continuelle vers son apogée.

«Depuis que cette mer dont j'aurais envie de capter et de serrer avec joie le bleu incomparable dans ma main nous a déposés à Itéa,toute cette vallée superbe d'oliviers d'Amphissa qui s'étend depuis la côte jusqu'au pied de Delphes me faisait rappeler une autre ville, elle aussi ayant ses champs d'olivier, elle aussi située non loin de l'autre rive de la même Méditerranée, je veux dire Jérusalem. Et dans ce centre de la religion mythique de l'ancienne Hellas je me souvenais de l'autre centre qui a été et qui est encore la source de la conception biblique.

civilisation moderne éloignée de toute idée d'impérialisme et qui est représentée par un grand chef, par un conducteur d'âmes par le Ghazi Moustapha Kémal.

«C'est pour cela qu'autour de cette voix qui invite, cinq autres voix se sont groupées, chacune représentant son pays. Nous avons échangé nos points de vue sur les questions politiques, intellectuelles, économiques, concernant nos pays. Et nous sommes tombés d'accord sur une même idée : de préparer les bases d'une entente, d'une conciliation en faveur des parties de la terre qui ont été consacrées à ces six nations par tant de souvenirs historiques et par tant de réalités actuelles. Nous avons compris combien le développement d'une idée de concorde serait belle et utile pour nous tous. Nous nous sommes rendus compte de la nouvelle mentalité qui doit nous guider dans la voie de rapprochement et comment, et par quels efforts mutuels, continus, sages et sincères nous parviendrons à vaincre les difficultés.

«On ne pouvait pas choisir un endroit plus évocateur, un cadre plus expressif, un pélerinage plus pieux pour la séance de clôture de notre Conférence. En montant par la voie sacrée vers le sanctuaire, nous voulons avoir la certitude que nous nous engageons dans la bonne voie. Et

appelé les critiques sceptiques dont la Conférence avait été l'objet au début. Qu'une question sérieuse se présente, disait-on, et tout l'édifice s'écroulera. Mais voici que l'édifice ne s'est pas écroulé et que, pour la première fois dans l'histoire de nos peuples, l'étendard balkanique est planté sur le sol balkanique. C'est que, quoi qu'on dise, il n'y a pas de questions, si grave soit-elle, qui ne puisse être résolue par les voies pacifiques. Les différends essentiels des peuples balkaniques sont du reste réglés à l'heure actuelle, et nous avons pu, dépassant une simple activité de propagande, créer un organisme permanent avec la collaboration de nos Etats.

Mais à travers notre volonté, à travers celle des Etats, il y a surtout celle des peuples qui veulent s'unir. Prêtons ici le serment de ne jamais rechercher la solution de nos querelles que par des voies pacifiques, et que ces aigles, qui planent en ce moment au-dessus de nos têtes, aillent porter à tous nos frères ce message de la Paix.

M. *Stavro Stavri*, délégué albanais, parle ensuite :

Nous voici arrivés au terme de nos travaux, et aussi au terme des distractions que le Comité d'organisation de la Première Conférence Interbalkanique nous a si généreusement dispensées. Après avoir traversé cette splendide avenue de la Paix plantée d'oliviers, à la veille de rentrer

s'exprime en ces termes :

« En premier lieu je voudrais remercier vous-même, M. le Président, les chefs et membres des Délégations, et le Secrétaire général de leur grande amabilité envers l'observateur nommé par le Secrétariat Général de la S. d. N.

« Deuxièmement, je voudrais faire une observation de caractère tout à fait pratique.

Vous avez adopté des résolutions sur beaucoup de questions différentes et vous allez maintenant continuer à travailler dans la même voie afin de rendre plus concrètes, plus détaillées, plus près de réalisations pratiques, les conclusions auxquelles la Conférence est arrivée.

«Je veux vous assurer que si les groupes et les sections que vous êtes en train de former trouvent,au cours de leurs études, qu'elles ont besoin de quelque aide du Secrétariat de la S.d.N., celui-ci sera très heureux de fournir, dans les limites de sa compétence, toute l'assistance qu'ils voudraient lui demander.

«Je pense p.e. aux résolutions sur les questions économiques, les questions de communication les questions de coopération intellectuelle. Je ne suis pas spécialiste dans ces matières, mais il ne me semble pas impossible que pour leur étude ultérieure, vous

de l'Océan Indien, traverse les Pays des Balkans tout à fait privilégiés à cet égard.

3)Que les navires des pays balkaniques jouissent de l'égalité de traitement dans les ports des Balkans, et que des mesures de faveurs douanières soient accordées aux navires balkaniques transportant des produits balkaniques.

4) Qu'une ligne Mer-Adriatique à la Mer Noire soit instituée et exploitée par des bateaux balkaniques.

5) Que des lignes aériennes intrabalkaniques etextrabalkaniquessoient exploitées par des sociétés à capitaux intrabalkaniques.

6) Que les services aériens des pays balkaniques se communiquent les projets d'aéroports, ainsi que les données météréologiques nécessaires à l'aviation à travers les balkans.

7) Qu'une Union Postale Balkanique soit conclue instituant des tarifs entre les pays des Balkans égaux aux tarifs intérieurs eux-mêmes.

8) Que les grands centres commerciaux balkaniques soient réunis par téléphone.

9)Qu'une fédération touristique soit créée entre les Offices Touristiques des pays balkaniques en vue du rapprochement moral des peuples balkaniques et dans le but d'attirer le tourisme international.

ATHÈNES, MARDI 7 OCTOBRE 1930

SUPPLÉMENT AU N° 2527 DU "MESSAGER D'ATHÈNES,,

JOURNAL

DE LA 1ère CONFÉRENCE BALCANIQUE

ATHÈNES 5-12 OCTOBRE 1930

Ce journal est publié pour la commodité de MM. les délégués. On n'y trouvera pas un compte-rendu définitif des séances de la Conférence ou des commissions, mais un résumé sommaire des discussions

LA JOURNÉE

Mardi 7 Octobre. A 9 h. Séances des Commissions.
A 14 h. Séances des Commissions.
A 16 h. 1)2 Montée à l'Acropole. Réception organisée par les jeunesses scolaires.
A 22 h. Démonstrations de danses nationales et tableaux vivants organisés par le Lyceum-Club au théâtre Olympia.

Les communiqués, informations, rectifications à insérer dans le journal, doivent être adressés au Secrétariat (Chambre N° 6) avant 20 heures.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

RÉSUMÉ DES COMPTE-RENDUS DES PREMIÈRES SÉANCES QUI ONT ÉTÉ TENUES HIER

COMPTE-RENDU DE LA 1RE SÉANCE DE LA COMMISSION DES VOIES ET COMMUNICATIONS

La séance est ouverte à 10 heures a.m. Sont présents :

Pour l'Albanie : M. Léonidas Natsi.

Pour la Bulgarie : M. Kanasirsky.

Pour la Grèce : MM. Verdélis, Lambadarios, Lascarakis, membres S. Agapitos, Grégoriadis, Mavrocordatos, Pentheroudakis, Lachnidakis.

Pour la Roumanie : M. Johan Manea, D. Nicolescu.

Pour la Yougoslavie . Mohoric.

A la séance assiste, en observateur le Dr Haherlin, délégué du Bureau International de la Paix.

On procède à l'élection du Président et du vice-Président de la Commission : M. Léonidas Natsi (Albanie) est élu président, M. Verdélis (Grèce) est élu vice-président, et l'on passe immédiatement à l'ordre du jour qui comprend la formation des sous-commissions.

A la sous-commission *du Tourisme* sont désignés les délégués suivants : Rechid Safvet Bey (turc), Kanasirsky (bulgare) Agapitos (grec) Mohoric (serbe).

A la sous-commission des *Routes et Chemins de fer* sont désignés :

MM. Mahoric (serbe) Vouyoukas, Léondopoulos, Agapitos (grecs).

A la Sous-Commission *des Services Postaux* : MM. Manea (roumain) Pentheroudakis, Lachnidakis (grecs) Mohoric (serbe) Kanasirsky (bulgare) Rechid Safvet bey (turc).

A la Sous-Commission *des Transports Maritimes* : MM. Rechid Safvet bey (turc), D. Papamichalopoulo (grec) Kanasirsky (bulgare)

M. *Verdélis*, vice-président, propose à la Commission de procéder à la désignation des présidents des sous-Commissions,

M. *Penthéroudakis*, estime que le choix des présidents doit être laissé au critérium des membres de chaque sous-commission, et fait prévaloir son avis.

M. *Sp. Agapitos* (grec) donne ensuite la parole à M. Lascarakis, délégué de la Commission Aéronautique Hellénique de la Conférence Balkanique, pour la lecture de son rapport.

M. *Lascarakis* développe ensuite la question des communications aériennes. En dehors de son premier rapport publié en fascicule, il lit un second rapport plus circonstancié où il aborde les questions de détail, surtout en ce qui concerne les améliorations à apporter aux conditions d'exploitation.

«A partir du 1er avril 1931 ; — dit-il — fonctionnera une ligne aérienne régulière par avions trimoteurs journalière entre Athènes-Salonique et retour, trihebdomadaire entre Athènes-Janina et retour.

La Commission Aéronautique hellénique de la Conférence Balkanique propose de prolonger, de commun accord avec les gouvernements intéressés, la ligne Athènes-Salonique d'une part jusqu'à Sofia et, d'autre part, jusqu'à Belgrade. Le prolongement ci-dessus aura comme avantage de relier l'ensemble du réseau balkanique avec le réseau international aérien de l'Europe centrale et de faciliter le commerce de l'Europe centrale et orientale avec l'Asie et l'Afrique.

Pour faciliter les communications aériennes, le Gouvernement Hellénique a aboli la zone d'interdiction le long de ses frontières, à l'exception du petit couloir entre Salonique et la frontière nord qui ne peut d'aucune façon gêner les lignes principales de navigation aérienne.

Ce second rapport, accompagné d'une carte topographique, annonce que dans le courant de l'année 1931 seront aménagés des terrains d'atterrissage auxiliaires le long des lignes de la navigation aérienne internationale, à *Skimatari, Atalante, Lamia, Oréi, Almyros, Ekatérini, Corinthe, Akrata, Gorgope*. Le Gouvernement Hellénique a, de plus, autorisé l'usage de ses aérodromes militaires de *Drama, Komotini, Mikra* (Salonique), *Sédès* (Salonique) *Larissa, Tatoï* (Athènes), *et Janina* aux aéronefs de l'aviation civile, après avis préalable.

M. *L. Natsi* (président) estime que la question est assez importante pour faire l'objet d'une deuxième discussion. Il propose l'impression et la distribution du nouveau rapport Lascarakis pour qu'une décision soit prise en meilleure connaissance de cause. La proposition du président est adoptée, et l'on aborde la question des communications.

Safvet bey demande la suppression des visas de transit pour les pays balkaniques, dans le but de faciliter la circulation.

M. *Penthéroudakis* dit que la question est complexe, car elle n'est pas simplement technique, auquel cas la commission serait compétente ; elle est aussi politique et par conséquent échappe, dans une certaine mesure, à la compétence de la Commission. On se bornera donc à limiter la discussion à la compétence de la commission. La proposition de Safvet bey est acceptée à l'unanimité.

Safvet bey estime que les questions sur les communications par voie de terre et par voie de mer doivent suggérer la formation de deux sous-commissions spéciales, les modalités des communications par ces deux voies appelant des connaissances différentes. Mais il faut que ces deux sous-commissions constituent un Comité permanent. Faute cependant de pouvoir disposer de délégués compétents, se borner à décider en principe la formation de ces sous-commissions techniques.

M. *D. Nicolescu* applaudit à l'idée d'un Comité permanent, mais estime qu'il faut essayer de former une sous-commission d'experts et, à défaut de ceux-ci, il propose de confier ses rapports aux chefs des délégations qui les soumettront à l'appréciation des experts dans leur pays respectifs.

Safvet bey adhère à cette proposition et dit que la Commission devrait consigner dans le compte-rendu que les rapports du général Lascarakis sur la navigation aérienne interbalkanique ont eu le meilleur accueil

A la Sous-Commission ***des Services Postaux*** : MM. Manea (roumain) Pentheroudakis, Lachnidakis (grecs) Mohoric (serbe) Kanasirsky (bulgare) Rechid Safvet bey (turc).

A la Sous-Commission ***des Transports Maritimes*** : MM. Rechid Safvet bey (turc), D. Papamichalopoulo (grec) Kanasirsky (bulgare)

M. ***Verdélis***, vice-président, propose à la Commission de procéder à la désignation des présidents des sous-Commissions,

M. ***Penthéroudakis***, estime que le choix des présidents doit être laissé au critérium des membres de chaque sous-commission, et fait prévaloir son avis.

M. ***Sp. Agapitos*** (grec) donne ensuite lecture de son rapport sur Les Communications et le Tourisme, dont voici un aperçu succinct :

«Les Communications et le Tourisme doivent constituer le plus puissant facteur pour le rapprochement des peuples. Le tourisme vulgarisé diminuera les divergences de vues entre les divers pays.

Pour les chemins de fer, les seules lignes indiquées sont celles qui aboutraient à la jonction par voie directe de Bucarest à Belgrade, pour de là aboutir à un port de l'Adriatique. Ensuite la construction du pont sur le Danube qui reliera Bucarest à Sofia et la jonction des réseaux bulgares et grecs par le défilé de Kresna. Et enfin la ligne albanaise Durazzo-Tirana-Cozani et celle de Valona-Janina pour relier l'Albanie à la Péninsule des Balkans.

Pour ce qui est des routes, il propose de prévoir deux routes semi-autostratas, se croisant l'une par Belgrade-Sofia-Constantinople avec l'autre par Athènes-Sofia-Bucarest.

Quant à la navigation, il propose l'établissement de la ligne circulaire Spalato-Durazzo- Le-Birée-Salonique-Constantinople-Bourgas-Constanza.

Pour l'aviation il propose de compléter le réseau balkanique existant par une ligne Athènes-Sofia-Bucarest, et par une autre Athènes-Tirana.

Dans le but de favoriser le Tourisme Interbalkanique, il préconise de créer un vif mouvement entre les divers pays balkaniques. On pourrait établir un déplacement circulaire en instituant des groupes dans chaque pays, qui visiteront tous les pays balkaniques. On fêterait de la sorte en même temps partout la présence du petit couloir entre Salonique et la frontière nord qui ne peut d'aucune façon gêner les lignes principales de navigation aérienne.

Ce second rapport, accompagné d'une carte topographique, annonce que dans le courant de l'année 1931 seront aménagés des terrains d'atterrissage auxiliaires le long des lignes de la navigation aérienne internationale, à ***Skimatari, Atalante, Lamia, Oréi, Almyros, Ekatérini, Corinthe, Akrata, Gorgope***. Le Gouvernement Hellénique a, de plus, autorisé l'usage de ses aérodromes militaires de ***Drama, Komotini, Mikra*** (Salonique), ***Sédès*** (Salonique) ***Larissa, Tatoï*** (Athènes), ***et Janina*** aux aéronefs de l'aviation civile, après avis préalable.

Le rapport fait mention des aéroports en construction à ***Mikra***, au ***Phalère***, à ***Phéakion*** (Corfou) à ***Syra, Mitylène, St Nicolas*** (Crète).

Le rapport parle des services météorologiques, radiotélégraphiques, radiogoniométriques, et conclut que la Commission aéronautique hellénique de la Conférence Balkanique est d'avis que l'organisation de ces services, entreprise en commun, obtiendra un rendement maximum de dépenses, ce qui ne serait pas le cas si ces services étaient organisés par chaque Etat séparément.

Safvet Bey (turc) propose une adjonction au rapport sur la question des triptiques.

Le ***Gl Lascarakis*** (grec) propose la formation d'une commission d'experts pour mettre au point la question des communications aériennes.

Savfet Bey (turc).—En ce qui concerne mon pays, je ne peux prendre aucune position. Dans la délégation turque nous n'avions aucun spécialiste et, d'autre part, les conceptions turques sur l'aéronautique me semblent loin de faciliter l'intensification souhaitable des réseaux aériens.

M. ***D. Nicolescu*** (roumain).—Nous ne sommes pas qualifiés officiellement par nos gouvernements respectifs pour prendre des décisions. Nous sommes des délégués officieux, dont les propositions n'engagent nullement nos gouvernements.

M. ***Verdélis*** (grec). Nous ne sommes pas appelés à prendre des décisions, mais à formuler des propositions de principe qui, mises au point, seront discutées avec plus d'autorité à une prochaine session du Congrès Balkanique.

Le ***Gl. Lascarakis*** insiste sur la discussion à la commission. La proposition de Safvet bey est acceptée à l'unanimité.

Safvet bey estime que les questions sur les communications par voie de terre et par voie de mer doivent suggérer la formation de deux sous-commissions spéciales, les modalités des communications par ces deux voies appelant des connaissances différentes. Mais il faut que ces deux sous-commissions constituent un Comité permanent. Faute cependant de pouvoir disposer de délégués compétents, se borner à décider en principe la formation de ces sous-commissions techniques.

M. ***D. Nicolescu*** applaudit à l'idée d'un Comité permanent, mais estime qu'il faut essayer de former une sous-commission actuelle qui facilitera les décisions à prendre, d'autant plus que deux membres suffisent pour constituer une sous-commission. Sa proposition est adoptée.

Safvet Bey communique qu'aux Congrès de Munich de l'année dernière, et à celui d'Amsterdam d'il y a deux ans, les délégués avaient obtenu la gratuité des chemins de fer sur les lignes des pays participants. Il propose d'accorder aux délégués balkaniques la même gratuité sur les réseaux interbalkaniques.

M. ***Verdélis*** voudrait faire bénéficier de cette gratuité tous les ressortissants balkaniques délégués même à des congrès européens.

Savfet Bey. Ne soyons pas trop exigeants et contentons-nous que pendant toute la durée des Conférences Balkaniques nos délégués puissent bénéficier de la gratuité de parcours sur les chemins de fer des pays participants.

M. ***D. Nicolescu***. — On pourrait peut-être obtenir la gratuité permanente pour les quelques membres du Comité Permanent qui, pour mieux accomplir leur mission, auront à se déplacer souvent entre les deux sessions.

Cependant, ajoute-t-il, il serait utile et même profitable aux chemins de fer de consentir une réduction aux ressortissants balkaniques sur les tarifs actuels qui sont prohibitifs pour la grande masse de nos populations. En ce moment les gens aisés seuls voyagent ; ce n'est pas assez quand on veut travailler au rapprochement des peuples. La réduction des tarifs des chemins de fer dédommagera ceux-ci par l'intensification du mouvement des voyageurs. Leurs dans son sein des hommes de lettres et de science aussi éminents que vous. Notre commission a assumé une tâche des plus nobles, de consolider la concorde et la paix en préparant les esprits. Nous pouvons être sûrs de trouver auprès de nos peuples l'appui moral dont nous avons besoin. Depuis notre arrivée à Athènes, nous voyons notre travail se développer dans des conditions encourageantes. Messieurs les Délégués, j'ouvre la séance en souhaitant à mes camarades un plein succès dans leurs travaux.»

Il remarque ensuite qu'il a été douloureusement surpris par un passage du rapport du Président de la Délégation Yougoslave M. Yonitch, qui accuse les Turcs d'avoir détruit des monuments etc.,et dit que le moment n'est pas de soulever des questions pénibles, mais qu'il faut faire table rase du passé et se tourner vers l'avenir.

Mlle ***Militsa Bogdanovitch***, déléguée yougoslave, explique que son collègue n'a voulu toucher aucune susceptibilité,maisa simplement voulu stigmatiser la guerre, cause de tous ces désastres. Elle cite son rapport à elle, qui est conforme au principe du rapprochement intellectuel. Le Président considère l'incident clos, et la séance continue.

Le ***Président*** propose de nommer rapporteur de la commission pour les séances plénières, M. ***Georges C. ntacuzène*** délégué Roumain, professeur à l'Université de Bucarest, ce qui est accepté à l'unanimité.

M. ***Svolos***, délégué hellène, professeur à la Faculté de Droit, constate que les rapports des délégués n'ont été distribués que la veille, et même, pour certains, que le jour même. Il demande si les membres seraient prêts à discuter les rapports, ou s'il ne serait pas préférable de remettre la discussion à demain, à moins que certains des membres ne puissent exposer un résumé de ceux des rapports qu'on a eu le temps d'étudier.

Mme ***Théodoropoulou***,déléguée hellène, fait un résumé du rapport de M. Delmouzos qui a trait à l'enseignement de l'histoire dans les écoles et qui désire que cette leçon soit enseignée d'une façon générale et non nationaliste comme elle est faite actuellement.

Mlle ***Bogdanovitch*** prend la parole et explique son rapport à elle qui a plusieurs points communs avec le précédent, disant que la leçon d'his-

[illegible] pour les étudiants à l'étranger qu'ils se connaissent et s'apprécient dans la vie commune.

M. ***Cantacuzène*** déclare au nom de l'Union des Universitaires roumains qu'il est d'accord pour l'échange des professeurs et propose l'échange des étudiants en vacances par l'institution de colonies de vacances. Il propose encore que des troupes de théâtre de chaque pays visitent les autres pays, et encore l'échange de personnel des musées, ainsi que des photos des divers articles de ces musées et des catalogues ; enfin il propose l'échange en colonies de vacances des orphelins de guerre. En ce qui concerne la langue balkanique à enseigner, il propose d'instituer une chaire de turc et de turcologie dans les Universités, à l'instar de celle qui existe déjà en Roumanie.

M. ***Svolos*** dit qu'une chaire de turcologie existe déjà à Athènes, mais que cela ne suffit pas.

M. ***Vékiarelis***, représentant de la Presse, relève qu'il ne faut pas oublier le rôle qui a été joué par la presse, ce qu'elle a encore à faire. Ce qui a été fait jusqu'ici par elle est déjà un grand pas en avant. Il dit que rien ne peut être fait sans la presse ; que, jusqu'ici, c'est la presse et non les professeurs, ni les étudiants, ni les pédagogues qui ont amené le progrès qui est constaté aujourd'hui. Ce progrès est dû aux journalistes qui, se rendant d'une ville à l'autre et dans les capitales des Balkans, ont contribué à ce que les peuples balkaniques s'estiment entre eux. La presse hellène est à la tête de cet effort, sans que les presses des autres Etats soient en retard.

M. ***Zarifi*** déclare qu'il déposera un rapport, proposant une association de la Presse pour le rapprochement intellectuel des Etats balkaniques et l'organisation des services journalistiques dans un esprit d'entente.

Mme ***Théodoropoulou*** demande que l'échange des orphelins de guerre soit remplacé par l'échange d'enfants en général, pour le rapprochement des peuples.

M. ***Bucentza*** délégué et écrivain Roumain, propose des échanges littéraires de toute sorte et de tous genres.

M. ***G. Fichta*** de la délégation albanaise, propose la traduction de fables et chants populaires, et que celles-ci soient introduites dans les programmes d'instructions élémentaires

et secondaires de tous les pays balkaniques.

M. *Svolos* est d'accord et reconnaît l'affinité entre les pays balkaniques, demandant que la traduction des expressions et des proverbes soit faite par les Académies des sciences.

Le *Président* demande que les institutions culturelles déjà existantes soient utilisées par la commission du rapprochement intellectuel.

Mme *Parren*, déléguée hellène du Lycée des jeunes filles, parle de la fraternisation des enfants des pays balkaniques, et propose aux personnes présentes de faire des conférences sur des sujets divers dans la salle du Lycée des jeunes filles, qu'elle met à leur disposition.

Me *Daniiloff* propose de recommander des relations continues entre les différentes associations intellectuelles et d'éducation physique des différents pays balkaniques.

M. *Svolos* propose des facilités de voyage pour des excursions, et d'avoir des cinémas d'enfants où les mêmes films seront projetés avec des vues des divers pays, afin de se les faire connaître mutuellement. De faire comprendre aux athlètes qu'ils doivent être animés d'amitié et ne pas avoir l'esprit belliqueux qui sied mal à la vie sportive.

Mme *Théodoropoulou* propose l'institution d'une semaine balkanique, pendant laquelle on donnera des concerts et fera des conférences. Elle propose aussi de former une institution pour le contrôle des livres scolaires et la dénonciation immédiate de tout chauvinisme.

M. *Fichta* propose de développer l'instruction des classiques et notamment des classiques grecs. Répondant à une question de M. *Cantacuzène* avançant la nécessité d'enseigner également le latin, il dit qu'il préconisait le grec car il s'est imposé par sa haute philosophie littéraire et non par la grandeur de l'Etat.

M. *Yonitch* délégué yougoslave, relève que l'on doit entretenir le régime patriarcal qui a toujours été celui des Balkans, et qui a donné les meilleurs résultats. Il demande encore qu'on ajoute à l'enseignement de l'histoire, l'étude sociologique comparée des Etats Balkaniques.

La séance est ensuite levée et le *Président* déclare que la prochaine séance aura lieu demain Mardi 7 Octobre à 9 heures a. m.

LA IIe SÉANCE DE LA COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES

La 2ème Commission des Questions Politiques s'est réunie dans la matinée du 6 octobre 1930, à 9 h. 30, sous la Présidence de M. *Pella* délégué de la Roumanie, dans la grande salle de la Chambre des Députés.

M. *Pella* ouvre la séance en proposant que les délégués qui ont déjà soumis des rapports par écrit à la Conférence veuillent bien faire, en présence de la Commission, un exposé sommaire des questions qui feront l'objet des débats. Après quoi, dit-il, il se propose d'inviter les membres de la Commission à exposer également leurs points de vue respectifs, et lorsque la discussion sera tion que nos Gouvernements auront donnée à nos premiers vœux. Tachons donc de discerner tout d'abord les principes qui se sont déjà imposés comme idée morale dans la Péninsule Balkanique efforçons-nous de capter les idées qui sont dans l'air, suivant une expression connue, afin de leur donner une forme plus concrète qui les rendrait acceptables par nos Gouvernements.

Arrêtons-nous d'abord à l'idée de la S.d.N. Il est regrettable que la Turquie ne fasse pas encore partie de la Ligue de Genève ; mais cela ne l'empêche aucunement d'adhérer à l'idée de la procédure de conciliation pour la solution des différends internationaux. Il ne s'agit pas en ce moment de l'arbitrage obligatoire dont nous sommes tous évidemment de fervents partisans, mais qu'un certain nombre de Traités d'Amitié entre les Etats Balkaniques ont tenu à écarter toutes les fois qu'il s'agissait d'une question touchant un prestige national ; il s'agit pour l'instant de la procédure de conciliation unanimement admise dans les Balkans. Il est vrai que le Pacte de la S.d.N. prévoit l'intervention de l'Assemblée ou du Conseil pour la solution de différends politiques entre les Etats ; mais tout le monde sait combien il est délicat de faire jouer, en matière de différends politiques, l'appareil de la S.d.N.

Le différend qui est soumis à Genève prend aussitôt des proportions exagérées, et souvent l'Etat qui prend l'initiative du recours est bien près d'être considéré comme provocant.

D'autre part, les différends balkaniques sont trop souvent exposés aux dangers d'être soumis à l'appréciation de Puissances ayant dans nos pays des intérêts peut-être pas évidents mais certainement réels, ou bien d'Etats lointains dont la compétence, en matière de questions d'Orient est tout au moins problématique. Il importerait donc de trouver, pour la solution de nos différends, des conciliateurs qui soient compétents et en même temps facilement accessibles.

M. Makkas estime que seul un comité de conciliation exclusivement composé de Personnalités Balkaniques réunirait ces deux qualités. La constitution d'un tel comité, qui pourrait être formé par les présidents respectifs des Tribunaux suprêmes des 6 Etats Balkaniques affirmerait notre indépendance politique et même, si l'on peut dire, notre indépendance judiciaire.

Nous serions ainsi en mesure de trancher nos difficultés par nos propres moyens, ce qui est toujours le meilleur moyen de résoudre nos différends. Ce Comité se prononcerait sur les différends qui lui seraient soumis, a) soit, sur la demande des intéressés ; b) soit sur celle de l'une seule des parties intéressées, c) soit sur celle de 3 gouvernements balkaniques soucieux d'éviter que les rapports de leurs voisins soient envenimés, d) soit enfin sur la demande du Conseil de la S.d.N. qui se déchargerait des différends Interbalkaniques qui lui seraient soumis sur une autorité plus compétente.

Cet avis du Comité Balkanique au-

pas essentiellement politique.

M. Makkas en convient, et précise qu'il n'a parlé des réunions des représentants de la Presse qu'à titre d'indication pour montrer que le rapprochement politique pourrait peut-être trouver un appui solide dans la collaboration de la presse balkanique.

Une des premières questions, dont la réunion des ministres pourrait s'occuper, devrait être celle de la conclusion d'un pacte analogue au sacte Kellogg. A première vue, il semblerait inutile de recourir à la pignature d'un nouveau pacte qui viendrait s'ajouter à celui de la Société des Nations, à celui de Paris, et à ceux qui relient déjà bilatéralement plusieurs Etats Balkaniques; mais il faut se rappeler que chacun des Traités ou Pactes déjà en vigueur présente des désavantages et des lacunes. Le Pacte de Genève présente des fissures nombreuses d'où la guerre peat jaillir, les Pactes bilatéraux Interbalkaniques n'ont qu'un réseau restreint et enfin le Pacte Kellogg offre l'immense lacune de manquer totalement de sanctions.

Il s'agirait donc aujourd'hui de préparer le terrain pour la conclusion d'un traité qui serait spontanément conclu par les Etats Balkaniques; qui les engagerait simultanément ; qui mettrait la guerre hors la loi, et qui comporterait contre l'agresseur la garantie matérielle et morale des 5 autres signataires du traité. Quant à l'organe qui établirait l'identité de l'agresseur, il semblerait que le Comité Balkanique dont il a été question plus haut, serait tout indiqué pour exercer cette mission.

M. Makkas termine en relevant que ses suggestions présentent le double avantage d'être puisés dans une sincérité absolue et dans la foi en la réalisation de la Confédération Balkanique, en même temps que de correspondre aux possibilités actuelles. Si la Conférence adoptait ces suggestions, l'opinion publique y applaudirait et les gouvernements Balkaniques pourraient se charger de leur réalisation.

M. *Spyropoulos* se croit dispensé d'entrer dans tous les détails de la question après l'exposé qui en a été fait par M. Makkas. Parmi les questions qui se posent autour du rapprochement politique de nos Pays, il faut distinguer : 1) La réunion périodique des ministres ; 2) le problème du désarmement ; 3) l'arbitrage obligatoire ; 4) la question de sécurité ; 5) la protection des minorités. C'est au sujet de la question du désarmement, autrement dit question du «Locarno Balkanique» que M. Spyropoulos voudrait exposer son point de vue.

Il faut constater tout d'abord que par les mots «Locarno Balkanique» on n'entend pas toujours la même chose. Il est donc utile de préciser que dans les trois principes généraux de l'accord de Locarno—non-agression, arbitrage obligatoire, assistance mutuelle—nous n'entendons pas puiser tous les détails de procédure pour les appliquer au «Locarno Balkanique».

On a voulu mettre en doute la nécessité juridique de la conclusion d'un «Locarno Balkanique», mais on oublie que le Pacte de la S.d.N. frontières franco-allemandes, tandis que dans le Locarno Balkanique ce seraient les Etats signataires eux-mêmes qui se chargeraient de garantir le statu quo.

(Le manque d'espace nous force à remettre la suite à demain, l'importance de ce débat ne permettant pas d'en donner un résumé plus succinct.)

LA 1ÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

La Commission Economique s'est réunie sous la présidence de M. *U. Yonitch*, vice-président de la délégation yougoslave. Après la constitution du Bureau par l'élection de M. B. Georgevitch comme vice-président et de M. Ch. Evelpidis comme secrétaire,il a été décidé qu'il serait éventuellement procédé à la constitution de sous-commissions pour l'examen des questions de détail. Certains délégués faisant partie de deux commissions, il a été décidé que trois commissions siègeraient le matin et trois l'après-midi. En conséquence, la séance est levée pour être reprise à 3 heures de l'après-midi.

La seconde séance est ouverte à 3 h. 1/4. Le président annonce qu'il lui a été remis 7 rapports, 4 yougoslaves et 3 helléniques. Il donne d'abord la parole à M. *D. Santis* de la délégation hellénique: La première étape pour rendre les Balkans aux Balkaniques, c'est leur collaboration économique. Les Balkans sont avant tout un pays agricole; leur production dépasse de beaucoup leur pouvoir de consommation. Ils exportent donc des produits agricoles et importent surtout des produits manufacturés. Le commerce d'exportation représente une infime partie du commerce extérieur. C'est qu'il manque une organisation, un organisme interbalkanique de crédit.

Il faudrait avant tout modifier le système douanier ; appliquer une politique de commerce unique ; établir un contingent de quelques-uns des produits agricoles destinés à l'exportation et que chaque Etat balkanique achèterait obligatoirement chez les autres ; organiser le commerce extérieur de certains produits agricoles sous forme de Cartels, Trusts ou Offices autonomes ; adopter une politique ferroviaire commune ; conclure des conventions vétérinaires et phytopathologiques, etc.

Il conclut en demandant la création d'un Comité d'Etudes Economiques permanent et formule le vœu que les gouvernements des Etats Balkaniques s'entendent pour la conclusion du pacte de solidarité économique et d'une Union douanière partielle.

M. *G.Pesmazoglou* analyse son memorandum sur la question de l'union monétaire balkanique. Et il relève que pour réaliser cette union, il faut rechercher tout d'abord l'homogénéité monétaire par la stabilisation des monnaies balkaniques non encore stabilisées. Ce n'est qu'ainsi que le succès de l'union monétaire deviendra possible.

Quant au choix du niveau d'assimilation des monnaies des pays balkaniques, M. Pesmazoglou estime qu'il faut tenir compte des résul-

Un des délégués objecte que malheureusement la fondtation d'un tel Institut, exigeant des ressources importantes, ne dépend pas de la Commission, mais de lois votées par les Gouvernements, des Chambres de commerce qui devront donner leur consentement. La Commission économique ne peut que se borner à émettre un vœu. Beaucoup plus urgente à son avis serait la création de la Commission permanente d'Etudes suggérée par M. D. Santis. Il est d'avis que l'on discute tout de suite les questions soulevées par les rapports.

M. *B. Georgevitch*, qui a pris la présidence en l'absence de M.Yonitch, pense qu'il est préférable de continuer la lecture des rapports.La majorité de la commission étant du même avis, la parole est donnée à M. *A. Bakalbassis*, ancien ministre, délégué hellène. Celui-ci donne un bref résumé de son rapport sur le tabac, insistant sur la situation privilégiée des «Tabacs d'Orient»sur les marchés internationaux.Il ajoute qu'iln'est pas possible de s'occuper de la protection du produit en question, si l'on ne se met pas d'accord sur la politique que les Balkans vont suivre quant à leur production agricole et sur la politique commerciale pour l'écoulement général de leurs produits.

M. *S. Crégoritch* de la délégation Yougoslave, qui succède à la tribune à M. Bakalbassis, est d'avis que les peuples balkaniques doivent absolument unir leurs efforts pour protéger l'agriculture et l'industrie des Balkans. Après avoir jeté un regard sur le développement industriel dans le monde, en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, il trouve que les Balkans ont tout ce qu'il faut pour un très grand développement industriel. Matière brute, débouchés main-d'œuvre, tout cela se trouve dans les Balkans qui, de plus, possèdent un sous-sol très riche et des forces hydrauliques de premier ordre. Mais il faut une organisation qui manque. Il faut s'unir dans de plus grande unités en une intense collaboration.

L'entente bilatérale, conclue à Sinaïa entre la Roumanie et la Yougoslavie, doit devenir multilatérale et s'étendre à tous les Balkans. Ainsi l'industrie de la Péninsule Balkanique deviendra compacte et forte. Mais cette transformation doit se faire lentement, afin de ne pas amener de secousses dangereuses. Les tarifs douaniers seront modifiés, non supprimés tout d'abord, comme cela s'est fait d'ailleurs en Allemagne où le Zollverein existait longtemps avant l'abolition des tarifs, qui ne se réalisa qu'en 1871.

M. *B. Georgevitch*, délégué de Yougoslavie, vice-président des organisations agricoles, prend la parole. Pour lui les Pays balkaniques sont purement agricoles. Les produits agricoles sont le revenu national le plus important. Cependant, il y a une «disharmonie» entre l'importance de la classe agricole dans les divers pays balkaniques et les revenus de cette classe. La proportion est en Roumanie de 78 o)o à 38 o)o ; de 76 o)o à 68 o)o en Bulgarie ; de 70 o)o à 45 o)o en Yougoslavie ; en Grèce seulement l'équilibre est presque établi puisque la proportion est de 48 o)o à 49 o)o.

été celui des Balkans, et qui a donné les meilleurs résultats. Il demande encore qu'on ajoute à l'enseignement de l'histoire, l'étude sociologique comparée des Etats Balkaniques.

La séance est ensuite levée et le *Président* déclare que la prochaine séance aura lieu demain Mardi 7 Octobre à 9 heures a. m.

LA 1ère SÉANCE DE LA COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES

La 2ème Commission des Questions Politiques s'est réunie dans la matinée du 6 octobre 1930, à 9 h. 30, sous la Présidence de M. *Pella* délégué de la Roumanie, dans la grande salle de la Chambre des Députés.

M. *Pella* ouvre la séance en proposant que les délégués qui ont déjà soumis des rapports par écrit à la Conférence veuillent bien faire, en présence de la Commission, un exposé sommaire des questions qui feront l'objet des débats. Après quoi, dit-il, il se propose d'inviter les membres de la Commission à exposer également leurs points de vue respectifs, et lorsque la discussion sera close, la Commission pourrait charger un Comité de dresser un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée plénière.

On sait, d'autre part, que la Conférence des Présidents a décidé hier que chaque délégation désignerait un de ses membres pour exposer en séance plénière le point de vue de chaque délégation sur les questions traitées au sein des Commissions. Il est évident que les délégués dont les points de vue n'auront pas été approuvés par la majorité de la Commission, pourront en saisir l'Assemblée plénière.

La parole est ensuite donnée à M. Makkas.

M. *Makkas* impose que l'idée de la Confédération correspond à la tendance actuelle des peuples vers des agglomérations politiques et économiques de plus en plus vastes. C'est en quelque sorte une loi qui impose aux Etats Balkaniques une Union régionale pour la protection de leurs intérêts économiques, intellectuels et sociaux. Il ne faudrait pas croire, cependant, que d'un seul bond nous puissions atteindre à la réalisation de l'Union Balkanique. Il nous faut procéder par étapes : Nous avons tout intérêt à suivre une procédure graduelle qui faciliterait la ratification de nos résolutions par les Gouvernements et par l'opinion publique de nos pays.

Une première conclusion s'impose de ce qui précède: c'est qu'il faut commencer par demander à nos Gouvernements des choses acceptables, afin que, à notre prochaine réunion, notre autorité et notre prestige soient accrus de tout le poids de l'approbation des conciliateurs qui soient compétents et en même temps facilement accessibles.

M. Makkas estime que seul un comité de conciliation exclusivement composé de Personnalités Balkaniques réunirait ces deux qualités. La constitution d'un tel comité, qui pourrait être formé par les présidents respectifs des Tribunaux suprêmes des 6 Etats Balkaniques affirmerait notre indépendance politique et même, si l'on peut dire, notre indépendance judiciaire.

Nous serions ainsi en mesure de trancher nos difficultés par nos propres moyens, ce qui est toujours le meilleur moyen de résoudre nos différends. Ce Comité se prononcerait sur les différends qui lui seraient soumis, a) soit, sur la demande des intéressés ; b) soit sur celle de l'une seule des parties intéressées, c) soit sur celle de 3 gouvernements balkaniques soucieux d'éviter que les rapports de leurs voisins soient envenimés, d) soit enfin sur la demande du Conseil de la S.d.N. qui se déchargerait des différends Interbalkaniques qui lui seraient soumis sur une autorité plus compétente.

Cet avis du Comité Balkanique aurait, soit la valeur d'un simple verdict moral et le Conseil pourrait alors exercer toute son influence pour le faire prévaloir auprès des gouvernements intéressés — soit une valeur bien plus grande encore pour le cas où le Conseil en endosserait lui-même la responsabilité.

Une autre méthode d'entente internationale qui, ces dernières années, a fait ses preuves, est celle qui consiste dans la réunion périodique des Ministres des Affaires Etrangères.

On sait que dans les faits, c'est là la plus grande utilité que présentent les réunions de la S.d.N. Ces rencontres ont même été érigées, pour ainsi dire, en une institution régulière. On sait aussi que les Pays de la Petite Entente ont également pratiqué cette méthode.

Notre Conférence pourrait formuler le vœu que, parallèlement à nos travaux, les ministres des affaires étrangères de nos pays se réunissent régulièrement deux ou trois fois par an. Il y aurait également tout intérêt à ce que des représentants de la Presse balkanique se réunissent en des conférences régulières qui auraient pour effet de mettre l'opinion publique des Balkans au diapason des Conférences Balkaniques.

M. *Papanastassiou* fait remarquer que la 2me Commission est appelée à étudier les méthodes de rapprochement politique entre nos pays. Il n'y aurait donc pas lieu, semble-t-il, d'envisager ici la réunion des représentants de la Presse ou d'autres organisations, comme p. ex. Chambres de Commerce etc., dont la contribution à l'effort vers l'Union Balkanique, si considérable soit-elle, n'est leur réalisation.

M. *Spyropoulos* se croit dispensé d'entrer dans tous les détails de la question après l'exposé qui en a été fait par M. Makkas. Parmi les questions qui se posent autour du rapprochement politique de nos Pays, il faut distinguer : 1) La réunion périodique des ministres ; 2) le problème du désarmement ; 3) l'arbitrage obligatoire ; 4) la question de sécurité ; 5) la protection des minorités. C'est au sujet de la question du désarmement, autrement dit question du «Locarno Balkanique» que M. Spyropoulos voudrait exposer son point de vue.

Il faut constater tout d'abord que par les mots Locarno Balkanique» on n'entend pas toujours la même chose. Il est donc utile de préciser que dans les trois principes généraux de l'accord de Locarno—non-agression, arbitrage obligatoire, assistance mutuelle—nous n'entendons pas puiser tous les détails de procédure pour les appliquer au «Locarno Balkanique».

On a voulu mettre en doute la nécessité juridique de la conclusion d'un «Locarno Balkanique», mais on oublie que le Pacte de la S.d.N. ne comporte aucune procédure détaillée pour la solution des litiges entre les Etats, que le pacte de Paris, tout en proclamant le principe hors la loi de la guerre ne crée pas en même temps la procédure juridique indispensable à l'application de ce principe, et qu'enfin la Turquie, qui n'est pas membre de la S.d.N., doit cependant faire partie de la Confédération Balkanique. Mais sans parler de la nécessité juridique d'un «Locarno Balkanique», des raisons d'opportunité politique militeraient en faveur de la conclusion d'une convention entre les 6 Etats balkaniques. L'influence morale d'un pareil Traité général serait immense.

Parcourant rapidement les principes généraux sur lesquels devrait reposer le traité en question il constate que : 1) le Principe de non-agression exprimé par le Pacte de Paris, ne comporte aucune procédure pour la détermination de l'agresseur ; 2) le principe de l'arbitrage obligatoire est exposé dans l'instrument qui porte le nom d'acte général (cet acte prévoit une procédure de conciliation. En cas de conflit juridique, et si l'intervention de cette commission n'a pas suffi à résoudre le différend, celui-ci est référé à la Cour de La Haye) et qui pourrait servir de modèle, pour les clauses obligeant les Etats à soumettre à des procédures de règlement pacifique toutes les questions qui le méritent ; 3) Le principe de l'assistance mutuelle. La différence entre l'accord de Locarno et le projet d'un Locarno Balkanique consiste en ce que le premier prévoit l'assistance de l'Italie et de la Grande Bretagne pour la garantie des produits agricoles destinés à l'exportation et que chaque Etat balkanique achèterait obligatoirement chez les autres ; organiser le commerce extérieur de certains produits agricoles sous forme de Cartels, Trusts ou Offices autonomes ; adopter une politique ferroviaire commune ; conclure des conventions vétérinaires et phytopathologiques, etc.

Il conclut en demandant la création d'un Comité d'Etudes Economiques permanent et formule le vœu que les gouvernements des Etats Balkaniques s'entendent pour la conclusion du pacte de solidarité économique et d'une Union douanière partielle.

M. *G.Pesmazoglou* analyse son memorandum sur la question de l'union monétaire balkanique. Et il relève que pour réaliser cette union, il faut rechercher tout d'abord l'homogénéité monétaire par la stabilisation des monnaies balkaniques non encore stabilisées. Ce n'est qu'ainsi que le succès de l'union monétaire deviendra possible.

Quant au choix du niveau d'assimilation des monnaies des pays balkaniques, M. Pesmazoglou estime qu'il faut tenir compte des résultats auxquels aboutira le mouvement international qui se dessine actuellement dans cette question et des conclusions de la commission spéciale qu'étudiera les conséquences qu'aurait sur la situation financière de chaque pays la parité-or. Il expose enfin les conditions dans les quelles il serait peut-être possible de créer à l'avenir une Banque d'Emission Interbalkanique avec l'appui des banques nationales balkaniques «d'émission.

La parole est alors donnée à M *Sp. Loverdo*. Celui-ci pense que le nombre des séances de la Conférence est trop limité pour que l'on puisse arriver à un résultat durable. On renverra donc les travaux à une nouvelle Conférence et ainsi de suite. Il est d'avis que le seul moyen de faire œuvre durable, c'est de fonder un Institut Economique Interbalkanique permanent. Cet institut aurait pour but : de développer le trafic et les relations économiques et commerciales balkaniques ; d'établir une entente permanente entre les hommes d'affaires et leurs organisations corporatives dans les Balkans ; d'organiser des expositions balkaniques; de constituer, avec des capitaux balkaniques, des Sociétés commerciales, techniques et de transports ; d'étudier les amendements qui devraient être apportés aux contrats commerciaux et de tâcher de réaliser graduellement l'union douanière ; de coopérer avec la Chambre de Commerce internationale.

L'orateur indique ensuite la composition de cet institut et le moyen de trouver les ressources nécessaires pour sa création et son maintien.

L'entente bilatérale, conclue à Sinaïa entre la Roumanie et la Yougoslavie, doit devenir multilatérale et s'étendre à tous les Balkans. Ainsi l'industrie de la Péninsule Balkanique deviendra compacte et forte. Mais cette transformation doit se faire lentement, afin de ne pas amener de secousses dangereuses. Les tarifs douaniers seront modifiés, non supprimés tout d'abord, comme cela s'est fait d'ailleurs en Allemagne où le Zollverein existait longtemps avant l'abolition des tarifs, qui ne se réalisa qu'en 1871.

M. *B. Georgevitch*, délégué de Yougoslavie, vice-président des organisations agricoles, prend la parole. Pour lui les Pays balkaniques sont purement agricoles. Les produits agricoles sont le revenu national le plus important. Cependant, il y a une «disharmonie» entre l'importance de la classe agricole dans les divers pays balkaniques et les revenus de cette classe. La proportion est en Roumanie de 78 o)o à 38 o)o ; de 76 o)o à 68 o)o en Bulgarie ; de 70 o)o à 45 o)o en Yougoslavie ; en Grèce seulement l'équilibre est presque établi puisque la proportion est de 48 o)o à 49 o)o. La production sont les céréales qui sont de qualité supérieure à celles du Canada et égales en protéine aux céréales russes.

Pourtant, ces céréales ne peuvent atteindre sur le marché les prix des premières.

Le délégué de la *Turquie*, ayant demandé la parole, propose : l'entretien du marché mondial, une politique d'écoulement, un rapprochement des tarifs douaniers, et il se rallie à la proposition de M. Santis tendant à la création d'un bureau ou comité permanent d'Etudes. Il propose aussi qu'aucune décision ne puisse être prise par la Commission en l'absence d'une délégation.

La séance est levée à 5 heures.

RECTIFICATIONS

La conclusion du discours prononcé par le 1er délégué bulgare M. St. Kyrkof et publié hier dans ce «Journal» doit être rectifiée comme suit :

«Contribuons à résoudre les questions qui nous divisent et ne restera plus alors que les questions qui nous unissent et qui nous uniront toujours plus».

A la liste des experts de la délégation hellénique on doit ajouter les noms de MM. Alex. Boyazoglu et Dimitratos.

L'OBSERVATEUR DE L'INSTITUT CARNEGIE

M. Earle Babcock, professeur à l'Université de New-York, directeur adjoint du centre européen de la dotation Carnegie, vient d'arriver à Athènes, en sa qualité d'observateur à la 1re Conférence Balkanique.

ATHÈNES, MERCREDI 8 OCTOBRE 1930

SUPPLÉMENT AU N° 2528 DU "MESSAGER D'ATHÈNES,,

JOURNAL

DE LA 1ère CONFÉRENCE BALCANIQUE

ATHÈNES 5–12 OCTOBRE 1930

Ce journal est publié pour la commodité de MM. les délégués. On n'y trouvera pas un compte-rendu définitif des séances de la Conférence ou des commissions, mais un résumé sommaire des discussions

LA JOURNÉE

Mercredi 8 Octobre. A 9 h. Séances des Commissions.
A 14 h. 1/2 Séances des Commissions.
A 18 h. Réception des membres de la Conférence par l'Université d'Athènes.
A 22 h. Concert interbalkanique.

Les communiqués, informations, rectifications à insérer dans le journal, doivent être adressés au Secrétariat (Chambre N° 6) avant 20 heures.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

RÉSUMÉ DES COMPTE-RENDUS DES SÉANCES QUI ONT ÉTÉ TENUES HIER

DEUXIÈME SÉANCE DE LA IIe COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES

Par suite d'une réunion du Comité de la Conférence, la séance ne s'est ouverte qu'à 11 h. 1/4.

M. *V. Pella*, président de la Commission, invite les délégués à être aussi concis que possible dans leurs déclarations ou leurs exposés, car le nombre des séances est très limité.

M. *Topalovitch* s'explique sur quelques points de son discours d'hier. Certains délégués, dit-il, se sont crus visés par ses paroles où ont pensé qu'il faisait allusion à leurs pays. Il a parlé d'une manière générale, et ses paroles visaient aussi bien la Yougoslavie que les autres Etats balkaniques. Lorsque l'on est forcé de s'exprimer dans une langue étrangère, il peut arriver que les mots employés ne correspondent pas complètement à la pensée que l'on veut extérioriser. D'ailleurs, si certains, qui sont nés diplomates, ont l'expérience et l'habileté voulues pour se faire entendre à demi-mot, d'autres qui sont sortis des couches populaires manquent malheureusement de cette souplesse. Il est prêt, en tout cas, à donner des explications et une satisfaction personnelle à ceux qui ne se tiendraient pas pour satisfaits.

Le *Président* remercie l'orateur des explications qu'il a données et donne la parole à *Rouchén Echref bey*, délégué de la Turquie. Celui-ci déclare que c'est avec un réel intérêt qu'il a entendu hier les exposés de MM. Maccas et Spiropoulos. D'autres orateurs aussi ont apporté des points de vue dignes d'attention. Tous ont parlé d'union et de rapprochement. Il adresse à tous ses félicitations, et spécialement à MM. Maccas et Spiropoulos qui ont préparé les travaux de la Conférence. La délégation turque, prévenue trop tard, n'a à présenter aucune thèse nouvelle.

Ce qu'il veut accentuer, c'est que l'essentiel est la sincérité et la confiance mutuelle qui excluent toute idée de doute et de scepticisme. Nous devons regarder vers l'avenir et non réaliser de la paix dans le monde.

L'arbitrage, dont nous sommes tous partisans, ne se fera pas nécessairement par le seul canal de la S. d.N. La réalisation du désarmement ne sera possible que quand on aura obtenu la sécurité européenne. En ce qui concerne la question des minorités, le but que l'on doit poursuivre c'est le respect et l'application loyale des traités. Entrer dans les détails serait nuire au but que nous poursuivrons plutôt que le servir. Il suggère, en terminant, qu'il y a nécessité de soumettre les différentes questions à un Comité d'études mixte et permanent, qui doit rechercher les possibilités d'accord, les formuler et les soumettre à une prochaine Conférence.

La parole est alors donnée au Prof. *Balamezov*, pro-Recteur de l'Université de Sofia. Il déclare qu'après les rapports de MM. Maccas et Spiropoulos, on se rapproche de la solution des grands problèmes qui doivent assurer la sécurité. Sur la question essentielle, la question des minorités, il se bornera à émettre le vœu que l'on trouve le moyen de déblayer le terrain et de rendre une entente possible. Il ajoute une suggestion de nature purement juridique: les rapports de bon voisinage ne sont guère possibles sans l'organisation des rapports juridiques, de conventions juridiques sur l'extradition et autres. Si de telles conventions sont conclues, il ne faut pas qu'elles soient intégralement appliquées. C'est là une question de première importance.

Le *Président* M. V. Pella est d'avis qu'il faut réglementer les débats. Il propose de discuter d'abord par quels moyens il faut assurer l'entente balkanique; quels seront les instruments internationaux de cette entente, et enfin les moyens de garantir l'exécution des résolutions prises. Il ne peut être question que de donner des idées générales, des directives.

La parole est ensuite donnée à M. *Léon Maccas*. Le député d'Athènes veut répondre à quelques réflexions qui lui ont été suggérées après ces
le fait que la Turquie n'est pas membre de la S. d. N. Les Turcs connaissent nos sentiments. Ils savent qu'au lendemain même des malheureux événements qui nous ont séparés, nous avons toujours cherché l'entente et la conciliation. Toujours dans nos rapports avec eux nous avons été inspirés de l'esprit de la S. d. N.

Il y a partout des audacieux et des timides. Les uns volent d'un trait vers le but et croient le toucher immédiatement. Les autres se contentent de marcher sur place. Cette double mentalité s'est manifestée au sein de notre Assemblée. La vérité est, comme toujours, au milieu, ne demander que l'application des traités, c'est bien maigre.

Il faut faire plus, mais agir prudemment, avec l'expérience du passé. Il faut offrir à l'opinion publique des résultats précis et complets. Il faut fonder un bureau permanent et fixer les lignes générales de son fonctionnement. Autrement, on croirait que les grands problèmes de notre Conférence sont, comme l'on dit, renvoyés aux calendes grecques. Nous avons tous un glorieux passé, mais ce passé ne doit pas être une vaine fumée qui nous grise; ce doit être une expérience qui nous guide dans le présent et vers l'avenir.

La parole est donnée à M. *Spiropoulos* professeur de droit international à l'Université de Salonique. Il iait ressortir la nécessité de poser nettement et brièvement les questions, car le temps presse. Pour lui il y a trois questions fondamentales: 1) Les réunions ministérielles; 2) le problème des minorités; 3) le pacte balkanique. Il faut les examiner séparément et faire des propositions *ad hoc*. La conclusion d'un pacte balkanique n'a rien de nouveau, comme idée; c'est seulement la procédure qui diffère.

Il faut poser les principes. Quels sont-ils? 1) Le principe de non-agression. Mais ce principe a été reconnu par le pacte de Locarno; 2) L'arbi-
traités ne sont pas suffisants et que nous devons tendre de tous nos efforts vers un pacte multilatéral d'amitié et de conciliation, et en confier l'étude approfondie à une seule commission.

La proposition de M. Maccas semble donc à l'orateur plus susceptible d'être adoptée par les gouvernements que la proposition de M. Spiropoulos «nous dirons donc, en général, qu'un accord d'arbitrage et de non-agression est désirable, et nous confierons à un Comité le soin de faire un rapport plus détaillé pour l'année prochaine. La Commission émettra en outre le vœu de rencontres ministérielles, première cellule de l'entente balkanique.»

M. *Stavro Stavri*, délégué d'Albanie, fait alors la déclaration suivante: «Je prends acte avec plaisir des déclarations de M. le Prof. Topalovitch. Mais qu'il me soit permis de faire disparaître ses craintes en ce qui regarde l'indépendance de mon pays. L'Albanie, Messieurs, vous pouvez en être sûrs, ne perdra sa liberté que lorsqu'il n'y aura plus d'Albanais. Notre alliance avec l'Italie n'aurait pas de raison d'être si notre pays n'était pas menacé. Je constate avec plaisir que par sa déclaration de tout à l'heure, M. le Prof. Topalovitch est revenu à des sentiments qui s'adaptent mieux à l'œuvre de conciliation et d'entente pour laquelle nous sommes réunis à Athènes».

La séance est levée à 12 h. 1/2.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE RAPPROCHEMENT INTELLECTUEL

Avant l'ouverture de la séance, le *président* propose de prendre des décisions sur les propositions faites la veille, sans discuter les rapports qui ont été soumis. Après quoi la séance est ouverte, et le rapporteur M. *G. Cantacuzène* lit l'ordre du jour, c'est-à-dire la liste des propositions.

On attaque la question des livres de classe que M. *Svolos* résume en indiquant qu'il faut surtout relever
nique, et donne la parole à M. Papadopoulos.

M. *Papadopoulos*, relevant que les travaux de la commission du rapprochement intellectuel sont les seuls qui peuvent donner des bases d'union solide, propose de fonder une Institution qui sera un organisme permanent destiné à éclairer les masses. Cela est accepté en principe et le *Président* ajournant la discussion des bases de cette institution, passe à la IIème proposition. Celle-ci est également acceptée avec l'amendement que les foyers d'étudiants pourront être foudés dans toutes les grandes villes universitaires, et non seulement à Paris.

On passe à la 3ème proposition. M. *Svolos* explique ce qu'il entend par l'enseignement obligatoire d'une langue Balkanique, au choix de l'intéressé; il ne limite pas cet enseignement aux Universités, mais aussi à l'enseignement supérieur.

On passe à la 4ème proposition. On décide qu'il faut réduire dans l'enseignement de l'histoire l'enseignement des faits de guerre et qu'il faut insister sur les chapitres des institutions, de la civilisation etc., de sorte que l'histoire devienne générale et non pas fragmentaire pour chaque pays. Elle deviendra ainsi une Histoire des institutions sociales et une Histoire de la civilisation.

Il est proposé que l'institut de Coopération Intellectuelle balkanique s'occupe de la rédaction des manuels d'histoire et qu'il charge des spécialistes de chaque pays d'écrire des histoires de la civilisation, des Histoires de l'Art et de la littérature, qui deviennent des manuels communs dans les écoles balkaniques.

M. *Golay* relève le rôle des professeurs et la discussion entre dans des détails, ce qui fait demander au *Président* de simplifier autant que possible, vu le temps bref dont on dispose.

M. *Boucoutza* relève qu'on a pensé aux livres et non pas aux professeurs qui s'en serviront, et demande que l'on s'occupe de l'enseignement

des explications qu'il a données et donne la parole à ***Rouchén Echref bey,*** délégué de la Turquie. Celui-ci déclare que c'est avec un réel intérêt qu'il a entendu hier les exposés de MM. Maccas et Spiropoulos. D'autres orateurs aussi ont apporté des points de vue dignes d'attention. Tous ont parlé d'union et de rapprochement. Il adresse à tous ses félicitations, et spécialement à MM. Maccas et Spiropoulos qui ont préparé les travaux de la Conférence. La délégation turque, prévenue trop tard, n'a à présenter aucune thèse nouvelle.

Ce qu'il veut accentuer, c'est que l'essentiel est la sincérité et la confiance mutuelle qui excluent toute idée de doute et de scepticisme. Nous devons regarder vers l'avenir et non vers le passé. D'aucuns se sont demandés si la Turquie peut-être considérée comme un pays Balkanique. Oui, car la République turque a des intérêts essentiels dans les Balkans, intérêts qui ne doivent pas, certes, être mesurés à l'étendue du territoire qu'elle possède en Europe. C'est pour cela que la Turquie désire l'Entente balkanique et veut faire partie de cette entente. Une autre objection que l'on a mise en avant, c'est que la Turquie n'appartient pas à la S.d.N. Elle rend entièrement justice à cette grande institution et, depuis le commencement, ses observateurs ont assisté à ses séances, et suivi avec le plus grand intérêt ses travaux. Cela, d'ailleurs, n'est pas une raison pour qu'elle soit exclue de l'Entente balkanique; la S. d. N. elle-même ne peut que se réjouir de la voir entrer dans cette entente et contribuer ainsi à la

EXCURSION A DELPHES

Le Comité d'organisation de la Ière Conférence Balkanique a l'honneur de rappeler à MM. les membres, observateurs et experts de la Conférence qu'une excursion aura lieu à Delphes le samedi 11 octobre. L'excursion se fera par bateau partant du Pirée à 22 h. soit par automobiles partant à 6 h. a. m. devant l'immeuble du Touring Club de Grèce (Elpa).

Les participants à l'excursion sont priés de bien vouloir s'inscrire au Secrétariat de la Conférence avant Jeudi, soir (9 Octobre).

siales sans l'organisation des rapports juridiques, de conventions juridiques sur l'extradition et autres. Si de telles conventions sont conclues, il ne faut pas qu'elles soient intégralement appliquées. C'est là une question de première importance.

Le ***Président*** M. V. Pella est d'avis qu'il faut réglementer les débats. Il propose de discuter d'abord par quels moyens il faut assurer l'entente balkanique; quels seront les instruments internationaux de cette entente, et enfin les moyens de garantir l'exécution des résolutions prises. Il ne peut être question que de donner des idées générales, des directives.

La parole est ensuite donnée à M. ***Léon Maccas***. Le député d'Athènes veut répondre à quelques réflexions qui lui ont été suggérées après son exposé d'hier. Il croit d'abord inutile de préciser que la formule ***«les Balkans aux Balkaniques*** est une présupposition toute naturelle de la Conférence.

Pour ce qui est du Locarno Balkanique, il se rallie à l'opinion de l'honorable président d'honneur M. Lafontaine qui pense que Locarno est une idée occidentale qui ne saurait, telle quelle, trouver son application dans les Balkans dont la situation est différente. Dans le pacte de Locarno l'intégrité des frontières est garantie par des Puissances non directement intéressées. L'idé de rapprochement, de consolidation de la paix balkanique peut se réaliser par des garants locaux ; elle peut trouver sa vie, sa force dans les Balkans eux-mêmes. Les idées générales s'imposent ; les peuples veulent des idées générales, claires, compréhensibles. Ne faudrait-il pas, par conséquent, revenir à l'idée simple d'une Commission de Conciliation entre les peuples ? Quelle en serait la constitution : Jurisconsultes, juges, diplomates ? Qu'importe ! Ces membres, quels qu'ils soient, auront toujours des instructions de leurs Gouvernements, instructions dont ils devront tenir compte. Ce qui importe, c'est le prestige moral des membres de cette commission qui ne jouira qu'à ce prix d'un maximum d'autorité. Nous sommes tous partisans de ***l'arbitrage obligatoire***, mais en attendant que cette idée s'impose, il faut s'en tenir à l'idée de conciliation.

L'orateur prend note avec plaisir des déclarations de la délégation turque. Les efforts vers une conciliation ne sauraient être entravés par le présent et vers l'avenir.

La parole est donnée à M. ***Spiropoulos*** professeur de droit international à l'Université de Salonique. Il iait ressortir la nécessité de poser nettement et brièvement les questions, car le temps presse. Pour lui il y a trois questions fondamentales : 1) Les réunions ministérielles; 2) le problème des minorités ; 3) le pacte balkanique. Il faut les examiner séparément et faire des propositions ***ad hoc.*** La conclusion d'un pacte balkanique n'a rien de nouveau, comme idée ; c'est seulement la procédure qui diffère.

Il faut poser les principes. Quels sont-ils ? 1) Le principe de non-agression. Mais ce principe a été reconnu par le pacte de Locarno ; 2) L'arbitrage obligatoire ; car la conciliation comme l'entend M. Maccas, existe depuis toujours. (M. ***Léon Maccas*** objecte qu'elle n'existe pas ou n'est pas organisée dans les Balkans). L'arbitrage obligatoire est différent. Il est accepté par beaucoup d'Etats, nous devons suivre l'évolution. Entre les Etats de la Petite Entente ce principe existe, l'acceptez-vous ? 3) Le principe de l'Assistance mutuelle. Nous ne devons pas imiter Locarno.

La S.d.N. a élaboré plusieurs traités modèles; nous devons nous y référer. Ce qu'il importe, c'est d'accepter le principe. Pour les détails, cela regarde les spécialistes. Nous devons donc nous diviser en trois sous-commissions: 1) une sous-commission pour les réunions ministérielles; 2) une sous-commission pour la question des Minorités; 3) une sous-commission pour le pacte balkanique d'arbitrage obligatoire. Ces trois sous-commissions mettront à l'étude des projets respectifs qui seront soumis à la prochaine Conférence balkanique.

M. ***Papanastassiou***, président de la Conférence Balkanique, parlant de sa place et souhaitant que les orateurs futurs fassent de même «la tribune, dit-il, étant dangereuse», essaye de concilier les points de vue des deux préopinants. Sur le principe de non-agression, les deux délégués sont d'accord ; ils le sont aussi sur le principe de conciliation. Reste l'arbitrage. L'orateur pense que la Conférence ne doit pas, sur cette question, viser à une solution détaillée. Le délégué de la Turquie a fait justement remarquer que la Conférence ne peut, d'ores et déjà, prendre des décisions. Des traités d'amitié bilatéraux existent déjà. Or nous sommes d'avis que ces

revenu à des sentiments qui s'adaptent mieux à l'œuvre de conciliation et d'entente pour laquelle nous sommes réunis à Athènes».

La séance est levée à 12 h. 1/2.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE RAPPROCHEMENT INTELLECTUEL

Avant l'ouverture de la séance, le ***résident*** propose de prendre des décisions sur les propositions faites la veille, sans discuter les rapports qui ont été soumis. Après quoi la séance est ouverte, et le rapporteur M. ***G. Cantacuzène*** lit l'ordre du jour, c'est-à-dire la liste des propositions.

On attaque la question des livres de classe que M. ***Svolos*** résume en indiquant qu'il faut surtout relever de part et d'autre les points de rapprochement entre les divers pays Balkaniques.

M. ***Vékiarellis*** demande que la question soit éclaircie, afin qu'on ne soit pas tenté d'abolir l'idée de la Patrie, mais de se tenir dans le juste milieu.

M. ***Svolos*** répond qu'on n'a pas parlé d'histoire, mais : 1) du rapprochement de l'élite des hommes de science et de ceux qui ont fait ou qui font des études supérieures, et 2) de la rédaction des livres d'enseignement de façon à effacer les haines et relever les points de contact tout en respectant les sentiments nationaux.

Le ***Président*** termine la discussion en constatant que les préopinants sont d'accord en fait.

On soulève alors la question de la commission du contrôle des livres de classe, et on rapelle que les journaux ont commenté une proposition faite la veille par Mme Théodoropoulos, de contrôler l'enseignement fait dans les casernes.

Le ***Président*** remarque que la commission a, dès hier, fait remarquer que l'on ne devait pas se mêler des affaires militaires et que l'offre n'a pas été prise en considération.

On passe à la discussion de la 1ère proposition.

M. ***Svolos*** propose que les échanges proposés soient réguliers et suivis.

M. ***Daniloff*** demande que les professeurs échangés fassent des conférences dans les grandes villes, que chaque pays organise des conférences par ses professeurs et invite des conférenciers dans les provinces, et même dans les villages pour l'initiation des masses.

Le ***Président*** passe à la question des relations entre la Presse Balka-

toire des institutions sociales et une Histoire de la civilisation.

Il est proposé que l'institut de Coopération Intellectuelle balkanique s'occupe de la rédaction des manuels d'histoire et qu'il charge des spécialistes de chaque pays d'écrire des histoires de la civilisation, des Histoires de l'Art et de la littérature, qui deviennent des manuels communs dans les écoles balkaniques.

M. ***Golay*** relève le rôle des professeurs et la discussion entre dans des détails, ce qui fait demander au ***Président*** de simplifier autant que possible, vu le temps bref dont on dispose.

M. ***Boucoutza*** relève qu'on a pensé aux livres et non pas aux professeurs qui s'en serviront, et demande que l'on s'occupe de l'enseignement dans les écoles normales, afin que les professeurs qui en sortent soient décidés à suivre nn programme d'entent balkanique.

On passe ensuite à la 5ème proposition, qui est acceptée sans discussion.

Pour la 6ème on demande à M. ***Cantacuzène*** des explications sur l'échange du personnel des musées, et l'on rectifie la proposition en insistant sur la «collaboration» étroite entre les musées balkaniques sur des conférences-promenades que les directeurs des musées feraient en visitant les différentes villes balkaniques, accompagnés de leurs élèves.

La 7ème proposition est ajournée à la prochaine séance. M. ***Vékiarellis*** propose que les journalistes faisant partie de la Conférence Balkanique se réunissent entre eux avant la discussion définitive de cette proposition.

On passe à la 8ème proposition et on décide que les facilités de voyages seront faites à ceux des intellectuels qui seront recommandés par leurs gouvernements respectifs.

Les propositions 9 et 10 sont acceptées.

Pour la 11ème proposition on définit l'utilisation des films des cinémas enfantins et M. Boucoutza propose d'ajouter à cette proposition l'emploi de la Radio également.

La Commission adopte la 12ème proposition, en demandant que les traductions des chants populaires, proverbes etc., soient faites par des associations d'écrivains et accompagnées par des images et des reproductions d'œuvres d'art.

On passe à la discussion sur la création de l'Institut Balkanique.

M. ***Cantacuzène*** expose son rap-

port à ce sujet. Il propose de se servir des instituts intellectuels existant déjà dans chaque pays balkanique. Il considère que l'Institut balkanique de Coopération devra être actif et vivant et non pas un simple bureau administratif et paperassier. Il insiste sur le fait que cet Institut devra s'appuyer largement sur les commissions nationales de chaque pays dont les délégués constitueront son assemblée plénière. Il insiste sur la difficulté des communications, qui rend difficiles les échanges intellectuels et sociaux dans la péninsule balkanique. Il propose d'envoyer un délégué à la 5ème commission, qui s'occupe des communications, afin de résoudre cette question.

M. *Papadopoulos* discute la division de l'Institut en sections.

M. *Vékiarellis* propose Constantinople pour siège permanent de l'Institut de Coopération balkanique. Cette proposition, admise en principe sera discutée à la prochaine séance.

M. *Danaïloff* trouve qu'il doit envisager la question d'une manière plus nette. Dans son rapport M. Papadopoulos parle de l'Entente Balkanique en général, y compris la politique. Dans cette commission il ne peut être question que des désideratas intellectuels. Il est donc opportun d'attendre la décision de la 1ère Commission sur l'organisation générale, et ensuite statuer sur l'institut proposé pour la coopération intellectuelle. Il se rattache aux sections indiquées dans le rapport de Mr Papadopoulo.

Mr *Svolos* considère que cet Institut devra être purement intellectuel et ne pas s'occuper de questions politiques et économiques. Ces dernières doivent être réservées à un secrétariat permanent des Etats Balkaniques.

Me *Papadopoulos* considère qu'il faudrait créer un secrétariat comprenant toutes les sections à l'instar de celui de la Société des Nations.

M. *Yonitch* se prononce contre ces propositions et propose de créer un Institut de coopérative dans chaque Etat balkanique.

M. *Vékiarellis* estime qu'il ne peut y avoir qu'un Institut unique, ayant son siège à Constantinople.

M. *Boucoutza*, délégué roumain, se demande si cet Institut ne doit pas être une Fédération Balkanique de toutes les institutions déjà existant dans les Etats Balkaniques.

Cette proposition est combattue par MM. *Svolos* et *Vékiarellis* et le *Président* remet le reste de la discussion à demain.

Les dernières propositions 13 et 14 sont également adoptées.

Décisions prises à la 2ème réunion de la 3ème Commission

1) Echanges réguliers de professeurs entre les Universités Balkaniques ; échanges et rapports entre les Associations et les Unions Intellectuelles des pays Balkaniques; exposition des Arts et des Métiers.

2) Echanges réguliers d'étudiants entre les Universités Balkaniques. Facilités accordées aux étudiants des paysBalkaniques pour prendre part à des cours dans les Universités libres ou populaires. La Commission propose aux Gouvernements Balkaniques la créatiou d'Universités populaires. Organisation de conférences dans les villages pour éclairer les masses sur les points de contact des pays balkaniques. Colonies d'étudiants balkaniques, qui frayent ensemble à l'étranger. Foyers des

le rapprochement balkanique spécialement pour les enfants. Echanges de films instructifs (de costumes, arts, paysages) pour l'enfance. Propager les travaux de la Société des Nations pour montrer leur but pacifique.

12) Traduction du folklore balkanique, faite à l'usage du peuple dans la langue de chaque Etat, par des spécialistes.

13) Traductions réciproques continues et organisées d'œuvres littéraires et dramatiques modernes balkaniques dans la langue de chaque pays balkanique, reproductions d'œuvres d'art, relations plus suivies entre les associations d'écrivains, d'artistes, les sociétés chorales et des musiciens des pays balkaniques.

14) Favoriser les relations entre les sociétés d'éducation physique.

15) Favoriser, expliquer et répandre l'étude de l'humanisme classique grec et latin dans les Etats balkaniques.

16) Création d'un Institut de coopération balkanique.

17) Relations entre la presse balkanique.

COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

La séance est ouverte à 3 1)2 h. de l'après-midi. Lecture est donnée par M. Racoasa d'une lettre envoyée par M. Sotiriadès, demandant la collaboration de tous les pays balkaniques dans le but d'améliorer les conditions de la question hygiénique dans les pays balkaniques.

Le *Dr. Djaniidès* (délégué grec) propose la création d'un service interbalkanique qui se chargerait d'étudier la question d'hygiène sociale et de santé publique, c'est-à-dire les questions ayant trait aux maladies qui ravagent nos pays dont quelques-unes, comme le paludisme, la tuberculose, la lèpre, les trachomes et certaines maladies endémiques ont eu une grande extension, en Grèce surtout, tandis que la Serbie ou d'autres pays balkaniques sont mieux organisés sous ce rapport.

Le *président* propose l'ajournement de cette discussion et la reprise de la discussion de l'art. 8 du Rapport Calitsounakis.

M. *Racoasa* demande que M. Calitsounakis, qui est nommé vice-président, continue la discussion sur l'art. 8: c.a.d. sur le droit de participation particulière dans la vie économique et politique des classes ouvrières.

M. *Topalovitch* (Délégué Yougoslave).—En Yougoslavie dit-il, nous avons institué des Chambres organisées sur la base du modèle Autrichien; c'est une espèce d'organisation obtenue pour les classes ouvrières dont les membres, payant une minime cotisation, sont parvenus à réunir un capital de 15.000.000 de dinars. Ce capital est employéà trois buts:Inspection sur l'application des lois ouvrières, proposition de lois concernant les classes ouvrières, et culture des ouvriers.

Le devoir de la Chambre est de veiller à l'application de la législation sociale. Cette institution a donné de très beaux résultats en Autriche, mais en Serbie un peu moins.

M. *Mirescu*.—En Roumanie 4 chambres régionales sont prévues, dont chacune à un sénateur; le représentant ouvrier est élu par les ouvriers. Mais ces lois ne sont pas en application, car le parti ouvrier n'a pas encore assez de crédit pour cela.

Le président M. Sakazoff. En Bulgarie la participation de la classe ouvrière dans la vie politique n'est pas encore obtenue, et les classes ouvrières ne prennent pas encore part à la vie économique. Un

ouvriers qui rencontrent trop de difficultés pour leur travail à l'étranger. On a expulsé, dit-il, des ouvriers étrangers de Grèce et de Roumanie parce qu'ils n'avaient pas payé les différentes taxes de séjour. Il propose que la Commission exprime le vœu que le visa ouvrier soit octroyé à meilleur marché, que le travail des ouvriers étrangers ne soit pas interdit en fait et que des facilités soient accordées à ces ouvriers pour l'expédition de leur argent dans leurs pays respectifs.

Après quelques autres interventions, la séance est levée.

SÉANCE DE LA PREMIÈRE COMMISSION

La 1re Commission pour l'organisation de la Conférence a tenu une séance à 15 heures pour l'étude des statuts de la Conférence Balkanique. La Commission est d'accord sur les articles suivants :

Art. 1 But de la Conférence,
Art. 2 Siège de la Conférence,
Art. 3 Organes de la Conférence.

Au sujet de l'art. 4 concernant *Les Croupes Nationaux de la Conférence*, le Président M. *Papanastassiou* relève l'utilité que les délégations de l'Union Balkanique travaillent de concert avec ses gouvernements respectifs.

Après une longue et minutieuse discussion, il est décidé d'apporter quelques légers changements à la rédaction des paragraphes 1 et 3 de cet article.

LA SOUS-COMMISSION DES SERVICES POSTAUX

La Sous-Commission des services postaux dans sa séance d'avant-hier, a élu M. Pentchéroudakis (Grec) Président et M. Lachnidakis (Grec) Secrétaire. Elle s'estmise ensuite à la discussion du projet hellénique.

M. Lachnidakis a expliqué en de longs termes les principales lignes qui l'ont inspiré dans la rédaction de ce projet et a énuméré les avantages importants qui suivront pour les peuples balkaniques s'ils acceptaient l'institution de l'Union Postale interbalkanique.

Après un échange de vues qui continua aussi à la séance d'hier matin. la Sous-Commission a abouti à la conclusion de la résolution suivante:

«La sous-Commission des services postaux se met d'accord sur le principe de l'institution d'une Union Postale Interbalkanique et de soumettre aux gouvernements respectifs le projet de cette Union élaboré par la délégation grecque en recommandant qu'il soit examiné et que les administrations intéressées entrent en pourparlers pour la conclusion de la convention postale interbalkanique.

«Cependant la Sous-Commission recommande l'acceptation et l'application immédiate sous forme d'un arrangement provisoire des mesures suivantes :

a) circulation prochaine et directe de wagons-poste entre les pays balkaniques ; b) réduction des taxes postales pour la correspondance, entre les pays balkaniques ; c) organisation des services des mandats-poste, des envois grevés de remboursement des recouvrements etc entre les pays balkaniques.

d) collaboration des pays balkaniques avant et durant les Congrès postaux internationaux ; e) établissement de communications téléphoniques et télégraphiques directes entre les grands centres économiques des pays balkaniques.

«La Sous-Commission exprime aussi le vœu qu'à la prochaine Conférence interbalkanique les Administrations respectives soient représentées par des spécialistes».

LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

La Commission Economique s'est réunie hier à 3 heures sous la présidence de M. Yonitch et a constitué

LA SUITE DU DÉBAT DE LUNDI A LA COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES

Nous donnons aujourd'hui la suite du compte-rendu du débat de lundi à la Commission des Questions Politiques, que le manque d'espace nous a empêché hier de publier en entier :

Le Président voudrait savoir quelle serait dans l'esprit de M. Spyropoulos, l'autorité qui déterminerait l'agresseur.

M. *Spyropoulos* répond que d'après le projet de M. Makkas, ce rôle serait dévolu au Comité Balkanique à qui les Etats signataires s'engageraient à soumettre leurs différends. Si les propositions de ce Comité n'étaient pas acceptées dans un délai de deux mois, le conflit serait porté à une autorité supérieure, la Cour de la Haye, en cas de conflit juridique et une autorité internationale en cas de conflits politiques.

M. *Makkas* est de l'avis de M. Spyropoulos. Le 1er Comité devrait être composé de personnalités balkaniques.

M. *Spyropoulos* répond que d'après lui ce Comité devra certainement comprendre des personnalités balkaniques, mais que pour garantir son impartialité il faudrait faire entrer dans sa composition un nombre de neutres égal à celui des membres balkaniques plus un. Quant à la question posée par le Président, le professeur Spyropoulos croit que la détermination de l'agresseur incombe au Conseil de la S.d.N Si la Turquie, quoique n'étant pas encore membre de la S.d.N., voulait admettre l'intervention de cette institution uniquement pour la détermination de l'agresseur, la question ne présenterait aucune difficulté.

M. *La Fontaine* (B.I.P.) expose qu'à son avis il n'y a pas lieu de distinguer entre le conflit politique et le conflit juridique, lorsqu'on examine de près un conflit politique on peut être toujours certain d'y trouver un conflit juridique qui serait à résoudre. Il serait recommandable d'admettre le principe de l'arbitrage obligatoire pour tous les conflits, quelle que soit leur nature.Le refus pour une des parties de recourir à l'arbitrage déterminerait à lui seul l'identité de l'agresseur.

M. *Papanastassiou* croit avec M. la Fontaine que les Puissances qui garantiraient le pacte Balkanique pourraient être recherchées parmi les Etats signataires eux-mêmes qui, dans chaque cas déterminé, ne seraient pas en cause. Il ressort de la discussion qui précède que les Traités bilatéraux entre lss Etats Balkaniques ne sont pas suffisants et que la nécessité se fait sentir d'un Traité Interbalkanique qui garantirait la paix et assurerait l'arbitrage obligatoire. Il semble que MM. Makkas et Spyropoulos soient d'accord pour que la Conférence émette le vœu que les Gouvernements Balkaniques envisagent la conclusion d'un tel traité.

M. Papanastassiou croit qu'il serait prématuré aujourd'hui de discuter la question de la composition du Comité dont on a parlé. Il serait cependant d'avis que les magistrats des tribunaux suprêmes ne seraient peut-être pas compétents pour se prononcer sur des conflits d'ordre politique. Au

semblée un projet de résolution conçu en ces termes :

«*La 1ère Conférence Balkanique :*

«**Considérant** *que la question des minorités est une des plus grandes difficultés qui doivent être éliminées pour déblayer les chemins vers l'entente Balkanique,*

«**Déclare** *qu'il est indispensable que les GouvernementsBalkaniques ainsi que les minorités y résidant accomplissent intégralement et loyalement leurs engagements mutuels d'après les traités minoritaires.*

«*Elle* **souhaite** *que le B.I.P. et tous les membres des délégations balkaniques usent de leur influence et emploient tous leurs efforts pour arriver à ce but salutaire, et qu'ils rapportent sur les résultats de leurs efforts dans la prochaine Conférence Balkanique.*»

M. Kyroff demande aux délégations présentes d'intervenir auprès de leurs gouvernements pour que le contenu de ce projet de résolution soit adopté.

M. *Stavro Stavri* (Albanie) déclare que sa délégation est animée des mêmes sentiments pacifistes qui inspirent toute l'assemblée.

M. *Topalovitch* (membre de la délégation Yougoslave) déclare tout d'abord qu'il ne parle pas au nom de sa délégation, et encore moins en celui de son gouvernement.Mais que, comme représentant d'une organisation libre, il tient à dire à l'opinion publique des Balkans un certain nombre de vérités qu'il ne faudrait pas se dissimuler.

Nous sortons tous de siècles de servitude. L'abus des guerres dont on nous a tant accusés n'a été pour nous tous que le processus historique indispensable pour l'acquisition de notre indépendance.La guerre n'est pas une invention balkanique ; elle nous a été imposée par la nécessité de notre libération. Il faut encore dire que toutes les fois que les peuples balkaniques ont fait appel à l'intervention étrangère, ils n'ont abouti qu'à leur asservissement. Ces expériences douloureuses nous ont enfin conduits à la formule dont nous saisissons enfin tous la portée : «les Balkans aux peuples Balkaniques.» Ce serait une erreur, en même temps qu'un danger, que d'orienter la politique balkanique vers l'étranger. La subordination de notre politique aux intérêts de Puissances ayant sur nous des vues personnelles pourrait conduire à des désastres. Reconnaissons que notre liberté nationale, acquise au prix de tant de luttes, ne doit avoir pour garant que nous-mêmes et le respect mutuel que nous nous portons.

Il a été souvent question de tendances impérialistes parmi les Etats balkaniques et notamment au sujet du port de Salonique. Ce port, gouverné par la Grèce, doit rester un port balkanique ; il lui est impossible de vivre sans hinterland. L'exemple tragique du port de Fiume qui, privé d'hinterland, a complètement dépéri, doit guider notre attitude en présence de la question du port de Salonique. Il faut partir du

Le président remet le reste de la discussion à demain.

Les dernières propositions 13 et 14 sont également adoptées.

Décisions prises à la 2ème réunion de la 3ème Commission

1) Echanges réguliers de professeurs entre les Universités Balkaniques ; échanges et rapports entre les Associations et les Unions Intellectuelles des pays Balkaniques; exposition des Arts et des Métiers.

2) Echanges réguliers d'étudiants entre les Universités Balkaniques. Facilités accordées aux étudiants des pays Balkaniques pour prendre part à des cours dans les Universités libres ou populaires. La Commission propose aux Gouvernements Balkaniques la créatiou d'Universités populaires. Organisation de conférences dans les villages pour éclairer les masses sur les points de contact des pays balkaniques. Colonies d'étudiants balkaniques, qui frayent ensemble à l'étranger. Foyers des pays balkaniques dans les cités Universitaires créées à l'étranger. Il est souhaitable que les gouvernements favorisent les réunions annuelles dans une ville balkanique, des Confédérations générales du travail, des Unions coopératives agricoles, les Chambres de Commerce et l'Industrie, et que ces organisations s'entendent pour une collaboration économique plus intime.

3) Enseignement d'une des langues balkaniques dans les Uuiversités ou les Institutions d'enseignement supérieur des Balkans. Créer dans l'enseignement normalien des cours et des directives inscrites dans le programme pour préparer une entente balkanique.

4) Correctifs efficaces à apporter à l'euseignement en général, et spécialement à l'enseignement de l'histoire dans les pays balkaniques. L'enseignement primaire et supérieur de la Péninsule balkanique doit être au service de la paix, et ne pas avoir un caractère agressif. La commission sollicite des gouvernements leur appui pour mettre en lumière les points de contact, les relations entre les institutions et les créations intellectuelles des pays balkaniques, en réduisant ou en changeant dans le manuel d'histoire les chapitres qui excitent la haine. Elle pense que des directives peuvent être données par les gouvernements en ce sens.

5) Création de chaires de droit comparé actuel des pays balkaniques.

6) Possibilités de se servir des institutions intellectuelles déjà existantes dans les Etats balkaniques.

7) Echanges réguliers entre les Musées Balkaniques : collaboration étroite entre les Musées par des conférences, des conférences-promenades et des reproductions d'œuvres d'art (moulages, photographies, desseins etc.)

8) Facilités de voyages, d'excursions, de passeports, de visas, de douanes accordées aux intellectuels balkaniques sur la recommandation des institutions intellectuelles et des gouvernements respectifs.

9) Semaine balkanique instituée dans chaque Etat balkanique à une date fixe.

10) Echanges d'enfants entre les Etats balkaniques pour les faire se mieux connaître et comprendre. Vacance d'enfants interbalkaniques.

11) Utiliser les cinémas et la radio pour

les classes ouvrières, et culture des ouvriers.

Le devoir de la Chambre est de veiller à l'application de la législation sociale. Cette institution a donné de très beaux résultats en Autriche, mais en Serbie un peu moins.

M. *Mirescu*.—En Roumanie 4 chambres régionales sont prévues, dont chacune à un sénateur; le représentant ouvrier est élu par les ouvriers. Mais ces lois ne sont pas en application, car le parti ouvrier n'a pas encore assez de crédit pour cela.

Le président M. Sakazoff. En Bulgarie la participation de la classe ouvrière dans la vie politique n'est pas encore obtenue, et les classes ouvrières ne prennent pas encore part à la vie économique. Il n'y a pas d'institution ouvrière; il y a simplement une direction du Travail. Un projet est à l'étude comme celui de Serbie.

M. *Calitsounakis* prie ses collègues turc et albanais de donner des renseignements sur l'organisation respective de leurs pays.

M. *Vasfi Rachid* (délégué turc) répond qu'en Turquie on est en train de préparer un projet de code de travail.

Mr *Topalovitch* félicite la Grèce pour le bon exemple qu'elle a donné en s'adressant au Bureau International du Travail pour demander un avis. Un représentant de ce Bureau est même venu travailler en Grèce, relativement de l'avis demandé au sujet du projet d'assurances sociales. Il faudrait être toujours en contact avec le BIT de Genève. La Turquie a souvent aussi envoyé aux conférences des représentants, et l'Albanie en a fait de même.

M. Lambiris s'est inspiré des travaux de la Conférence de Paris de l'année dernière sur le traitement des étrangers. Une coopération serait difficile, dit-il, sije ne accorde pas la facilité d'activité économique. Le principe général proposé serait l'institution du régime national substitué à la formule de la nation la plus favorisée. Une des conditions de sa thèse serait de permettre de voyager librement et de s'installer librement. Il faudrait supprimer toute restriction dans la vie des ouvriers et en général dans toutes les branches de la vie: pour les ouvriers, les commerçants, les professions libérales.

M. *Topalovitch* parle de la suppression des taxes de visa imposées aux

a) circulation prochaine et directe de wagons-poste entre les pays balkaniques ; b) réduction des taxes postales pour la correspondance, entre les pays balkaniques ; c) organisation des services des mandats-poste, des envois grevés de remboursement des recouvrements etc. entre les pays balkaniques.

d) collaboration des pays balkaniques avant et durant les Congrès postaux internationaux ; e) établissement de communications téléphoniques et télégraphiques directes entre les grands centres économiques des pays balkaniques.

«La Sous-Commission exprime aussi le vœu qu'à la prochaine Conférence interbalkanique les Administrations respectives soient représentées par des spécialistes».

LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

La Commission Economique s'est réunie hier à 3 heures sous la présidence de M. Yonitch et a constitué, après discussion, une commission provisoire chargée d'étudier le projet d'organisation d'un Institut Economique Interbalkanique.

RECTIFICATIONS

Dans le compte-rendu de la séance de la 5ème Commission des Voies et Communications, l'intervention dans le débat de Rechid Safvet bey doit être rectifiée de la manière suivante :

«Réchid Safvet bey, délégué de la Turquie, apprécie à leur haute valeur les différents rapports qui ont été lus, et retient particulièrement celui de M. Sentis, aux conclusions duquel il adhère pleinement au nom de la délégation.

«Rechid Saftet Bey estime en définitive que pour harmoniser les différents points de vue nationaux, il serait particulièrement utile de constituer un *Comité Balkanique d'Etudes qui* examinerait à fond les travaux présentés et préparerait pour la prochaine Conférence une base de discussion élaborée avec la collaboration de tous les pays participants. Rechid Safvet Bey demande la mise aux voix de cette proposition».

RÉUNION DES JOURNALISTES

MM. les journalistes professionnels des pays participant aux travaux de la Conférence Balkanique sont priés de bien vouloir assister le Mercredi, 8 Octobre, à 19 heures, à la Chambre des Députés, Salle No 9, à une réunion qui s'occupera de l'étude du projet de collaboration de la presse balkanique, dont a été déjà saisie la 3ème Commission.

LA PRÉSIDENCE DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE

M. Stefan C. Pop, Président de la Chambre des députés de Roumanie et chef de la délégation Roumaine à la 1ère Conférence Balkanique, est parti hier soir pour Bucarest. Il sera remplacé à la tête de la délégation Roumaine par M. V.V. Pella.

raient pas en cause. Il ressort de la discussion qui précède que les Traités bilatéraux entre lss Etats Balkaniques ne sont pas suffisants et que la nécessité se fait sentir d'un Traité Interbalkanique qui garantirait la paix et assurerait l'arbitrage obligatoire. Il semble que MM. Makkas et Spyropoulos soient d'accord pour que la Conférence émette le vœu que les Gouvernements Balkaniques envisagent la conclusion d'un tel traité.

M. Papanastassiou croit qu'il serait prématuré aujourd'hui de discuter la question de la composition du Comité dont on a parlé. Il serait cependant d'avis que les magistrats des tribunaux suprêmes ne seraient peut-être pas compétents pour se prononcer sur des conflits d'ordre politique. Au reste quel que soit ce comité, il ne serait pas appelé à statuer définitivement. Le dernier mot appartiendrait toujours à la Haye ou à Genève.

M. *Arghyropoulos* fait observer que M. Makkas s'inspire dans ses conceptions d'un point de vue plus strictement balkanique que celui de M. Spyropoulos. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas perdre de vue que parmi les Etats balkaniques qu'il s'agit d'unir, il en est qui ne ressortissent pas uniquement aux Balkans et qui, par leur situation même, ont dû contracter des engagements en dehors du groupe Balkanique. Pour que l'accord dont nous sommes en train de suggérer les modalités puisse être conclu, il importe de tenir compte des réalités.

M. *Kyroff*, président de la délégation bulgare expose qu'en raison de la hâte avec laquelle elle a été constituée sa délégation n'a pas été en mesure d'étudier assez profondément les rapports soumis à la Conférence. Il ne se prononcera donc ni pour ni contre des suggestions qui ont été faites. Il croit pouvoir cependant faire observer que les propositions de M. Makkas sont prématurées. Les organes dont il prévoit la constitution feraient du reste double emploi avec les organismes déjà existants. Au demeurant on pourrait dès maintenant adhérer au vœu que les Gouvernements se chargent d'étudier les modalités de la conclusion de l'accord, mais il importe avant tout d'émettre le vœu que les traités déjà existants soient auparavant intégralement acquittés.

Pour ce qui est de la question des minorités, M. Kyroff soumet à l'As-

Puissances ayant sur nous des vues personnelles pourrait conduire à des désastres. Reconnaissons que notre liberté nationale, acquise au prix de tant de luttes, ne doit avoir pour garant que nous-mêmes et le respect mutuel que nous nous portons.

Il a été souvent question de tendances impérialistes parmi les Etats balkaniques et notamment au sujet du port de Salonique. Ce port, gouverné par la Grèce, doit rester un port balkanique ; il lui est impossible de vivre sans „hinterland. L'exemple tragique du port de Fiume qui, privé d'hinterland, a complètement dépéri, doit guider notre attitude en présence de la question du port de Salonique. Il faut partir du principe que les ports des Balkans seront accessibles à l'hinterland balkanique.

Une grande question qui se pose encore est celle des minorités. M. Kyroff vient de faire un certain nombre de réserves qui ne sont pas de pure forme.

Il y aurait lieu de croire que la délégation bulgare témoigne une certaine suspicion envers l'idée de la collaboration balkanique, et surtout envers le projet de créer un organe interbalkanique. Ne nous dissimulons pas que c'est là une des plus grandes difficultés. Il y a eu dans l'histoire de nos peuples un moment décisif, celui où, à la suite d'une série de guerres, nos peuples ont été appelés à partager l'héritage qui leur était dévolu. A ce moment critique, les Bulgares se sont trouvés de l'autre côté des Thermopyles.

De grandes forces historiques ont aussi soulevé des questions dont la solution n'a pas encore été trouvée. Le cher et vaillant peuple bulgare a eu à en souffrir. Comment vaincre les difficultés, comment réparer ces torts? Ce ne sera ni par le sabotage, ni par les attentats. Disons-le franchement à l'opinion publique bulgare. Seule une politique d'entente et de collaboration peuvent grouper autour de ce peuple martyrisé les sympathies qui l'aide-ront à sortir des souffrances actuilles.

C'est pourquoi M. Topalovitch se permet de faire appel à la sagresse de la Délégation Bulgare, afin que celle-ci décide, fût-ce au prix de sacrifices, de participer loyalement et sans réserves au concert des peuples balkaniques.

JOURNAL
DE LA 1ère CONFÉRENCE BALCANIQUE
ATHÈNES 5-12 OCTOBRE 1930

Ce journal est publié pour la commodité de MM. les délégués. On n'y trouvera pas un compte-rendu définitif des séances de la Conférence ou des commissions, mais un résumé sommaire des discussions

LA JOURNÉE

Jeudi 9 Octobre. A 9 h. Séances des Commissions.
A 10 h. Séance Plénière.
A 11 h. 1)2. Ouverture de l'Exposition d'Art Balkanique.
A 15 h. Excursion à Marathon.

Les communiqués, informations, rectifications à insérer dans le journal, doivent être adressés au Secrétariat (Chambre Nº 6) avant 20 heures.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

RÉSUMÉ DES COMPTE-RENDUS DES SÉANCES QUI ONT ÉTÉ TENUES HIER

IIIe SÉANCE DE LA IIe COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES

A cause d'une séance du Comité de la Conférence, la séance de la IIe Commission ne s'est ouverte, comme hier, qu'à 11 h. 1)4.

M. *V. V. Pella,* président de la Commission, fait les déclarations suivantes : «Pour donner suite à nos déclarations d'hier, nous avons rédigé un avant-projet de résolution qui, je l'espère, sera adopté par vous à l'unanimité ; j'ai dit à l'unanimité et non à la majorité, car dans des questions semblables, c'est l'unanimité seule qui compte. Si des membres des diverses délégations veulent qu'il y soit apporté quelques modifications ou croient devoir formuler quelque amendement, nous sommes prêts à accueillir leurs justes desiderata dans la rédaction définitive.

«L'adoption de cet avant-projet sera un grand pas vers la réalisation de l'idéal qui nous réunit, et la Conférence, quand elle terminera ses travaux, pourra se séparer avec l'assurance d'avoir fait quelque chose qui hâtera l'avènement de cette ère de paix que nous désirons tous».

L'avant-projet de résolution dont M. Pella donne lecture est ainsi conçu :

LA PREMIÈRE CONFÉRENCE BALKANIQUE

Consciente de la nécessité d'assurer le plus tôt possible une ère de paix quelconque entre les Nations Balkaniques;

Constatant les sincères désirs de sécurité et de protection mutuelle qui animent les dites Nations;

Considérant qu'à cet effet il est nécessaire de faire disparaître toutes les difficultés qui s'opposent actuellement à la détente morale et au rapprochement politique entre les NationsBalkaniques;

Estimant que, pour arriver à un tel résultat, il est nécessaire de donner aux Nations Balkaniques des garanties complémentaires de sécurité dans le cadre des traités en vigueur entre elles, et d'assurer l'exécution loyale de toutes les autres obligations qui découlent desdits traités, y compris bien entendu la question des minorités:

satisfaction à toutes les opinions et qu'il importe de l'adopter. Il y a sans doute quelques modifications à apporter à la teneur. «Mettre la guerre hors la loi» et «s'engager à ne pas faire la guerre» font peut-être double emploi, mais ce ne sont que des questions dé détails. Si quelqu'un a des objections, qu'il prenne la parole.

M. le Dr *Stephan Kyrov,* professeur à l'Université de Sofia et président de l'Association bulgare pour la paix, fait remarquer qu'il n'a donné son consentement au texte que l'on l'on vient de lire que sous la réserve de s'entendre préalablement avec les autres membres de sa délégation. Avant que cette entente se soit faite, il ne peut pas adopter la motion proposée. Il faudrait peut-être d'abord exposer clairement certains points.

M. A. Papanastassiou prie le président d'expliquer à M. Kyrov les passages de l'avant-projet de résolution que celui-ci hésite à accepter d'emblée.

M. *V. Pella* relit le passage concernant les minorités, et explique que les délégations prennent l'engagement moral de s'appliquer à ce que les obligations mentionnées par les traités soient fidèlement observées.

M. *A. Papanastassiou,* revenant à la charge, prie la délégation bulgare d'accepter cette résolution. Tous doivent faire des concessions. Il n'y a rien de caché dans les termes de l'avant-projet. On s'engage simplement à appliquer loyalement les traités. Une Commission sera constituée pour rédiger les statuts des Conférences futures. Un article de ces statuts sera que tous les délégués prennent l'obligation de s'occuper, dans leurs pays respectifs, de l'application scrupuleuse des traités: «Nous devons tous nous mettre d'accord sur ce point, de bon cœur, avec sincérité. Nous avons déjà fait de grandes choses; nous avons réussi à concilier toutes les vues sur des questions qui présentaient de bien plus grandes divergences. Le public balkanique attend avec impatience le résultat de notre Conférence.Nous ces supplémentaires. Toute délégation aura un rapporteur qui exposera la pensée de la délégation. Il pourra de plus parler en séance plénière.

M. *V. Pella.* Toutes les questions qui peuvent faciliter la détente morale doivent être étudiées.

Le Président suggère ensuite que le Comité se réunisse quelques instants avant la séance plénière, et il prie les délégués de présenter leurs amendements éventuels. Comme la séance de demain sera courte, il propose de désigner dès aujourd'hui un ou plusieurs rapporteurs, et il pense que MM. Maccas et Spiropoulos, qui ont présenté des rapports si lumineux, sont tout désignés pour cette fonction, si la Commission veut bien approuver ce choix. Si les autres délégations désirent avoir chacune un rapporteur; il n'y voit aucun inconvénient. Pour lui, il fera seulement un court exposé introductif.

Il est alors décidé que la réunion des chefs des commissions, qui devront se mettre d'accord sur le texte définitif du projet de résolution, sera tenue à 9 heures.

M. Zivko Tobalovitch est d'avis qu'il n'est pas besoin de tant de rapporteurs. Les délégations pourront simplement faire des déclarations.

M. V. Pella pense que ce n'est là qu'une question de mots.

M. *Zivko Topalovitch* déclare que M. le Président Pella est plus compétent que tout autre pour présenter un rapport simple et clair des travaux et des conclusions de la Commission. Les rapporteurs proposés sont des spécialistes qui se placent au point de vue juridique et non au point de vue général (M. Maccas proteste).

M. *A. Papanastassiou.*— Si nous voulons plusieurs rapporteurs, c'est pour que tous les membres de la Conférence prennent connaissance des idées exposées dans les Commissions et pour que les séances plénières présentent plus d'intérêt pour le public.

M. *Z. Topalovitch.*—Puisque ceux qui ont l'organisation y tiennent, je me garderai d'insister.

des protestations officielles.

M. *Cantacuzène* revient à la question de la délégation à envoyer à la 5ème commission qui s'occupe des communications et dont on a parlé hier, afin de lui demander de prendre des décisions quant aux facilités de voyages à accorder aux intellectuels voyageant pour l'Union Balkanique, les lignes directes à créer, les franchises de douane à obtenir pour les livres et objets d'arts à échanger entre les Etats Balkaniques.

M. *Svolos* ne s'y oppose pas, mais trouve que ce n'est pas à la 3ème commission de suggérer de telles propositions qui sont du ressort de la 5ème, exception faite de la question de franchise douanière.

M. *Boucoutsa* opine, ajoutant qu'on arriverait d'ailleurs trop tard, les résolutions étant déjà prises par ladite commission. On discute longuement si le siège de l'Institut devra être mobile ou permanent, et on décide qu'il doit être permanent. Comme tel, il ne peut être rattaché à l'institution du bureau de la Conférence car la 1ère commission qui discute sa constitution a décidé, toutes considérations prises, que son siège sera mobile, et il est finalement décidé que le Président ira cet après-midi à la réunion de la 1ère commission où ce point sera discuté.

M. *Cantacuzène* remarque que les diverses autres commissions décidant, elles aussi, de fonder des institutions, on court le danger de voir naître plusieurs institutions au lieu d'une seule divisée en sections distinctes.

M. *Svolos* propose que les Présidents des diverses commissions se mettent d'accord à ce sujet,bien qu'il soit d'avis que l'institut intellectuel doit être indépendant, et que d'ailleurs sa conception avait germé avant que la Conférence Balkanique soit décidée.

M. *Papadopoulos* confirme, et demande de spécifier les charges du Secrétariat qui sera rattaché aux bureaux de la Conférence ; car il ne peut concevoir l'idée de cette disper-

Président entendra une commission de ladite Association.

COMMISSION DES COMMUNICATIONS

La Commission des Communications a tenu sa seconde séance à 9h.30' du matin, sous la présidence de M. *Natsi,* délégué albanais.

Lecture fut donnée du mémoire de M. Penthéroudakis, qui a été adopté à l'unanimité.

Sur la question de la communication entre Athènes et Sofia, M. Mavrocordatos dit que le gouvernement hellénique, afin de faciliter le commerce de transit par Salonique de tous les Pays Balkaniques et autres pays qui désirent s'en servir, a créé en 1925 la «Zone Franche Hellénique de Salonique», qui est outillée de façon à rendre les frais grevant le commerce de transit en général le moins coûteux possible, et à lui offrir toutes les facilités d'une zone franche bien organisée.

Vasfi bey (délégué turc) exprime le vœu que Constantinople et Angora soient reliées par la communication téléphonique qui existe déjà entre Athènes et Sofia.

La Commission a discuté ensuite la question du tourisme, et le Délégué Turc Rechid Safvet bey a soumis le proposition suivante :

«Considérant que les nations s'aiment dans la mesure où elles se connaissent, que la tâche de la Conférence est précisément de contribuer au rapprochement moral et matériel des peuples balkaniques et qu'il a été reconnu que le tourisme international est l'un des facteurs les plus efficients pour faire connaître et s'entr'aimer les nations:

La Sous-Commission de Tourisme, après avoir délibéré sur le judicieux rapport de M. Agapitos et sur les diverses suggestions qui ont été faites, propose à la Commission plénière des Communications l'adoption des résolutions suivantes:

«1) La Conférence Balkanique décide la constitution d'une Fédération de tourisme balkanique qui serait

Consciente de la nécessité d'assurer le plus tôt possible une ère de paix quelconque entre les Nations Balkaniques;

Constatant les sincères désirs de sécurité et de protection mutuelle qui animent les dites Nations;

Considérant qu'à cet effet il est nécessaire de faire disparaître toutes les difficultés qui s'opposent actuellement à la détente morale et au rapprochement politique entre les NationsBalkaniques;

Estimant que, pour arriver à un tel résultat, il est nécessaire de donner aux Nations Balkaniques des garanties complémentaires de sécurité dans le cadre des traités en vigueur entre elles, et d'assurer l'exécution loyale de toutes les autres obligations qui découlent desdits traités, y compris bien entendu la question des minorités:

Émet les vœux suivants:

1) Que les Ministres des Affaires Étrangères des Etats Balkaniques se réunissent régulièrement chaque année, dans une des villes de ces Etats, à l'effet d'échanger leurs vues sur les moyens d'assurer la sécurité entre les dites Nations.

2) Qu'il soit procédé à l'étude d'un pacte entre les Nations Balkaniques sur la base des principes suivants:

a) La mise hors la loi de la guerre;

b) La reglement par des moyens pacifiques de tous différents, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient surgir entre les Nations Balkaniques;

c) L'assistance mutuelle de leur part, en cas de violation de leurs engagements, de ne pas se faire la guerre.

3) Que le Conseil de la Conférence charge un comité spécial de l'examen d'un avant-projet de pacte balkanique et de l'étude de toutes les difficultés qui s'opposent à la détente morale entre les peuples balkaniques. Ce comité présentera un rapport à la prochaine Conférence.

Le Président de la Conférence balkanique, M. *A. Papanastassiou*, fait remarquer que cet avant-projet donne vent faire des concessions. Il n'y a rien de caché dans les termes de l'avant-projet. On s'engage simplement à appliquer loyalement les traités. Une Commission sera constituée pour rédiger les statuts des Conférences futures. Un article de ces statuts sera que tous les délégués prennent l'obligation de s'occuper, dans leurs pays respectifs, de l'application scrupuleuse des traités: «Nous devons tous nous mettre d'accord sur ce point, de bon cœur, avec sincérité. Nous avons déjà fait de grandes choses; nous avons réussi à concilier toutes les vues sur des questions qui présentaient de bien plus grandes divergences. Le public balkanique attend avec impatience le résultat de notre Conférence. Nous devons à tout prix éviter de tromper son attente.»

M. *St. Kyrov*.— J'ai demandé que l'on nous donne le temps d'étudier. Cela ne veut pas dire que nous refusons d'accepter l'avant-projet On parle de Comité. C'est très bien. Mais on y prendra les décisions à la majorité. Or, si un délégué propose de parler d'une question, de la question des minorités par exemple, et que les autres s'y opposent, que fera-t-on ?

M. *V. Tella*. Supposons ce cas, d'après moi impossible. Le délégué en question aura toujours la ressource d'exposer son point de vue.

Dr *Neikov*.— Cela va bien sans le dire, pour employer l'expression de Talleyrand, mais cela irait mieux encore en le disant.

M. *V. Pellas*. Je l'ai dit plusieurs, fois, bien que je ne sois pas un Talleyrand.

M. *A. Papanastassiou*. Si l'on nous demande sur chaque question le temps de réfléchir, nous ne pourrons aboutir à rien, à moins de faire des séances de nuit.

M. *Zivko Topalovitch* déclare que M. le Président Pella est plus compétent que tout autre pour présenter un rapport simple et clair des travaux et des conclusions de la Commission. Les rapporteurs proposés sont des spécialistes qui se placent au point de vue juridique et non au point de vue général (M. Maccas proteste).

M. *A. Papanastassiou*.— Si nous voulons plusieurs rapporteurs, c'est pour que tous les membres de la Conférence prennent connaissance des idées exposées dans les Commissions et pour que les séances plénières présentent plus d'intérêt pour le public.

M. *Z. Topalovitch*.—Puisque ceux qui ont l'organisation y tiennent, je me garderai d'insister.

La séance est levée à 11 h. 50.

3me SÉANCE DE LA COMMISSION POUR LE RAPPROCHEMENT INTELLECTUEL

Le Président ouvre la séance à 9 h. 30'. On apporte une modification à la 4e résolution en effaçant le mot *réduisant* dans la phrase «...en réduisant ou changeant dans les manuels d'histoire, les chapitres qui excitent la haine.»

M. *Kyroff* propose de ne discuter la question de la presse qu'après que les journalistes se seront réunis.

Le *Président* s'entendra avec les journalistes après la réunion et présentera à l'Assemblée leur point de vue sur le rôle de la presse pour le rapprochement intellectuel.

M. *Vékiarellis* prie la présidence de préciser ce qui a été dit par Mme Théodoropoulos et lui à la dernière séance de la commission, relativement au contrôle des livres scolaires. Le Président s'y prête aimablement, et dit que Mme Théodoropoulos est d'avis qu'une commission balkanique devra suivre dans chaque pays les textes des livres scolaires et la façon dont est pratiqué l'enseignement dans les casernes; que M. Vékiarellis est d'avis qu'une telle chose ne peut être proposée par la commission, elle n'a d'ailleurs pas été proposée, car aucun Etat ne permettra qu'on se mêle de l'instruction des élèves et des soldats. Mme Théodoropoulos explique longuement que ce qu'elle a proposé c'étaient des décisions prises à une ancienne conférence à laquelle elle avait pris part. J'estime, dit-elle, que l'organisme Balkanique aura suffisamment de prestige pour pouvoir s'occuper de ce contrôle sans soulever

M. *Cantacuzène* remarque que les diverses autres commissions décidant, elles aussi, de fonder des institutions, on court le danger de voir naître plusieurs institutions au lieu d'une seule divisée en sections distinctes.

M. *Svolos* propose que les Présidents des diverses commissions se mettent d'accord à ce sujet, bien qu'il soit d'avis que l'institut intellectuel doit être indépendant, et que d'ailleurs sa conception avait germé avant que la Conférence Balkanique soit décidée.

M. *Papadopoulos* confirme, et demande de spécifier les charges du Secrétariat qui sera rattaché aux bureaux de la Conférence; car il ne peut concevoir l'idée de cette dispersion des divers instituts.

M. *Svolos* désire mettre au point la différence d'opinions au sujet de la section politique de l'Institut de rapprochement intellectuel, et dit que si cet Institut s'occupe de politique c'est comme si l'on mettait de la dynamite dans ses fondements.

Après une discussion minutieuse pendant laquelle M *Kyroff* remarque que leur commission ne peut s'occuper de politique, vu qu'elle est composée de personnes qui ne sont pas autorisées et qu'il faut laisser la politique à ceux qui en sont responsables; il explique que la section en question s'occupera seulement de propagande politique.

Mlle *Bogdanovitch* demande l'institution d'une section féminine dans l'institut qui sera fondé, ce qui est accepté.

Après de nouvelles discussions au sujet de la façon dont sera constitué l'Institut, M. *Svolos* demande l'application d'un programme suivi, et M. *Cantacuzène* résume en disant qu'il faut se mettre d'accord sur son organisation avec la participation des intellectueis de chaque pays, sur les rapports avec le bureau de la Conférence et la façon dont il sera financé. Avant de lever la séance, le Président fait donner lecture d'une lettre adressée par l'Association des Corporations Athlétiques Helléniques au Président de la Conférence M. *Papanastassiou*, dans laquelle celle-ci se plaint de ce que la commission pour le rapprochement intellectuel ne l'a pas invitée à prendre part à ses travaux, avançant qu'elle a déjà travaillé dans le sens du but poursuivi, et qu'elle aurait également de propositions à faire. Il est décidé que le

ment dans la mesure [illegible] se connaissent, que la tâche [illegible] la Conférence est précisément de contribuer au rapprochement moral et matériel des peuples balkaniques et qu'il a été reconnu que le tourisme international est l'un des facteurs les plus efficients pour faire connaître et s'entr'aimer les nations:

La Sous-Commission de Tourisme, après avoir délibéré sur le judicieux rapport de M. Agapitos et sur les diverses suggestions qui ont été faites, propose à la Commission plénière des Communications l'adoption des résolutions suivantes:

«1) La Conférence Balkanique décide la constitution d'une Fédération de tourisme balkanique qui serait composée de trois délégués, de chacun des pays participants. Ces trois délégués représenteraient toutes les organisations nationales s'occupant de tourisme dans chaque pays. En raison de sa situation geographique, la ville de Stamboul a été choisie provisoirement comme le Siège de cette Fédération jusqu'à la prochaine Conférence.

«2) La Fédération de tourisme balkanique aurait pour tâches essentielles:

a) d'élaborer les Statuts et les Réglements de cette Fédération et de veiller à leur application.

b) d'harmoniser et de coordonner l'activité des organisations touristiques des Pays balkanique.

c) de fixer les bases d'une propagande commune en occident en Amérique et dans les cadres de la Fédération.

d) de préparer chaque année le programme d'un Congrès de tourisme balkanique qui tiendrait sa session concurremment à la Conférence balkanique et dans la même capitale que celle-ci.

«3) La Conférence est d'accord pour recommander d'ores et déjà à la Fédération balkanique de tourisme:

a) d'intervenir, en son nom, auprès des gouvernements respectifs et des administrations interessées pour assurer aux organisations touristiques réciproques toutes facilités de déplacement et la gratuité de parcours en faveur des Congressistes balkaniques.

b) d'étudier les mesures propres à établir des correspondances directes entre les voies de communication balkanique sur terre, sur mer et dans les airs.

c) de représenter la Confér ence bal-

LA JOURNÉE

JEUDI 9 Octobre.—9 h. Séances des Commissions

10 h. Séance Plénière:

1) Rapport de la 1ère Commission sur les principes généraux sur lesquels doit se baser l'Union Balkanique.

2) Rapport de la 5ème Commission sur les questions concernant les communications.

11 h. 1)2. Ouverture de l'Exposition Balkanique des Arts Populaires Balkaniques.

15 h. Excursion à Marathon. Lieu de départ, Chambre des Députés.

kanique à des conférences internationales de communication et de tourisme.

d) de convenir d'un réseau minimun de routes indispensables au premier degré pour la circulation automobile dans les Balkans; de communiquer ce projet aux gouvernements respectifs et d'en poursuivre l'exécution.

e) d'obtenir réciproquement la franchise douanière pour le matériel touristique (affiches, plaques, insignes signaux).

f) de publier un organe de propagande commune et un guide qui permette tant aux étrangers qu'aux balkaniques d'effectuer facilement des tournées dans les Balkans.

g) de favoriser et d'organiser des excursions simultanées de caractère populaire balkanique dans l'orbite de la Fédération et à des époques déterminées. Ces excursions simultanées seraient qualifiées de «Quinzaine de voyage balkanique».

h) de créer des bourses de voyage balkanique dans chacun des pays participants.

i) de chercher à faire supprimer les visas de transit entre les pays de la Fédération.»

La proposition n'a pas été adoptée, car elle touche des sensibilités nationales ; la question est restée en suspens et les résolutions suivantes ont été prises : Création d'une société Balkanique pour la protection du tourisme ; formation d'un Comité de tourisme accordant toutes les facilités de déplacement aux touristes; franchise douanière; organisation de voyages balkaniques; conférences au sujet du tourisme, etc.

La discussion a porté ensuite sur le transport aérien et sur le rapport de M. Lascarakis.

Après discussion sur le raccordement des réseaux de chemins de fer, le vœu fut émis que les réseaux soient complétés entre tous les Pays Balkaniques, et comme en Albanie il n'y a pas un tel réseau, que des routes praticables soient pour le moment construites pour la communication par automobiles.

En ce qui concerne les ports balkaniques, le vœu fut exprimé qu'il y ait une entente balkanique étroite pour parer à la concurrence étrangère. La Commission a enfin émis le vœu que pour le transport par mer, les navires, les passagers, et les chargements trouvent dans les différents ports balkaniques le traitement le plus favorable à titre de réciprocité.

SÉANCE DE LA 5e COMMISSION

Résolution adoptée sur la proposition de la Sous-commission des communications et transports par mer

La Sous-Commission des communications et transports maritimes, soucieuse d'appliquer sur ce terrain l'idéal de rapprochement et d'entente qui préside à l'activité de cette Conférence, et désireuse d'assurer, dans la plus large mesure possible, la liberté des communications et transports par mer entre pays balkaniques et tout en respectant les engagements internationaux et les lois nationales qui protègent la marine marchande vire Balkanique à destination d'un pays Balkanique.

d) Tous les Etats Balkaniques s'engagent à faciliter et à encourager les ententes entre leurs entreprises maritimes respectives dans le but d'établir des itinéraires qui se complètent en ce qui concerne le transport des marchandises et des voyageurs de nationalité Balkanique dans les ports Balkaniques.

3e SÉANCE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

La Commission Economique s'est réunie à 5 h. 30'. dans la grande salle du Parlement, sous la présidence de M. Georgevitch, délégué Yougoslave.

Rechid Savfet Bey, au nom du Comité de rédaction,donne lecturd'un projet de résolution, élaboré dans la matinée par leditComité.Cette lecture donne lieu à l'échange d'un certain nombre d'observations. C'est ainsi que M. ***Bakalbassis,*** délégué grec, demande d'intercaler au projet lu, le projet de résolutiou qui a été dressé ce matin, sur la protection des tabacs d'Orient. Ce projet de résolution, est le suivant .

« Les mesures préconisées par la Commission Economique pour protéger les produits balkaniques ne peuvent répondre complètement aux buts visés par le rapport de M. Bakalbassis pour la protection toute spéciale du tabac d'Orient. Les soussignés opinent pour la constitution d'une Commission spéciale ad hoc, composée des représentants spécialistes et experts des pays des plus directement intéressés qui aurait pour mission de parachever sur les lieux mêmes l'étude de cette question et de présenter au Bureau permanent de la Conférence un rapport circonstancié.»

A la suite d'un court échange de vues sur l'opportunité de faire participer les gouvernements respectifs à l'Office prévu par le projet de résolution, ce projet est amendé en conséquence et sa rédaction définitive est conçue en ces termes :

RÉSOLUTION DÉFINITIVE

«La Commission Economique de la 1ère Conférence Balkanique, considérant :

«1) que les Etats balkaniques, qui constituent une unité géographique, ont négligé jusqu'ici de tirer profit de ce grand avantage ;

«2) que la coopération économique qui s'impose entre eux à l'avenir comporte une organisation rationnelle de leur production, de leurs consommations, de leurs exportations ;

«3) que les peuples balkaniques éprouvent unanimement le besoin de soulager dans une large mesure la crise agricole dont ils souffrent et de relever leur standing de bien-être par une collaboration économique étroite des Etats de la Péninsule sous la forme d'une union douanière partielle ou d'une solidarité économique, complétées par une orientation commune de leur politique commerciale extérieure ; que les Conférences agraires européennes de cette année ont largement facilité l'œuvre de cette assemblée par leurs précieux travaux,

«Après délibérations sur les rapports présentés à la Commission et les suggestions et observations qui ont été faites,

«Recommande instamment et à l'unanimité:

«A) La constitution d'un office national d'études et d'informations

mune en vue de la défense et de l'écoulement des produits balkaniques,

f) à la formation d'une commission ad hoc composée de spécialistes et experts des pays les plus directement intéressés ayant pour mission d'étudier les mesures spéciales que comporte la protection du tabac d'Orient ;

g) à l'encouragement du mouvement coopératif et à la stimulation de la collaboration étroite des organisations coopératives parmi les pays balkaniques,

h) à l'étude des mesures nécessaires tendant à l'union monétaire des pays participants, et :

i) à la collaboration des Etablissements de crédit des nations participantes en vue de faciliter les relations économiques et financières, principalement par l'extension des crédits bancaires.

« La Conférence Balkanique émet enfin le vœu que les gouvernements des Etats intéressés veuillent bien se mettre le plus tôt possible en contact en vue de l'élaboration d'un pacte de solidarité économique s'inspirant des considérations et des recommandations ci-dessus.»

Sur la proposition du Président, M. Mylonas est unanimement désigné comme rapporteur de la Commission à l'Assemblée Plénière.

Le ***Président*** remercie les membres de leur collaboration,et la séance est levée à 6 heures.

COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

A la séance qui a été tenue hier à 3 heures p.m., M. ***Topalovitch*** (Yougoslav.) a développé la question de la libre circulation des ouvriers et a demandé une convention spéciale pour la réglementation de cette question de circulation, des visas, facilitation de séjour, et l'application des lois internationales sur la base de l'égalité. Il a demandé en outre que cette convention assure le développement des ports Balkaniques, surtout de celui de Salonique, où des milliers d'ouvriers Serbes, Bulgares Grecs etc. travaillent, et la création de bureaux qui auront la haute surveillance de toutes les questions concernant les ouvriers.

M. ***Mirescu*** (Roumain) soulève la question de la migration, sujet qu'il faut séparer en deux : la migratisn en masse pour laquelle il y a un contrôle par les bureaux compétents de placement, et la migration individuelle.

En partant de ce principe, la Commission exprime le vœu qu'une convention soit conclue entre Etats Balkaniques, d'après les principes suivants :

a) Contrôle par des organes compétents gouvernementaux et professionnels de la migration intérieure par groupes ;

b) fixation des salaires minima notamment des ouvriers non qualifiés.

M. ***Lambiris*** suggère la constitution d'unComité d'Etudes pour lapréparation de deux projets de convention interbalkaniques : 1) concernant l'établissement des ressortissants respectifs des pays balkaniques et 2) concernant la règlementation de la migration de la main-d'œuvre ouvrière.

et a adopté l'Art. 5 Assemblée Générale»,ainsi que les art. 6, 7 et 9 après quelques légères modifications de rédaction.

L'art. 8 est modifié en ce sens que 5 commissions définies formeront la Conférence elle-même, et on s'entend sur la constitution de ces commissions. On limite à 5 le nombre de ces commissions et on décide qu'elles pourront être convoquées à tout moment par le siège de la Conférence.

On décide également que si une délégation ne peut être représentée à une commission, celle-ci sera ajournée pour une fois seulement.

LA PROPOSITION BULGARE SUR LES MINORITÉS

A prière de la Délégation Bulgare, nous publions in extenso les considérants du projet de résolution sur la question des minorités, soumise à la 4e Commission des Questions Politiques par M. Kyroff, premier délégué bulgare.

L'importance du problème minoritaire pour la pacification et pour le retablissement de l'Europe a été récemment souligné d'une manière éclatante à Genève, dans les remarquables débats qui ont eu lieu à la séance plénière de la S.d.N. et à la commission des questions politiques. En résumant ces débats l'éminent représentant de la Suisse a pu constater que tous les délégués ont souligné l'importance capitale du problème des minorités, qu'ils ont tous reconnu qu'il appartient à la catégorie de ceux qui sont susceptibles d'affecter la paix du monde, qu'ils ont tous insisté sur la portée universelle et humanitaire du problème, qu'ils ont tous affirmé que le respect dû à la religion, à la langue, à la culture, est considéré par toutes les délégations comme une chose sacrée. M. Motta a avec parfaite raison affirmé, en résumant les débats, que l'unanimité sur ces points constitue un fait essentiel.

Il paraît que c'est une chose déjà acquise pour la mentalité européenne, ce faisceau de droits que les traités garantissent aux minorités, l'assurance que leurs mœurs particulières, leur langue, leur religion, leur propriété, leurs droits civils et politiques seront respectés, à la condition bien sûr, que les minorités à leur tour seront loyales envers l'Etat auquel elles appartiennent politiquement. Il est certain que l'idée de la parfaite égalité civile, politique, culturelle de tous les habitants d'un Etat, sans distinction de leur appartenance ethnique, est déjà acquise en Europe comme un droit élémentaire et fondamental, appartenant à l'homme.

Si elle n'est pas encore une réalité dans tous les pays, elle constitue au moins la conscience juridique du monde civilisé contemporain, dont l'internationalisation ne tardera pas à s'imposer partout.

La déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée à New-York le 12 octobre 1929 par l'Institut de droit International consacre en termes éloquents et décisifs cette conception, qui englobe également les droits des minorités.

Les représentants de l'opinion publique des pays balkaniques, à un moment solennel, lorsqu'ils se réunis-

que lorsqu'elles jouiront d'une parfaite égalité de traitement, qu'elles pourront librement exercer cette action bienfaisante. Au lieu d'être un sujet de discorde et de haines, elles serviront ainsi à l'avenir d'intermédiaire,de pont entre les peuples et les civilisations balkaniques.

Poser franchement et publiquement le problème des minorités balkaniques et en recommander la solution équitable, prompte et conforme aux traités,c'est ouvrir une soupape de sûreté et empêcher que ne se crée dans l'âme des populations minoritaires le sentiment qu'elles sont abandonnées à leur sort et qu'elles ne sont pas considérées comme les membres égaux d'une société juste et équitable. Poser ainsi le problème et en obtenir la solution, c'est créer autant de garanties de la paix et de rendre efficace et possible la collaboration utile des peuples balkaniques.

La solution à envisager sera l'application intégrale et libérale des dispositions des traités, la consécration des droits que la mentalité occidentale considère déjà, au moins théoriquement, comme un minimum que toute société bien organisée doit garantir à tous ses membres, de la même manière dont on considère déjà comme unanimement acquise l'égale tolérance pour les différentes confessions.

Cette solution, tout en constituant une question préalable à tout rapprochement sincère et profond des peuples balkaniques, étant de nature à attirer surtout les masses populaires, constitue en même temps une étape nécessaire dans la consolidation interne démocratique des Etats eux-mêmes de la péninsule. Le premier délégué de la Roumanie l'a avec tant d'éloquence et de conviction rappelé dans son admirable discours prononcé hier dans la séance d'ouverture, lorsqu'il s'est référé à l'expérience historique à laquelle il a, lui-même, directement participé.

Pour toutes ces considérations la délégation bulgare propose l'adoption de la résolution suivante : (Le texte de cette proposition a paru dans notre numéro d'hier).

LA RÉUNION DES JOURNALISTES

Les journalistes, délégués et experts à la Conférence se sont réunis hier à la Chambre des Députés et ont adopté une résolution tendant à la création d'une Association de Presse interbalkanique ayant pour but la réalisation de l'Union Balkanique. Ils ont décidé de se réunir à Sofia dans le délai de deux mois pour rédiger les statuts qui seront signés à Constantinople.

LE DINER DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement hellénique offrira demain soir à l'hôtel ***Acropole Palace*** un dîner en l'honneur des membres de la Conférence Balkanique.

Au cours du dîner, le ministre des affaires étrangères M. Michalakopoulos portera un toast, qui sera suivi d'un discours du président du conseil M. Vénizélos.

RECTIFICATIONS

SEANCE DE LA 5e COMMISSION

Résolution adoptée sur la proposition de la Sous-commission des communications et transports par mer

La Sous-Commission des communications et transports maritimes, soucieuse d'appliquer sur ce terrain l'idéal de rapprochement et d'entente qui préside à l'activité de cette Conférence, et désireuse d'assurer, dans la plus large mesure possible, la liberté des communications et transports par mer entre pays balkaniques et tout en respectant les engagements internationaux et les lois nationales qui protègent la marine marchande et le cabotage national et sous condition de réciprocité, estime qu'il est possible de suggérer l'adoption des vœux suivants :

a) Tout Etat Balkanique s'engage à assurer aux navires de tous les autres Etats Balkaniques un traitement égal à celui de ses propres navires dans les eaux et les ports placés sous sa souveraineté en ce qui concerne le libre passage des eaux, la liberté d'accès du port, son utilisation et la complète jouissance des commodités qu'il accorde à la navigation et aux opérations commerciales pour les navires, leurs marchandises et leurs passagers.

L'égalité de traitement ainsi établie s'étendra aux facilités de toutes sortes, telles que attribution de places à quai, facilités de chargement et de déchargement, ainsi qu'aux droits et taxes de toute nature perçus au nom ou pour le compte du Gouvernement, des autorités publiques, de concessionnaires ou établissements de toutes sortes.

Les dispositions précédentes ne restreignent aucunement la liberté des autorités compétentes d'un port maritime dans l'application des mesures qu'elles jugent convenable de prendre en vue de la bonne administration du port.

b) Tout Etat Balkanique s'engage à accorder des facilités douanières aux marchandises transportées par des bateaux Balkaniques chargées dans un port Balkanique à destination d'un pays Balkanique.

c) Tout Etat Balkanique s'engage à accorder la gratuité de visa aux passagers, ressortissants des Etats respectifs, voyageant à bord d'un navire relever leur standing de bien-être par une collaboration économique étroite des Etats de la Péninsule sous la forme d'une union douanière partielle ou d'une solidarité économique, complétées par une orientation commune de leur politique commerciale extérieure ; que les Conférences agraires européennes de cette année ont largement facilité l'œuvre de cette assemblée par leurs précieux travaux,

«Après délibérations sur les rapports présentés à la Commission et les suggestions et observations qui ont été faites,

«Recommande instamment et à l'unanimité:

«A) La constitution d'un office national d'études et d'informations balkaniques dans chaque Etat participant et:

«B) La fondation d'un Institut Balkanique central d'études et d'informations économiques, composé des représentants des offices nationaux susmentionnés.

«Les Offices nationaux économiques seront composés des représentants élus par, a) les Chambres de Commerce et d'Industrie,

b) les associations d'industriels et de commerçants,

c) les chambres et coopératives agricoles,

d) les établissements bancaires,

e) ainsi que d'un certain nombre de membres désignés par les Comités nationaux balkaniques et des représentants des gouvernements invités à y prendre part.

«Ces offices, ainsi que l'Institut central, contribueront par des études et par leur activité, au rapprochement économique des nations balkaniques, et spécialement.

a) à l'abolition des entraves au commerce et au transit des marchandises entre les pays balkaniques,

b) à l'unification de la nomenclature des tarifs douaniers et du classement tarifaire des marchandises en raisin de leur transport,

c) à la préparation d'une documentation spéciale des traités à conclure entre pays balkaniques et entre le groupe des pays balkaniques et les autres Etats.

d) à l'examen de la possibilité d'appliquer en commun des dérogations à la clause de la nation la plus favorisée, en ce qui concerne les produits balkaniques,

e) à l'adoption d'une politique commission exprime le vœu qu'une convention soit conclue entre Etats Balkaniques, d'après les principes suivants :

a) Contrôle par des organes compétents gouvernementaux et professionnels de la migration intérieure par groupes ;

b) fixation des salaires minima notamment des ouvriers non qualifiés.

M. *Lambiris* suggère la constitution d'un Comité d'Etudes pour lapréparation de deux projets de convention interbalkaniques : 1) concernant l'établissement des ressortissants respectifs des pays balkaniques et 2) concernant la règlementation de la migration de la main-d'œuvre ouvrière.

La Commission adopte ces principes sous réserve de la rédaction définitive. Concernant la résolution proposée par le rapport de M. Calitsounakis sur l'unification de la législation sociale balkanique, la Commission après avoir entendu les suggestions de M. Mirescu, appuyé par M. Pedri (Albanie) et quelques remarques faites par M. Topalovitch (Yougoslavie) adhère en principe au dit rapport et est d'accord pour y ajouter un paragraphe spécial sur la nécessité de la stricte application de la législation sociale dans les pays balkaniques. La Commission adopte ensuite la résolution.

«Qu'une collaboration se crée entre les différents services sanitaires d'hygiène sociale et d'assistance publique entre Pays Balkaniques, après entente entre les associations médicales et les services compétentes des Etats respectifs».

Mme *Svolos* (déléguée Hellène) et Mme *Militza Bogdanovitch* (déléguée Yougoslave) sont d'accord et proposent l'unification des lois sociales des Etats Balkaniques qui doivent comprendre des mesures contre la traite des femmes et l'abolition de la réglementation de la prostitution par les Etats. A côté de ce vœu, elles en expriment un autre: qu'à la prochaine Conférence Balkanique, des rapports provenant d'une étude approfondie de cette question soient présentés.

LA COMMISSION D'ORGANISATION

La 1ère Commission chargée de l'Organisation de la Conférence a continué, dans sa séance du 8 octobre après-midi, la discussion des statuts

taire et fondamental, appartenant à l'homme.

Si elle n'est pas encore une réalité dans tous les pays, elle constitue au moins la conscience juridique du monde civilisé contemporain, dont l'internationalisation ne tardera pas à s'imposer partout.

La déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée à New-York le 12 octobre 1929 par l'Institut de droit International consacre en termes éloquents et décisifs cette conception, qui englobe également les droits des minorités.

Les représentants de l'opinion publique des pays balkaniques, à un moment solennel, lorsqu'ils se réunissent pour discuter sur la meilleure voie qui doit mener leurs peuples vers la création d'une union étroite, ne peuvent ne pas manquer à un devoir essentiel, s'ils n'affirment pas d'une manière catégorique, que cette conception des droits de l'homme ne leur est pas étrangère, et qu'ils déploieront tous leurs efforts afin qu'elle devienne le plus tôt possible une réalité dans lesBalkans, là où elle ne l'est pas encore.

Une telle déclaration de principes sera chaleureusement accueuillie par l'opinion publique européenne sincèrement pacifiste, qui suit avec sympathie les travaux de la première conférence balkanique,et qui en donne son concours précieux par quelques uns de ses représentants les plus éminents. Elle l'envisagera comme un gage certain qu'une mentalité nouvelle pleine de promesses anime les peuples balkaniques.

Elle sera accueillie sans doute avec un profond soulagement par les peuples balkaniques eux-mêmes, qui verront ainsi disparaître un obstacle à leur rapprochement, leur paraissant parfois insurmontable, et qui nuit énormément à leur relation économique et à leur développement politique normal.

Elle va surtout susciter des espérances justifiées parmi les populations minoritaires, le plus directement intéressées qui sont les premières à éprouver les conséquences douloureuses des régimes d'exception. Ces populations qui par leur situation sont prédestinées d'être les médiateurs tout indiqués entre les nations voisines et les protagonistes du rapprochement et de la collaboration utile des peuples balkaniques,ce n'est

Ils ont décidé de se réunir à Sofia dans le délai de deux mois pour rédiger les statuts qui seront signés à Constantinople.

LE DINER DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement hellénique offrira demain soir à l'hôtel *Acropole Palace* un dîner en l'honneur des membres de la Conférence Balkanique.

Au cours du dîner, le ministre des affaires étrangères M. Michalakopoulos portera un toast, qui sera suivi d'un discours du président du conseil M. Vénizélos.

RECTIFICATIONS

La rectification parue dans notre numéro d'hier et concernant les déclarations de M. Safvet Bey ne s'appliquait pas à ses déclarations à la Commission des Voies et Communications, mais à la Commission économique. Ses déclarations à la Commission des Voies et Communications doivent être modifiées comme suit:

«Aucun spécialiste turc ne figurant dans notre Délégation, je ne puis exposer les conceptions turques sur l'aéronautique en vue de faciliter l'intensification des réseaux aériens».

A la liste de la Délégation de Roumanie, publiée dans notre N. du 5 ct., on nous prie d'apporter les modifications suivantes :

Ont été mentionnés et ne sont pas venus :

Mme Calypso Botez, MM. Dem. Dobresco, César Parthénie, M. Serban, N. Cornizeano.

Sont venus et n'ont pas été mentionnés : MM. Agricola Cardasch Prof. à l'Université de Jassy, sénateur, et J. Clinciu, professeur à Bucarest vice-président du Sénat. Nous rectifions également l'orthographe des noms suivants : A Clarnet, A. Bolintineano, J. Roban.

AVIS AUX SECRÉTAIRES DES DÉLÉGATIONS

Les secrétaires des Délégations sont priés de remettre au Secrétariat les adresses de tous les membres et experts de leurs délégations, dans leurs pays respectifs, en vue de l'envoi ultérieur de tous documents et publications concernant la Conférence Balkanique.

JOURNAL
DE LA 1ère CONFÉRENCE BALCANIQUE
ATHÈNES 5-12 OCTOBRE 1930

Ce journal est publié pour la commodité de MM. les délégués. On n'y trouvera pas un compte-rendu définitif des séances de la Conférence ou des commissions, mais un résumé sommaire des discussions

LA JOURNÉE

Vendredi 10 Octobre.—10 h. Séance plénière de l'Assemblée: 1) Discussion sur le rapport de la Vème Commission des Communications; 2) Discussion sur le rapport de la IVème Commission du Rapprochement Economique.
15 h. Séance plénière de l'Assemblée.
21 h. Dîner offert par le gouvernement à l'«Acropole Palace»

Les communiqués, informations, rectifications à insérer dans le journal, doivent être adressés au Secrétariat (Chambre Nº 6) avant 20 heures.

LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'HIER DE LA CONFÉRENCE

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DEVANT SERVIR DE BASE A L'UNION BALKANIQUE

La Commission des Questions Politiques s'est réunie dans l'hémicycle de la Chambre des Députés, comme il avait été décidé hier, quelques minutes avant la séance plénière.

M. *Pella*, délégué de Roumanie, Président de cette commission, annonce que les amendements proposés par la Délégation bulgare ont été acceptés par la Commission.

Le texte, tel qu'il a été modifié et dont le Président donne lecture, est ainsi conçu :

LA 1ère CONFÉRENCE BALKANIQUE

Consciente de la nécessité d'assurer le plus-tôt possible une ère de paix féconde entre les nations balkaniques,

Constatant le sincère désir de sécurité et de protection mutuelle qui anime lesdites nations,

Considérant qu'à cet effet il est nécessaire de faire disparaître toutes les difficultés qui s'opposent actuellement à la détente morale et au rapprochement politique entre les nations balkaniques,

Estimant que pour arriver à un tel résultat il est nécessaire de donner aux nations Balkaniques des garanties complémentaires de sécurité dans le cadre des traités en vigueur, et d'assurer l'exécution loyale de toutes les autres obligations qui découlent des-dits traités, y compris celles concernant les minorités,

Emet les vœux suivants :

1) que les Ministres des Affaires Etrangères des Etats balkaniques se réunissent régulièrement chaque année dans une des villes de ces Etats, à l'effet d'échanger leurs vues sur les affaires balkaniques et sur les moyens d'assurer la solidarité entre leurs pays ;

2) qu'il soit procédé à l'étude d'un pacte entre les nations balkaniques sur la base des principes suivants :
a) la mise hors la loi de la guerre
b) le règlement par des moyens pacifiques de tout différend, de quelque nature qu'il soit, qui pourrait surgir entre les nations balkaniques,
c) l'assistance mutuelle de leur part, en cas de violation de leurs engagements de ne pas se faire la guerre,
3) que le conseil de la Conférence charge un Comité spécial de l'examen d'un avant-projet de pacte balkanique et de l'étude de toutes les difficultés qui s'opposent à la détente morale et au rapprochement politique entre les peuples balkaniques. Ce comité présentera un rapport à la prochaine Conférence sur toutes les questions contenues dans la présente résolution.

«Ce texte, a ajouté le Président, a rencontré l'approbation des présidents de toutes les délégations ici présentes. Y a-t-il parmi vous, Messieurs, quelqu'un qui ait à présenter une objection? Si personne ne demande la parole, nous considérons que le projet de résolution est adopté à l'unanimité *(acclamations dans la salle)*. Votre vote, Messieurs, me donne les plus grands espoirs et je dois exprimer ma gratitude à tous les présidents qui, au cours de nos discussions, ont fait preuve du plus louable esprit de conciliation. Mes remerciements vont avant tout à MM. Yonitch et Kyrow...»

M. *Papanastassiou*.— Et aussi à M. Konitza.

M. *Pella*. —J'ai dit à MM. Yonitch et Kyrow, car c'était entre eux surtout que les divergences de vues étaient particulièrement accentuées. Je les remercie donc de leur esprit de bonne entente et de loyauté. Notre collaboration féconde a prouvé à toutes lee nations qui suivaient les travaux de notre Conférence que les Balkaniques sont désormais capables de s'entendre et que l'Union balkanique n'est déjà plus un rêve.

M. *V. Yonitch*, président de la Délégation Yougoslave, remercie le Président Pella et M. A. Papanastassiou de la prudence avec laquelle ils ont dirigé les travaux et de l'habileté qui les a fait triompher de toutes les difficultés.

M. *Pella* annonce que les travaux de la Commission sont clos.

La séance est levée à 10 heures.

LA SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance plénière est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Pella.

M. *Pella* donne lecture du télégramme suivant envoyé par M. Politis, président de l'Union Interparlementaire, à la Conférence Balkanique :

Papanastassiou
Conférence Balkanique
Athènes

Saluons délégués Etats balkaniques réunis à Athènes, et souhaitons heureux succès de leur noble entreprise ayant pour but la Paix et la prospérité commune.

Pour l'Union Interparlementaire
Lange
Secrétaire Général

M. de Neuville du Bureau International de la Paix envoie la dépêche suivante ;

Président Conférence Interbalkanique Athènes. Serrez les rangs, toujours en avant, pour la paix mondiale.

De Neuville

M. Louis Favre, du Bureau International, télégraphie :

Empêché pour cause de santé, je souhaite la complète réussite de la Conférence

Louis Favre

M. *P. Papadopoulos* donne aussi lecture du message suivant envoyé par M. Pétridès, ancien ministre, au nom de la Conférence Parlementaire Internationale du Commerce :

La Conférence Parlementaire Internationale du Commerce, fidèle à la doctrine qu'elle n'a cessé d'affirmer depuis sa fondation, se déclare une fois de plus convaincue que le rapprochement économique des peuples doit avoir pour résultat d'accroître la prospérité, non seulement de la grande collectivité humaine, mais également de chacun des pays dont celle-ci est composée; qu'il y a lieu, en conséquence, de tendre à la suppression des entraves de toute nature qui, actuellement, gênent les échanges internationaux. Et c'est pour cela qu'elle suit avec un vif intérêt les travaux de la Première Conférence des Etats Balkaniques, et exprime le vœu que les Etats intéressés, considérant particulièrement que la Péninsule Balkanique, divisée en six unités que séparent des cloisons dressées par une politique protectionniste, estimeut qu'il importe de développer le plus possible la coopération économique entre eux, laquelle profitera, en même temps qu'à ces pays, aux autres parties de l'Europe, en vertu de la loi de solidarité qui, dans le domaine du commerce, fait que chaque peuple tire avantage de la prospérité des autres peuples.

M. *Papadopoulos* annonce que faute de temps les autres communications reçues seront lues à la prochaine séance plénière, et l'on passe à l'ordre du jour que la Présidence a établi d'après les propositions des délégations.

Le premier point à l'ordre du jour est la discussion sur le rapport de la Vème Commission des Communications.

M. *Pella* donne la parole à M. Mitilineos, délégué de Grèce, rapporteur de la Commission.

M. *Mitilineos* expose que la Commission a examiné les propositions qui lui ont été soumises par les délégations de Grèce, Roumanie, Turquie et Yougoslavie, et a constaté que les propositions grecque et roumaine sont identiques. Elle a également constaté que les propositions turque et yougoslave sont identiques. Elle a donc décidé de prendre comme base de discussion les propositions grecque et roumaine.

Le rapporteur donne lecture du texte de la proposition grecque, qui est ainsi conçu :

«Les délégations de Grèce, Roumanie, Turquie et Yougoslavie, réunies à la Conférence Balkanique d'Athènes,

Considérant que la création de communications directes entre les Etats balkaniques est une nécessité urgente pour le développement économique de la Péninsule,

Considérant que la création de ces communications est également nécessaire pour le développement du tourisme dans les Balkans

Emet les vœux suivants :

1) que les Ministres des Affaires Etrangères des Etats balkaniques se réunissent régulièrement chaque année dans une des villes de ces Etats, à l'effet d'échanger leurs vues sur les affaires balkaniques et sur les moyens d'assurer la solidarité entre leurs pays ;

2) qu'il soit procédé à l'étude d'un pacte entre les nations balkaniques sur la base des principes suivants :
a) la mise hors la loi de la guerre ;
b) le règlement par des moyens pacifiques de tout différend, de quelque nature qu'il soit, qui pourrait surgir entre les nations balkaniques,
c) l'assistance mutuelle de leur part, en cas de violation de leurs engagements.

Je les remercie donc de leur esprit de bonne entente et de loyauté. Notre collaboration féconde a prouvé à toutes les nations qui suivaient les travaux de notre Conférence que les Balkaniques sont désormais capables de s'entendre et que l'Union balkanique n'est déjà plus un rêve.

M. *V. Yonitch*, président de la Délégation Yougoslave, remercie le Président Pella et M. A. Papanastassiou de la prudence avec laquelle ils ont dirigé les travaux et de l'habileté qui les a fait triompher de toutes les difficultés.

M. *Pella* annonce que les travaux de la Commission sont clos.

La séance est levée à 10 heures.

LA SÉANCE PLÉNIÈRE

La séance est ouverte à 10 h. 10.

Le *Président* de la Conférence donne la parole à M. *Pér. Papadopoulos*, secrétaire général, qui donne lecture de télégrammes et autres communications.

Reçue :

S. E. M. Pandélis Vanghéli, Président du Conseil des Ministres d'Albanie, télégraphie en ces termes :

Tirana

Son Excellence M. Papanastassiou
Président de la Conférence Interbalkanique
Athènes

Je me fais un réel plaisir de vous exprimer mes plus vifs remerciements pour votre aimable communication de mon élection comme président d'honneur de la Première Conférence Interbalkanique, et prie Votre Excellence de bien vouloir être auprès des honorables Membres de la Conférence l'interprète de mes sentiments de profonde gratitude pour l'honneur qu'ils viennent de me faire. A cette occasion, je réitère à Votre Excellence mes vœux les plus sincères pour le plein succès de la Conférence.

Pandélis Vangheli
Président du Conseil des Ministres

Le télégramme du Président du Conseil de Bulgarie est ainsi conçu :

Excellence Papanastassiou
Président Conférence Balkanique
Athènes.

Je prie Votre Excellence d'agréer tous mes remerciements pour l'attention que la Conférence Balkanique veut bien me marquer en me conférant la Présidence d'Honneur. J'accepte cette Présidence, persuadé que, travaillant au rapprochement des Etats balkaniques sous votre direction éclairée, les hommes éminents qui composent la Conférence et qui s'inspirent d'un noble idéal, s'arrêteront sur les grands problèmes balkaniques dont la solution contribuera au bonheur et à la prospérité de nos peuples.

A. Liaptcheff

Le Président du Conseil des Ministres de Roumanie télégraphie ;

Bucarest

Monsieur Papanastassiou
Président de la Conférence interbalkanique
Athènes

Vous remercie chaleureusement du télégramme annonçant mon élection comme président d'honneur de la première Conférence balkanique, et vous prie d'être l'interprète des vœux sincères que je forme pour le succès de vos délibérations.

Jules Maniu
Président du Conseil des Ministres

Le Chef du Cabinet turc s'exprime en ces termes :

Angora
A Son Excellence M. Papanastassiou
Conférence Balkanique
Athènes

Très touché de votre aimable communication, je remercie Votre Excellence, ainsi que les autres Membres de la Conférence, de la marque de sympathie et de l'insigne honneur que vous m'avez fait en m'élisant à la Présidence d'honneur. Je souhaite sincèrement le succès le plus parfait de l'œuvre de rapprochement des Peuples balkaniques dont la cause de la paix générale profitera sans doute largement.

Ismet

Le Président du Conseil des ministres de Yougoslavie s'exprime ainsi:

Belgrade
A Son Excellence M. Papanastassiou
Président de la Conférence Balkanique
Athènes

Très touché des sentiments amicaux que Votre Excellence a tenu à m'exprimer au moment de l'ouverture de la Conférence balkanique, ainsi que de mon élection comme Président d'honneur, je tiens à exprimer à la Conférence mes plus vifs remerciements, ainsi que mes plus cordiaux souhaits de bonheur et de succès dans la haute tâche qui incombe à la Conférence Balkanique.

Général Givkovitch

M. Lange secrétaire général de l'Union interparlementaire, qui assiste aux travaux de la Conférence, est invité à prendre la parole. Il remercie la Conférence de l'invitation qui lui a été faite et dit que l'Union interparlementaire, qui a déjà tenu 23 conférences, a toujours travaillé à la suppression des entraves de toute nature qui, actuellement, gênent les échanges internationaux. Et c'est pour cela qu'elle suit avec un vif intérêt les travaux de la Première Conférence des Etats Balkaniques, et exprime le vœu que les Etats intéressés, considérant particulièrement que la Péninsule Balkanique, divisée en six unités que séparent des cloisons dressées par une politique protectionniste, estiment qu'il importe de développer le plus possible la coopération économique entre eux, laquelle profitera, en même temps qu'à ces pays, aux autres parties de l'Europe, en vertu de la loi de solidarité qui, dans le domaine du commerce, fait que chaque peuple tire avantage de la prospérité des autres peuples.

M. *Papadopoulos* annonce que faute de temps les autres communications reçues seront lues à la prochaine séance plénière, et l'on passe à l'ordre du jour que le *Président* expose ainsi :

Discussion de la résolution prise par la 1ère Commission de la Conférence. Principes essentiels qui doivent servir de base au rapprochement balkanique.

M. A. *Papanastassiou*, étant le rapporteur de la 1ère Commission, prie M. A *Konitza*, chef de la Délégation Albanaise, de présider la séance.

M. A. *Papanastassiou*. La 1ère Commission s'est livrée à de nombreuses discussions sur le rapport que j'avais présenté. Ce rapport vous le connaissez tous. Il est inutile d'en donner lecture. Je me contenterai de donner quelques explications sur les passages qui ont soulevé des objections. D'abord on a remarqué une contradiction entre le rapport lui-même et ses conclusions. On a dit que bien que le rapport esquisse déjà la forme et l'organisation du rapprochement balkanique, il n'y a plus dans la conclusion qu'un principe général.

L'explication de cette apparente contradiction est la suivante : Après avoir tâché de déterminer la forme de l'Union Balkanique et la création des organes qu'elle devait comporter, nous avons tous reconnu qu'il aurait été prématuré de prendre des résolutions sur tous les principes. Il faut d'abord donner à tous le temps d'étudier les différents principes qui serviront de base, et d'en examiner les détails. D'ailleurs nous n'avons pas, par nous-mêmes, la puissance de créer une Union balkanique. Il s'écoulera du temps avant que cette Union puisse être réalisée. Nous avons donc le temps de mieux étudier l'ensemble de la question, d'en aborder les détails, et à la prochaine Conférence nous serons en mesure de tendre à la suppression des entraves de toute nature qui, actuellement, gênent les échanges internationaux. Et c'est pour cela qu'elle suit avec un vif intérêt les travaux de la Première Conférence des Etats Balkaniques, et exprime le vœu que les Etats intéressés, considérant particulièrement que la Péninsule Balkanique, divisée en six unités que séparent des cloisons dressées par une politique protectionniste, estiment qu'il importe de développer le plus possible la coopération économique entre eux, laquelle profitera, en même temps qu'à ces pays, aux autres parties de l'Europe, en vertu de la loi de solidarité qui, dans le domaine du commerce, fait que chaque peuple tire avantage de la prospérité des autres peuples.

L'Union balkanique peut garantir l'indépendance absolue des Etats balkaniques. Grâce à cette union, nous nous acheminerons vers un désarmement partiel, et nos peuples seront grandement soulagés quand ils ne seront plus contraints de dépenser pour leur sécurité les sommes énormes que les armements leur coûtent aujourd'hui. Pour tout cela, il n'est pas besoin de résolutions immédiates; on pourra modifier les détails. Ce qui est important, c'est de déclarer que nous approuvons tous l'idée d'une union balkanique, d'un groupement de nations indépendantes et égales, ou aucune ne pourra revendiquer une suprématie. Avec cette résolution, nous faisons autre chose que reconnaître un principe déjà reconnu, nous avançons sur la voie qui mène à l'Union.

Le fait que nous avons pu nous entendre sur le caractère de l'Union, qui admet l'égalité complète entre les nations, qui regarde comme criminelle la strangulation d'un groupe ethnique, quel qu'il soit, ce fait élimine déjà beaucoup d'objections.

Certains adversaires de l'Union disent qu'elle est impossible parce qu'il y a entre nous de trop grandes différences. Nous pouvons garder ces différences sans renoncer à nous unir, à collaborer, à mener une vie commune. N'avons-nous pas admis le principe que nul parmi nous ne peut songer à une suprématie, et moins encore à étouffer une nationalité?

Il est bon de répéter que l'Union Balkanique n'est pas un bloc dirigé contre une Puissance quelconque. Nous agirons dans le cadre et conformément au but de la S.d.N. Nous voulons collaborer avec tout le monde et former un jour une communauté unique. Il n'est pas encore temps pour nous de discuter la Paneurope, Mais nous préparons le terrain en nous unissant d'abord entre nous, puis-S.d. N. pourra être appelée à servir entre nous d'organe d'un arbitrage supérieur. Le fait que la Turquie ne fait pas partie de cette Assemblée n'est pas un obstacle à cet arbitrage, d'autant plus que la Turquie a toujours assisté aux travaux de la S.d.N. Nous avons dit que nous ne toucherons en quoi que ce soit à l'indépendance nationale : ce principe a pour conséquence que les Etats balkaniques peuvent collaborer avec d'autres Etats faisant partie de l'Union, mais aussi avec des Etats qui n'en font pas partie. Notre but essentiel est de consolider la paix.

que point de vue, [illegible] nions des Balkans; c'est le seul amendement apporté au projet de résolution proposé par nous, et dont voici la teneur définitive :

«La première Conférence balkanique, ayant en vue la décision du 27e Congrès universel de la Paix selon laquelle, en vue de la consolidation de la Paix, du renforcement de l'œuvre de la S.D.N., du progrès des intérêts civilisateurs et économiques des peuples balkaniques, leur Union s'impose absolument,

«Interprétant les vœux de ces peuples, et ayant en vue leur volonté de maintenir leur existence nationale et leur indépendance politique,

«Approuve chaleureusement l'idée de l'Union Balkanique grâce à laquelle seront posées les bases sûres pour la prospérité des peuples balkaniques, et

«Déclare que leur Union doit avoir le caractère d'un groupement de nationalités indépendantes, ne pas porter atteinte à la souveraineté des Etats participants, ne pas tendre à étouffer les entités ethniques existantes, mais consolider seulement la paix entre eux, et par un contact libre et plus suivi, par une entente plus directe, une collaboration plus systématique, multiplier leurs éléments communs de civilisation et harmoniser leurs forces pour le bien de tous sans exception: que, de plus, elle doit se constituer dans le cadre et l'esprit de la S.d.N.

«En vue du succès de ce noble but, si bienfaisant pour les peuples balkaniques, elle fait appel à ceux-ci, et tout particulièrement à leur dirigeants pour jeter dans l'oubli les anciens différends et pour que, s'inspirant de sentiments humanitaires et de solidarité, ils travaillent systématiquement à leur Union qui constituera une étape importante de leur histoire et le point de départ d'un état de choses tout nouveau dans les Balkans, augurant bien de l'avenir.»

Le Conseil de la Conférence est chargé d'adresser un questionnaire, portant sur la forme précise et les détails de l'organisation de l'Union Balkanique, à toutes les délégations nationales, qui sont invitées à faire parvenir leur réponse avant la IIme Conférence Balkanique.

Tahir bey, de la Délégation turque, constatant que le Président vient de préciser que la non-adhésion de la Turquie à la S.d.N. n'est pas un obstacle à son entrée dans l'Union balkanique, demande, au nom de sa délégation, la modification du mem-

bre de phrase de la résolution ainsi conçu : «*doit se constituer dans le cadre et selon les principes de la S.d.N.*

M. *Batzaria*, délégué roumain, déclare au nom de sa délégation, que l'exposé si clair du Président a été entendu avec la plus grande satisfaction. Il suggèrera toutefois que la délégation de son pays serait heureuse de voir figurer au procès-verbal que la participation à l'Union balkaniqne ne porte aucune atteinte aux traités, ne concernant pas des intérêts interbalkaniques mais extra-balkaniques. L'Union balkanique n'est pas un bloc de guerre mais un anneau de la grande chaîne qui doit enserrer le monde.

M. *Papanastassiou* déclare qu'il n'a aucune objection contre la demande de l'honorable préopinant. «Quand nous rédigerons le questionnaire, nous traiterons ces détails. Nous savons très bien que certains Etats balkaniques peuvent avoir des intérêts en dehors des Balkans. Mais ce qui nous intéresse avant tout, ce sont les intérêts communs ; intérêts commerciaux, géographiques, économiques, etc.»

M. *Pella*, chef de la délégation roumaine, se déclare satisfait des déclarations de M. Papanastassiou.

M. *Topalovitch*, de la délégation yougoslave, déclare qu'il votera la résolution proposée, si claire, si prudente qu'elle dissipe toutes les craintes, mais si large qu'elle pourrait être acceptée par tous les Etats du monde. Que nous demande-t-on en effet? de vivre dans le cadre de la S.d.N. Qui pourrait voter contre une telle résolution? Mais peut-être les masses populaires attendaient-elles quelque chose de plus.

Il exprime le désir que pour la prochaine fois le travail soit élargi; que l'on ne se contente pas de bases négatives, mais que l'on inaugure une politique active de collaboration.

L'orateur sait qu'on a dû tenir compte du nationalisme féroce qui règne partout, surtout dans les cercles dirigeants. Cela est d'ailleurs assez naturel après les guerres. Or les précautions prises sont des mesures qui tendaient à dompter ce nationalisme féroce. Il a été raisonnable de donner aux gouvernements balkaniques un moyen de triompher des difficultés qui gênent la formation de l'Union.

L'orateur émet le vœu que les Etats tâchent de se mettre en contact direct et de travailler à aplanir les difficultés qui ne peuvent être réglées sans un quorum international. Espérant en la prochaine Assemblée, il vote pour la résolution.

M. *Mercouris*, de la délégation hellénique.—Je ne monte pas à la tribune pour prononcer un discours, ni discuter sur les déclarations du Président à propos des résolutions prises par la première Commission de la Conférence, d'autant plus que j'ai eu l'honneur d'être parmi les membres de cette Commission. Comme membre d'un parti appartenant à l'opposition. je tiens seulement à déclarer que l'idée de l'Union Balkanique est unanime dans ce pays, sans distinction de partis politiques.

Certes, l'idée d'une Union n'est pas nouvelle; il y a longtemps qu'elle a germé dans l'âme des peuples Balkaniques, mais nous la *faisons* et c'est cela, nous le croyons, qui correspond à la pensée de M. Topalovitch.

signer l'accord balkanique. Cependant je n'hésite pas à déclarer que je suis plus quecontent de ce que nous avons fait jusqu'ici. Permettez-moi de vous exprimer tous mes remerciements.

Lorsque M. Papanastassiou nous a expliqué ses vues, c'est moi-même qui ai tâché de faire reculer pour ainsi dire, et de ne conclure que par des formules très vagues. Mais enfin, la base est posée et nous allons travailler aux détails. Dans l'intervalle des deux Conférences nous ne devons pas rester les bras croisés.

Au rebours des déclarations du délégué yougoslave, nous devons dire que nous ne réprouvons pas le nationalisme ; d'ailleurs, n'avons-nous pas dit que le nationalisme ne serait pas menacé par l'Union balkanique ?

M. *Papanastassiou*. Les nationalités, non le nationalisme.

M. *Kyrov*. Mais le nationalisme, c'est la force qui fait vivre les nationalités. Ce n'est pas le nationalisme qu'il faut réprouver, c'est...

Une voix dans la salle. —C'est le chauvinisme.

M. *Kyrov*.—Je n'ajouterai qu'un mot. J'avoue que beaucoup de gens étaient sceptiques sur le résultat de nos délibérations. Moi-même, je ne suis pas venu avec beaucoup d'optimisme. Cependant, je le déclare, je m'en vais convaincu que nous avons jeté les bases de l'Union balkanique. Je vote sans hésiter pour la déclaration.

M. *A. Papanastassiou*. Deux mots encore, sur les déclarations de M. Topalovitch. Avec beaucoup d'éloges, il a fait à la résolution un injuste reproche. Il a dit que cette résolution pourrait être adoptée par le genre humain tout entier. Non, la résolution n'est pas aussi vaste qu'il le prétend. Par ces déclarations, nous nous déclarons partisans de l'Union balkanique, et je ne crois pas que tous les peuples accepteraient de faire une union. Ensuite, nous précisons les conditions fondamentales de cette union, ce qui est aussi un progrès essentiel dans la question.

Nous n'avons pas précisé les autres éléments ou conditions de l'Union pour les raisons que j'ai expliquées. Mais si nous l'avions fait, aurions-nous réalisé grand'chose pour le rapprochement ? Qu'est-ce que nous aurions gagné de plus qu'à présent si nous avions ajouté que l'Union balkanique doit avoir une ou deux Chambres, comités exécutifs, secrétariats, etc.? Encore si nous nous étions bornés à accepter la résolution en question, peut-être M. Topalovitch aurait-il raison. Mais demain ou après-demain, nous allons voter les statuts des conférences futures qui seront une institution permanente. Nous allons aussi prendre des résolutions sur un accord politique, sur des questions concernant les communications, sur le rapprochement intellectuel, économique et social.

Par le contact que nous provoquons grâce à nos travaux, par la discussion de questions très importantes et par les résolutions que nous prenons, nous ne conseillons pas seulement la coopération des peuples balkaniques, mais nous la *faisons* et c'est cela, nous le croyons, qui correspond à la pensée de M. Topalovitch.

réalisable dans le domaine de l'esprit entre les peuples balkaniques pour le bien de l'humanité tout entière ; qu'une telle coopération intellectuelle amènera certainement une détente, qui consolidera la paix,

«Après délibération sur les rapports présentés et après la discussion des propositions ou des suggestions faites à la Commission,

«Recommande instamment les mesures suivantes pour activer les rapports intellectuels et pour rapprocher les peuples et les cultures de la Péninsule Balkanique :

1) Des échanges réguliers et des rapports suivis entre les associations, les unions intellectuelles et les intellectuels des Pays Balkaniques. Des échanges réguliers de Professeurs entre les Universités Balkaniques. Des expositions communes de beaux-arts, d'arts industriels et de métiers.

2)Des échanges réguliers d'étudiants entre les Universités Balkaniques. Des facilités accordées aux étudiants balkaniques pour prendre part à des cours dans les Universités d'Etat, les Universités libres ou populaires. La Commission recommande aux gouvernements Balkaniques la création d'universités populaires. L'organisation de conférences dans les villes et dans les villages pour éclairer les masses sur le point de ressemblance et de contact des Pays Balkaniques. Des foyers d'étudiants Balkaniques dans les cités universitaires créées à l'étranger.

3) Des échanges d'enfants entre les Etats Balkaniques pour les faire se mieux connaître et comprendre des vacances d'enfants interbalkaniques;

4) Favoriser les relations entre les sociétés d'éducation physique.

5) L'enseignement d'une des langues et des littératures balkaniques dans les Universités ou les institutions d'enseignement supérieur. Introduction dans l'enseignement normalien de cours et de directives inscrites dans les programmes pour préparer un rapprochement Balkanique.

6) Création dans les Universités des chaires de Droit Comparé actuel des Pays Balkaniques.

7) Des correctifs efficaces à apporter à l'enseignement en général et spécialement à l'enseignement de l'histoire dans les pays Balkaniques. L'enseignement intérieur et supérieur de la Péninsule Balkanique doit être au service de la Paix et ne pas avoir un caractère agressif. La Commission sollicite des gouvernements leur appui pour mettre en lumière les points de contact, les relations entre les institutions sociales et économiques, les créations intellectuelles et artistiques ou les civilisations des pays Balkaniques en changeant dans les manuels d'histoire les chapitres qui excitent la haine ou qui rappellent des guerres. Elle pense que les directives peuvent être données par les gouvernements en ce sens.

8) Des échanges réguliers entre les musées balkaniques, spécialement la collaboration entre les musées par des conférences, des conférences-promenades et des échanges de reproductions d'œuvres d'art (moulages, photographies, dessins, etc.)

9) Favoriser, expliquer et répandre la compréhension de l'humanisme classique, grec et latin, dans les Etats

blée plénière. Cet institut aura pour but de coordonner et de grouper les institutions sociales et intellectuelles les plus actives des pays Balkaniques.

10) Insiste pour multiplier les relations entre la presse des pays Balkaniques. A pris connaissance avec satisfaction de la résolution des journalistes délégués à la première Conférence Balkanique, qui mettent leur activité au service d'une entente Balkanique et qui s'engagent à créer une Association de la presse Balkanique; s'adresse à la presse pour qu'elle prépare la réalisation du but poursuivi par la 1ère Conférence Balkanique.»

La résolution des Journalistes

PROCÈS-VERBAL

Les journalistes balkaniques soussignés affirment leurs sentiments favorables au rapprochement, à l'entente et a l'union des six Etats Balkaniques.

Ils s'engagent à exercer d'ores et déjà toute leur influence es toute leur activité en faveur de cette noble cause.

Ils fondent à cette effet, dès aujourd hui, une association de la Presse Balkanique en faveur de l'Entente Balkanique.

Ils s'engagent à se réunir dans un délai de deux mois à Sofia, à l'effet d'établir les statuts de cette association, qui seront signés à Constantinople.

Ils s'engagent également à faciliter, par tous leurs moyens, l'adhésion éventuelle à cette association des Corporations ou Syndicats dont ils sont les membres.

Et s'engagent à communiquer à leur réunion de Sofia les vues de ces Corporations et Syndicats sur l'adhésion éventuelle de ces derniers à l'Association.

Athènes, le 8 octobre 1930

PROJET DE CONVENTION POSTALE
INTERBALKANIQUE

A une de ses premières séances, la Commission des communications a pris connaissance du projet suivant de convention postale interbalkanique

Art. 1.—Les Pays entre lesquels est conclue la présente Convention forment, sous la dénomination d'Union Postale Interbalkanique, un seul territoire postal pour l'échange réciproque des correspondances. L'Union Postale Interbalkanique a également pour objet d'envisager l'organisation et le perfectionnement des divers services postaux interbalkaniques, tels que ceux notamment des lettres et des boîtes avec valeur déclarée, des petits paquets, des colis postaux, des valeurs à recouvrer, des abonnements aux journaux et écrits périodiques, et de la Caisse d'Epargne.

Toutes les questions non contraires aux clauses du présent traité sont régies par la Convention Postale Universelle, son règlement d'exécution et ses protocoles finals.

Art. 2.— Les Pays contractants s'engagent à transporter librement et gratuitement, par l'intermédiaire des services de transports terrestres et maritimes qu'ils utilisent pour leur propre correspondance, la correspondance qui leur est remise par un autre pays de l'Union Postale Interbalkanique même franchise quand ils remplissent les fonctions de Consul

La correspondance diplomatique pourra être soumise aux formalités de recommandation, sans frais, mais aucune indemnité ne sera accordée en cas de perte.

Art. 5.— Le montant de l'indemnité à payer pour la perte d'un envoi recommandé est fixé à 25 francs or.

Art. 6.— Les limites de poids et de dimension des objets de correspondance sont les mêmes que celles en vigeur dans le service interne de chaque pays.

Art. 7.— Les Administrations des pays contractants s'engagent, d'accord avec les Administrations ferroviaires respectives, à prendre les mesures nécessaires pour la circulation prochaine et directe de wagons-poste entre les pays balkaniques et dans les rapides utilisés pour le transport des correspondances.

Les frais de construction et d'entretien ds ces wagons-poste seront suppportés par les Administrations postales intéressées et dans la proportion de la longueur des lignes

Art. 8. Les parties contractantes s'engagent à proposer à leurs pouvoirs respectifs la création et l'utilisation en permanence d'un timbre-poste uniforme, portant l'inscription en français : Union Postale interbalkanique».

Art. 9. Un Office central fonctionnant dans une des principales villes des pays contractants, qui sera défini par les Gouvernements respectifs sous la dénomination de Bureau International de l'Union Postale Interbalkanique, est chargé, en sus des attributions de même ordre que celles du Bureau International de l'Union Postale Universelle, de la liquidation des comptes afférents aux services exécutés entre eux par les pays contractants.

Le Directeur et le personnel du dit bureau seront nommés par les Gouvernements des pays signataires de la présente Convention.

Les dépenses de ce Bureau seront supportées en commun par tous les pays de l'Union.

Ceux-ci sont divisés, à cet effet, en quatre classes dont chacune contribue au payement de ces dépenses dans la proportion ci-après :

1ère classe	16 unités
2ème »	12 »
3ème »	6 »
4ème »	1 »

Les pays de l'Union sont classés ainsi qu'il suit en vue de la répartition desdits frais.

1ère classe	Roumanie
2ème	Turquie, Yougoslavie
3ème	Bulgarie, Grèce
4ème »	Albanie

Art. 10. — Tous les pays faisant partie de l'Union Postale Interbalkanique se communiquent par l'intermédiaire du Bureau International de ladite Union les propositions qu'ils ont l'intention de présenter aux Congrès de l'Union Postale Universelle. Cette communication doit avoir lieu 18 mois avant la date fixée pour la réunion du Congrès ; elle a pour objet d'établir une entente pour l'appui unanime des propositions d'un caractère général.

direct et à travailler à aplanir les difficultés qui ne peuvent être réglées sans un quorum international. Espérant en la prochaine Assemblée, il vote pour la résolution.

M. *Mercouris*, de la délégation hellénique.—Je ne monte pas à la tribune pour prononcer un discours, ni discuter sur les déclarations du Président à propos des résolutions prises par la première Commission de la Conférence, d'autant plus que j'ai eu l'honneur d'être parmi les membres de cette Commission. Comme membre d'un parti appartenant à l'opposition. je tiens seulement à déclarer que l'idée de l'Union Balkanique est unanime dans ce pays, sans distinction de partis politiques.

Certes, l'idée d'une Union n'est pas nouvelle; il y a longtemps qu'elle a germé dans l'âme des peuples Balkaniques.

Appartenant à un petit groupe de propagateurs de cette idée, j'ai entrepris, il y a cinq ans, un voyage d'enquête dans les Balkans et j'ai constaté dès lors que l'idée de l'Union existait dans l'âme des peuples Balkaniques, surtout après une guerre désastreuse mais instructive.

Comme il a été dit tout à l'heure les résolutions prises sont un peu vagues et vastes. Il faut quand même avouer que ce n'est point un pas mais un saut vers le noble but que nous poursuivons tous.

Mais il n'y a pas, d'après moi, traité, convention, ou institution qui tienne sans l'appui populaire. Il faut alors tâcher de rendre l'idée balkanique aussi populaire que possible en créant des intérêts communs entre les peuples et en leur prouvant l'amélioration et le progrès que cette entente peut créer dans leur pays, afin de faire ainsi triompher la paix, et transformer les Balkans en un foyer uni et prospère.

M. *J. Kyrov*, chef de la Délégation bulgare.—Je n'avais pas l'intention de prendre la parole; si je la prends, c'est simplement pour dire que ce que l'on vient de nous proposer est exactement ce qu'on devait nous proposer. Ce n'est pas la prudence, comme l'a dit M. Topalovitch, c'est la nature des choses elle-même qui l'a dicté. La Roumanie se réserve le droit d'avoir la main libre dans ses rapports avec des nations extrabalkaniques. C'est là un détail à discuter plus tard. Nous n'en sommes encore qu'au commencement, puisque nous ne sommes pas en situation de régions bornés à accepter la résolution en question, peut-être M. Topalovitch aurait-il raison. Mais demain ou après-demain, nous allons voter les statuts des conférences futures qui seront une institution permanente. Nous allons aussi prendre des résolutions sur un accord politique, sur des questions concernant les communications, sur le rapprochement intellectuel, économique et social.

Par le contact que nous provoquons grâce à nos travaux, par la discussion de questions très importantes et par les résolutions que nous prenons, nous ne conseillons pas seulement la coopération des peuples balkaniques, mais nous la *faisons* et c'est cela, nous le croyons, qui correspond à la pensée de M. Topalovitch.

M. *Batzaria*, délégué roumain, demande des éclaircissements sur l'expression qui se trouve dans la résolution : *des entités ethniques existantes*. D'après lui existantes est de trop, puisque si elles n'existaient pas ce ne seraient pas des entités.

M. *Kyrov* n'est pas de son avis. Il pense que l'expression est justifiée.

M. *Papanastassiou*.—Entités ethniques existantes est une expression qui peut ce me semble, être interprétée ainsi : On doit respecter les minorités qui existent, mais ne pas essayer d'en créer de nouvelles par la propagande. Je n'aurai d'ailleurs rien à objecter contre la suppression de ce mot qui, je l'avoue, n'ajoute rien au sens.

On procède alors au vote. La proposition de M. A. Papanastassiou est adoptée à l'unanimité et la séance est levée.

COMMISSION DU RAPPROCHEMENT INTELLECTUEL

La Commission a adopté hier matin à l'unanimité la résolution suivante :

« La Commission pour le Rapprochement Intellectuel, consciente de l'importance de rapports suivis entre les institutions, les unions intellectuelles et les intellectuels des Pays balkaniques,

« Considérant qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent de vraie coopération intellectuelle dans les pays de la Péninsule Balkanique ; que les peuples balkaniques ne se connaissent pas ou se connaissent mal ; que cet isolement propage le préjugé et l'erreur qui engendrent des haines et des conflits ; qu'une collaboration suivie est qui pour mettre en lumière les points de contact, les relations entre les institutions sociales et économiques, les créations intellectuelles et artistiques ou les civilisations des pays Balkaniques en changeant dans les manuels d'histoire les chapitres qui excitent la haine ou qui rappellent des guerres. Elle pense que les directives peuvent être données par les gouvernements en ce sens.

8) Des échanges réguliers entre les musées balkaniques, spécialement la collaboration entre les musées par des conférences, des conférences—promenades et des échanges de reproductions d'œuvres d'art (moulages, photographies, dessins, etc.)

9) Favoriser, expliquer et répandre la compréhension de l'humanisme classique, grec et latin, dans les Etats Balkaniques.

10) Des traductions du folklore Balkanique, faites à l'usage du peuple, par des spécialistes dans la langue de chaque Etat.

11) Des traductions réciproques, continues et organisées d'œuvres littéraires et dramatiques modernes balkaniques dans la langue de chaque Etat, des reproductions d'œuvres d'art (peinture, sculpture, etc), des relations plus suivies entre les associations d'écrivains, d'artistes, des sociétés chorales et des musiciens des Pays Balkaniques.

12) Des facilités de voyages, d'excursions, de passeports, de visas, de douane accordées aux intellectuels balkaniques voyageant sur la recommandation des institutions intellectuelles et des gouvernements respectifs. Exonération des taxes de douane pour les livres et les objets d'art prêtés et échangés entre les bibliothèques et les musées des Pays Balkaniques.

13) Une semaine Balkanique instituée dans chaque Etat Balkanique à une date fixe.

14) Se servir des institutions intellectuelles déjà existantes dans, les EtatsBalkaniques et capables de faciliter leur rapprochement ;

15) Création d'un Institut de Coopération Balkanique unique, ayant un siège permanent dans une ville balkanique, subdivisé en actions, ayant des commissions concernant toutes les activités de cette Conférence, dirigé par un Conseil et par une assemblée plénière formée des commissions de sections, appuyé par de larges commissions nationales, qui envoient des représentants à l'assemet le perfectionnement des divers services postaux interbalkaniques, tels que ceux notamment des lettres et des boîtes avec valeur déclarée, des petits paquets, des colis postaux, des valeurs à recouvrer, des abonnements aux journaux et écrits périodiques, et de la Caisse d'Epargne.

Toutes les questions non contraires aux clauses du présent traité sont régies par la Convention Postale Universelle, son règlement d'exécution et ses protocoles finals.

Art. 2.— Les Pays contractants s'engagent à transporter librement et gratuitement, par l'intermédiaire des services de transports terrestres et maritimes qu'ils utilisent pour leur propre correspondance, la correspondance qui leur est remise par un autre pays de l'Union Postale Interbalkanique pour un pays quelconque faisant partie de cette Union ou de l'Union Postale Universelle.

Le pays d'origine devra toutefois supporter les frais de transport terrestre et maritime de la correspondance, lorsque le transport ultérieur nécessitera l'intervention de pays ou de services étrangers à l'Union Postale interbalkanique et lorsque le dit transport sera onéreux. Il en est de même pour les correspondances confiées à la Compagnie Internationale des Wagons-lits, et destinées à un autre pays à la seule exception que le pays balkanique transitaire sera rémunéré seulement des sommes qu'il a réellement versées a la dite Compagnie Internationale.

Art. 3.— Les pays contractants sont tenus, exception faite du cas où le tarif interne est supérieur à celui appliqué dans le régime international de concéder, dans leurs relations réciproques, une réduction de 40 à 60 sur le tarif normal des correspondances internationales ; mais lorsque le tarif interbalkanique, ainsi réglé, est inférieur à celui applicable à la correspondance interne, c'est ce dernier tarif qui fait foi.

Art. 4. Les membres du Corps diplomatique des pays contractants jouissent , sous réserve de réciprocité, de la franchise de port pour la correspondance échangée tant dans le service interne de ces pays que dans le service interbalkanique. Les Consuls jouissent, sous réserve aussi de réciprocité, de la franchise de port pour la correspondance officielle qu'ils expédient à leurs pays où ils sons accrédités.

Les Vice-Consuls jouissent de la ainsi qu'il suit en vue de la répartition desdits frais.

1ère classe	Roumanie
2ème	Turquie, Yougoslavie
3ème	Bulgarie, Grèce
4ème »	Albanie

Art. 10. — Tous les pays faisant partie de l'Union Postale Interbalkanique se communiquent par l'intermédiaire du Bureau International de ladite Union les propositions qu'ils ont l'intention de présenter aux Congrès de l'Union Postale Universelle. Cette communication doit avoir lieu 18 mois avant la date fixée pour la réunion du Congrès ; elle a pour objet d'établir une entente pour l'appui unanime des propositions d'un caractère général.

Art. 11. — La présente Convention sera mise à exécution le 1er avril 1931 et demeurera en vigueur pendant un temps indéterminé. Chaque administration peut toutefois la mettre en vigueur dès qu'elle aura été ratifiée par son gouvernement.

RECTIFICATIONS ET OMISSIONS

Monsieur le Sénateur Prof. Cardasch, au nom de la Délégation Roumaine, a fait au cours de la séance de Mardi de la Commission Economique la proposition, qui a été adoptée, de tenir compte des travaux et résolutions des conférences agraires européennes qui ont eu lieu cette année.

Le compte-rendu publié hier, de la séance de la Commission des Communications ; doit être rectifié comme suit:«Le Délégué Turc Réchid Safvet adhère au vœu exprimé, tendant à relier la ligne actuelle de Stamboul-Angora à la communication téléphonique qui existe déjà entre Athènes et Sofia.»

Et plus bas ; Après les résolutions proposées par Réchid Safvet bey, au lieu du paragraphe : «la proposition n'a pas été adoptée...», lire simplement : «la proposition a été adoptée.»

AVIS AUX JOURNALISTES ÉTRANGERS

Le Syndicat de la Presse Athénienne (Union des Rédacteurs) prie les journalistes étrangers qui suivent la Conférence Balkanique, de lui faire l'honneur d'aller prendre le thé avec leurs confrères hellènes aujourd'hui vendredi à 17 heures, dans ses locaux de la Rue du Stade, Palais du Métochikon Tameion.

ATHÈNES, SAMEDI 11 OCTOBRE 1930

SUPPLÉMENT AU N° 2531 DU "MESSAGER D'ATHÈNES,,

JOURNAL
DE LA 1ère CONFÉRENCE BALCANIQUE
ATHÈNES 5–12 OCTOBRE 1930

Ce journal est publié pour la commodité de MM. les délégués. On n'y trouvera pas un compte-rendu définitif des séances de la Conférence ou des commissions, mais un résumé sommaire des discussions

LA JOURNÉE

Samedi 10 Octobre. 9 h. 30 Séance Plénière.
15 h.—Séance du Conseil de la Conférence.
16 h. 30.—Suite de la Séance plénière, au cas où les discussions ne seraient pas terminées.

Les communiqués, informations, rectifications à insérer dans le journal, doivent être adressés au Secrétariat (Chambre N° 6) avant 20 heures.

LA IIIe SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE

LES COMMUNICATIONS INTERBALKANIQUES ET LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

La séance est ouverte à 10 h. 1)4 sous la Présidence de M. Sakazov chef du parti socialiste bulgare.

M. *P. Papadopoulos*, secrétaire général de la Conférence, lit différents télégrammes reçus.

1) de M. Alexiou maire de Velestino, 2) de M. Condouris député de Volo, 3) de MM. Andréadès et Papadopoulos députés de Salonique, 4) de M. Hamoudopoulos au nom de l'Union des Journalistes de Salonique.

La parole est alors donnée à M. *Verdélis* député d'Hermionide et membre de la Délégation hellénique, rapporteur de la Commission des Communications, qui souligne l'importance des bonnes communications pour le développement de relations amicales entre les peuples. Il développe ensuite les conclusions auxquelles a abouti la Commission et que l'Assemblée plénière a adoptées à l'unanimité.

Les principales des décisions consistent dans la liaison ferroviaire complète entre les Etats balkaniques; dans le raccordement des réseaux routiers; dans la transformation des voies Belgrade-Sofia-Constantinople-Bucarest-Sofia-Athènes comme voies touristiques principales; dans la simplification des formalités pour l'exploitation des réseaux ferroviaire et routier; dans la syntonisation des ports balkaniques afin de développer le passage par eux des grandes lignes vers l'Extrême-Orient; dans l'octroi de droits égaux aux navires balkaniques utilisant les ports balkaniques; dans la création de communications maritimes balkaniques entre l'Adriatique, l'Egée et la Mer Noire; dans l'entente des organisations aéronautiques des Balkans; dans la fondation de l'Union Postale Balkanique; dans la liaison téléphonique entre les grandes villes des Balkans et dans la fondation de l'Union du Tourisme Balkanique.

La parole est donnée ensuite à M. *Penthéroudakis* de la Délégation hellénique qui lit la déclaration suivante:

Un exemple splendide d'une telle organisation—sous les ailes de l'Union Universelle—nous a donné la «Panamerican Union» qui embrasse tous les Etats du continent Américain, bien que l'étendue de ce continent indique clairement que les intérêts particuliers sont moins serrés que dans notre cas de l'Union proposée dans les pays des Balkans.

Dans cette Union des Balkans peut se faire un travail fécond et précieux tendant à multiplier et améliorer les moyens d'échange des correspondances, de diminuer au minimum le temps nécessaire pour cet échange, de faciliter l'évolution du trafic par la réduction des taxes et le plus essentiel de s'accorder devant les assemblées universelles où l'expérience acquise, nous a déjà démontré que les intérêts des petits ne sont pas pris en considération surtout quand ils s'opposent aux intérêts des grands.

Même dans le rayon des Balkans la constitution de l'Union proposée ne constituera pas tout à fait une innovation. Déjà avant la guerre mondiale des arrangements particuliers étaient conclus entre la Grèce, la Serbie et la Roumanie; d'autres pays des Balkans avaient aussi fait de tels arrangements entre eux.

«Récemment on a introduit des améliorations dans les moyens de télécommunications dans nos pays, et dans un bref laps de temps on aura des communications téléphoniques entre la Grèce, la Yougoslavie et la Bulgarie. De même on proposera une pareille communication entre Stamboul et Salonique. Des communications télégraphiques directes entre la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie existent déjà et fonctionnent de façon assurant la bonne communication. Par conséquent, le terrain est préparé, et à mon avis le moment est propice pour la formation de l'«Union Postale des Balkans» qui jouera un grand rôle dans la fraternisation des pays respectifs.

Je me permets de demander à l'assemblée l'adoption du texte élaboré

ne constituera pas tout à fait une innovation. Déjà avant la guerre mondiale des arrangements particuliers étaient conclus entre la Grèce, la Serbie et la Roumanie; d'autres pays des Balkans avaient aussi fait de tels arrangements entre eux.

«Récemment on a introduit des améliorations dans les moyens de télécommunications dans nos pays, et dans un bref laps de temps on aura des communications téléphoniques entre la Grèce, la Yougoslavie et la Bulgarie. De même on proposera une pareille communication entre Stamboul et Salonique. Des communications télégraphiques directes entre la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie existent déjà et fonctionnent de façon assurant la bonne communication. Par conséquent, le terrain est préparé, et à mon avis le moment est propice pour la formation de l'«Union Postale des Balkans» qui jouera un grand rôle dans la fraternisation des pays respectifs.

Je me permets de demander à l'assemblée l'adoption du texte élaboré par la Commission, texte qui, à mon avis, est susceptible d'être amélioré par des amendements qui seront proposés par les délégations.

Il ne faut pas laisser dans le domaine théorique et se contenter d'exprimer des vœux, passe la première aux actes, ce qui n'est que juste d'ailleurs, du moment que c'est à la Grèce que revient l'honneur de la réunion de la première Conférence Balkanique.

M. *Ivan Mohoritch*, délégué yougoslave, a fait ensuite les déclarations suivantes:

« Au rapport soumis par la Commission des Communications et à ses résolutions je n'ai rien à ajouter. Au nom de la délégation yougoslave je déclare que nous sommes très satisfaits du travail au sein de cette commission et des résultats obtenus par ce travail.

« Les résolutions de notre commission sont tellement claires et évidentes, que tout le monde peut comprendre la portée pratique de nos propositions et doit être d'accord. Ce que nous recommandons peut se faire tout de suite sans grande préparation, et aura à mon avis la plus grande influence et importance pour le rapprochement des peuples balkaniques dans le sens le plus large du mot.

«C'est pourquoi je promets, au nom de la délégation yougoslave, que nous ferons après notre retour à Belgrade tout le possible pour que nos propositions soient réalisées et mises en œuvre dans le plus bref délai possible.»

La parole est donnée à M. *Momtchiloff*, délégué bulgare qui, en quelques mots, exprime la satisfaction de la Délégation bulgare pour les vœux formulés par la Commission des communications et promet que, de retour dans son pays, la délégation fera son possible pour que ces vœux soient suivis par des actes.

M. A. Papanastassiou, président de la Conférence, constate que selon le rapporteur il faudrait exprimer aux gouvernements balkaniques le vœu qu'ils accordent mutuellement une réduction de 40 à 60 o)o sur les tarifs postaux. Il croit être l'interprète de la Conférence en exprimant le vœu que les gouvernements balkaniques accordent mutuellement une réduction de 40 à 60 o)o sur les tarifs postaux. Il croit être l'interprète de la Conférence en exprimant le vœu que les gouvernements balkaniques accordent mutuellement une réduction de 40 à 60 o)o sur les tarifs postaux.

Celle-ci et celui-là provoquent des conflits entre les Etats qui y ont recours, conflits économiques pouvant éventuellement dégénérer en conflits militaires.

Les conventions Commerciales ordinaires, avec les précautions étroites qui y sont prévues, avec les clauses de la nation la plus favorisée, contribuent à compliquer davantage la situation. Au lieu du développement de l'interdépendance économique des nations qui s'impose dans l'intérêt de tous, au lieu de leur rationalisation, on encourage par des barrières et des moyens artificiels la tendance à l'indépendance de l'économie nationale de chacun des pays, ce qui entraîne l'usure des forces économiques.

Les discussions concernant une trêve douanière, la conférence de Genève entre les Etats Agricoles de l'Europe, les Conférences de Sinaïa et Varsovie entre certains pays agricoles, l'exemple de la coopération économique entre pays baltes et scandinaves, le projet enfin de M. Briand, tout cela renforce l'idée d'une entente plus large et plus durable entre des pays plus nombreux en vue de la réglementation rationnelle de leur consommation et de leur production.

C'est une entente dans ce sens entre les pays balkaniques que la Commission économique à la Première Conférence Balkanique a l'honneur de proposer par moi à l'Assemblée plénière.

Les Etats balkaniques ainsi que la partie asiatique de la Turquie constituent un ensemble d'Etats limitrophes avec une population de 60 millions d'âmes environ et une étendue de 2 millions de Klm. carrés, présentant une production variée et des sources de richesse insuffisamment exploitées encore.

En dépit de leur voisinage étroit et de la possibilité de développer des communications avantageuses entre eux, leur contact économique est relativement modeste. Ils produisent des articles pouvant pour la plupart être consommés dans la péninsule

politique de solidarité économique qui harmonisera leurs intérêts sur ce terrain et renforcera l'économie nationale et financière des uns et des autres.

Sur la base de cette solidarité, il y a lieu de poursuivre la conclusion d'une convention douanière entre les Etats Balkaniques, par laquelle les tarifs douaniers favoriseront les produits des Balkans, sans que cette préférence entre voisins s'étende automatiquement à d'autres pays non balkaniques du fait de la clause ordinaire de la nation la plus favorisée.

Grâce à cette convention et à l'élaboration uniforme d'un tarif douanier et ferroviaire, grâce à la simplification des formalités douanières et à la réduction des restrictions sanitaires relativement à l'importation des marchandises, on s'acheminera vers une Union douanière (Zollverein), on réussira à écouler dans les Balkans une grande partie de la production de cette région et on verra celle-ci s'accroître, en particulier la production industrielle.

D'autre part, pour ceux des produits des pays balkaniques qui sont en grande partie exportés dans d'autres pays du monde (tabacs d'Orient, raisin sec) il faudra, par la solidarité économique des pays balkaniques, obtenir dans les conventions commerciales des compensations favorables sur les tarifs de la part des Etats extrabalkaniques, par une action commune de tous les Etats balkaniques.

Il sera également procédé à une entente en vue d'utiliser en commun la navigation de tous les pays balkaniques.

En même temps, les pays producteurs de ces articles régleront entre eux la quantité et la qualité de la production ainsi que les prix de vente, afin d'exclure toute concurrence.

Ce but sera atteint particulièrement par le moyen des organisations coopératives, des organismes autonomes et des entreprises centrales.

Les agriculteurs, dans les Balkans, constituent la grande majorité de la

ports balkaniques afin de développer le passage par eux des grandes lignes vers l'Extrême-Orient ; dans l'octroi de droits égaux aux navires balkaniques utilisant les ports balkaniques ; dans la création de communications maritimes balkaniques entre l'Adriatique, l'Egée et la Mer Noire ; dans l'entente des organisations aéronautiques des Balkans ; dans la fondation de l'Union PostaleBalkanique; dans la liaison téléphonique entre les grandes villes des Balkans et dans la fondation de l'Union du Tourisme Balkanique.

La parole est donnée ensuite à M. ***Penthéroudakis*** de la Délégation hellénique qui lit la déclaration suivante:

En présentant devant la séance plénière le rapport de la sous-commission que j'ai eu l'honneur de présider, je me permets d'attirer la bienveillante attention de l'assemblée sur le texte élaboré par ladite sous-commission.

La poste et les moyens de télécommunications plus généralement, constituent le facteur le plus efficace pour le développement des relations et le rapprochement des peuples. Dans le rapport que vous avez sous les yeux il est proposé de constituer une Union postale Balkanique.

Nous avons déjà la grande «Union Postale Universelle» qui a embrassé toute la sphère dans l'effort d'une bonne organisation des affaires postales entre tous les peuples de l'univers. Cependant, l'existence de cet organisme universel n'exclut pas des organisations plus étroites entre les pays dont le voisinage, la formation géographique, les intérêts particuliers imposent la création de moyens de communication plus abondants, une procédure moins compliquée, et des taxes aussi réduites que possible.

[illegible] les moyens de télécommunications dans nos pays, et dans un bref laps de temps on aura des communications téléphoniques entre la Grèce, la Yougoslavie et la Bulgarie. De même on proposera une pareille communication entre Stamboul et Salonique. Des communications télégraphiques directes entre la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie existent déjà et fonctionnent de façon assurant la bonne communication. Par conséquent, le terrain est préparé, et à mon avis le moment est propice pour la formation de l'«Union Postale des Balkans» qui jouera un grand rôle dans la fraternisation des pays respectifs.

Je me permets de demander à l'assemblée l'adoption du texte élaboré et accepté par la Sous-Commission et je fais appel aux délégations des pays voisins de vouloir bien soumettre et recommander l'acceptation de ce texte à leurs gouvernements pour qu'on puisse entamer aussi vite que possible les négociations nécessaires à la réalisation d'une belle œuvre qui sera le prologue heureux d'une union plus générale au profit des peuples balkaniques si éprouvés.

Le ***Président*** donne la parole à M. ***Agapitos***, de la Délégation Hellénique. Mais celui-ci n'étant pas dans la salle, le ***Président*** prie le général ***Laskarakis*** de monter à la tribune.

Général Laskarakis. — La Commission Aéronautique hellénique de la Conférence balkanique a déjà eu l'honneur de soumettre un premier rapport, par lequel elle préconisait une entente entre les aviateurs civils des pays balkaniques et une collaboration constante et permanente entre elles.

Ce premier rapport ayant été communiqué aux membres de la Conférence, je ne crois pas qu'il soit utile d'en parler ici spécialement.

La Commission Hellénique ne voudrait pas terminer sans remercier [illegible] sitions soient réalisées et mises en œuvre dans le plus bref délai possible.»

La parole est donnée à M. ***Momtchiloff***, délégué bulgare qui, en quelques mots, exprime la satisfaction de la Délégation bulgare pour les vœux formulés par la Commission des communications et promet que, de retour dans son pays, la délégation fera son possible pour que ces vœux soient suivis par des actes.

M. A. Papanastassiou, président de la Conférence, constate que selon le rapporteur il faudrait exprimer aux gouvernements balkaniques le vœu qu'ils accordent mutuellement une réduction de 40 à 60 o)o sur les tarifs postaux. Il croit être l'interprète du Président du conseil Hellène en disant que la Grèce est prête à accorder aux pays balkaniques, à titre de réciprocité, le tarif intérieur.

La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimitépar acclamations.

M.Papadopoulos communique aux Délégués une invitation du Comité de la PresseHellénique à visiter l'Exposition de la Presse, organisée à l'occasion du Centenaire de l'Indépendance.

La séance est suspendue pour quelques minutes.

La séance reprend sous la Présidence de Hassan Husni bey chef de la Délégation Turque. M. ***A. Mylonas***, ancien Ministre, sénateur, a la parole pour présenter le Projet de Résolution de la Section Economique:

Dans la plupart des Etats du monde, dit-il, il sévit une crise économique qui est due, en grande partie, à la baisse des prix de divers produits et en particulier des produits agricoles. Les agriculteurs intensifient leur production et les gouvernements déploient tous leurs efforts dans ce but. Mais les produits obtenus dans des conditions économiques différentes, suivant les milieux, trouvent difficilement un débouché sur les marchés de consommation. Leur prix tombe souvent au-dessousdu coût de la production. Ni la libre concurrence entre les nations qui aboutit fréquemment à des moyens illicites comme le ***dumping***, ni les mesures protectionnistes contre l'importation étrangère ne peuvent apporter un remède à la situation internationale. La libre concurrence signifie laGuerre économique offensive entre les Etats en vue de leur domination respective; la protection douanière représente une guerre défensive.

mission économique à la Première Conférence Balkanique a l'honneur de proposer par moi à l'Assemblée plénière.

Les Etats balkaniques ainsi que la partie asiatique de la Turquie constituent un ensemble d'Etats limitrophes avec une population de 60 millions d'âmes environ et une étendue de 2 millions de Klm. carrés, présentant une production variée et des sources de richesse insuffisamment exploitées encore.

En dépit de leur voisinage étroit et de la possibilité de développer des communications avantageuses entre eux, leur contact économique est relativement modeste. Ils produisent des articles pouvant pour la plupart être consommés dans la péninsule balkanique.

Et cependant ceux-ci sont exportés à perte, hors des Balkans, comme, par exemple les céréales. Il y a en outre des produits dont le rendement est insuffisant, alors que cette production serait possible et même consommable dans les Balkans, en certains produits industriels. Ou encore chaque pays tente isolément un effort commercial afin de placer sur les marchés internationaux, des produits balkaniques destinés à l'exportation (Ex . des tabacs orientaux). La concurrence entre les pays aboutit fatalement à avantager l'acheteur au préjudice du producteur.

Je me garderai bien de vous imposer la longue liste de renseignements statistiques que nous fournissent les intéressants mémoires soumis à la Conférence, le travail si documenté sur les Balkans de notre collègue M. Evelpidi et les autres sources d'informations concernant la production, la consommation, le commerce extérieur, la répartition de la population, le revenu national et ses charges, la diversité financière, douanière, bancaire, et monétaire que l'on rencontre dans les pays balkaniques.

Mais je désire relever qu'un pourcentage infime seulement des produits exportés par chacun de ces pays est importé dans les Balkans. Ainsi en 1927 l'Albanie a exporté dans les Balkans 24 o)o de son exportation totale, la Bulgarie 18.4 o)o, la Grèce 2. 8 o)o, la Yougoslavie 10. 62 o)o, la Roumanie (1925) 12. 9 o)o, la Turquie 8. 19 o)o.

L'isolement actuel des pays balkaniques entre eux doit faire place à une étroite collaboration dans leur intérêt mutuel. Il faut entre eux une

obtenir dans les conventions commerciales des compensations favorables sur les tarifs de la part des Etats extrabalkaniques, par une action commune de tous les Etats balkaniques.

Il sera également procédé à une entente en vue d'utiliser en commun la navigation de tous les pays balkaniques.

En même temps, les pays producteurs de ces articles régleront entre eux la quantité et la qualité de la production ainsi que les prix de vente, afin d'exclure toute concurrence.

Ce but sera atteint particulièrement par le moyen des organisations coopératives, des organismes autonomes et des entreprises centrales.

Les agriculteurs, dans les Balkans, constituent la grande majorité de la population ; les 76 o)o en Bulgarie, les 60 o)o en Grèce, les 70 o)o en Yougoslavie, les 78 o)o en Roumanie et les 81 o)o en Turquie. Déjà une grande partie de la population agricole est groupée en coopératives et ce mouvement va en augmentant tous les jours, de telle sorte que l'on peut envisager l'avenir avec optimisme en ce qui regarde l'utilisation de ces coopératives en général en faveur d'une politique économique commune des Etats balkaniques.

Il va sans dire qu'il sera tenu compte des relations existantes entre ces Etats et les Etats hors des Balkans lors de l'harmonisation des divers intérêts en jeu. On ne peut d'ailleurs entrevoir comme immédiatement et pleinement applicable la politique commerciale commune.

Au meilleur contact économique des peuples balkaniques entre eux contribueront grandement les Banques d'émission pour les questions monétaires et de change, les banques commerciales pour l'extension du crédit d'exportation, les banques agricoles pour l'uniformité des directives touchant le crédit agricole en faveur de la production et de la réglementation de celle-ci.

La réalisation de ce programme est impossible sans préparations et sans étude. La Commission propose que celle-ci soit confiée à des commissions Nationales composées de spécialistes, dans chacun des pays et à un Institut économique balkanique.

(Le projet de résolution relatif a été publié dans notre numéro d'avant-hier).

Nous espérons que la Conférence voudra bien l'adopter.

Cette résolution n'est pas limitative dans l'énumération des moyens jugés utiles pour réaliser la solida-

LES CARTES POUR DELPHES

MM. les délégués, observateurs et experts sont priés de vouloir bien retirer au Secrétariat les cartes d'embarquement sur le vapeur «Frinton» pour le départ d'aujourd'hui 22 heures.

Ces cartes portent le numéro de la place réservée à chacun des participants au voyage de Delphes.

rité économique des pays balkaniques; elle se borne à indiquer les plus essentiels d'entre eux.

Souhaitons que les peuples balkaniques ne tardent pas à se rendre compte de l'intérêt qu'ils ont à cette solidarité économique, qu'ils s'inspirent de l'idéal proclamé à cette Conférence. Alors le jour ne sera pas loin où l'on verra s'effectuer leur entente économique et politique, ce jour que nous espérons pour voir s'aplanir, dans un esprit de justice et sur un terrain d'une plus large coexistence, les divergences du passé.

M. Mylonas ajoute quelques mots pour faire remarquer que la Commission d'Organisation, qui a pris des décisions pour la création d'un semblable Institut doit s'entendre avec la Section Economique afin que les résolutions prises dans les deux Commissions ne se contredisent point.

M. *A. Papanastassiou* donne quelques explications. «Nous avons prévu aux statuts, dit-il, la création de sections spéciales: Economique, Rapprochement intellectuel qui pourront être transformées en Institut. On créera pour chacune un Comité de personnes compétentes pour diriger les affaires de ces sections. Nous aurons ainsi les organisations que nous désirons, mais dans le sein de la Conférence de sorte qu'il y aura une coordination des efforts et un allégement des dépenses».

M. *Grégoritch*, au nom de la délégation yougoslave: « Permettez-moi d'ajouter à l'excellent exposé de M. Mylonas quelques mots pour souligner la grande importance du développement de l'industrie dans les Etats balkaniques. Nos pays sont surtout agricoles, mais l'industrie y est aussi assez développée.

«D'autres Etats, comme les Etats-Unis, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, l'Italie qui ont développé jusqu'à un degré enviable l'industrie,de même que l'agriculture, nous démontrent que ces deux branches d'activité ne s'excluent pas l'une l'autre, mais se complètent mutuellement. Pour le développement économique et financier des Etats balkaniques, il est indispensable d'unir tous les efforts et d'utiliser tous les dons que la nature nous a accordés.

Dans mon rapport détaillé soumis à la Commission, j'ai démontré que nos pays ont des conditions extrêmement favorables pour leur développement industriel.

Nous avons: 1) des quantités énormes de matières brutes pour la transformation et pour la production de la force motrice; 2) une main-d'œuvre suffisante; 3) des oonditions géographiques et climatiques très favorables; 4) En ce qui concerne la possibilité de placement des produits industriels, elle est démontrée par les énormes importations de produits finis qui représentent de 70 à 80 o|o du total des importations, tandis que nos exportations consistent presque exclusivement en matières brutes ou denrées alimentaires non préparées.

«Au lieu des masses énormes de produits fabriqués à l'étranger et importés dans nos pays, il faut que, de plus en plus, jusqu'à la mesure la plus grande possible,ce soient *nos* propres,fabriques,occupant *nos* ouvriers

compte dans ces résolutions des désirs et des vœux de toutes les délégations, tendant unanimement à l'harmonisation de l'activité économique des pays balkaniques. C'est là un programme sur lequel il me paraît oiseux de m'étendre après les doctes considérations qui ont été énoncées à cette tribune et sur lesquelles il est impossible de ne pas être d'accord.

«En ce qui concerne la mise à exécution de ces vœux, les moyens varient et je vois qu'il y a certaines légères dissonances à ce sujet entre notre commission et celle de l'Organisation, qui trouveront j'espère une formule d'entente qui sera soumise à la prochaine séance de l'Assemblée».

M. *Batzaria.*— Les Pays Balkaniques présentent une grande majorité agricole. Nos petits paysans souffrent beaucoup.Nous souffrons tous.Comme disaient les Latins: «Primum vivere, deinde philosophare». Nous approuvons de tout cœur toute mesure tendant à l'union économique. Faisons notre possible pour rendre notre union efficace.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité, puis la séance est levée.

LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'APRÈS-MIDI

La séance commence à 3 h. 45, sous la présidence de M. Vilibor Yonitch, chef de la Délégation Yougoslave.

M. *Cantacuzène,* membre de la Délégation roumaine, monte à la tribune pour présenter le Rapport de la Commission de Rapprochement intellectuel.

Il a montré qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent de vraie collaboration intellectuelle ou sociale entre les Etats balkaniques. La mission de la Commission de rapprochement intellectuel est de préparer l'entente et la compréhension mutuelle des esprits de la Péninsule balkanique. La Commission, après avoir discuté les rapports présentés par M. Vilibor Yonitch, par Mme Militza Bogdanovitch, par M. Alexandre Delmouzos, par M. Périclès Papadopoulos et par M. G. Cantacuzène, a adopté une série de résolutions intéressantes. Quelques-unes se rapportent au personnel enseignant et aux élèves; d'autres concernant les instituts de culture et les créations de l'esprit, littérature, beaux-arts, arts industriels.(Ces résolutions ont été publiées dans notre numéro d'avant-hier.)

Le rapporteur a insisté sur les réformes à apporter à l'enseignement, qui devra être mis dorénavant au service de la paix. Il ne devra plus être un instrument d'exaltation, d'oppression et de conquête. Tout en restant national ou peut lui demander d'être vrai et impartial. L'enseignement normalien devra subir des retouches. L'enseignement de l'histoire devra être modifié. On devra lui enlever tout caractère tendencieux ou chauviniste.De cette manière on créera peu à peu une *conscience Balkanique*.

Une des propositions les plus importantes a été la création d'un Institut de Coopération Balkanique unique, ayant un siège permanent dans une ville Balkanique et des sections complètes. Cet Institut préparera le terrain en vue de la coopération Balkanique dans le domaine de l'intelligence et de la vie sociale.

M. *Papanastassiou,* félicite laCommission, et spécialement son Président Hamdoullah Soubhi bey pour le travail accompli, et son rapporteur le Professeur G. Cantacuzène pour l'exposé lumineux et hardi qu'il a présenté à l'Assemblée Plénière.

M. *Vas. Vekiarelli,* secrétaire de l'Association des Journalistes, relève le rôle capital joué par la Presse balkanique dans la préparation de la Conférence, etc. afin que la bonne semence germe aussi dans les autres pays balkaniques. Il faut donc voyager et qu'on n'objecte pas les difficultés du déplacement. Si nous avons des archives, quelques caisses suffiront pour leur transport. N'oublions pas que la Confédération Helvétique a eu pendant longtemps, à tour de rôle, trois capitales: Zurich, Berne et Genève.

Je sais qu'il faut travailler dans la mesure du possible à satisfaire à tous les desiderata formulés; mais nous sommes forcés de compter avec nos ressources pécuniaires. Mn Secrétariat permanent exigerait des millions et nous ne sommes pas sûrs de les avoir. On a parlé aussi des facilités de voyage à accorder aux intellectuels. Une autre commission, la Commission des Communications, a aussi formulé à ce sujet des desiderata. On a mentionné l'échange de professeurs, les colonies d'étudiants, les échanges d'enfants, la semaine balkanique; ce sont là de simples vœux dont l'accomplissement dépend avant tout de nos gouvernements. Ne soyons pas trop pressés ni trop exigeants, et soyons sûrs que la prochaine Conférence réalisera de nouveaux progrès et fera faire à l'idée de l'Union balkanique un nouveau pas en avant.

M. *Al. Svolos,* professeur à l'Université d'Athènes.—L'idéal pacifiste est d'arriver à trois sortes de désarmement: le désarmement militaire, le désarmement social et le désarmement moral. Les deux premiers présentent encore de graves difficultés; le troisième est plus aisé. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les pédagogues éclairés recommandent de débarrasser l'enseignement de tout ce qui peut engendrer la haine dans les âmes. Cet effort, autrefois isolé, se généralise dans le monde et chez les peuples balkaniques,il a plus de chances qu'ailleurs d'aboutir.

La commission a eu à envisager deux sortes de mesures: des mesures négatives et des mesures positive.Les premières tendaient à supprimer de l'enseignement les causes de haine.On y a peut-être trop insisté. Les mesures positives consistaient à rechercher et à mettre en évidence les points de contact tout ce qui pouvait contribuer à l'Union. Ces points de contact existent: l'institution de la Communauté, par exemple, qui a été le berceau des idées de libertéet d'émancipation, et il faut rendre hommage aux Turcs qui n'ont, à aucune époque entièrement d'accord dans une réunion spéciale qui pourra avoir lieu à Delphes ou ailleurs.

M. *P. Papadopoulos,* Secrétaire général de la Conférence: Messieurs, Les différentes Commissions de la Conférence vous ont déjà présenté et vous présenteront encore divers projets de résolutions sur les moyens propres à réaliser le rapprochement économique des peuples des Balkans. Les rapports et projets de résolution présentés devant vous sont d'une importance capitale. Permettez-moi, pourtant, sans me taxer d'exagération, de considérer que l'œuvre accomplie et développée devant vous par la Commission du rapprochement intellectuel présente une importance toute particulière; car sans le rapprochement intellectuel des peuples des Balkans, le Palais de la Paix que nous cherchons à construire sera fondé sur du sable.

Comme je l'ai déjà dit devant la Commission du Rapprochement intellectuel, dans un passé tout proche que vous connaissez tous, ce n'était ni le contact économique, ni les bonnes communications, ni les fameux traités de toute sorte qui manquaient aux Grandes Puissances qui pourtant se sont entredéchirées. Ce qui leur manquait, c'est ce que nous devons chercher à créer. C'est une véritable croisade que nous devons faire pour la formation d'une croisade interbalkanique, une croisade embrassant tous les milieux, toutes les activités de la vie publique.

A une pareille tâche, seul peut répondre un organisme permanent avec un personnel balkanique permanent. Appelez-le «Institut de Coopération balkanique» comme le propose mon rapport, appelez-le Secrétariat de la Conférence Balkanique, il n'importe. Il suffit qu'il englobe toutes les activités nécessaires à son but, certes, et personne ne pourra me contredire, un tel organisme n'ayant pas de siège fixe, serait impuissant à bien remplir sa mission. C'est pour cela que toutes les délégations doivent, je pense, faire parvenir à leurs gouvernements respectifs le vœu que ceux-ci les aident à remplir leur mission en créant un organisme interbalkanique permanent avec un personnel interbalkanique permanent.

L'effet que la création d'un tel organisme produira sur l'opinion publique, qui verra que déjà un personnel interbalkanique est effectivement au service systématique de la paix et de l'union balkanique, cet effet, dis-je, sera immense.Ce sera en même temps un capital moral énorme pour la réalisation de la noble mission de la 1ère Conférence Balkanique.

M. *Quidde,* observateur du B.I.P. Le Rapporteur a cité mon nom, bien que je n'aie joué qu'un rôle fort modeste. Sur la question de savoir si l'Institut devait avoir ou non un siège fixe, j'ai dès le premier moment, exprimé ma conviction que c'était là une question qui est plutôt de la compétence de la 1ère Commission, et suggéré que le président de la IVe devrait se mettre en rapport avec celui de la 1ère. Il lui a paru certes désirable que le siège de l'Institut fût fixe. Mais ce qui est désirable n'est

ter pour la résolution proposée.Quand on rédigera les statuts, on verra s'ils donnent satisfaction à tous. Sinon, on donnera au Conseil la tâche d'organiser la Conférence selon les besoins et les moyens.

M. Yonitch, Président de la réunion plénière, croit qu'il appartient à la 1ère Commission de statuer sur ce point. Bien que beaucoup de raisons militent en faveur d'un Institut à siège fixe, il est difficile d'en trouver les moyens. Attendons donc la prochaine Conférence.

Il demande si quelqu'un désire la parole.

M. *Topalovitch.*—Pas sur l'Institut.

M. *Zarifis* (Dél. Hellénique) voudrait qu'on adressât un salut cordial à la Presse Balkanique. M. Papanastassiou répond que cela se fera à la séance finale.

Mlle *M. Bogdanovitch* relève une phrase du rapport qu'elle ne trouve pas très heureuse «éliminer les chapitres traitant de la guerre.» Il faut au contraire parler des guerres et en montrer les horreurs: c'est servir la cause du pacifisme bien compris.

Il est décidé que le Président et le Secrétaire de la IIe Commission se mettront en contact avec la 1ère Commission, et la séance est levée.

AVIS AUX JOURNALISTES

Aujourd'hui à 16 heures, Chambre No 9. Les journalistes qui suivent les travaux de l'Assemblée se réuniront pour échanger leurs vues sur la réalisation de la Coopération Journalistique Balkanique.

M. COSTIS PALAMAS
ET LA CONFÉRENCE INTERBALKANIQUE

Sur la proposition de M. A. Papanastassiou, Président de la Conférence Interbalkanique, il a été décidé d'offrir à chacun des Délégués étrangers un exemplaire de la plaquette des «Poésies Choisies» de M. Costis Palamas, traduites par M. Pierre Baudry, et parmi lesquelles se trouve «l'Hymne de la Paix».

LA FRANCHISE TÉLÉGRAPHIQUE

MM. les Délégués sont avisés qu'ils pourront expédier de Delphes leurs télégrammes destinés à des pays Balkaniques en franchise télégraphique que le gouvernement hellénique leur a accordé pour toute la durée de la *Conférence.*

LA RÉCEPTION
PAR L'UNION DES RÉDACTEURS

L'Union desRédacteurs de la Presse Athénienne a reçu dans l'après-midi d'hier, dans ses locaux de l'immeuble Metochikon Tameion, les membres de la 1ère Conférence Balkanique, ainsi que les représentants à Athènes de la presse des pays balkaniques.

Au cours de cette réception qui fut très cordiale, des toasts chaleureux ont été portés de part et d'autre au resserrement des liens de la presse balkanique, et une discussion a eu lieu par suite d'une proposition tendant à la fondation d'une Union de

formation et pour la production de la force motrice ; 2) une main-d'œuvre suffisante ; 3) des conditions géographiques et climatiques très favorables ; 4) En ce qui concerne la possibilité de placement des produits industriels, elle est démontrée par les énormes importations de produits finis qui représentent de 70 à 80 o|o du total des importations, tandis que nos exportations consistent presque exclusivement en matières brutes ou denrées alimentaires non préparées.

«Au lieu des masses énormes de produits fabriqués à l'étranger et importés dans nos pays, il faut que, de plus en plus, jusqu'à la mesure la plus grande possible,ce soient *nos* propres,fabriques,occupant *nos* ouvriers et travaillant *nos* matières brutes,qui nous livrent les mêmes produits. En même temps, nous devons faire tous nos efforts afin que, au lieu d'exporter des matières brutes, nous exportions des produits finis.»

M. *Georgevitch* (Yougoslavie), succédant à la tribune à M. Grigoritch, constate que tous les délégués de la Commission économique ont été d'accord en tous points sur la situation économique des pays Balkaniques et sur les mesures nécessaires à prendre pour atténuer ou résoudre la crise qui sévit si fortement dans le monde entier et surtout dans les pays Balkaniques.

Les souffrances de la majorité des peuples Balkaniques, des paysans et des travailleurs, sont les mêmes ; il n'y a aucune différence entre la pénible situation du paysan bulgare et du paysan yougoslave ou n'importe quelle autre dans les pays Balkaniques. «Ils nous tendent les mains et nous prient de cesser nos querelles politiques et les discours et d'unir les forces économiques des Balkans qui seules peuvent résoudre les questions politiques morales et intellectuelles.

«Je ne vois la grandeur de mon pays que dans la grandeur de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Grèce, de la Turquie et de la Roumanie, et et nous sommes persuadés que l'entente économique des pays Balkaniques n'est pas une utopie, que c'est une nécessité urgente».

Rechid Savfet bey délégué de la Turquie, fait les déclarations suivantes :

«Ayant collaboré de près à la formule des résolutions de la commission économique, la délégation turque ne peut que s'y rallier. Il a été tenu compte de nos observations et nous sommes satisfaits.

Une des propositions les plus importantes a été la création d'un Institut de Coopération Balkanique unique, ayant un siège permanent dans une ville Balkanique et des sections complètes. Cet Institut préparera le terrain en vue de la coopération Balkanique dans le domaine de l'intelligence et de la vie sociale.

M. *Papanastassiou*, félicite laCommission, et spécialement son Président Hamdoullah Soubhi bey pour le travail accompli, et son rapporteur le Professeur G. Cantacuzène pour l'exposé lumineux et hardi qu'il a présenté à l'Assemblée Plénière.

M. *Vas. Vekiarelli*, secrétaire de l'Association des Journalistes, relève le rôle capital joué par la Presse balkanique dans l'œuvre de rapprochement. Il rappelle les phases de ce rapprochement, l'évolution de l'opinion publique surtout dans les années d'après-guerre et il signale que le publiciste qui a été le précurseur de l'Union balkanique, c'est le grand poète Costis Palamas qui, dès 1912, écrivait dans des articles célèbres que les Peuples des Balkans devaient s'entendre.

M. *A. Papanastassiou*, remarque que la IVe Commission a fait un travail remarquable, mais qu'elle a peut-être dépassé son programme. Elle parle de créer une organisation permanente et indique quel sera son but et ses moyens d'action. Mais une autre Commission, la 1ère, a travaillé à élaborer les statuts de la Conférence. Il a expliqué ce matin comment cette commission avait accompli sa tâche. Or l'Institut proposé par la VIe Commission et la Conférence organisée par la 1ère font double emploi.

Hamdoullah Soubhi bey. — On peut alors supprimer le mot Institut et mettre à la place Conférence.

M.*Papanastassiou*.—On a dit aussi que le travail serait entravé si la Conférence devait changer de ville. L'argument ne me semble pas sérieux, et d'ailleurs il est en contradiction avec le desideratum suivant : à savoir que l'on crée une *conscience balkanique*. Comment pourra-t-on créer cette conscience si la Conférence ne change pas son siège d'année en année ? Jusqu'ici la propagande en faveur de l'union balkanique s'est surtout faite en Grèce parce que la Conférence siégeait à Athènes. Il importe donc que son siège soit successivement transporté à Sofia, à Belgrade, à Bucarest, à Constantinople, à Athènes. Cet effort, autrefois isolé, se généralise dans le monde et chez les peuples balkaniques,il a plus de chances qu'ailleurs d'aboutir.

La commission a eu à envisager deux sortes de mesures: des mesures négatives et des mesures positive.Les premières tendaient à supprimer de l'enseignement les causes de haine.On y a peut-être trop insisté. Les mesures positives consistaient à rechercher et à mettre en évidence les points de contact, tout ce qui pouvait contribuer à l'Union. Ces points de contact existent : l'institution de la Communauté, par exemple, qui a été le berceau des idées de libertéet d'émancipation, et il faut rendre hommage aux Turcs qui n'ont, à aucune époque, tenté de la supprimer.

On s'est préoccupé spécialement, trop spécialement peut-être, du rôle de l'enseignement supérieur. Je ne crois pas tellement au rôle de l'Université. Les Universités ne sont pas aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois, un foyer de libéralisme. Cependant, elles peuvent contribuer aux bons rapports et au rapprochement des intellectuels.

Mais il y a deux catégories d'institutions qui peuvent nous servir plus puissamment : la Presse et les Associations privées. Inutile d'insister sur le rôle puissant de la Presse. Les Associations privées : Chambres de commerce, Coopératives, etc. pourraient collaborer et créer au besoin entre elles des organes d'union tels que bulletins, revues etc. Quant à l'Institut proposé, je partage entièrement l'opinion du Président. Outre les dificultés d'ordre pratique, on conçoit difficilement une ligne de démarcation entre cet Institut et la Conférence. C'est à coup sûr un inconvénient que le siège de la Conférence ne soit pas permanent, mais trop de raisons militent en faveur du contraire.

Je dirais, si je ne craignais pas de trop m'étendre, quelques mots encore sur une idée fausse qui règnent chez d'aucuns à propos de nos débats sur l'enseignement primaire et secondaire et qui a donné lieu à une petite polémique de presse. Certaines opinions penchaient trop à gauche, d'autres trop à droite. Il en est résulté un choc d'idées. Mais l'on s'est tout de suite mis d'accord et nous sommes arrivés à un résultat que nul ne peut méconnaître.

M. *Cantacuzène* propose qu'on se rallie à l'unanimité à la création d'un Institut de Coopération Balkanique, qui aura son siège à Athènes, et qui sera chargé de préparer le terrain pour la Conférence Balkanique.

M. *Quidde*, observateur du B.I.P. Le Rapporteur a cité mon nom, bien que je n'aie joué qu'un rôle fort modeste. Sur la question de savoir si l'Institut devait avoir ou non un siège fixe, j'ai dès le premier moment, exprimé ma conviction que c'était là une question qui est plutôt de la compétence de la 1ère Commission, et suggéré que le président de la IVe devrait se mettre en rapport avec celui de la 1ère. Il lui a paru certes désirable que le siège de l'Institut fût fixe. Mais ce qui est désirable n'est pas toujours faisable.

Il énumère quelques désavantages d'un Institut à siège fixe, et semble se rallier à l'opinion du Président de la Conférence.

M. *Papanastassiou*, répondant à MM. Papadopoulos et Quidde, dit qu'il faut mieux comprendre le rôle du Secrétariat. Ce rôle ne sera pas seulement de préparer les Conférences. Ses conseils auront à s'occuper sans cesse des questions qui ont été mentionnées : Il devra tâcher de réunir dans une collaboration active les hommes politiques, les représentants des institutions intellectuelles. Il aura, bien sûr, des fonctionnaires permanents. Mais à côté d'eux il y aura des Comités de gens compétents. Si, plus tard, nous voyons qu'il nous est difficile de nous transporter, nous adopterons un siège fixe. Mais cela ne peut venir que plus tard.

«L'orateur est d'avis qu'il faut voter l'article 1 tel qu'il a été proposé par la Commission économique, sauf à supprimer le mot Institut et à le remplacer par Conférence.

LA RÉCEPTION
PAR L'UNION DES RÉDACTEURS

L'Union desRédacteurs de la Presse Athénienne a reçu dans l'après-midi d'hier, dans ses locaux de l'immeuble Metochikon Tameion, les membres de la 1ère Conférence Balkanique, ainsi que les représentants à Athènes de la presse des pays balkaniques.

Au cours de cette réception qui fut très cordiale, des toasts chaleureux ont été portés de part et d'autre au resserrement des liens de la presse balkanique, et une discussion a eu lieu par suite d'une proposition tendant à la fondation d'une Union de la Presse Balkanique pour l'étude de laquelle une commission a été constituée d'un représentant de chaque Etat.

Les représentants étrangers ont aussi visité l'exposition de la presse qui a ouvert de nouveau hier, ayant été ramenée de Salonique.

RECTIFICATION

Le compte-rendu de la séance plénière publié hier, doit être rectifié comme suit:

«Tahir Bey, de la Délégation turque, déclare que la non-adhésion de la Turquie à la S. d. N. n'est pas un obstacle à son entrée dans l'Union balkanique qui aura une existence propre et indépendante.Pour la délégation turque, le membre de phrase de la Résolution: «dans le cadre et l'esprit de la S. d. N.» veut dire: «dans un but identique à celui de la S. d. N., c.à.d. le maintien de la paix dans les pays balkaniques; la participation de la Turquie à l'Union n'implique pas son adhésion à la S. d. N.»

LE PROGRAMME D'AUJOURD'HUI

SAMEDI 11 OCTOBRE.—9 h. 30 Séance Plénière.
1) Rapport de la VIme Commission sur les Questions Sociales.
2) Rapport de la IVme Commission sur les Questions Politiques.
3) Rapport sur la Ire Commission sur l'Organisation de la Conférence.
15 h.—Séance du Conseil de la Conférence.
16 h. 30.—Suite de la séance plénière, au cas où les discussions ne seraient pas terminées.

ATHÈNES, DIMANCHE 12 OCTOBRE 1930 — SUPPLÉMENT AU N° 2532 DU "MESSAGER D'ATHÈNES"

JOURNAL
DE LA 1ère CONFÉRENCE BALCANIQUE
ATHÈNES 5-12 OCTOBRE 1930

Ce journal est publié pour la commodité de MM. les délégués. On n'y trouvera pas un compte-rendu définitif des séances de la Conférence ou des commissions, mais un résumé sommaire des discussions

LA JOURNÉE

Séance de clôture de la Conférence dans le théâtre antique de Delphes

Les communiqués, informations, rectifications à insérer dans le journal, doivent être adressés au Secrétariat (Chambre N° 6) avant 20 heures.

LA IVe SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE

DISCUSSION DU RAPPORT DE LA IVe COMMISSION SUR LES QUESTIONS POLITIQUES

La séance s'ouvre à 11 h. 25, d'abord sous la Présidence de M. A. Papanastassiou, puis sous celle de M. Lafontaine.

M. *A. Papanastassiou* annonce que plusieurs délégués ont exprimé le désir que la séance commençât par le rapport de la IVe Commission sur les Questions Politiques au lieu du rapport de la VIe Commission sur les questions Sociales. Sa proposition étant adoptée, la parole est donnée au rapporteur :

M. *Vella* (de la Délégat. Roumaine). Président de la IVe Commission, dit d'abord qu'il avait hésité à prendre la parole et avait l'intention de laisser aux deux distingués rapporteurs MM. Maccas et Spiropoulos le soin d'exposer les résultats obtenus et les résolutions proposées. Mais il a constaté qu'en exposant le point de vue de la Délégation Roumaine, il exposait le point de vue objectif d'un peuple qui considère que l'Union est le point essentiel pour sa sécurité même ; qu'il n'y avait aucune différence entre le point de vue roumain et le point de vue objectif, et que c'est cela qui l'a décidé à accepter l'honneur qu'on lui confiait. Il va de soi que l'idéal auquel nous devons tendre c'est la réalisation d'une Fédération Balkanique. Mais il ne faut pas oublier que ce n'est que d'étape en étape que l'on atteint les cimes. Nous devons tenir compte de l'évolution des conceptions. Suivons l'exemple de M. Briand qui, pour jeter sa noble et généreuse idée de l'Union Européenne, a attendu que le terrain ait été préparé par le Pacte de Locarno, puis par celui de Paris.

Pour les nations balkaniques, la situation est la même. Elles sont régies par le Pacte de la S.d.N. institution qui, malheureusement, présente encore des lacunes qui ont provoqué des accords séparés. La situation est même compliquée par le fait que la Turquie n'appartient pas à la S.d.N. Ce qu'elles recherchent, ce sont des garanties supplémentaires de sécurité dans le cadre des traités en vi S.d.N ? Nous ne le pensons pas. Nous connaissons tous la portée de la proposition britannique à l'avant-dernière session de la S.d.N.

Mais même en admettant que le Pacte fût parfait, et que l'on parvînt à harmoniser les deux pactes, la guerre ne sera pas encore exclue. Si un différend est porté devant la Société des Nations. celle-ci ne peut appliquer des sanctions que si l'on obtient l'unanimité, ce qui est presque impossible. Je le répète donc ; avec les systèmes que nous avons, nous ne parviendrons pas à abolir la guerre. Avec le système de l'unanimité que l'on doit maintenir, il faut penser à un autre instrument international. Adoptera-t-on la conciliation ou l'arbitrage obligatoire ? Il faut suivre l'évolution ; or, tous les Etats s'achemineront peu à peu vers l'arbitrage obligatoire.

On a proposé de n'adopter l'arbitrage obligatoire que pour les différends juridiques. Mais il est difficile parfois de faire la démarcation entre les deux. Comme les différends juridiques exigent une autre mentalité que les différends politiques, on a pensé à la création d'un autre organisme. On a pensé aussi à adapter aux intérêts balkaniques le système du protocole de Genève de 1924.

Ici l'orateur rend hommage à la Grèce et au Grec éminent qui fut le promoteur de ce protocole, M. Politis, Ce protocole n'a pas vécu à cause de l'attitude de l'Angleterre qui, en présence de difficultés diverses, n'a pas voulu prendre d'autres obligations et n'a consenti à garantir la sécurité que de la Belgique, de la France et de l'Allemagne.

Ce Protocole de 1924 pourrait s'adapter aux besoins des Nations balkaniques ; un Comité devra étudier comment doit se faire cette adaptation.

L'importance du travail de la Commission, c'est qu'elle a reconnu le besoin d'augmenter la sécurité des Etats balkaniques, et dans ce but d'arriver à une entente avec l'espoir que si nous votons, c'est pour affirmer que nous voulons que dans les Balkans règne non une paix d'oppression, mais de justice, qui amènera le triomphe de la Puissance de vie sur la Puissance de destruction et de mort. La parole est donnée à M. *Maccas* qui propose de ne parler qu'après M. Spiropoulos qui doit traiter le côté juridique de la question.

M. *Spiropoulos* déclare que le Professeur Pella a dit l'essentiel. Il pourra donc être bref. La IVe Commission a dû s'occuper de questions qui présentent à la fois un caractère politique et un caractère juridique. Il laissera à son collègue M. Maccas le côté politique et ne parlera qu'au point de vue juridique. Deux rapports avaient été présentés à la Commission: celui de M. Maccas et le sien. L'assemblée connaît ces rapports qui ont été publiés, il n'en lira que les conclusions :

Il lit les conclusions du Rapport Maccas, puis celles de son propre Rapport).

La Commission s'inspirant des deux Rapports a adopté: 1) Des Réunions des Ministres des Affaires étrangères ;

2) La Mise hors la loi de la Guerre;

3) Le Règlement amical de tous les différends;

4) L'assistance mutuelle en cas de violation par l'une d'elles de l'engagement de ne pas faire la guerre.

Si nous regardons la motion de plus près, nous constatons qu'elle a un caractère assez vague. Cela provient des divergences qui se sont produites au cours de l'examen. La Commission a cru ne pas devoir entrer dans les détails mais se borner à quelques principes généraux.

Je me garderai de répéter ce que M. Pella a si excellemment exposé. J'ajouterai seulement qu'il est juste de conclure un Pacte ; c'est une nécessité juridique et une opportunité politique ; nécessité juridique puisque les Pactes existants présentent des lacunes; opportunité politique étant donné la grande importance passée et que tous reconnaissent que l'honneur et l'intérêt vital consistent à faire régner la justice.

M. Maccas. La IVe Commission avait à faire le joint entre deux Commissions différentes, c'est-à-dire à faire le joint entre un avenir lointain et un avenir prochain. La 1ère commission avait à envisager un avenir prochain, à préparer un avenir immédiat. Pour cela, elle devait se baser sur le présent.

Or, de quoi le présent est-il fait ? Nous savonr tous qu'il est formé des plus grandes difficultés. Malgré l'atmosphère pacifique et la volonté de rapprochement qui ont présidé aux débats, il y a eu des désaccords signalés par M. Spiropoulos il y a eu des discussions. Voltaire a dit que le monde ne subsiste que par la contradiction. Il ne s'agissait donc pas d'être d'accord, mais de se mettre d'accord et nous nous sommes mis d'accord.

En dehors de l'atmosphère pacifique, il y avait d'autres facteurs favorables : un ensemble de traités qu'on dénigre bien à tort car ils ont du bon ; ils peuvent servir de fondement à une Société nouvelle : traités de paix ; traités des minorités ; Pacte de la S.d.N. qui, à l'art. 19, admet même la révision de certaines clauses ; le pacte Kellogg qui a, peut-être. des lacunes, mais dont on ne doit pas méconnaître la haute portée morale.

La Résolution soumise à votre approbation parle de tous ces traités ; c'est le cadre dans lequel nous devons nous mouvoir, mais il va de soi que les minorités ne doivent pas devenir un pivot de difficultés dans le sein des pays qu'elles habitent.

Le troisième facteur favorable c'est que nous possédons la sécurité, une sécurité relative mais complète. Les traités nous la donnent, mais elle a surtout pour base la fatigue des peuples et l'horreur de la guerre. On sait qu'une guerre serait aussi fatale aux vainqueurs qu'aux vaincus, et l'on sait qu'une guerre nouvelle se- dominer les événements et leur donner la tournure que nous désirions.

Il règne dans les nations balkaniques une ardente vitalité de forces éparses que nous avons voulu compléter au lieu de les neutraliser. Ce dynamisme, nous avons réussi à le mettre au service de l'entente cordiale. Nous avons voulu préparer l'union au lieu de fomenter la désunion.

M. *Th. Choïdas*. — Je suis chargé par M. G. Caphandaris, chef du parti progressiste hellénique, qui ne se trouve pas en Grèce actuellement, de transmettre son très cordial message aux Délégués à la 1re Conférence balkanique.

M. Caphandaris éprouve un regret d'autant plus vif de ne pouvoir prendre part aux travaux de la Conférence, qu'il a lui-même chaleureusement appuyé l'idée de cette réunion l'année dernière, à Berlin, à la Conférence Interparlementaire de Commerce.

Nous saluons avec une joie sincère et avec une grande satisfaction les résultats obtenus par la Conférence, et nous sommes persuadés que par les décisions prises et à prendre l'entente et la collaboration des peuples balkaniques seront solidement établies et leur prospérité et leur progrès assurés.

« J'ajoute seulement ceci: nous croyons fermement que cette entente et cette collaboration progresseront plus vite et-seront plus stables si, avant toute autre question et avant toute autre entente, l'union politique des peuples balkaniques est réalisée.

Il n'est pas douteux que les hommes politiques placés à la tête de cette Union pourront mieux que les experts ou les spécialistes régler toute difficulté se rapportant à des questions d'une nature technique, parce qu'ils auront une plus grande liberté d'action et seront inspirés par des mobiles plus élevés. De plus si une Union Interbalkanique existait, la solution des problèmes techniques les plus ardus se ferait, pour ainsi dire, automatiquement. Ce serait la conséquence logique de l'Union poli-

en étape que l'on atteint les cimes. Nous devons tenir compte de l'évolution des conceptions. Suivons l'exemple de M. Briand qui, pour jeter sa noble et généreuse idée de l'Union Européenne, a attendu que le terrain ait été préparé par le Pacte de Locarno, puis par celui de Paris.

Pour les nations balkaniques, la situation est la même. Elles sont régies par le Pacte de la S.d.N. institution qui, malheureusement, présente encore des lacunes qui ont provoqué des accords séparés. La situation est même compliquée par le fait que la Turquie n'appartient pas à la S.d.N. Ce qu'elles recherchent, ce sont des garanties supplémentaires de sécurité dans le cadre des traités en vigueur.

Examinons une première question: Est-ce que la S.d.N., avec ses traités complémentaires, n'offre pas des garanties suffisantes? Si le pacte de la Société des Nations n'avait pas de fissures par lesquelles la guerre peut se glisser ce serait parfait. Malheureusement, dans ce Pacte, ce n'est pas la conception française qui à prévalu, c'est la conception anglaise et au lieu d'aboutir à la renonciation à la guerre, on n'a obtenu qu'un moratorium de la guerre. La guerre est encore reconnue par les art. 12, 13, 15 et 17. Si les nations balkaniques sont décidées à renoncer à la guerre, ce pacte est insuffisant.

Le Pacte de Paris, ou pacte Briand-Kellogg, va plus loin: il proclame la mise hors la loi de la guerre. Il a une portée morale indéniable, mais il a un défaut, c'est qu'il est dépourvu de sanctions. Il présente même un danger, celui de contribuer éventuellement à généraliser la guerre. La note américaine, que nous connaissons tous admet le droit de légitime défense mais n'en détermine pas les conditions. L'agresseur peut très bien invoquer la légitime défense. N'oublions pas les paroles de Frédéric II: «Nous avons là une excellente occasion de nous défendre avec des chances d'acquérir quelque chose». Norman Angel n'a-t-il pas dit à la Chambre des Communes: «Si demain la guerre éclate entre deux Etats, un fait est certain: c'est que tous les deux se diront en cas de légitime défense.»

Devons-nous attendre l'entrée en vigueur du projet d'amendement des pactes rédigé par un comité de la Grèce et au Grec éminent qui fut le promoteur de ce protocole, M. Politis, Ce protocole n'a pas vécu à cause de l'attitude de l'Angleterre qui, en présence de difficultés diverses, n'a pas voulu prendre d'autres obligations et n'a consenti à garantir la sécurité que de la Belgique, de la France et de l'Allemagne.

Ce Protocole de 1924 pourrait s'adapter aux besoins des Nations balkaniques; un Comité devra étudier comment doit se faire cette adaptation.

L'importance du travail de la Commission, c'est qu'elle a reconnu le besoin d'augmenter la sécurité des Etats balkaniques, et dans ce but d'arriver à une entente avec l'espoir d'aboutir bientôt à la suppression des frontières morales.

Pour donner suite à certaines suggestions, la Commission a fait figurer à son programme la protection des minorités, problème délicat parce que les traités de paix ont divisé les nations en deux groupes: d'un côté les nations civilisées, de l'autre les nations suspectes. Je proteste moi-même contre ce régime; on doit étendre à tous les Etats la protection des minorités. Je le dis d'autant plus volontiers que dans la Constitution Roumaine de 1864, il y a un article statuant que les mêmes droits sont accordés à tous, sans distinction de religion ni de race. Les Actes d'Union proclament également le principe de Protection des minorités. La protection des minorités, d'ailleurs, est le moyen d'assurer à l'Etat sa propre prospérité. On ne demande à ces minorités que la loyauté.

Dans la Résolution on parle de Réunions des Ministres des Affaires Etrangères. C'est là un instrument admirable dont nul ne méconnaîtra la portée. On pourrait aussi suggérer des réunions de journalistes balkaniques. On sait le rôle joué par la Presse dans le rapprochement politique.

On pourrait souhaiter aussi une unification progressive du droit entre nations balkaniques. Je serais très heureux, personnellement, de voir cette question portée à l'ordre du jour de la 2e Conférence balkanique, ainsi que l'Incrimination comme délit de la propagande pour la guerre que la Roumanie a d'ores et déjà inscrite dans son projet de code.

En concluant, je tiens à déclarer violation par l'une d'elles de l'engagement de ne pas faire la guerre.

Si nous regardons la motion de plus près, nous constatons qu'elle a un caractère assez vague. Cela provient des divergences qui se sont produites au cours de l'examen. La Commission a cru ne pas devoir entrer dans les détails mais se borner à quelques principes généraux.

Je me garderai de répéter ce que M. Pella a si excellemment exposé. J'ajouterai seulement qu'il est juste de conclure un Pacte; c'est une nécessité juridique et une opportunité politique; nécessité juridique puis que les Pactes existants présentent des lacunes; opportunité politique étant donné la grande importance d'un Pacte balkanique.

Mais nous ne disons, par nos résolutions, pas grand'chose de nouveau. La non-agression se trouve déjà dans le Pacte de Paris ratifié par tous les Etats balkaniques.

Sur le principe du règlement pacifique des différends, il y a eu des divergences de vue très importantes. Les uns voulaient la conciliation, d'autres l'arbitrage obligatoire. Pour solutionner les différends politiques fallait-il créer un Comité interbalkanique ou en appeler à la S.d.N.? Nous avons décidé de ne pas trancher la question mais de la renvoyer à la prochaine Conférence.

Sur le troisième principe, sur l'assistance mutuelle, les Etats Balkaniques s'engagent à se prêter mainforte en cas d'attaque. Ce principe a été admis de tous. Mais il y a eu divergence en ce qui concerne l'application: Qui déterminera l'agresseur? Un Comité balkanique ou la S.d.N.? Ne s'étant pas mis d'accord, on n'en a pas parlé dans la motion. Cette question, examinée par un Comité spécial, sera soumise à la prochaine Conférence.

S'il m'est permis de dire un mot à titre personnel, je dirai que la motion est très vague et que nous n'avons fait que répéter ce qui se trouve dans le Pacte de Paris puisque les trois premiers principes s'y trouvent, sinon directement, du moins indirectement.

La question la plus importante est le quatrième principe, et j'oserai dire que pour ce principe nous devons nous laisser guider par l'évolution qui tend vers l'arbitrage général.

Quant à la question des réserves, disons que l'époque des réserves est tre. des lacunes, mais dont on ne doit pas méconnaître la haute portée morale.

La Résolution soumise à votre approbation parle de tous ces traités; c'est le cadre dans lequel nous devons nous mouvoir, mais il va de soi que les minorités ne doivent pas devenir un pivot de difficultés dans le sein des pays qu'elles habitent.

Le troisième facteur favorable c'est que nous possédons la sécurité, une sécurité relative mais complète. Les traités nous la donnent, mais elle a surtout pour base la fatigue des peuples et l'horreur de la guerre. On sait qu'une guerre serait aussi fatale aux vainqueurs qu'aux vaincus, et l'on sait qu'une guerre nouvelle serait plus terrible encore que la dernière. Mais tous ces facteurs favorables ne suffisent pas; il faut les parachever. Il nous faut une atmosphère meilleure encore; des traités plus effectifs, une sécurité plus complète, définitive. C'est-là l'œuvre politique qu'il appartenait à l'opinion publique de nous inspirer, à nous, d'élaborer, aux gouvernements d'accomplir.

La diplomatie d'après-guerre appartient aux jeunes; mais il est des hommes âgés qui sont plus jeunes encore que les jeunes et c'est le cas pour celui qui dirige les destinées de la Grèce. La diplomatie d'après-guerre saura nous écouter. Qu'est-ce que nous voulons? Une œuvre de paix. Qui pourrait la mal interpréter? L'aspect politique de cette Conférence ne nous a été inspiré par personne que par l'amour de la justice. Elle n'est dirigée contre personne.

Certains Etats balkaniques sont liés par des liens extra-balkaniques très chers; ils y resteront fidèles. Mais ils peuvent chercher à compléter les garanties européennes qu'ils ont trouvées ailleurs.

Que demandons-nous d'une façon plus précise? Des rencontres ministérielles. Nous attendons beaucoup de ces entrevues...

Le point capital de l'assistance mutuelle ne tend pas à former un front contre des Etats balkaniques, cela est clairement indiqué dans la phrase: se faire la guerre. Un philosophe allemand, Kayserling, dit que l'homme créateur est celui qui sait diriger les événements tout en les dirigeant; Eh! bien nous sommes, nous aussi des créateurs puisque nous avons su

et cette collaboration progresseront plus vite et seront plus stables si, avant toute autre question et avant toute autre entente, l'union politique des peuples balkaniques est réalisée.

Il n'est pas douteux que les hommes politiques placés à la tête de cette Union pourront mieux que les experts ou les spécialistes régler toute difficulté se rapportant à des questions d'une nature technique, parce qu'ils auront une plus grande liberté d'action et seront inspirés par des mobiles plus élevés. De plus si une Union Interbalkanique existait, la solution des problèmes techniques les plus ardus se ferait, pour ainsi dire, automatiquement. Ce serait la conséquence logique de l'Union politique et de la conscience balkanique qui se développerait rapidement à la suite de cette Union.

Les décisions courageuses qui ouvrent de nouveaux horizons, apportent toujours les meilleures et les plus fructueuses solutions. Il est évident que l'Union politique des Etats Balkaniques constitue une de ces décisions. Donnons-lui la préférence et travaillons tous à sa prompte réalisation sans nous prendre trop longtemps dans des questions d'ordre secondaire.

M. *A. Papanastassiou*. Pour éviter tout malentendu, je répète que tous les partis se sont déclarés d'accord en ce qui concerne l'Union balkanique.

M. *Argyropoulos*, ancien ministre. M. Spiropoulos nous a dit que les termes de la résolution sont *vagues* et qu'il y a eu des *divergences* au sein de la Commission. Il me semble qu'il eût été préférable de dire que les termes en question étaient *généraux*. Il n'y a pas eu de divergences, puisque tous nous marchons vers un même but qui est l'Union; mais s'il y a eu des *discussions* et l'on a décidé de confier à des sous-commissions le soin d'arriver à un accord.

M. *Spyropoulos* est d'accord avec M. Argyropoulos. Pourtant il pensait qu'il n'y avait de discussions qu'en cas de divergences.

M. *Pella* tient à constater qu'en tous cas ces divergences, si divergences il y avait, ont abouti à un accord unanime.

M. *Sakazov* (de la Délégation bulgare) demande la parole sur la question des minorités.

M. *A. Papanastassiou* remarque

que la question des minorités ayant été amplement traitée en séance de comité et même en séance plénière, il croyait la question épuisée. Pourtant si la Délégation bulgare tient à faire des déclarations, qu'elle les fasse et il se réserve le droit de répondre ensuite à M. Sakazov.

M. Sakazov. La délégation bulgare désire quelques déclarations sur la résolution. Nous sommes venus ici pour faire cause commune avec les nations balkaniques ; mais nous pensions venir comme des égaux entre des égaux. Une Confédération Balkanique, cela suppose d'abord que tous les membres en sont égaux. Est-il besoin de faire un aperçu de cette idée de Fédération Balkanique ? Cette idée a évolué. Il y a 80 ans elle avait un autre sens et consistait en ceci : Les nations qui habitaient l'empire turc doivent joindre leurs forces pour se libérer et avoir une existence indépendante.

L'idée a subi des modifications après la libération de la Bulgarie, il y a 50 ans. Le reste de l'empire turc, qu'habitaient des populations serbes, grecques, bulgares, devait être divisé entre les nations libérées. Je veux dire que ces nations avaient des prétentions sur ces populations et sur ce territoire. Alors est ressuscitée l'idée d'une Fédération Balkanique, mais avec un tout autre caractère. Il y a eu des divergences. Comment devait-on comprendre la Fédération Balkanique ? Les nations balkaniques devaient-elles ne faire plus qu'un tout ou devaient-elles rester des entités indépendantes ?

Nous voici à la troisième phase. Est-ce que ce sera la dernière ? Je dois le dire : La Délégation bulgare ne comprend pas tout à fait comme vous cette idée. Vous vous sentez égaux entre vous, tandis que la Délégation bulgare qui exprime l'opinion des couches sociales voit qu'elle n'est pas dans cette Union un membre égal avec les autres nations. Je ne suis pas juriste, mais j'ai lu le traité de Neuilly. Or, la Bulgarie n'y est pas considérée comme tout à fait égale aux autres contractants. Une clause dit que d'autres Etats peuvent nommer des consuls en Bulgarie qui, elle, n'a pas ce droit. Que puis-je répondre là-dessus à mes électeurs ? Et vous, Messieurs les juristes, ne pouviez-vous pas y trouver d'autres clauses encore qui font naître l'idée que nous ne sommes pas considérés comme égaux aux autres nations ?

Il faut que les hommes d'Etat, de science, comprennent ce que je veux dire. Il y a même un article, l'art. 19 je crois, qui prévoit la possibilité d'une révision. Je n'ai vu dans aucun traité une clause de révision. Je ne dirai pas que tous les membres de la Commission bulgare sont de cet avis. Mais il faut que nous sachions qu'il y a des Etats qui ne se sentent pas des égaux. La Bulgarie a besoin de garanties complémentaires de sécurité. Nous sommes donc d'accord avec vous qu'il est désirable de créer un instrument de sécurité qui pourrait couvrir les faibles.

Mais il y a une autre grande difficulté, un point vulnérable qui pour employer l'expression du grand homme d'Etat Grec, doit être écarté pour que l'Union se fasse plus aisément. Vénizélos n'a-t-il pas dit que le progrès se fait par étapes ?

M. *A. Papanastassiou.*—J'ai écouté le discours de notre cher ami et collègue M. Sakazoff avec la plus grande attention, avec un intérêt particulier et une sympathie particulière ; parce que, dans son discours, il a exprimé tout ce qu'il a dans son cœur.

Dans cette conférence nous devons nous exprimer clairement. M. Sakazoff a parlé comme chef de la délégation bulgare ; mais j'ai appris qu'il a aussi parlé comme chef du parti populaire et c'est là la raison pour laquelle il s'est exprimé comme il l'a fait. Après les discours des délégations yougoslave, albanaise et autres, et après l'accord auquel nous sommes tous arrivés, je dois vous avouer que je ne m'attendais pas au discours prononcé par M. Sakazoff. Il a d'abord esquissé un idéal. Mais cet idéal n'est pas aussi idyllique qu'il a voulu le présenter, parce que notre histoire dans la Péninsule balkanique, fut une histoire de conflits et d'antagonisme poursuivis par les moyens barbares, des moyens de violence par lesquels nous avons tous essayé d'exercer une influence plus forte sur les populations balkaniques.

Il y a eu des guerres et puis il y a eu la paix. M. Sakazoff nous a dit que le peuple bulgare a le sentiment de ne pas parler avec des droits égaux à ceux des autres. Nous répondons que, dans la conférence, il n'y a eu que des partis égaux. M. Sakazoff s'est expliqué plus clairement. Il a fait allusion aux traités de paix disant que ces traités renferment des injustices. Certes, dans les traités il y a, je le reconnais, des injustices ; mais elles ne concernent pas seulement le peuple bulgare; elles atteignent les autres peuples aussi. Nous le savons tous. Mais nous avons pensé que cela aurait mieux valu d'essayer de supprimer les injustices existantes en supprimant la guerre et en fondant une entente entre nous.

Nous avons pensé que la guerre n'est pas un moyen. M. Sakazoff a dit que la Bulgarie a besoin de plus de garanties, mais je dois lui répondre que la guerre n'est pas un moyen. L'histoire des grandes puissances nous apprend qu'elles n'ont pas pu résister à l'attaque d'autres pays. Nous avons fait aux pays balkaniques la proposition de consolider la paix sans causer aucune injustice aux autres peuples et de poser des bases solides pour la prospérité de tous les peuples, assurant par cela l'évolution future. La réponse a été donnée par notre conférence et ses résolutions.

Je ne croyais pas qu'ici on aurait pu soutenir une telle opinion sur la voie à suivre afin de supprimer les injustices existantes. C'est par notre rapprochement que nous ferons qu'elles ne soient pas des obstacles insurmontables. Au commencement nous ne voulions pas admettre de discussions sur certains sujets ; puis nous avons fini par accepter le débat. Nous avons discuté ces questions avec un calme qui a impressionné l'opinion publique. Au commencement, lorsque nous faisions les premiers pas, nous avons pu craindre de nous

nous faisons une Conférence balkanique. Nous avons pris une résolution que nous allons propager parmi nos peuples. Si nous faisons l'union, nous aurons défendu les minorités même en dehors de la péninsule balkanique. Et avant de réclamer, nous devons tâcher de nous conformer aux traités sur la protection des minorités.

Mais les minorités ont aussi des obligations qu'elles doivent respecter. L'Union Balkanique serait bâtie sur du sable, si cette question n'était pas résolue. J'ai déjà exposé les obligations des minorités découlant des traités, et chacun de nous ne pouvons pas nous mêler des affaires intérieures de chaque peuple balkanique.

Nous, qui sommes des pacifistes, devons donner l'exemple. Il faut avant de réclamer la satisfaction de nos droits, tâcher d'accomplir nos devoirs ; et quand nous aurons accompli nos devoirs nous aurons plus de droits à la prochaine Conférence pour obtenir ce qui nous convient. Je crois encore que la question des minorités ne serait pas tellement difficile si nous pouvions créer notre union dès à présent.

Je remercie encore une fois M. Sakazoff d'avoir bien voulu nous dire tout ce qu'il avait au cœur. Je crois que nous sommes tous d'accord et que nous devons nous occuper à présent des résolutions de la 2ème commission concernant les principes généraux de l'Union des pays Balkaniques. Nous pouvons dire que cette Conférence est un grand pas que nous avons fait.

M. *Sakazoff.* — Deux mots encore Monsieur le Président. J'attendais cette déclaration : elle est si éclaircissante, que nous pouvons la prendre comme ligne de conduite dans nos relations avec nos peuples.

M. *Batzaria* exprime les remerciements de la délégation roumaine au gouvernement grec qui a respecté les droits de tous. Il répète que l'on doit rechercher ce qui unit et non ce qui divise, Tous les peuples balkaniques, même les Turcs, ont servi la cause de la liberté.

M. Pella propose qu'après l'exposé si lumineux du Président de la Conférence, on passe au vote. Le *Président* lit la résolution qui est adoptée par acclamations et la séance est levée.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Une seconde séance plénière a été tenue dans l'après-midi à 5 heures. Nous en publierons demain un résumé du compte-rendu.

STATUTS DE LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

La 1ère Conférence des délégués Balkaniques réunie à Athènes du 5-12 Octobre 1930 a décidé de créer une organisation permanente sous le titre de «CONFERENCE BALKANIQUE». Elle sera régie par les présents statuts.

But de la Conférence

Art. 1.—La Conférence Balkanique aura pour but de contribuer au rapprochement et à la collaboration des peuples des Balkans dans leurs rapports économiques, sociaux, culturels et politiques, afin de diriger finalement ce rapprochement vers l'union des Etats Balkaniques (Albanie, Bulgarie. Grèce, Roumanie. Turquie et Yougoslavie).

Siège de la Conférence

Art. 2.—La Conférence Balkanique siègera à tour de rôle dans chaque pays des Balkans.

Organes de la Conférence

Art. 3.—La Conférence Balkanique a pour organes:
a) l'Assemblée Générale
b) le Conseil
c) le Bureau et le Secrétariat.

Les groupes nationaux de la Conférence

Art. 4.— 1) Les délégations présentes à la 1ère Conférence Balkanique, ainsi que les délégués qui prendront part chaque fois aux Conférences successives, forment dans leur pays les groupes nationaux de la Conférence Balkanique. Ces groupes chercheront

sation qui sera chargé de nommer les délégués pour l'Assemblée ainsi que le chef de la délégation.

3) Chaque délégation comprendra jusqu'à trente délégués, en dehors des experts et des secrétaires. En premier lieu les délégués seront choisis parmi les représentants du monde politique et administratif, des municipalités ainsi que des Universités et autres milieux intellectuels, de la presse, des organisations pacifistes, professionneles et féminines.

4) Les représentants des Gouvernements Balkaniques au siège de l'Assemblée ont le droit de suivre ses travaux en qualité d'observateurs et peuvent aussi prendre la parole dans les débats.

5) La S.d.N. sera toujours invitée à envoyer des observateurs à l'Assemblée. Peuvent aussi être invités à ce même but le B.I.P. ainsi que d'autres organisations internationales de buts amilaires.

Art. 6.— L'Assemblée est convoquée par les soins du Secrétariat qui est aussi chargé de communiquer aux groupes nationaux ainsi qu'aux Gouvernements balkaniques l'ordre du jour et les rapports et autres documents qui lui seraient soumis à cet effet.

Art. 7.—1) Le Président du Conseil de la Conférence fait fonction de Président de l'Assemblée jusqu'à la constitution de son bureau qui sera composé d'un Président et de cinq Vice-Présidents.

2) Sur la proposition du Conseil, l'Assemblée procède à l'élection de son Président à la majorité absolue des voix exprimées. Si toutefois après le premier tour de scrutin aucun candidat n'a obtenu cette majorité en

sion, même dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée.

Art. 9. — 1) Les débats, à l'Assemblée et dans les commissions, ont lieu en français. Les délégués qui veulent se servir de leur propre langue prendront soin de faire traduire leurs discours en français

2) Les séances plénières de l'Assemblée sont publiques.

Art. 10. — 1) Le Quorum pour les votes dans la séance plénière et dans les commissions est fixé aux 2)5 du nombre total des voix dont dispose l'ensemble des délégations.

2) Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées. Toutefois une proposition ne peut être considérée comme acceptée si elle n'a pas obtenu une majorité supérieure aux 3)5 du quorum.

3) En cas d'absence totale d'une délégation les décisions de l'Assemblée sont ajournées pour une seule fois.

Art. 11.—1) Chaque délégué dispose d'une voix. Si le nombre de délégués d'un pays est inférieur à trente, le chef de la délégation de ce pays a le droit de désigner parmi eux ceux qui pourront avoir plus d'une voix, trois au maximum. Si inversement le nombre de délégués d'un pays est supérieur à trente, le chef de la délégation aura à désigner ceux d'entre eux qui pourront exercer le droit de vote.

Aucune délégation ne peut disposer, en tout, de plus de trente voix.

Art. 12.—1) Dans les commissions chaque délégation dispose de cinq voix au maximum 2) En cas d'absence totale d'une délégation les décisions de la commission sont ajournées pour une seule fois.

Art. 13.—1) La procédure des travaux ainsi que l'ordre intérieur de l'Assemblée et de ses commissions sont réglés par un règlement spécial.

Art. 14.—1) L'Assemblée, avant de se séparer, désigne sur la proposition du conseil le siège de sa prochaine cession.

Conseil de la Conférence

Art. 15.—1) Le Conseil de la Conférence se compose des chefs et de deux membres des délégations ayant participé à la dernière Assemblée de la Conférence.

2) Le Président de la Conférence assume les fonctions de Président du Conseil jusqu'au 31 janvier qui suit l'Assemblée. Après cette date ces fonctions sont transmises au Président du groupe national du pays où siègera la prochaine cession de l'Assemblée.

3) Les chefs des délégations sont d'office les Vice-Présidents du Conseil.

4) Les autres membres du Conseil sont désignés par chaque délégation avant la cloture de la cession de l'Assemblée.

5) Le Conseil se renouvelle tous les ans.

Art. 16.— Le Conseil est l'organe exécutif suprême de l'Assemblée. Il représente la Conférence dans l'intervalle de l'Assemblée. Il présente an-

sciences compliment [illegible] dire. Il y a même un article, l'art. 19 je crois, qui prévoit la possibilité d'une révision. Je n'ai vu dans aucun traité une clause de révision. Je ne dirai pas que tous les membres de la Commission bulgare sont de cet avis. Mais il faut que nous sachions qu'il y a des Etats qui ne se sentent pas des égaux. La Bulgarie a besoin de garanties complémentaires de sécurité. Nous sommes donc d'accord avec vous qu'il est désirable de créer un instrument de sécurité qui pourrait couvrir les faibles.

Mais il y a une autre grande difficulté, un point vulnérable qui pour employer l'expression du grand homme d'Etat Grec, doit être écarté pour que l'Union se fasse plus aisément :

Monsieur le Président; nous sommes des pacifistes; vous dites que l'idée balkanique est une idée pacifiste, mais c'est surtout une idée politique. Nous ne sommes pas des enchanteurs qui puissent faire disparaître les obstacles. Il faut que l'union trouve des racines dans le peuple. Nous ne vivons pas sous le régime dictatorial. Nous vivons au XXe siècle. L'histoire se fait par le développement des peuples eux-mêmes. N'avez-vous pas des congénères...? (Des voix dans la salle: «Nous en avons tous). Si tout le monde en a, faisons une loi à laquelle tout le monde adhèrera. La Bulgarie souffre de cette différence. Qu'est-ce que les hommes politiques peuvent répondre aux couches populaires mécontentes? Voici comment se pose cette question chez nous. De tous côtés...

M. ***A. Papanastassiou.*** — Nous avons pris la résolution dans le Conseil de nous en tenir aux principes.

M. ***Sakazov.***— Je vous comprends. Si cette différence n'existait pas,nous pourrions adhérer à l'Union Balkanique. Mais nous devons lutter avec les couches sociales. Ne croyez pas que cette idée va entrer d'emblée dans les mœurs ; elle doit être adoptée par les populations, par les agrégations politiques. Donnez-nous des armes pour désarmer les ennemis de la Fédération. Ce n'est pas seulement la Bulgarie, il a d'autres pays aussi où des couches sociales sont opposées à cette Union. Je vous conjure d'aplanir cette grande difficulté.Nous avons fait un pas en avant par notre résolution. A la prochaine Conférence nous ferons un nouveau pas. M. l'évolution future. La réponse a été donnée par notre conférence et ses résolutions.

Je ne croyais pas qu'ici on aurait pu soutenir une telle opinion sur la voie à suivre afin de supprimer les injustices existantes. C'est par notre rapprochement que nous ferons qu'elles ne soient pas des oustacles insurmontables. Au commencement nous ne voulions pas admettre de discussions sur certains sujets ; puis nous avons fini par accepter le débat. Nous avons discuté ces questions avec un calme qui a impressionné l'opinion publique. Au commencement, lorsque nous faisions les premiers pas, nous avons pu craindre de nous heurter à des obstacles insurmontables. Mais nous reprocher des injustices et ne marcher qu'avec des conditions n'est pas le moyen pour faciliter une solution satisfaisante des difficultés qui se présentent.

Il faut prendre aussi en considération la psychologie de ceux qui ont réussi et pas seulement la psychologie de ceux qui n'ont pas réussi dans leurs efforts pendant la guerre et n'ont pas obtenu satisfaction complète dans leurs opérations ou de ceux dont l'existence a couru de grands dangers ou fut à jamais supprimée. Toutes les aspirations de tous les peuples n'ont pas pu être satisfaites et, les armes à la main, nous étions décidés à nous entre détruire. La hasard a voulu que certains ont obtenu plus de satisfactions que les autres. Les uns et les autres ont une psychologie qu'il convient de prendre en considération. Si nous nous mettons à demander que l'on supprime les injustices nous irons lentement. Il faut qu'avant de demander quelque chose, chaque peuple qui demande montre qu'il donne aussi quelque chose.

Les autres délégations ici présentes ont aussi des minorités qui ont souffert. Pourtant aucune n'a commencé par demander. Tout le monde a besoin d'oubli, et c'est seulement dans cet esprit qu'il y aurait des chances de réussir. Une ère nouvelle s'ouvre avec un esprit nouveau. Nous devons comprendre que cet esprit conquiert toutes les âmes des peuples des pays balkaniques.

Qui n'a pas de minorités, tant dans la péninsule balkanique qu'en dehors d'elle ? M. Pella a relevé que

Organes de la Conférence

Art. 3.—La Conférence Balkanique a pour organes:

a) l'Assemblée Générale
b) le Conseil
c) le Bureau et le Secrétariat.

Les groupes nationaux de la Conférence

Art. 4.— 1) Les délégations présentes à la Ière Conférence Balkanique, ainsi que les délégués qui prendront part chaque fois aux Conférences successives, forment dans leur pays les groupes nationaux de la Conférence Balkanique. Ces groupes chercheront à s'associer les Organisations qui poursuivent le même but ou en général le but de la paix ainsi que les représentants du monde politique (Parlementaire ou non) et des organismes d'administration locale. Ils chercheront également à s'associer les représentants de la presse, des orgrnisations commerciales, industrielles agricoles, ouvrières et intellectuelles ainsi que des organisations féminines.

2) Les groupes nationaux peuvent s'organiser selon les lois de leur pays.

3) Les chefs des délégations pour chaque Assemblée de la Conférence sont considérés comme les Présidents des groupes nationaux respectifs, jusqu'à la nouvelle cession de l'Assemblée. C'est à eux que le Bureau fait toutes les communications.

4) Chaque groupe peut avoir un chef élu qui fera fonction de suppléant du Président à titre de Vice-Président, pour les cas où le poste du Président deviendrait vacant pour une raison quelconque.

5) Les groupes nationaux doivent être en contact avec leurs Gouvernements ainsi qu'avec les représentants des Gouvernements Balkaniques dans leurs pays.

L'Assemblée Générale

Art. 5.—1) L'Assemblée générale de la Conférence se réunit régulièrement chaque année au mois d'octobre à la date fixée par le Conseil.

2) Trois mois avant cette date chaque groupe national s'entendra avec le Gouvernement de son pays pour constituer un Comité d'organisation par les soins du Secrétariat qui est aussi chargé de communiquer aux groupes nationaux ainsi qu'aux Gouvernements balkaniques l'ordre du jour et les rapports et autres documents qui lui seraient soumis à cet effet.

Art. 7.—1) Le Président du Conseil de la Conférence fait fonction de Président de l'Assemblée jusqu'à la constitution de son bureau qui sera composé d'un Président et de cinq Vice-Présidents.

2) Sur la proposition du Conseil, l'Assemblée procède à l'élection de son Président à la majorité absolue des voix exprimées. Si toutefois après le premier tour de scrutin aucun candidat n'a obtenu cette majorité, on procèdera à un second scrutin entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

3) Chaque chef de délégation, s'il n'est pas élu comme Président, est de plein droit vice-président de l'Assemblée.

4) Le bureau sera secondé par six secrétaires désignés par les délégations respectives. Le Secrétaire désigné par la délégation du pays où siège l'Assemblée, assumera les fonctions de Secrétaire Général.

5) Les fonctions du Président de l'Assemblée et du Secrétaire Général prennent fin le 31 janvier, à laquelle date elles sont transmises au Président et au Secrétaire de la délégation du pays où siègera la prochaine session de l'Assemblée.

Art. 8.—1) Dans le sein de la Conférence fonctionnent les six commissions suivantes :

a] Commission d'organisation.

b] Commission de rapprochement politique.

c] Commission de rapprochement intellectuel.

d] Commission économique.

e] Commission de communications et f] Commission d'hygiène et de politique sociale.

2) L'Assemblée sur la proposition du Conseil, peut former d'autres commissions.

3) Chaque délégation désigne parmi les délégués et les experts au moins deux membres pour chaque commission.

4) Le Conseil de la Conférence peut convoquer n'importe quelle commission par l'Assemblée. Après cette date ces fonctions sont transmises au Président du groupe national du pays où siègera la prochaine cession de l'Assemblée.

3) Les chefs des délégations sont d'office les Vice-Présidents du Conseil.

4) Les autres membres du Conseil sont désignés par chaque délégation avant la cloture de la cession de l'Assemblée.

5) Le Conseil se renouvelle tous les ans.

Art. 16.— Le Conseil est l'organe exécutif suprême de l'Assemblée. Il représente la Conférence dans l'intervalle de l'Assemblée. Il présente annuellement à l'Assemblée générale un compte-rendu de ses travaux. Il approuve le budget et contrôle sa gestion. Il fixe la date précise et l'ordre du jour de la prochaine Assemblée.

Art. 17.—Le Conseil se réunit sur l'invitation de son Président ou sur la demande motivée de sept membres.

Le Conseil règle lui-même son organisation intérieure.

Art. 18. — Le Président a charge exécutive des décisions du Conseil. il nomme les fonctionnaires. Il préside aux services des Secrétariats et et surveille leur activité.

Art. 19. —Les représentants diplomatiques des pays balkaniques de la capitale où siège l'Assemblée assistés de l'observateur gouvernemental,peuvent se réunir en un comité consultatif que le Président du Conseil consultera éventuellement sur les questions se référant aux travaux de la Conférence.

Art. 20.— En cas d'urgence le Président peut convoquer les membres du Bureru de la dernière Assemblée au lieu et place du Conséil en fonction.

(A suivre)

L'EXCURSION A DELPHES

Les membres de la Conférence Balkanique sont partis hier soir à 21h. 30' du Pirée par le vapeur *Frinton* pour Itéa, se rendant à Delphes, où sera tenue aujourd'hui, dans le théâtre antique d'Apollon, la séance de clôture de la Conférence.

ATHÈNES, LUNDI 13 OCTOBRE 1930

SUPPLÉMENT AU N° 2533 DU "MESSAGER D'ATHÈNES,,

JOURNAL
DE LA 1ère CONFÉRENCE BALCANIQUE
ATHÈNES 5-12 OCTOBRE 1930

Ce journal est publié pour la commodité de MM. les délégués. On n'y trouvera pas un compte-rendu définitif des séances de la Conférence ou des commissions, mais un résumé sommaire des discussions

Le Secrétariat de la Conférence enverra aux membres et experts des Délégations, dans leurs pays respectifs, tous documents et publications concernant la Conférence Balkanique

Les communiqués, informations, rectifications à insérer dans le journal, doivent être adressés au Secrétariat (Chambre N° 6) avant 20 heures.

LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'APRÈS-MIDI DE SAMEDI

L'UNIFICATION DU DROIT DES PAYS BALKANIQUES.- LA POLITIQUE SOCIALE

La séance plénière de l'après-midi (11 octobre) s'ouvre à 5 heures, sous la présidence de M. Pella, délégué roumain.

Le Président donne lecture d'un projet supplémentaire soumis au Conseil et concernant l'unification du droit. Ce projet est conçu en ces termes :

LA 1ère CONFÉRENCE BALKANIQUE

Considérant *qu'une unification progressive du droit des pays balkaniques peut, elle aussi, contribuer au rapprochement entre les dits pays;*

Estimant *d'autre part qu'il est désirable de conclure des traités multilatéraux dans certains domaines où une coopération plus intense entre tous les Etats Balkaniques s'impose et notamment en matière d'extradition et d'assistance judiciaire,*

ÉMET LES VOEUX SUIVANTS :

1) Que le Conseil de la Conférence mette à l'étude le problème de l'unification progressive du droit des pays Balkaniques,

2) Que les Gouvernements des pays représentés à la Conférence soient priés d'apprécier la nécessité de conclure un traité multilatéral en matière d'extradition et d'assistance judiciaire.

M. Papanastassiou estime que ce vœu ne contient que le minimum des desiderata possibles dans ce domaine, c'est pourquoi il recommande à l'Assemblée de l'adopter.

L'Assemblée adopte ce projet.

La parole est ensuite donnée à M. *Racoassa,* délégué roumain, qui rapporte les conclusions de la commission des questions sociales :

«En soumettant, dit-il, au vote de l'Assemblée de la Conférence les conclusions auxquelles aboutirent les travaux de notre commission, je prends la permission d'insister en quelques mots sur les *raisons* qui nous ont déterminé à leur donner cette forme, et de souligner spécialement l'*intérêt* que présente pour l'organisation de la paix dans les pays balkaniques et pour [illegible] qui empêche la prospérité économique. Dans un rapport très intéressant préparé pour la Conférence par M. le Dr. *D. Kalitsounakis*, il est dit, à juste raison, que l'uniformité, l'internationalisation de la protection légale de l'ouvrier créerait des conditions équivalentes de production dans tous les pays balkaniques, ce qui faciliterait de beaucoup leur entente politique.

«Ayant en vue cette situation légale et de fait des classes laborieuses de ces pays, nous avons cru de notre devoir d'adresser un appel chaleureux aux Gouvernements des Etats Balkaniques d'intervenir effectivement et sans tarder pour l'amélioration du régime de travail actuellement en vigueur, en assurant l'application des conventions internationales ratifiées et des recommandations adoptées.

«Nous avons demandé aussi la ratification de toutes les conventions et recommandations votées par la Conférence internationale du Travail, dans la conviction que de cette façon nous contribuons à créer des conditions vraiment favorables à une vie économique saine et normale, et à éliminer des entraves bien difficiles, longtemps considérées comme infranchissables.

«Une ère nouvelle, une vie nouvelle ne saurait commencer dans cette région de l'Europe sans l'adoption d'une politique sociale courageuse et sage à la fois. Il y a beaucoup de problèmes qui doivent nous préoccuper sérieusement. Nous les avons seulement énumérés dans notre motion, surtout pour éviter les difficultés du commencement.

«Permettez-moi de m'attarder un peu seulement sur deux d'entre eux, dont l'importance ne pourrait être contestée par personne. C'est la *protection des femmes et des enfants tout d'abord.* Il fut le relever spécialement, parce que c'est tout le problème de l'avenir de la race.

«Il se pose avec une gravité particulière dans les pays balkaniques dont les populations ont, plus que

«En ce qui concerne l'application, nous ne pouvons qu'adresser un chaleureux appel aux Gouvernements de tous ces pays afin de prendre toutes les mesures pour assurer leur exécution.

«Puis il y a un autre grand problème: celui des *assurances sociales* Les assurances sociales sont d'une très grande utilité pour les pays balkaniques. La protection économique et sanitaire des salariés agricoles et industriels par voie d'assurance est en effet particulièrement nécessaire dans les pays où le niveau des salaires et de la vie ouvrière est relativement bas.

«Pour développer leur système d'assurances sociales les Etats Balkaniques ont tout intérêt à s'inspirer des principes généraux consacrés par la Conférence internationale du Travail.

«Les conventions internationales sur les assurances sociales, ainsi que les recommandations adoptées en même temps, sont des guides. Je citerai notamment: La convention sur l'assurance-maladie des travailleurs de l'industrie, du commerce et des gens de maisons (session de 1920; la convention sur l'assurance-maladie des travailleurs agricoles (session de 1927); la convention sur la réparation des accidents du travail dans l'agriculture (session de 1921) et dans l'industrie et le commerce (session de 1925), la convention sur l'égalité de traitement des travailleurs étrangers et nationaux en matière de réparation des accidents du travail (session de 1921).

«On ne se rend pas encore bien compte dans nos milieux combien l'application simultanée des programmes d'assurance sociale tracés par l' O. I. T. facilitera la collaboration interbalkanique.

«En essayant de se guider d'après ce programme, les Etats balkaniques amélioreront ensemble leurs conditions sociales. En étendant les assurances sociales aux travailleurs agricoles, ils relèveront en même temps l'hygiène rurale. Ils supprimeront

LA 1ère CONFÉRENCE INTERBALKANIQUE

Examinant attentivement la situation difficile des classes ouvrières et paysannes de cette région,

Considérant qu'une entente balkanique ne pourrait se réaliser sans la collaboration de la classe productrice la plus importante et la plus nombreuse de ces Etats,

Ayant en vue la différence de régime et de législation sociale des pays balkaniques,

Fait un appel chaleureux aux Gouvernements des Etats Balkaniques de bien vouloir se mettre en contact afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour :

1) Améliorer réellement et pratiquement le régime de travail existant aujourd'hui dans chaque pays ;

2) Régler, autant que possible, d'une manière uniforme leur législation sociale, s'inspirant toujours des principes inscrits dans la Charte internationale du travail et des stipulations prévues par les conventions et les recommandations internationales de travail qui doivent être ratifiées et adoptées ;

3) S'efforcer d'assurer une application loyale des lois sociales et des conventions internationales ratifiées, à savoir : durée du travail, liberté syndicale, assurances sociales obligatoires contre l'invalidité, les maladies, le chômage, les accidents de travail, la vieillesse pour les ouvriers et les employés de l'industrie, de l'agriculture, du transport et du commerce ;

4) Faciliter les relations normales entre les organisations professionnelles de travailleurs industriels et agricoles des pays balkaniques pour assurer de cette manière une collaboration sincère des classes ouvrières à la paix et à l'entente des peuples des Balkans ;

5) Se mettre en contact afin d'assurer dans chaque pays le traitement de ses propres nationaux aux ressortissants des autres pays balkaniques en ce qui concerne la liberté de circulation, de travail et de toute autre activité économique. A cet effet; un comité spécial doit être chargé par le Conseil de la Conférence pour préparer les projets de convention y relatifs.

La Conférence se permet aussi d'attirer l'attention des gouvernements sur les points suivants :

1) Travailler pour l'amélioration des

enfantillages pour contribuer à cette œuvre de paix, qui leur permettra de trouver un terrain plus propice à leur revendication sociale.

M. *Papanastassiou* fait observer que M. Topalovitch a touché le point essentiel de la question. Il est effectivement hors de doute que les classes ouvrières sont les plus intéressées à notre œuvre de pacification, car toute politique sociale, quelle qu'elle soit, ne peut prospérer que dans des conditions d'une paix solidement établie. M. Topalovitch vient de faire allusion à un malentendu qui a causé l'abstention d'un certain groupe d'ouvriers. Il faut dire que cette abstention ne signifie aucunement que les classes agricoles et ouvrières de la Grèce ne soient pas avec nous. Nous avons au contraire la conviction que, sans distinction de partis, les classes ouvrières et agricoles nous suivent.

Quant aux communistes, ils ont la conviction que plus les souffrances des masses seront grandes, plus il leur sera facile de renverser l'ordre de choses actuel. C'est pourquoi ils se refusent à contribuer à l'œuvre de pacification que nous poursuivons avec le ferme espoir que nos efforts seront couronnés de succès.

M. *Lambiris* expose que le droit international moderne, tout en imposant la protection des étrangers, n'en précise pas les détails. Force est donc aux Etats de recourir à des traités d'établissement, de commerce et d'émigration ouvrière. La tendance actuelle qui préconise une égalité complète de traitement entre étrangers et nationaux a été formulée dans une série de projets de résolutions au cours du congrès de Genève de 1924. Bien que ces projets n'aient pas été adoptés, il faut espérer que le comité qui assumera la rédaction d'un projet-type de conventions d'établissement entre les Etats Balkaniques, s'inspirera des tendances modernes relatives à l'institution d'un traitement égal entre étrangers et nationaux.

Mme *Svolos* exprime à la commission ses remerciements d'avoir ac-

maine, c'est pourquoi il recommande à l'Assemblée de l'adopter.

L'Assemblée adopte ce projet.

La parole est ensuite donnée à M. *Racoassa*, délégué roumain, qui rapporte les conclusions de la commission des questions sociales :

«En soumettant, dit-il, au vote de l'Assemblée de la Conférence les conclusions auxquelles aboutirent les travaux de notre commission, je prends la permission d'insister en quelques mots sur les *raisons* qui nous ont déterminé à leur donner cette forme, et de souligner spécialement l'*intérêt* que présente pour l'organisation de la paix dans les pays balkaniques et pour la réalisation d'une entente franchement loyale et durable entre les peuples, la participation décidée des classes laborieuses de cette région.

«Mais, tout d'abord, permettez-moi de vous dire la joie que j'ai ressentie en constatant les efforts et la préoccupation attentive et généreuse de tous les membres de cette Conférence pour les questions de politique sociale. Nous vivons dans une époque où le travail voit ses droits reconnus officiellement et universellement, au moins en principe. Et les Etats Balkaniques, grâce à leurs dirigeants politiques, à une intelligence patronale toujours plus généreuse, ainsi qu'à des hommes d'étude et de politique sociale, et notamment grâce à l'apparition d'une conscience ouvrière plus éveillée et mieux éclairée, les Etats Balkaniques donc tâchent de s'acheminer, eux aussi, vers une politique plus nette de protection légale du travail et de la personne du travailleur.

«Il y a de nobles efforts, on ne peut le méconnaître ; il y a de même des réalisations très encourageantes dans chacun de ces Etats. Mais quand même, nous avons été obligés de reconnaître unanimement, au sein de notre commission, la situation encore précaire et assez difficile des travailleurs industriels et agricoles dans les pays balkaniques. Un examen plus attentif des faits nous amènerait à constater une situation à peu près semblable chez tous les salariés, ainsi que chez les artisans et les négociants.

«Et puis, il y a une différence bien accentuée de régime et de législation sociale dans les pays balkaniques, d'une politique sociale courageuse et sage à la fois. Il y a beaucoup de problèmes qui doivent nous préoccuper sérieusement. Nous les avons seulement énumérés dans notre motion, surtout pour éviter les difficultés du commencement.

«Permettez-moi de m'attarder un peu seulement sur deux d'entre eux, dont l'importance ne pourrait être contestée par personne. C'est la *protection des femmes et des enfants tout d'abord*. Il fut le relever spécialement, parce que c'est tout le problème de l'avenir de la race.

«Il se pose avec une gravité particulière dans les pays balkaniques dont les populations ont, plus que d'autres, souffert physiquement de longues années de guerre.

«Pas de développement possible de la prospérité de ces régions si l'on n'assure pas la vie et la croissance normale des nouvelles générations. C'est justement ce que prévoient les conventions essentielles sur l'accouchement; le travail de nuit des femmes et des enfants, l'âge minimum d'admission des enfants au travail dans l'industrie, votées en 1919 à la première session de la Conférence, les conventions sur l'âge d'admission au travail maritime (deuxième session 1920), sur l'âge d'admission au travail dans l'agriculture, sur l'âge minimum d'admission des jeunes gens en qualité de soutiers ou chauffeurs, enfin sur l'examen médical obligatoire des enfants et jeunes gens employés à bord des bateaux (troisième session 1921).

«La Bulgarie a ratifié toutes ces conventions. La Grèce, la Roumanie et la Yougoslavie les ont toutes ratifiées, sauf une—celle sur l'âge d'admission au travail dans l'agriculture. Reste l'Albanie et la Turquie, qui, d'après les bonnes assurances qu'on nous a données ici, espérons-le, ne tarderont pas à les ratifier et à les transformer en lois nationales.

«Un autre point qui mérite une attention spéciale est celui de l'égalité de traitement des travailleurs étrangers et nationaux en matière de réparation des accidents du travail (session de 1921).

«On ne se rend pas encore bien compte dans nos milieux combien l'application simultanée des programmes d'assurance sociale tracés par l'O. I. T. facilitera la collaboration interbalkanique.

«En essayant de se guider d'après ce programme, les Etats balkaniques amélioreront ensemble leurs conditions sociales. En étendant les assurances sociales aux travailleurs agricoles, ils relèveront en même temps l'hygiène rurale. Ils supprimeront entre leurs ressortissants toute inégalité de traitement dans le domaine de l'assistance sanitaire.

«Et pour donner encore l'expression aux plus grandes nécessités dont l'opinion publique de nos pays est instamment préoccupée, nous avons proposé une réglementation plus libérale du régime des ressortissants, en suggérant la constitution d'un comité spécial qui préparera des projets de convention en cette matière.

Enfin nous avons attiré l'attention des Gouvernements sur l'avantage et l'utilité que présenterait une collaboration plus étroite et systématiquement réglée dans le domaine sanitaire, de l'hygiène et de l'assistance sociale pour éviter les fléaux et les calamités qui sévissent dans nos contrées.

«En finissant ce bref exposé, je demanderai à la Conférence de donner son suffrage unanime à la motion présentée par la VIème Commission dans la conviction que de cette façon nous contribuerons à une entente balkanique réelle et à la création d'un esprit de confiance réciproque, par la reconnaissance et l'application sincère des principes de justice sociale.»

Voici le texte de la motion :

LIRE A LA 2me PAGE

le compte-rendu télégraphique de la séance de clôture qui a été tenue hier dans le théâtre antique de Delphes

vailleurs industriels et agricoles des pays balkaniques pour assurer de cette manière une collaboration sincère des classes ouvrières à la paix et à l'entente des peuples des Balkans ;

5) Se mettre en contact afin d'assurer dans chaque pays le traitement de ses propres nationaux aux ressortissants des autres pays balkaniques en ce qui concerne la liberté de circulation, de travail et de toute autre activité économique. A cet effet; un comité spécial doit être chargé par le Conseil de la Conférence pour préparer les projets de convention y relatifs.

La Conférence se permet aussi d'attirer l'attention des gouvernements sur les points suivants :

1) Travailler pour l'amélioration des conditions de travail des femmes et des mineurs, pour l'élimination du travail des enfants et pour l'application du principe «à travail égal salaire égal» ;

2) Tâcher de préparer l'unification de la répression de la traite des femmes et de l'abolition de la prostitution ;

3) Envisager la réalisation d'une collaboration étroite entre les services sanitaires d'hygiène sociale et d'assistance publique des pays respectifs à l'aide des associations médicales, des autorités et des groupements intéressés.

M. *Topalovitch* voudrait ajouter aux déclarations du monde patronal des Balkans la voix d'un représentant des classes ouvrières. Les classes ouvrières sont celles qui, plus que toutes autres, sont en droit d'espérer une amélioration sensible de leur sort comme résultat de notre effort. Car la stabilisation de la paix est une condition essentielle pour le développement normal de la prospérité économique et morale des classes ouvrières. Il y a donc lieu de s'étonner qu'ici en Grèce il y ait eu un certain groupe de classes ouvrières qui n'ont pas participé à notre effort. Elles font valoir des raisons de politique intérieure pour leur abstention, mais notre travail au sein de cette Conférence est trop sérieux pour qu'on puisse le subordonner à des raisons de ce genre.

Nous avons été également l'objet de l'accusation habituelle des communistes qui se refusent toujours à comprendre que la condition *sine qua non* de toute revendication sociale est la stabilisation de la paix. C'est dans ce sens que les classes ouvrières se doivent de laisser de côté les aux Etats de recourir à des traités d'établissement, de commerce et d'émigration ouvrière. La tendance actuelle qui préconise une égalité complète de traitement entre étrangers et nationaux a été formulée dans une série de projets de résolutions au cours du congrès de Genève de 1924. Bien que ces projets n'aient pas été adoptés, il faut espérer que le comité qui assumera la rédaction d'un projet-type de conventions d'établissement entre les Etats Balkaniques, s'inspirera des tendances modernes relatives à l'institution d'un traitement égal entre étrangers et nationaux.

Mme *Svolos* exprime à la commission ses remerciements d'avoir accueilli les suggestions de la minorité féminine de ses membres. Il faut relever l'importance capitale pour les pays balkaniques de la question du travail des femmes et des enfants. Qu'il suffise de citer à titre d'exemple que les tapisseries si admirées à l'Exposition d'hier, sont l'œuvre de femmes travaillant pour un salaire dérisoire quinze heures par jour. Le premier principe qu'il faudrait donc établir est celui de: «salaire égal à travail égal».

Tout aussi importante est la proposition relative à l'abolition de la réglementation de la prostitution. Il ne faut pas se dissimuler que cette réglementation n'est pas seulement inefficace; elle est nuisible et constitue une honte pour les Etats qui la maintiennent encore.

Mme Svolos termine en déclarant que si le concours des femmes est acquis à l'œuvre de la Conférence, les femmes escomptent la collaboration des hommes pour leur relèvement social, car il ne saurait y avoir de paix durable sans une parfaite égalité sociale.

Mr *Tzanidis* relève l'importance que pourrait revêtir pour l'ordre de la paix la collaboration des médecins et la coopération de nos services d'hygiène :

J'ai cru, dit-il, que la 1ère Conférence Interbalkanique ne devrait pas terminer ses travaux sans dire un mot sur la question qui concerne le corps médical et en particulier l'Hygiène et l'Assistance publique. Car tout le monde comprend l'importance du rôle qu'elles jouent dans le développement économique et l'existence

même de nos sociétés modernes.

Qu'il me soit donc permis de vous entretenir quelques instants sur cette question qui, bien que ne rentrant pas tout à fait dans le cadre de vos travaux, n'a pas une répercussion moins grande que les autres sujets qui ont fait l'objet de la Conférence d'Athènes.

Etant donné l'absence de collègues compétents des pays partitipants à la Conférence, ces questions n'ont pu être discutées à fond, et je serais bref moi-même, me bornant à toucher en peu de mots le côté social sur lequel la VIe Commision a exprimé le voeu que vient de lire notre collègue roumain.

Il faut distinguer certains points :

Le premier est le contact entre le corps médical qui, de tout temps, par son rôle, a été le grand propagateur de l'idée pacifiste. Le corps médical des Balkans se fera mieux connaître et étudiera les questions scientifiques médicales qui intéressent particulièrement nos Nations. De la même manière que nous allons à Paris et à Berlin pour assister à des Congrès, nous organiserons des journées médicales interbalkaniques. D'ailleurs ce sujet rentre aussi dans la compétence de la Commission pour la rapprochement intellectuel, et je n'insiste pas.

Un deuxième point est la question de la Coopération de nos services sanitaires et d'hygiène publique, ainsi que de nos organisations similaires. Il faut coordonner nos efforts, nous mettre en contact, échanger des vues et nous donner la main pour mieux combattre les épidémies et les maladies endémiques qui sévissent dans nos régions. Vous n'ignorez guère les ravages du paludisme, de la tuberculose, du trachome, etc. Vous vous souvenez tous des épidémies qui, de temps à autre, faisaient leur apparition dans la Péninsule, causant tant de victimes. Il faut donc coordonner nos efforts pour se mieux préserver des épidémies qui nous menacent ; il faut nous organiser en second lieu pour combattre les maladies sociales qui ravagent nos populations, dans différentes proportions il est vrai, d'un pays à l'autre. Par des études que je fais depuis de longues années, je sais que mon pays est le plus atteint, et il serait désirable qu'il suive l'exemple de notre voisine du Nord, la Yougoslavie.

On me fera l'objection que la Grèce est déjà entre les mains des personnalités compétentes envoyées par la S.d.N. à laquelle le Gouvernement actuel a fait appel.

Aussi, sans être tout à fait d'accord sur ce système d'organisation, je ne méconnais pas l'effort de notre ministre de l'Hygiène, ainsi que de ses collaborateurs sur ce sujet. L'organisation actuelle aura beaucoup à gagner et sa tâche sera facilitée par la coopération avec les autres services compétents des Pays Balkaniques.

La dernier point auquel je toucherai c'est la question de l'assistance publique, question intimement liée à celle des assurances sociales. Il est de notion courante, surtout parmi ceux qui se sont occupés de la question, qu'en Grèce l'assistance aux pauvres, aux travailleurs, à tous ceux qui n'ont pas de fortune est très précaire et insuffisante. Il est nécessaire de donner à l'organisation de notre assistance une directive plus laïque, plus conforme aux exigences et aux nécessités de nos populations.

De la collaboration et de la coordination de nos services et de nos organisations avec les autres pays Balkaniques nous aurons beaucoup à gagner. Il en sera de même des œuvres de la prévoyance sociale et de la protection de l'enfance en particulier.

Le mémoire que mon distingué collègue le Dr Sotiriadès a soumis à la VIe Commission pourrait servir de base pour l'organisation projetée.

De même que l'après guerre a donné une poussée active à l'étude des questions sociales en général les questions dont je viens de vous parler a conclu M. Tzanidis — ont fait l'objet d'une étude de tous les Gouvernements, et c'est par le développement de ces organisations et de ces œuvres, œuvres éminemment pacifistes et humaines, qu'on aboutira au relèvement physique et moral de nos populations et des classes ouvrières en particulier base fondamentale de l'édifice de la paix balkanique et universelle.

Le Président met aux voix le projet de résolution qui est unanimement adopté par acclamations.

M. *Svolos* expose que la première commission a longuement délibéré sur le rapport qu'il avait eu l'honneur de lui soumettre sur l'organisation des Conférences balkaniques. A la suite de longs débats, les conclusions du dit rapport ont été assez profondément modifiées pour aboutir au projet de résolution définitif que l'on connaît.

Ce projet prévoit la création d'un organisme permanent destiné à abriter les efforts de tous les éléments de rapprochement des peuples balkaniques.

M. *Svolos* passe rapidement en revue les principales dispositions de ce projet. Il fait ressortir les motifs qui ont poussé la commission à préférer un siège ambulant, du moins pour les premières années de l'activité des Conférences. Il expose ensuite que cet organisme permanent comprendra l'Assemblée Générale, le Conseil le Bureau et le Secrétariat. Il prévoit en outre la constitution de groupes nationaux composés des membres de chaque délégation, et qui auront pour mission entre autres de collaborer avec des organisations similaires ou analogues de leur pays, et surtout de se maintenir en un contact direct et suivi avec le monde politique et les gouvernants de chaque Etat.

Pour ce qui est de la nomination des délégués, le projet s'est également inspiré de la même pensée fondamentale et qui consiste à maintenir le contact entre les Gouvernements et nos institutions. Les groupes nationaux s'entendront en effet avec les Gouvernements respectifs pour former un comité d'organisation de chaque Conférence, à qui incombera le soin de désigner les délégués pour chaque pays.

M. Svolos donne aussi à l'Assemblée des renseignements succincts sur l'organisation du Conseil, du Bureau et du Secrétariat. Quoique imparfait, ce projet de résolution, s'il était adopté et appliqué, nous ferait faire incontestablement un grand pas vers la réalisation de notre but.

M. *Papanastassiou* fait remarquer que ces résolutions ont été prises sur la base de la courte expérience acquise au cours de cette Conférence. Son point essentiel consiste dans la création d'un contact suivi de nos institutions avec les gouvernements respectifs, afin d'arriver un jour à faire de nos réunions officieuses des Conférences officielles des Etats balkaniques. Pour ce qui est des détails d'organisation, il nous sera toujours loisible de les amender.

M. Papanastassiou espère que les commissions économiques et de rapprochement intellectuel reçoivent satisfaction de leur desidérata par la création des deux sections spéciales du Secrétariat prévu. M. Papanastassiou prie enfin les délégués de vouloir bien apporter leurs observations dans le courant de la soirée, afin que ce projet puisse prendre demain la forme d'une résolution de l'Assemblée.

LES STATUTS DE LA CONFÉRENCE BALKANIQUE

(Suite d'hier)

Secrétariat

Art. 21. — 1) Le Secrétariat se compose du Secrétaire Général et de cinq autres membres désignés à raison d'un par chaque délégation. Il est chargé de la correspondance, de la publication des procès-verbaux de l'Assemblée, du Service des Archives et de l'élaboration annuelle du budget de la Conférence. Il fera paraître aussitôt que possible un bulletin périodique français auquel tous les groupes nationaux seront invités à collaborer.

2) Le Secrétariat sera subdivisé en deux sections dont l'une s'occupera des questions intellectuelles des pays balkaniques. Ces sections pourront prendre la forme d'un institut, et dans ce cas le Conseil fixera le règlement de son fonctionnement.

Art. 22. — Le Secrétariat est installé au siège du Conseil.

Les Finances de la Conférence

Art. 23. — 1) Les cotisations annuelles des groupes nationaux seront établies en raison de l'importance du budget de dépenses fixé par l'Assemblée.

2) Le Conseil de la Conférence se réunira le plus tôt possible aux fins de fixer le budget et les cotisations pour cette première année exceptionnellement.

3) Le service de comptabilité et de caisse de la Conférence sont assurés par le Secrétariat. Toutes les dépenses doivent être approuvées par le Secrétaire Général, qui désignera parmi les Secrétaires le trésorier.

Dispositions finales

Art. 24. — La correspondance de la Conférence se fait en français.

Art. 25. — Toutes les délégations sont engagées de faire leur possible dans leur propre pays pour faire réussir le but de la Conférence.

Elles soumettront à l'Assemblée un rapport annuel sur les résultats de leurs efforts.

Art. 26. L'emblème de la Conférence Balkanique consiste en un parallélogramme rayé par les couleurs blanc, bleu, vert, jaune, rouge et blanc coupé au centre par une sphère blanche cerclée de six étoiles jaunes.

LA SÉANCE DE CLOTURE A DELPHES

Delphes, 12.—Les membres de la Conférence Balkanique sont arrivés ce matin à Itéa par le vapeur *Frinton,* d'où ils se sont rendus en automobiles à Delphes. Ils ont visité le Musée, les ruines des temples antiques et les autres antiquités. A midi ils ont pris part à un déjeûner offert en leur honneur.

Dans l'après-midi, les délégués et les observateurs à la Conférence se sont rendus au théâtre antique où, de bonne heure, les gradins supérieurs avaient été occupés par les habitants de Delphes. Aussitôt après, au milieu d'applaudissements, a été hissé le drapeau balkanique. Le président de la communauté de Delphes a offert au Président de la Conférence des rameaux d'olivier qui ont été placés sur un support de fortune, et a annoncé la décision du conseil communal de proclamer tous les membres de la Conférence citoyens honoraires de Delphes.

LA SÉANCE

M. *Papanastassiou* a proclamé ensuite l'ouverture de la dernière séance et a donné la parole à M. Politis, président du Conseil, qui a lu le rapport sur l'œuvre poursuivie par la Conférence.

M. *Papanastassiou* propose de la part du Conseil, l'acceptation de l'invitation faite par la délégation turque, que la prochaine Conférence Balkanique se réunisse à Constantinople.

La Conférence accepte l'invitation à l'unanimité.

M. *Papanastassiou* donne lecture du projet suivant de message aux Peuples Balkaniques (traduction N.d.l.R.):

A l'occasion de la clôture des travaux de la 1ère Conférence Balkanique, de ce lieu sacré des antiques Amphictyonies, nous les membres de la Conférence, sentons la nécessité d'adresser un salut cordial à tous les Peuples Balkaniques, aux Gouvernements et à la presse.

Nous proclamons que le contact immédiat entre nous et notre collaboration au cours des travaux de la Conférence ont démontré de façon évidente que nous sommes des peuples frères et que nous pouvons résoudre par entente réciproque et des moyens pacifiques les différends qui nous divisent pour plusieurs questions des solutions salutaires.

Nous conjurons tous, Albanais, Bulgares, Grecs, Roumains, Turcs, Yougoslaves de suivre notre exemple. Il ne dépend que de nous-mêmes d'être réellement indépendants, d'acquérir un grand prestige dans le monde, d'améliorer notre sort, et encore d'aider les autres peuples à surmonter les difficultés qui les oppressent. Rien ne peut nous empêcher de suivre la nouvelle voie que nous nous sommes tracés :

L'Assemblée adopte ce projet par des applaudissements.

M. *Papanastassiou* ajoute : Je désire souligner ici ce dernier jour du commencement d'une nouvelle période historique pour les Balkans, que certains sont venus avec des armements dialectiques contre des adversaires imaginaires. Mais comme par miracle, dès le premier contact, nous nous sommes tous reconnus des frères et nous avons avancé à des résolutions plus positives, dont l'adoption unanime a été possible que l'esprit delphique inspire les efforts ultérieurs.

M. *Papanastassiou* au succès de la Conférence.

M. *Neikoff,* délégué bulgare, invoque l'esprit delphique pour assurer la réussite et la protection de l'œuvre entreprise,

M. *Pella,* délégué roumain, considère le choix de Delphes comme un excellent augure pour la prédomination de l'esprit pacifiste.

Rouchen Echref bey, délégué turc, fait l'éloge de la civilisation grecque de laquelle est issu l'esprit pacifique. La voix de Paix partie d'Athènes a traversé les Balkans et s'est fait entendre jusqu'à Angora, centre d'une jeune République inspirée d'idéaux pacifistes, et guidée par le Ghazi, grand conducteur d'âmes.

De vives acclamations couvrent ses paroles et le délégué turc termine en disant : «Au lieu de trésors, nous apportons à Delphes un trésor de Concorde et de Paix». Il souhaite que l'esprit delphique inspire les efforts ultérieurs.

M. *Topalovitch,* délégué yougoslave relève que c'est pour la première fois dans les Balkans qu'est hissé le drapeau balkanique.

N. *Stavro Stavri,* délégué albanais, dit qu'il faut puiser des enseignements de sagesse dans l'esprit de Delphes.

Mlle *M. Bogdanovitch* adresse un appel aux femmes des Balkans pour qu'elles inspirent à leurs enfants l'idée de la Paix.

M. *Walter,* observateur de la S.d.N., déclare que la Société des Nations ou le Bureau International de la Paix prêteront à la Conférence tout leur concours.

M. *Papanastassiou,* remerciant, proclame la clôture des travaux de la Conférence.

Les membres de la Conférence sont partis dans la nuit, rentrant à Athènes.

les observateurs à la Conférence se sont rendus au théâtre antique où, de bonne heure, les gradins supérieurs avaient été occupés par les habitants de Delphes. Aussitôt après, au milieu d'applaudissements, a été hissé le drapeau balkanique. Le président de la communauté de Delphes a offert au Président de la Conférence des rameaux d'olivier qui ont été placés sur un support de fortune, et a annoncé la décision du conseil communal de proclamer tous les membres de la Conférence citoyens honoraires de Delphes.

LA SÉANCE

M. *Papanastassiou* a proclamé ensuite l'ouverture de la dernière séance. Le débat s'engage sur les statuts de l'organisme permanent de la Conférence Balkanique qui, après quelques amendements, sont adoptés par acclamations.

M. *Papadopoulos*, secrétaire général de la Conférence, donne lecture de dépêches émanant des mutilés de guerre hellènes, de l'Association hellénique pour la S.d.N., des habitants de Corinthe souhaitant le succès de

projet suivant de message aux Peuples Balkaniques (traduction N.d.l.R.):

A l'occasion de la clôture des travaux de la 1ère Conférence Balkanique, de ce lieu sacré des antiques Amphictyonies, nous les membres de la Conférence, sentons la nécessité d'adresser un salut cordial à tous les Peuples Balkaniques, aux Gouvernements et à la presse.

Nous proclamons que le contact immédiat entre nous et notre collaboration au cours des travaux de la Conférence ont démontré de façon évidente que nous sommes des peuples frères et que nous pouvons résoudre par entente réciproque et des moyens pacifiques les différends qui nous dévisent.

Nous nous sommes parlés sincèrement. Chacun a dit sa peine et cela a contribué à nous rapprocher davantage, à acquérir le respect mutuel et l'affection.

Nous croyons que seulement par notre union nous parviendrons à améliorer notre sort. Nous nous sommes donnés les mains et nous nous sommes promis une aide réciproque. Animés de cet esprit, nous avons propo-

les difficultés qui les oppressent. Rien ne peut nous empêcher de suivre la nouvelle voie que nous nous sommes tracés :

L'Assemblée adopte ce projet par des applaudissements.

M. *Papanastassiou* ajoute : Je désire souligner en ce dernier jour du commencement d'une nouvelle période historique pour les Balkans, que certains sont venus avec des armements dialectiques contre des adversaires imaginaires. Mais comme par miracle, dès le premier contact, nous nous sommes tous reconnus des frères et nous avons avancé à des résolutions plus positives, dont l'adoption unanime n'a été possible que grâce au sentiment que nous avons acquis, des intérêts communs.

M. Papanastassiou prie les congressistes de transmettre à leurs gouvernements et à leurs peuples le salut du peuple hellène, toujours prêt à tendre une main amicale et secourable à ses frères Balkaniques. Il conclut en acclamant l'union.

M. *Quidde*, vice-président du B. I. T., relève la contribution de M. *Kouchen Echref bey*, délégué turc, fait l'éloge de la civilisation grecque de laquelle est issu l'esprit pacifique. La voix de Paix partie d'Athènes a traversé les Balkans et s'est fait entendre jusqu'à Angora, centre d'une jeune République inspirée d'idéaux pacifistes, et guidée par le Ghazi, grand conducteur d'âmes.

De vives acclamations couvrent ses paroles et le délégué turc termine en disant : «Au lieu de trésors, nous apportons à Delphes un trésor de Concorde et de Paix». Il souhaite que

appel aux femmes des Balkans pour qu'elles inspirent à leurs enfants l'idée de la Paix.

M. *Walter*, observateur de la S.d.N., déclare que la Société des Nations ou le Bureau International de la Paix prêteront à la Conférence tout leur concours.

M. *Papanastassiou*, remerciant, proclame la clôture des travaux de la Conférence.

Les membres de la Conférence sont partis dans la nuit, rentrant à Athènes.

Au moment de clore les compte-rendus, nous devons rendre hommage à la façon dont M. N Yocarinis, de la presse athénienne, a organisé et dirigé le service spécial de la Conférence, grâce auquel il a été possible de faire paraître ces suppléments qui furent d'une si grande utilité pour les congressistes.

DOCUMENT FILE

NOTE

740.0011 Mutual Guarantee (Balkan)/53

SEE 770.00/343 FOR memorandum

FROM Near Eastern Div. (Aldridge) DATED April 23, 1934

TO

NAME

1-1127

REGARDING: First Balkan Conference which met at Athens in 1930.

Comments on - in connection with the Balkan Pact.

770A. ATHENS, 1930/31

Wi

Central File: Decimal File 770.00, Political Relations Of States, Relations; Bi-Lateral Treaties., Balkan States And The World, 5/27/30 - April 23, 1934. May 27, 1930 - April 23, 1934. MS Turkey, Greece, and the Balkan States: Records of the U.S. Department of State, 1930-1944: Records of the Department of State Relating to Political Relations of Turkey, Greece, and the Balkan States, 1930-1939. National Archives (United States). Archives Unbound, link.gale.com%2Fapps%2Fdoc%2FSC5111391813%2FGDSC%3Fu%3Domni%26sid%3Dbookmark-GDSC. Accessed 20 June 2025.